

1000 ans d'histoire

SAINT-SEINE-sur-VINGEANNE



Recueil des articles
consacrés au passé de notre village

(TERROIRS 1955 – 1993)

SOMMAIRE

Avant-propos

Histoire de Saint-Seine

- Contribution à l'histoire de Saint-Seine L. FOURNIER Terroir N° 12 p. 5
- Querelles entre seigneurs de Saint-Seine D. BOURGUIGNON Terroir N° 150 p. 9

Église de Saint-Seine

- L'église de Saint-Seine P. RABIET Terroir N° 13 p. 19
- Notes sur l'église de Saint-Seine P. RABIET Terroir N° 14 p. 21
- L'église de Saint-Seine P. RABIET Terroir N° 35 p. 22
- Étude architecturale M. BOUCHARD p. 29

Château des Buttes

- Château des Buttes, la Maison du Roy P. RABIET Terroir N° 1 p. 35
- Les blasons du château des Buttes P. RABIET Terroir N° 2 p. 37
- Fouilles à Saint-Seine P. RABIET Terroir N° 16 p. 38
- Seigneurie ducale de Saint-Seine L. FOURNIER, P. RABIET Terroir N° 18 p. 39
- Communication à l'Académie des Sciences P. RABIET Terroir N° 23 p. 42

La Tour

- La Tour de Saint-Seine P. RABIET Terroir N° 17 p. 43
- La Tour de Saint-Seine (suite) P. RABIET Terroir N° 18 p. 44
- Le Saint ANTOINE de Saint-Seine-la-Tour P. RABIET Terroir N° 24 p. 48

Rosières

- Rosières L. FOURNIER, P. RABIET Terroir N° 3 p. 51
- Le château de Rosières P. RABIET Terroir N° 4 p. 55
- Les blasons de Rosières A. FABRE Terroir N° 11 p. 57
- Le château de Rosières P. RABIET Terroir N° 33 p. 61
- La chapelle de Rosières L. FOURNIER Terroir N° 40 p. 65
- La Seigneurie de Rosières L. FOURNIER Terroir N° 42 p. 67
- Tourisme à Rosières P. BERGER Terroir N° 107 p. 69

Atès

- Les ruines d'Atès L. FOURNIER Terroir N° 29 p. 70
- Atès L. FOURNIER Terroir N° 38 p. 75

Histoire locale

- L'invasion des burgondes A. FABRE Terroirs N° 3 et 4 p. 79
- La bataille de Fontaine-Française H. BERGER Terroirs N° 34 et 35 p. 84
- La guerre de 10 ans L. CORBERON Terroir N° 86 p. 90
- Historique du siège de Selongey H. BLOCAILLE Terroir N° 95 p. 92
- Appellation des villages L. FOURNIER Terroir N° 53 p. 95
- L'appellation Saint-Seine-sur-Vingeanne L. FOURNIER Terroir N° 41 p. 101
- La Vingeanne A. FLORIN Terroir N° 58 p. 103
- François Rude P. RABIET Terroir N° 20 p. 104
- Les combats de 1870 P. RABIET Terroir N° 6 p. 106
- Le centenaire de Maurice Blondel P. RABIET Terroir N° 27 p. 109

Complément sur l'église de Saint-Seine

- Synthèse chronologique E. PALLOT Étude restauration p. 113
- Travaux de restauration et d'entretien E. PALLOT Étude restauration p. 115
- Évolution de la construction E. PALLOT Étude restauration p. 125
- Façade Ouest, Sud, plan rez-de-chaussée Dessins p. 129
- Église, vitraux Photos p. 135

Complément photos

- Rosières Photos p. 139
- La Tour, le château des Buttes Photos p. 141
- Carreaux du château des Buttes Dessins p. 143
- Plan de Saint-Seine en 1731 Dessin p. 145

Avant propos

Il y a plus de 1500 ans les premiers habitants s'installaient dans ce qui allait devenir au fil des siècles, Saint-Seine-sur-Vingeanne.

C'est un petit symbole que de leur rendre hommage à l'aube du troisième millénaire.

Cette histoire a été jalonnée de guerres, de combats qui ont tout dévasté. Pourtant des gens courageux ont trouvé les forces nécessaires pour tout rebâtir et malgré les pillages successifs, les massacres, les incendies ils ont fait revivre cette parcelle de Bourgogne qui leur tenait tant à cœur. Ce n'est certainement pas un hasard si le village a toujours été reconstruit au même endroit. Au départ ce lieu propice à la défense s'est transformé en havre de paix et de tranquillité qui en font son charme encore de nos jours.

Rendons également hommage aux personnes qui ont fait revivre notre histoire, des passionnés de recherche qui relatèrent ces heures difficiles dans la revue « TERROIR » fondée, au début des années 1950, par le docteur Henri BERGER et une poignée d'érudits.

C'est pourquoi j'ai voulu que leurs travaux ressortent des greniers et puissent être de nouveau accessibles aux nouvelles générations. Ce recueil regroupe toutes les publications de Monsieur Pierre RABIET (+ 1965) et du Commandant FOURNIER, retraité à Attricourt (+ 1971), entre 1955 et 1964, concernant Saint-Seine, Rosières et aussi Atès dont les terres appartenaient, à l'époque, aux Seigneurs de Saint-Seine. En marge de ces textes, une recherche historique sur les Burgondes qui ont donné leur nom à notre région. Ces écrits sont reproduits *in extenso*. Il faut associer à ces études les écrivains comme R. E. GASCON et Jean ROBINET ainsi que A. FABRE, L. CORBERON, H. BLOCAILLE, A. FLORIN et P. BERGER.

Un peuple ne peut pas faire abstraction de son histoire et en ces temps où certains veulent se construire un passé, en transplantant chez eux nos monuments, il serait dommage de laisser tomber en ruine notre patrimoine. Nos descendants pourraient légitimement nous en tenir rigueur.

Au vu de cette histoire il est regrettable de constater que les soucis de Monsieur Pierre RABIET sur la conservation du patrimoine soient toujours d'actualité. En 1964 son appel pour la réparation du château de Rosières n'a pas été entendu et face à la passivité de l'administration, seules les initiatives privées redonnent vie à notre patrimoine. On peut simplement souhaiter qu'on débloque rapidement les crédits nécessaires à la restauration de notre église qui compte parmi les plus belles de l'art roman bourguignon.

Si je peux formuler un souhait c'est que ce passé soit résumé, pour en retracer les grandes étapes, aux jeunes qui fréquentent encore notre petite école communale.

Clin d'œil de l'histoire ou symbole, on peut interpréter la création d'une association « Saint-Seine à la recherche du Temps », dont l'un des initiateur est le petit-fils de Monsieur Pierre RABIET, comme la volonté de perpétuer la mémoire de son grand-père.

Gérard FAIVRE.

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

La Vieille Seigneurie et la Naissance de la Seigneurie de Saint-Seine-L'Église dite initialement « de MONESTOY ».

La recherche des feux, ou le dénombrement des contribuables de l'an 1387, s'exprime ainsi pour Saint-Seine-sur-Vingeanne : « Saint-Seine-sur-Vingeanne, savoir les feux devers le Châtel auquel lieu se tient foire et marché sont taillables à volonté à Monsieur le Duc et à GUICHARD de SAINT SEINE écuyer : il y a un châtel qui est à Monsieur le Duc et font 15 feux. Les feux devers l'Église, lesquels ne sont point compris en la liberté dudit marché, ainsi que le sont ceux devers le Châtel, lesquels feux sont taillables à ROBINET de FLORIGNY et à GUICHARD de SAINT SEINE (31 feux) ».

Il est intéressant, avant d'aller plus avant dans notre sujet, de constater que la population de Saint-Seine-la-Halle s'élevait à environ 75 habitants, la population moyenne admise d'un feu familial étant de 5 habitants.

Saint-Seine-L'Église avait donc à cette même date, une population de 155 habitants.

La recherche des feux de l'an 1424 est résumée dans la forme suivante :

« Saint-Seine-sur-Vingeanne en laquelle y a forteresse et marché est à plusieurs seigneurs, c'est à savoir à Monsieur le Duc, au seigneur de MONESTOY, aux hoirs (héritiers) de Monsieur GUICHARD de SAINT SEINE et à Jean de MONTIGNY et tous les anciens abonnés et les autres taillables haut et bas : 105 feux ».

D'où l'on peut calculer la population totale des trois agglomérations formant le village : $105 \times 5 = 525$ habitants. Par déduction des deux nombres cités plus haut, il apparaît que la population de SAINT-SEINE-la-TOUR était de $525 - (75 + 155) = 295$ habitants. C'était donc la plus forte des trois agglomérations.

Une recherche de feux datant d'une année voisine de 1450 s'exprime :

« Saint-Seine-sur-Vingeanne : il y a deux Châteaux, l'un à Monsieur le Duc (les Halles comme il a été vu ci-dessus), l'autre à Jean et Guillaume de SAINT SEINE, écuyers.

Ce Jean et ce Guillaume de SAINT-SEINE sont les second et troisième fils de Thierry de SAINT SEINE, le fils de GUICHARD. Le premier fils de Thierry était prénommé Arnoul et c'était lui qui avait hérité de la Seigneurie de Rosières dans le partage qui avait suivi la mort du père des trois frères.

Les deux châteaux mentionnés dans la recherche des feux 1450 sont donc celui du Duc déjà connu et la forteresse de Saint-Seine-la-Tour.

Enfin, le dénombrement de 1469 probablement prescrit par le Duc Charles le Téméraire dit :

« Saint-Seine-sur-Vingeanne : il y a trois maisons fortes, la première est à Monsieur le Duc, qui guère ne vault, l'autre à Messires de Saint-Seigne, l'autre qui est une tour à Monsieur Jehan Seigneur de Saint-Seigne. Et sont les habitants les uns francs, les autres serfs des dits seigneurs et aussi de Monsieur de ROUSIERES (Rosières) et quelques-uns censiers de Monsieur de Bèze (l'abbé).

Fait en présence de Lyon GUIENNOT châtelain audit lieu pour Monseigneur le Duc

Hommes du Duc Francs 53

Hommes de Guillaume de S.S 58

Hommes de Jehan de S.S. 14

Total : 125

Par ce document apparaît pour la première fois une nouvelle Seigneurie, celle voisine de l'Église dite jusqu'à cette date « de MONESTOY » c'est là une constatation indubitable.

Les textes de l'époque (XIV^{ème} et début du XV^{ème} siècle) désignent les seigneuries caractérisées par des châteaux, de la manière suivante :

1° - La Vieille Seigneurie, donc la plus ancienne, celle du Duc de Bourgogne, la Seigneurie Ducale.

2° - La Seigneurie du Vieux Château, la Forteresse du Recel, du Ressort qui appartient vers 1430-1450 aux deux frères, Jean qui sera un jour châtelain et capitaine à Arc-en-Barrois, et Guillaume qui par mariage deviendra Seigneur de Charmoilles (H. Marne).

C'est sans doute l'édification de la nouvelle forteresse de Rosières qui a valu à celle du Recel, plus ancienne, le qualificatif du « Vieux Château ».

3° - la Seigneurie de MONESTOY.

Au voisinage de l'église, il n'y a pas de château fort avec donjon comme celui de Rosières, le dernier en date, terminé vers 1335, mais une maison forte signalée en 1469. C'est plus exactement un ou des hôtels sur une cour fermée et protégée par une enceinte avec tours. La tour Est du château actuel peut être avec l'antique puits, ce qui subsiste de la construction initiale qui a subi les destructions de l'invasion de 1636.

La construction se placerait entre 1370 et 1390 et il y a eu là un régime de copropriété entre GUICHARD de SAINT SEINE et le Seigneur de MONESTOY dont ROBINET de FLORIGNY est devenu le tuteur sans doute.

L'appellation Cour de MONESTOY apparaît effectivement dans les textes à cette époque. Nous verrons plus loin comment elle a dû naître, et revenons à la « Vieille Seigneurie ».

Cette « Vieille Seigneurie » et son Châtel datent des premiers temps de l'époque féodale. Si l'on se reporte aux chartes de la fondation de l'Abbaye de THEULEY vers 1130 on voit que parmi les bienfaiteurs de l'Abbaye sont cités les Seigneurs de SAINT-SEINE qui alors étaient possesseurs de terres non seulement à Saint-Seine-sur-Vingeanne mais jusqu'à Orain et vers Champlitte. Donc on peut fixer sans grande chance d'erreur, l'origine de la « Vieille Seigneurie » vers le début du onzième siècle entre 1000 et 1050. C'est sous la suzeraineté des Comtes de Beaumont qu'elle se constitue puisque par la suite elle sera libérée de cette allégeance par les Ducs de BOURGOGNE qui céderont en échange la Grange de FAY (Fahy-lès-Autrey).

La Seigneurie du Recel avec forteresse a suivi, édifiée par un père qui avait des enfants à installer ou l'a été par un de ces enfants. Des considérations stratégiques ont pu également intervenir. Il faut reconnaître que la situation du château des Halles, sur une butte artificielle était purement défensif, il protégeait un marché c'est vrai mais le château fort, construit au bord de la rivière en interdisait à sa guise, le passage. Il était de caractère plus classique.

Le choix des lieux d'édification des forteresses féodales des premiers siècles portait soit : sur le sommet d'une hauteur pour surveiller le terrain à l'entour, le commander, voyez Montsaugéon : soit sur le voisinage d'un cours d'eau pour en interdire le passage et bénéficier de la protection par plans d'eau.

La Tour de Saint-Seine avec les courtines murées reliant quatre tours d'angle indique une construction de cent ans plus tard que « la Halle ». Ce sont, en effet, les croisés souvent arrêtés par les villes musulmanes entourées de murailles puissantes qui avaient rapporté ces projets d'une architecture nouvelle. L'un des prototypes de ces châteaux en France fut Coucy, alors que Monthléry était un prototype de l'époque antérieure.

Notons que la voie de communication normale du Duché vers le Comté différait de la route actuelle. Cette voie passait un peu au Sud de la Rente du Bois, arrivait par les hauteurs à vignes de Saint-Seine sur la Charme, à l'époque, elle-même couvertes de vignes, et descendait vers le moulin actuel qui existait déjà. Et il en fut ainsi jusqu'au 17^{ème} siècle encore.

En 1760, le Prêtre, Curé de Saint-Seine, définissait la situation :

« Il y a encore un autre pont de pierre sur la même rivière mais en ruines, au bout du village de Saint-Seine-la-Tour. ».

À cette époque cette voie va être abandonnée car il ajoute :

« Un pont de pierre et chaussée qui va de Saint-Seine à Fontaine-Française et où on croit que le grand chemin venant de Dijon par Bèze passera pour aller à Gray ».

Ceci indique clairement que c'est du règne de LOUIS XV, constructeur de grandes routes, que la Nationale Gray-Dijon va prendre l'assiette que nous lui connaissons.

Il est difficile de préciser comment les deux premières seigneuries de SAINT-SEINE étaient réparties entre les membres de cette famille au cours des XI^o et XII^o siècles. Il apparaît qu'une branche de l'arbre a quitté le tronc d'origine, vers le milieu du XIII^o siècle, celle des HUGUES SIMON. En effet, en 1246, par une lettre un WILLEMIN de SAINT SEINE (Guillaume) fils de feu PERRON (le premier des Pierre de SAINT SEINE) promet au duc que s'il ne pouvait racheter dans un an la chose d'Athée (les Auxonne) qu'il a vendu à son oncle Hugues de SAINT-SEINE pour 200 livres estevenans, il prendra en fief dudit duc autant de terre à Ancy (près de Malain). Ce qui fut effectivement réalisé.

L'année 1252 est une année cruciale dans l'évolution des Seigneuries de Saint-Seine. En effet Alix de BEAUMONT née de SAINT-SEINE et Jean de BEAUMONT, son fils font don au Duc de Bourgogne, avec l'accord de Aymond de SAINT-SEINE chanoine à Langres de tout le droit qu'ils avaient au fief de Saint-Seine sans y rien retirer.

Cet acte marque le début de l'implantation de la Puissance ducale à Saint-Seine et va décider de son appartenance définitive au Duché de Bourgogne. Il est probable que la Grange de Rosières était comprise dans le don fait, car par la suite elle entrera en échange, cédée par le Duc.

Un nouvel acte celui de 1313 passé par Messire Guillaume de SAINT-SEINE, Chevalier Seigneur dudit lieu avec le Duc EUDE IV, spécifie que le Duc acquiert par échange dudit Guillaume, le châtel, la ville, les terres et appartenances de Saint-Seine-sur-Vingeanne, et la Grange du Poix de Savigny et les terres, prés et bois et autres appartenances des dites ville et grange, le tout mouvant du fief dudit Duc, à l'encontre et en échange de 577 livres tournois de terre à prendre et percevoir par ledit chevalier dans les issues et revenus d'Auxonne et lesquelles il devait tenir en fief dudit Duc.

Isabeau de CHARGEY, femme de Messire Guillaume, approuve et contresigne.

Le châtel signalé c'est celui, des Halles. La Grange du Poix de Savigny n'est autre que la Grange du Bois qui existe toujours avec un nom déformé et qui n'était pas plus à ce moment qu'aujourd'hui, au milieu des bois. Et c'est son Poix, son puits, remarquable qui lui valait son nom complété par le nom d'un ancien propriétaire, un SAVINIACUS....

Enfin à titre confirmatif de toute cette politique ducale un nouvel acte est passé en 1321 entre le Duc EUDES IV (1315-1349) qui acquiert de Pierre de SAINT SEINE la Grange du Pont des Taules (vers le Moulin, Forge par la suite) avec la Combe des Rouges Yeux et par ailleurs les corvées du Poirier VAULIN séant au chemin qui tend de Saint-Seine à Autrey par-devant la Borde dessus et dessous ledit chemin (on dirait aujourd'hui à droite et à gauche) et plusieurs autres pièces de terres, prés, bois, usages, droit et appartenances. En échange, à recevoir par Pierre, ce sera la Grange de Rosières ensemble les terres, prés, bois et autres. Droits appartenant à ladite Grange demeurant tenue en fief dudit Duc.

Le Chemin dont il est question dans le traité d'échange est l'ancienne voie d'Autrey à Saint-Seine courant à 200 mètres et parallèlement à la route actuelle et déjà mentionnée plus haut.

Le Duc céda la Grange de Rosières qui paraît lui être venue en possession par Alix de BEAUMONT et en contrepartie il acquérait notamment la grange d'Étaule qui était différente du Moulin situé au voisinage et la Grange du Poix avec la Corvée du Poirier VAULIN. Une partie cependant des terres de la Grange du Poix, la moitié semble-t-il, demeurait aux mains de la famille de SAINT-SEINE ainsi qu'il apparaît dans les traités de partage de 1428.

Les Seigneurs d'Autrey (Vergy) descendants des de BEAUMONT abandonnent alors tous droits de Suzeraineté sur ces domaines et en compensation reçoivent l'agglomération formée autour de la Grange du Fay (Fahy-lès-Autrey) mais bien entendu en fief tenu du Duc : ce qui à l'époque implique donc le que le Fay est en Bourgogne Ducale.

Il faut remarquer, qu'à l'époque où nous sommes parvenus, les Ducs de Bourgogne sont devenus riches. Alors qu'au début de l'ère capétienne ils étaient souverains sans grandes ressources propres sans grand domaine personnel. La politique heureuse de certains successeurs de Robert 1^{er}, notamment à partir de Hugues IV (1218-1273), a porté ses fruits. Quand les Ducs valoisens, descendants de Jean II le BON, hériteront de ces domaines marqués sur le terrain par quarante cinq châteaux, un problème se posera : celui de la garde, de l'administration des biens et de l'exercice des prérogatives seigneuriales : justice et sécurité pour tous.

Aussi n'est-on pas surpris de voir en 1356 par exemple, Jean de SAINT SEINE, le Seigneur de Rosières, devenir châtelain et gouverneur de la prévôté d'Auxonne. En bref, les nobles chevaliers ne demeurent plus sur leurs seigneuries propres comme dans les siècles précédents mais ils sont faits « fonctionnaires d'administration » autant que défenseurs.

À Saint-Seine-sur-Vingeanne, à la Seigneurie Ducale s'entend, se succéderont :

- Guillaume de BLAISY (de 1350 à 1352)
- Girard d'EBORETTE (de 1353 à)

Ces châtelains doivent assurer simultanément la garde des domaines et châteaux ducaux de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Pontailler et Fresne-Saint-Mames assez voisins.

En 1364 est signalé Pierre LALLEMAND, mais ce châtelain est celui d'une période troublée. L'insécurité règne du fait des conséquences de la défaite. Les grandes compagnies, soldats libérés

après Poitiers, encadrés de chevaliers devenus sans emploi, ni ressources, vivent sur le pays. Ils exercent sans frein leurs sévices sur la population paisible. C'est le commencement de l'époque noire de la Guerre de Cent Ans.

Les châtelains furent donc une institution qui s'était généralisée et parmi ce personnel qui détenait en fait les pouvoirs seigneuriaux, il en fut qui usurpèrent parfois la propriété de leur charge et d'officiers se firent seigneurs.

Dans d'autres cas, certains châtelains se taillèrent en marge du domaine du maître un bien immobilier, restreint peut-être et s'implantèrent dans le pays au flanc de la Seigneurie administrée et il semble bien que ce fut ce qui se produisit dans notre cas.

Une femme qui joua un rôle de premier plan à la Cour du Duc Philippe le HARDI, puisqu'elle fut Dame de la suite de la Duchesse Marguerite de FLANDRES, est à placer au centre de cette question. Il s'agit d'Agnès de BLAISY. Elle était fille de Joffroy de BLAISY, sire de MAUVOILLEY et sœur de ce Guillaume de BLAISY qui exerça ses fonctions de châtelain de 1350 à 1352 à Saint-Seine. Elle avait un autre frère resté célèbre à l'époque, Jean de BLAISY, camarade de chevauchée et de tournois de Guichard de SAINT SEINE, souvent, ils paraîtront côte à côte dans les revues-montres en compagnie d'un troisième personnage Philippe de MONESTOY, fils de Hugues de MONESTOY, seigneurie dont les domaines s'étendaient dans l'Autunois et jusque vers le Creusot.

Agnès de BLAISY fut d'abord mariée à Philippe de MONESTOY. Furent-ils châtelains à Saint-Seine, aucun acte ne l'a révélé jusqu'à ce jour, mais il est un fait c'est que Philippe mourut très jeune, vers 1370, laissant de son mariage avec Agnès un fils Huguenin dont la mère devint naturellement la tutrice sous le nom de Dame de MONESTOY.

En 1374, Agnès se remarie à Robinet (Robert et même Robin) dans certains textes, de FLORIGNY écuyer tranchant, (chargé des armes) de Philippe le Hardi et à l'occasion de ce mariage, relate Don PLANCHER « les finances de ce Duc, dépensier et généreux, tout à la fois, étant momentanément si épuisée, que voulant gratifier son officier qui se mariait d'une somme importante, il s'agissait en l'espèce de 2 000 livres tournois, pour en acquérir un fonds, et ne se trouvant pas en mesure de les lui donner, il lui abandonna la jouissance des terres, château, droits et revenus de sa Seigneurie Ducale de Saint-Seine-sur-Vingeanne, jusqu'à ce que lui ou ses successeurs Ducs se fussent libérés de la somme de 2 000 livres ».

Il était précisé que la somme donnée par le Duc aux époux pour « contemplation de leur mariage » devait leur permettre d'acquérir en Bourgogne 200 livres de rente qu'ils devaient tenir en fief et hommage dudit Duc (9 août 1374).

C'est JEAN de MARCILLY, châtelain de Pontailier qui met en possession Robinet de FLORIGNY et Agnès de BLAISY, Dame de MONESTOY, tutrice d'Huguenin, de la terre de Saint-Seine et de toutes ses dépendances pour un bail de dix ans.

Agnès devient ainsi châtelaine de Saint-Seine et c'est sans doute à l'occasion de cette cession que l'appellation « de MONESTOY » s'implante à Saint-Seine-L'Église. Il apparaît en effet, d'après certains textes, que Guichard de SAINT SEINE, Seigneur et le couple de MONESTOY construisirent, non plus un château féodal, des types antérieurs, mais un hôtel où le confort devient un des soucis prédominants à l'époque. La période de transition entre les châteaux forts féodaux et ceux de la Renaissance commence. Le Duc de Bourgogne ne donne-t-il pas l'exemple à Dijon où commence à s'ériger le palais ducal, qui remplacera Talant, Argilly, Pagny et autres lieux. Le ou les Hôtels construits, sont donc sur cour fermée, entourés de hauts murs avec tours d'angle. L'appellation « Cour de MONESTOY » voit le jour. Il faut dire que la belle église qui a vu le jour quatre-vingts ans plutôt constitue le pôle attractif de la vie religieuse et que la population à l'entour va croître de ce fait.

Ainsi l'embryon d'une quatrième seigneurie naît sur le territoire de Saint-Seine qui portera le nom de l'héritier de Philippe de MONESTOY et d'Agnès de BLAISY, mais qui plus tard prendra le nom de Saint-Seine-L'Église.

Aussi on verra en 1394, Oudot d'ORAIN et Seigneur de ce lieu faire hommage de sa terre à son très cher Seigneur et redouté, Monsieur Hugues de MONESTOY, Chevalier sire de Saint-Seine-sur-Vingeanne, devers le Moustier (c'est à dire près de l'Église).

Ici ajoutons quelques lignes hors sujet. Dans un procès demeuré célèbre au XVIII^{ème} siècle, l'abbé de Bèze qui avait voulu se faire attribuer des droits de seigneurie à Saint-Seine-sur-Vingeanne avait produit un certain nombre d'arguments pour prouver la valeur de sa cause. Et en particulier, il avait prétendu que Monestoy était l'appellation première de Saint-Seine parce qu'un Monastère ou un prieuré y avait été créé à l'époque de DAGOBERT. Cet argument on le voit n'était pas très bien choisi.

(À suivre) COMMANDANT FOURNIER.

Extrait du TERROIR N° 12 (octobre 1958)

QUERELLES ENTRE SEIGNEURS DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE¹

Les seigneurs et les nobles du Moyen Âge étaient *affamés* de distinctions, droits privilèges et honneurs. Mais les droits honorifiques dans l'église étaient les plus âprement disputés. Et en ces temps où le christianisme tenait plus de l'enjeu politique que religieux, l'église était le lieu privilégié où ils pouvaient afficher au mieux leur prééminence sur leurs vassaux. On en distinguait deux types :

1) Les droits majeurs ou *majores honores*

- Les armoiries.
- Le droit de banc, avoir son banc le plus près possible du chœur de l'église ou mieux un prie-Dieu.
- Le droit de sépulture, être enterré au plus près du maître-autel.
- Le droit d'oratoire, posséder une chapelle privée.
- Le droit de litre, bande d'étoffe noire semée d'écussons armoriés que l'on tendait à la mort du seigneur haut justicier, patron ou bienfaiteur remplacée plus tard par des peintures intérieures et extérieures sur les murs de l'église.

2) Les droits mineurs ou *minores honores*

- Le pain bénit, le recevoir avant les autres fidèles.
- L'eau bénite, la recevoir par le prêtre.
- L'encensement, être encensé par le prêtre.
- La prière nominale, être nommé et recommandé à la prière publique des autres paroissiens.
- La procession, être reçu à l'église par le clergé qui se déplace en procession pour accueillir le seigneur.

Leur importance était telle que pour les conserver ou les conquérir des luttes fratricides et interminables étaient monnaie courante. En témoigne le recueil des innombrables arrêts de divers parlements à ce sujet². En 1539 François 1^{er} édicta même une ordonnance pour les codifier³ et Beaumarchais appellera plus tard ces vanités nobiliaires « *l'enragée boutique à procès* ».

Seule la Révolution a pu en faire cesser de nombreux ainsi la lutte pour les droits majeurs fut le principal moteur d'un procès qui, de **1634 à 1684**, opposa deux seigneurs de Saint-Seine, Jean Baptiste Mellin (ou Melin) et Maillard. Ce procès retentissant à l'époque nous renseigne aussi avec forces détails sur les moeurs encore féodales de cette époque.

Mais un léger retour dans le temps nous aidera à mieux comprendre sa genèse.

Nous savons que, de par sa situation frontalière, Saint-Seine était sur le couloir naturel des invasions [les Normands et les Hongrois au IX^e siècle les Suisses en 1513, Galas de triste mémoire en 1636 et bien d'autres] et que seules quatre maisons fortes d'inégale importance la défendaient. Si elles n'ont jamais pu empêcher la moindre invasion elles furent néanmoins des lieux de refuge pour les hommes et une partie de leurs biens. Pour rappel se trouvaient :

1. Le Château actuel, la plus importante des "maisons fortes".
2. La Tour ou le château des buttes ou encore la Vieille Seigneurie, distante d'environ 7 à 800 mètres du château, sur la Vingeanne.
3. Saint-Seine-les Halles.
4. Rosières situé à 2 200 mètres au sud.

1 - D'après le compte rendu écrit et publié par Henri Chaboef (1836-1925) dans Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon, quatrième série-Tome VII, années 1899-1900.

2 - Arrêtés ferrals de Décifions pour les Droits Honorifiques, M. Simon, 1714.

3 - Ordonnance établie à Villers-Cotterêts d'abord pour la Bretagne mais étendue rapidement à toutes les provinces de France.

À l'intérieur de ce quadrilatère, la paroisse réunissait alors deux villages, Saint-Seine-l'Église et Saint-Seine-les-Halles mais une seule église. Datée de 1300⁴, retouchée au XVI^e siècle, elle cristallisa les vanités seigneuriales et sera l'épicentre du procès en devenir. Au XIII^e siècle Saint-Seine était une seigneurie laïque qui relevait du comte de Beaumont puis du marquisat de Mirebeau. En 1252 Jean de Saint-Seine et sa mère Alix, épouse de Hugues de Vergy, seigneur de Beaumont-sur-Vinseanne (son premier mari), en cédèrent la mouvance au duc Hugues IV, duc de Bourgogne⁵. Puis en 1312, le territoire qui formait alors une seule seigneurie a été divisé en trois distinctes :

1. Saint-Seine-le Chastel ou le Ressort nommée familièrement Saint-Seine-les Halles et quelquefois le Sachot.

2. Saint-Seine-l'Église ou Saint-Seine-la Cour, là où s'élevait le très ancien château des Saint-Seine, ou appelée dans un acte de reprise de fief en 1394 « *Seigneurie de Saint-Seine dévers le moutier* » (l'église) ou encore Le Monestoy du nom d'une vieille famille bourguignonne à qui elle appartenait au XIV^e siècle. (Cette partie se serait aussi appelée « *Helpricurtis* »)⁶.

3. La seigneurie de la Tour ou « Vieille Seigneurie ».

Mais, portons nous en 1428⁷.

• La seigneurie de Saint-Seine-les Halles appartient au duc de Bourgogne.

• Les trois fils de Thierry de Saint-Seine, mort intestat, se partagent son héritage : les deux autres seigneuries, ce qui établit, à ce moment, égalité de justice et de juridiction entre les héritiers.

a) Arnoul l'aîné reçut un quart de Monestoy plus Rosières qu'il transforma de grange à ce que nous pouvons voir encore aujourd'hui.

b) Guillaume, mari de Chrétienne (ou Christine) de Cusance, obtint l'autre quart de Monestoy et après l'achat de la moitié appartenant à Jean de Montigny se trouva à la tête des trois quarts de Monestoy.

c) Le cadet Jean eut la Vieille Seigneurie plus diverses terres, (La Rente du Bois).

Dans un parchemin conservé aux archives départementales⁸, daté de 1456, il est mentionné que la seigneurie de Saint-Seine est partagée entre le duc et plusieurs autres seigneurs. La portion de ce dernier est « **au costé de vers la forteresse, qu'elle lui appartient entièrement, qu'il y a toute justice excepté sur sept meix où les héritiers de Guichard de Saint-Seine la possède** ».

Avant le grand procès sur la possession des droits honorifiques, et comme dans beaucoup d'autres seigneuries⁹, celle de Saint-Seine eut aussi son lot de contestations liées aux héritages et morcellements successifs. Comme par exemple l'instance entre Jeanne de Rupt (veuve d'Étienne de Saint-Seine) et Joffroy d'Auxerre à propos de rentes aliénées par ce dernier (1281) ou le litige entre Jean de Saint-Seine et son frère envers les enfants de Renaut de Bersey(ou Bercé) de Rochebaron (1316).

En 1477 nouvelle escarmouche, mais cette fois-ci entre des parents beaucoup plus proches.

Charles de Saint-Seine, fils de Jean III, reçoit pour sa fidélité à la cause royale, de Louis XI nouveau maître du duché de Bourgogne, Saint-Seine-les Halles. Possédant déjà, de par son père, la « Vieille Seigneurie », il lança alors une procédure estimant que le partage de 1428 devenait caduc, détenant maintenant deux seigneuries.

La base principale du procès qui l'opposa à ses cousins Pierre et Guillaume de Saint-Seine, fils d'Arnoul et à sa tante Chrétienne de Cusance épouse de Guillaume, tenait aux droits de haute justice¹⁰ « *sur les communaux place et voies devers et du côté de l'église à cause de sa Vieille Seigneurie* ».

4 - Une chapelle aurait été construite par des moines vers 630 et selon J. Garnier elle fut donnée en 830 à l'abbaye de Bèze - Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne, Dijon, 1877.

5 - Archives départementales, série B liasse 1317.

6 - Bulletin d'histoire, de littérature & d'art religieux du diocèse de Dijon, glossaire étymologique des noms de lieux, 1899, page 29.

7 - Vers 1425, on dénombrait 45 feux à Saint-Seine.

8 - Cahier B5938 série B tome S de la Chambre des comptes de Bourgogne.

9 - Un litige plus violent, avec rixes et voies de fait, impliquant Jean de Beaujeu, Arnould de Saint-Seine et Guy de Montigny se déroula au début du XV^e siècle.

10 - Le seigneur (plus exactement le Juge seigneurial) peut tout Juger et même prononcer la peine capitale. Les seigneurs ont « *habens jus gladii ad animadvertendum in facinorosos domines* »: c'est pourquoi ils ont droit d'avoir fourches patibulaires, piloris, échelles et poteaux à mettre carcan.

Il demandait aussi de pouvoir *tenir ses jours*¹¹ comme il le souhaitait. Naturellement ses opposants soutenaient que Charles « *possédait seulement des droits sur ses seules maisons et tenements* ». Une sentence réglant les droits utiles de chaque partie fut rendue le 18 septembre 1490 par F. de Bosredon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la Romagne et Jean, seigneur d'Archev. Il fut prononcé : « ***la dite haute justice competer et appartenir à chacune desdites parties, hommes et sujet, meix, maisons et tenements quelques parts qu'ils soient assis et situés en ladite ville devers et du côté de l'église et semblablement à chacune desdites parties ladite haute justice escommunaux, voies et places communes de ladite ville devers l'église..*** » En clair, l'enchevêtrement des parcelles composant les seigneuries est tel qu'il est reconnu à Charles un quart des « *fruits, profits et émoluments* » le reste au profit de l'autre partie reparti pour trois quarts à Chrétienne de Cusance et un quart pour ses deux cousins.

Nous sommes maintenant en 1631. Jean III Maillard, héritier d'une famille de la haute bourgeoisie dijonnaise, noble marchand conseiller laïc au parlement de Bourgogne, achète une partie de Monestoy, y compris le château, à Pierre Odebert. (Jean 1^{er}, était seigneur de Lichey et Renève, vicomte-maieur¹² de 1560 à 1561, *fermier*¹³ du maréchal duc de Retz pour sa terre de Saint-Seine.) En 1632 une autre partie lui fut attribuée par décret.

En 1634, de nouveau un litige entre des seigneurs de Saint-Seine.

Pas encore propriétaire de tout Monestoy Jean III Maillard conseiller laïc au Parlement intenta une action contre M. de Bard, coseigneur afin de se faire attribuer la prééminence des droits honorifiques se targuant de posséder la part d'Arnoul, l'aîné des copartageants de 1428. Mais une sentence du 7 avril de la même année le débouta et confirma la possession des honneurs de l'église, eau bénite, encens, pain béni, à M. de Bard. Celui-ci ne dû pas trop lui tenir rigueur puisqu'il lui vendit fin 1634 sa part de Monestoy (détenue à l'origine par Chrétienne de Cusance). Un peu plus tard c'est M. d'Estroye qui lui céda son morceau de Monestoy. Ainsi, au milieu du XVII^e siècle, Jean Maillard III se trouva propriétaire de tout Monestoy, plus, prétendait-il, un lambeau de la Vieille Seigneurie « arrivée » là on ne sait trop comment. Il s'autoproclama alors seigneur de Saint-Seine-l'Église pour le tout et même en partie de la Vieille Seigneurie.

Louis de Mellin (famille originaire de Liège), écuyer, seigneur de Franc-lieu, acheta ce qui restait de la Vieille Seigneurie le 28 janvier 1644 à Charles de Fresnes et se retrouva ainsi propriétaire de Saint-Seine-les Halles. En 1649 il reconstitua son *terrier*, détruit sans doute par Gallas, et prit la qualité de seigneur en partie de Saint-Seine-l'Église ce qui déplut fortement à Maillard qui présenta une requête au baillage le 7 août 1649 afin d'être déclaré seul seigneur de Saint-Seine-l'Église. Une sentence favorable à sa cause fut rendue le 27 juin 1653. Sur cette dernière une autre, relative aux officiers de justice, rendue le 30 juin 1654, lui fut aussi favorable. Il mourut donc en 1675 en possession de tous les titres et honneurs et laissa pour héritier pour moitié son neveu Étienne-Benoist Le Gouz, conseiller au Parlement, qui prit le nom de Le Gouz-Maillard.

Alors que l'on pensait définitivement éteintes toutes les vellétés seigneuriales, arriva le grand procès de seigneurie du XVII^e siècle. Cette lousue « foire d'empoigne », ce « combat » à coup de gros mémoires imprimés, de factums ou les bellisérants ne s'épargnèrent pas sera, pendant un demi-siècle, une rente pour les imprimeurs du Parlement. Le 9 septembre 1680 Jean-Baptiste Mellin¹⁴, fils de Louis, fit appel de la sentence du 27 juin 1653 avec toujours la même question :

« Maillard peut-il se qualifier purement et simplement Seigneur de Saint-Seine-l'Église et a-t-il comme patron les droits honorifiques dans l'église » ?

(Droits que celui-ci réclamera dans une contre requête du 12 août 1681.)

11 - Jours bien définis où la Justice était rendue.

12 - Depuis 1491 la charge de vicomte-maieur était anoblissante. Il avait le droit de haute, moyenne et basse Justice.

13 - Le seigneur pouvait louer en bloc à un « fermier » ou amodiateur sa seigneurie moyennant un loyer fixé à l'avance. Charge à lui de se rembourser en percevant les taxes et autres droits. La possession d'une seigneurie s'apparentait alors à un placement financier

14 - En 1682, dans la nomenclature des Gentilshommes admis aux États de Bourgogne de 1682 à 1757, Jean-Baptiste Mellin était qualifié de Seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

Maillard commença par essayer de démonter les prétendues origines nobles de la partie adverse (chose monnaie courante à l'époque). Ses critiques très acerbes cherchèrent à rabaisser Mellin en déclarant par exemple :

- que ledit Mellin(Louis) est le fils d'un *paysan* de Champagne. L'un de ses frères est procureur à Paris mais l'autre *curé de village* (summum du mépris car le clergé rural de l'époque se recrutait parmi la classe des paysans. Pour l'écrivain de cette période, *Tallement des Réaux*, rien de plus fort ne peut même être allégué contre les prétentions à la noblesse) ;

- que sa femme. Innocente Rogon de Sedan, est simple fille de mercière ;

- qu'il portait le panier de messieurs de Retz au marché de *la Vallée-de-la-Misère*¹⁵ puis ensuite a été au service de M. le duc de Schombers ;

- que, envoyé en Bourgogne par Mgr de Retz pour évaluer la valeur de Saint-Seine-les Halles en vue de son partage, il l'avait acquis frauduleusement, le trompant sur sa véritable valeur, déclarant même : « *les Halles estoit peu de chose* ». Faisant tomber cette seigneurie dans la part d'héritage de madame de Menelay, il utilisa un prêt nom (M. de Fresnes) pour la racheter pour une somme dérisoire de 20 000 livres. (En réalité plus d'une année s'était écoulée entre sa cession par les propriétaires du moment à M. Charles de Fresne, 11 août 1642, et le rachat à ce dernier par Mellin le 28 janvier 1644, délai notoirement long pour ce type de grivèlerie) ;

- qu'il avait voulu prendre la qualité de gentilhomme ordinaire de sa Majesté mais un procès à ce sujet « *le luya fait quitter* » ;

- qu'il a usurpé la qualité de l'un des *deux cents chevaux-légers du Roy*¹⁶ bien qu'il n'ait jamais porté les armes, ni rendu service en ladite compagnie et ceci attesté par un certificat d'un de ses maréchaux des logis.

Le ton de la partie Mellin demeura plus calme et modéré quoique un peu dédaigneux, à l'image de ceux qui pensent détenir la seule vérité. Il est vrai que, un siècle auparavant, les Maillard étaient une famille de forts honorables mais néanmoins de *petites gens*.

Mellin se défendit alors pas à pas :

- il procura un certificat du duc de Schombers prouvant qu'il faisait bien partie des « *chevaux-légers* ». Maillard le déclara de complaisance car obtenu par un *valet de son maître* ;

- il prouva qu'il possédait, dès 1654, comme noble d'épée, un privilège de *committimus* preuve de son statut d'officier du Roi. De plus ces lettres du roi autorisaient son détenteur à utiliser une juridiction spéciale réservée aux nobles ;

- il argua que Maillard voulait tout simplement s'approprier le bien d'autrui. Et les ordonnances favorables à Mellin se succédèrent :

- Le 8 juillet 1655 un arrêt du Parlement maintient Louis de Mellin comme écuyer, qualité aussitôt contestée par Maillard et son avocat.

- Le 25 mai 1666, un jugement déclara Charles de Mellin « *véritablement noble de race et d'ancienne extraction* ».

- Le 19 mars 1679 un document de la Chambre des comptes attesta que Jean Baptiste Mellin était déclaré « *noble et faisant profession des armes* » et était donc déclaré vrai gentilhomme et vrai noble. Il posséda alors toutes les qualités requises pour intégrer la Chambre des Nobles et entra aux États Généraux de la province.

Maillard avança alors des arguments à valeur historique ou géographique :

- Je possède tout Monestoy, seigneurie la plus importante des trois qui avait été attribuée aux deux aînés de Thierry de Saint-Seine en 1428.

15 • Marché à la volaille parisien proche de la Seine appelé plus tard la Poulaille.

16 - La compagnie des chevaux légers (orthographe ancienne) a été créée en 1593 par Henri IV et constitua la compagnie d'ordonnance préposée à sa garde. Le roturier qui parvenait à y acheter une place était anobli après cinq ans de service. Mais les grands seigneurs accaparèrent très vite l'exclusivité des enrôlements. Il faudra alors être d'origine noble et fortunée pour en faire partie.

- Les armes de Saint-Seine sont pleines dans l'église et la chapelle seigneuriale mais *brisées*¹⁷ au-dessus de la porte de la tour de la Vieille Seigneurie.

- Monestoy n'a jamais été un arrière fief et a toujours relevé du roi au contraire de la Vieille Seigneurie donnée, elle, pour un arrière-fief dans une reprise de 1321.

- Pour l'exercice de la justice les deux fiefs sont sur le même pied d'égalité et elle est actuellement exercée alternativement, et les officiers de Le Gouz-Maillard siègent devant la porte de l'église.

- La sentence de 1490 a attribué les 3/4 des voies, rues et places à Monestoy

- La tour de la Vieille Seigneurie est une *bicoque*, située à un bon quart de lieue de l'église, comparée au château de Monestoy considéré depuis des temps immémoriaux comme **LE** château de Saint-Seine.

- L'église est cernée de maisons et d'héritages appartenant à la seigneurie de Le Gouz-Maillard.

- C'est le château qui a résisté aux Suisses en 1513 et non la *bicoque* de Mellin.

Et pour asseoir définitivement ses thèses, il se servit de l'église et de ses symboles :

- Mon château étant contre l'église, lors de la Fête-Dieu on se sert de ses reposoirs alors qu'à la Vieille Seigneurie on en fait un dans la cour.

- Aux Rogations on bénit en premier le puits de mon château et seulement le lendemain celui de la Tour.

- Je possède dans l'église une chapelle seigneuriale avec un banc aux armes pleines de Saint-Seine.

- Dans celle-ci se trouve la pierre tombale d'Arnoul, l'aîné des copartageants de 1428 et de sa femme, dont *je suis l'héritier*.

- Dans le chœur la tombe de Chrétienne de Cusance est même, signe d'honneur, soulevée de quatre doigts.

- On trouve, dans le même chœur, un banc en pierre aux armes pleines de Saint-Seine où ont pris place tous les coseigneurs détenteurs de la portion d'Arnoul. La première place constamment occupée par ses successeurs allait de pair avec les droits honorifiques. Cette préséance, jamais contestée, me revient donc (*Maillard oublie de préciser que le duc de Retz, bien que n'étant venu qu'une seule fois à Saint-Seine, possédait un prie-Dieu au milieu du chœur en honneur à sa dignité de maréchal et pair. Il le fit enlever en 1655 et remplaça le banc en pierre par le banc en menuiserie de sa chapelle*).

- Aucune litre n'a été suspendue pour Gabrielle de Gondy (*filie du duc de Retz et héritière de la Vieille Seigneurie ce qui était inexact*).

Mellin rétorqua alors :

- Qu'à l'origine la Vieille Seigneurie était le fief dominant comme son nom l'indique.

- Que l'acte de 1321 est sans fondement.

- Qu'au contraire, le partage de 1428, le dénombrement de 1506, un contrat de partage du 4 mai 1521, une enquête de 1540, une transaction de 1612... démontraient qu'il n'y avait que deux seigneuries La Vieille et le Ressort et que Monestoy n'était qu'une seigneurie **en** Saint-Seine.

- Que la faible valeur prétendue de la Vieille Seigneurie n'est pas subordonnée à sa dignité ou sa prééminence.

" Que si elle fut payée 12 000 livres en 1573, c'est autant que les 45 000 payées pour Monestoy un siècle plus tard.

- Que le maréchal de Retz avait accordé, pour la dot de sa fille, la même valeur à sa terre de Versailles (*celle-là même qui passa plus tard au roi pour devenir ce que l'on sait.*) qu'à sa terre et baronnie de Saint-Seine.

- Que, contrairement aux dires de Maillard, la Vieille Seigneurie a résisté neuf jours aux Suisses, en atteste la requête en indemnités présentée le 7 août 1534 au parlement de Dijon.

17 - Les brisures sont des figures servant à différencier deux individus de la même famille. Une arme pleine correspond aux armoiries d'un « chef d'armes », c'est-à-dire l'aîné au contraire d'une brisée qui est le signe du cadet.

- Que la brisure des armes sculptées au-dessus de la porte de l'église n'est qu'une simple bordure ornementale.
- Que la proximité de l'église et Monestoy n'est qu'un fait géographique et non une preuve d'appartenance.
- Que la chapelle n'est qu'une simple chapelle particulière et ne communique pas avec le chœur et qu'une litre tendue en l'honneur des Mellin avait été respectée par les Maillard.
- Que la première place sur le banc en pierre fût utilisée par les coseigneurs de la Vieille Seigneurie avant ceux de Monestoy
- Que si la Vieille Seigneurie n'a pas de chapelle, c'est qu'elle a l'église elle-même.
- Que la priorité de la bénédiction du puits a été arrachée au curé à force d'importunités.
- Que si la justice est bien alternative, ses juges siègent, eux, sous le chapiteau de l'église.

La partie Mellin fait néanmoins preuve de beaucoup de retenue car elle redoute un procès avec un parlementaire. Elle propose à plusieurs reprises : « que Maillard veuille bien se dire **en partie** seigneur de Saint-Seine-l'Église ou de la cour de Monestoy » et il n'y plus de procès. Mais cette déclaration impliquerait que Monestoy n'est qu'une seigneurie dans Saint-Seine et le ferait renoncer aux droits honorifiques auxquels il tient tant.

L'affaire fut portée devant le parlement de Grenoble et non celui de Dijon car on craignait pour son impartialité, rempli qu'il serait par tous les parents et amis de Maillard.

L'arrêt du 21 août 1684 (*voir extrait à la fin de l'article*) :

• a maintenu Mellin au droit de se dire et qualifier seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne comme Seigneur pour le tout de la Vieille Seigneurie et a interdit à Le Gouz-Maillard de se qualifier de seigneur de Saint-Seine-l'Église pour le tout sous peine de 1 000 livres d'amende ;

• a confirmé Mellin en possession de tous les droits honorifiques en l'église paroissiale de Saint-Seine-sur-Vingeanne ;

• a enjoint Maillard d'enlever ses deux bancs du chœur de l'église et d'y réintégrer le prie-Dieu et le banc en pierre qu'il avait enlevés et d'effacer deux de ses litres de 1655 et 1675 et de rétablir celle de Mellin gommée en 1657;

• a autorisé Mellin à rétablir son poteau de justice ;

• a ordonné que le carcan attaché à l'arbre du cimetière y soit enlevé car il a jugé que « c'étoit une indécence de mettre un carcan dans un cimetière et en conséquence, ordonne que le carcan qu'un feigneur avoit mis dans le cimetière de la paroisse de Saint-Saisne, feroit oté ».

L'arrêt de Grenoble n'ayant pas statué sur la prétention de Mellin à la seigneurie universelle, le procès continua... Mais les deux parties en eurent assez des plaidoiries et chicanes. Le Gouz-Maillard acheta 33 000 livres tout ce qui, de la Vieille Seigneurie, touchait à l'église plus divers biens. Un acte du 7 août 1687 éteignit définitivement toutes contestations décrétant que :

• Maillard et ses ayants-cause pourront à présent et à l'avenir, se qualifier de seigneurs de Saint-Seine-l'Église.

• Et Mellin et ses ayant-cause seigneurs de la Vieille Seigneurie et seigneurs de Saint-Seine-les Halles.

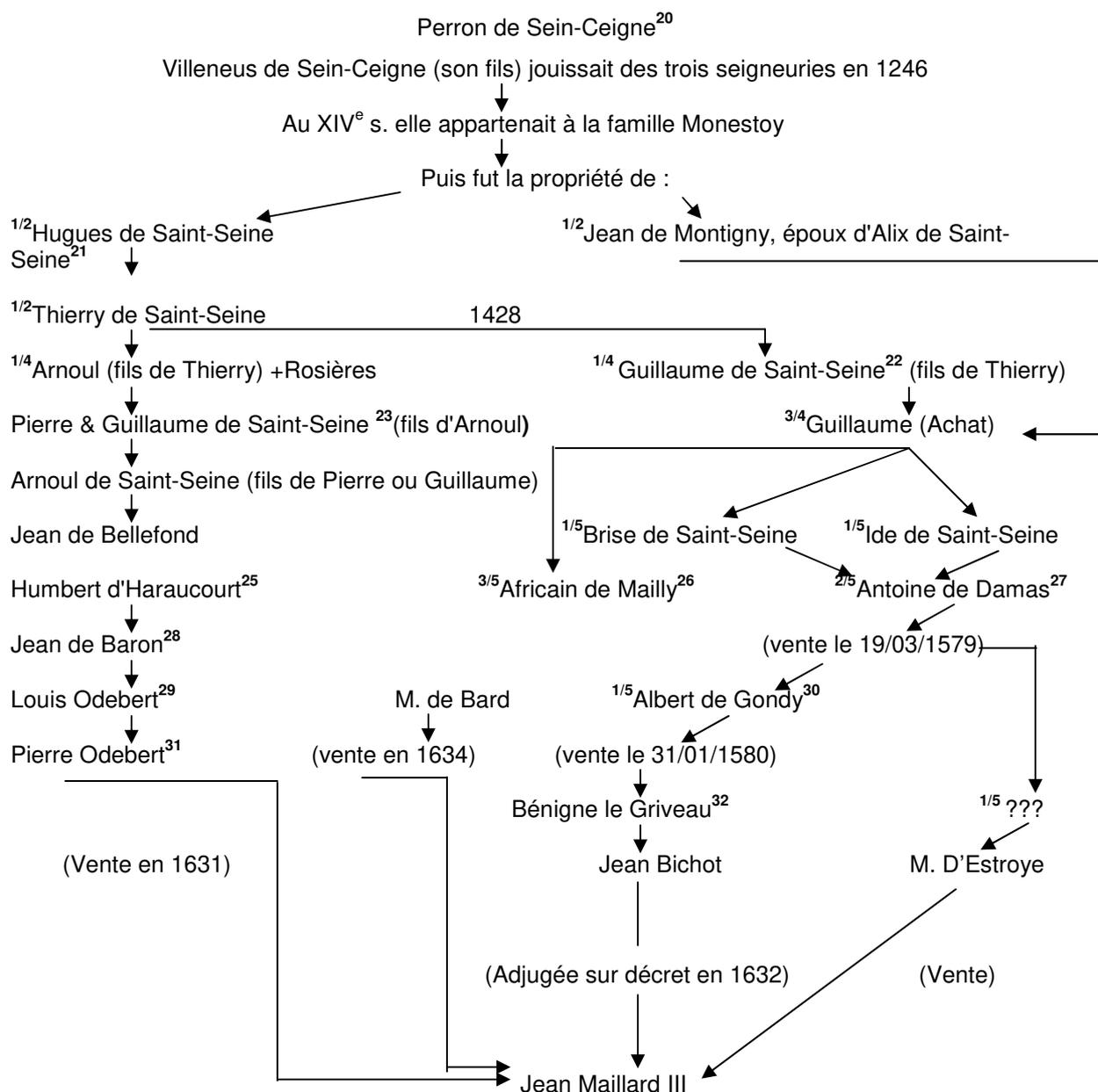
• Les droits honorifiques sont à égalité parfaite avec deux bancs égaux que les deux seigneurs se partageront alternativement une année à gauche, une année à droite¹⁸.

• Pour la justice le territoire est divisé en deux parties égales : le côté église à Maillard, l'autre à Mellin.

Mais au final, que d'énergie, que d'argent dépensés pour rien ou presque, quel marché de dupes! En effet, après la mort de Jean Baptiste Mellin vers 1704, sa nièce Marguerite de Mellin de Franclieu, femme de Claude Dubois, seigneur d'Orain hérita de la Vieille Seigneurie et la vendit le 17 décembre 1745 à **Bénigne Le Gouz**, chevalier, conseiller du Roi, fils de Benoît-Etienne Le Gouz-Maillard, l'autre partie du procès.

18 - Le côté droit de l'église est celui où on lit l'évangile et par conséquent le plus honorable ce qui explique cette alternance.

Les changements de propriétaires de Saint-Seine-l'Église¹⁹



19 - La liste des différents propriétaires des trois seigneuries est loin d'être exhaustive. Elles ont appartenu à un moment donné à d'autres seigneurs, Huguenin de Montigny ou Etienne de Thou, par exemple (mais ils ne sont pas cités faute de recoupements des sources).

20 - On pense que les deux parties de Saint-Seine, celle avec l'église et celle avec le château ont été la possession de seigneurs de nom et d'armes pendant les quatre siècles précédents.

21 - Sûrement la sœur de Thierry.

22 - Marié à Chrétienne de Cusance.

23 - Ils possédaient alors ensemble 2 fiefs, une maison forte et la Justice était partagée.

24 - Fille de Jean III de Saint-Seine et femme d'Aymon de Quingey.

25 - La grand-mère de sa cousine, Marguerite d'Haracourt, était Ide de Saint-Seine, fille de Guillaume de Saint-Seine et Chrétienne de Cusance. La reprise du fief eut lieu en 1562. (Archives départementales, série B liasse 10650).

26 - Fils d'Henriette de Saint-Seine. Reprise d'une partie du fief en 1521 (Archives départementales, série B liasse 10600).

27 - 1/5 Provenait du fils de Brise de Saint-Seine et l'autre d'Ide de Saint-Seine.

28 - Reprise du fief en 1578. Epoux de Marguerite de Bouxel (Vente le 28/09/1609).

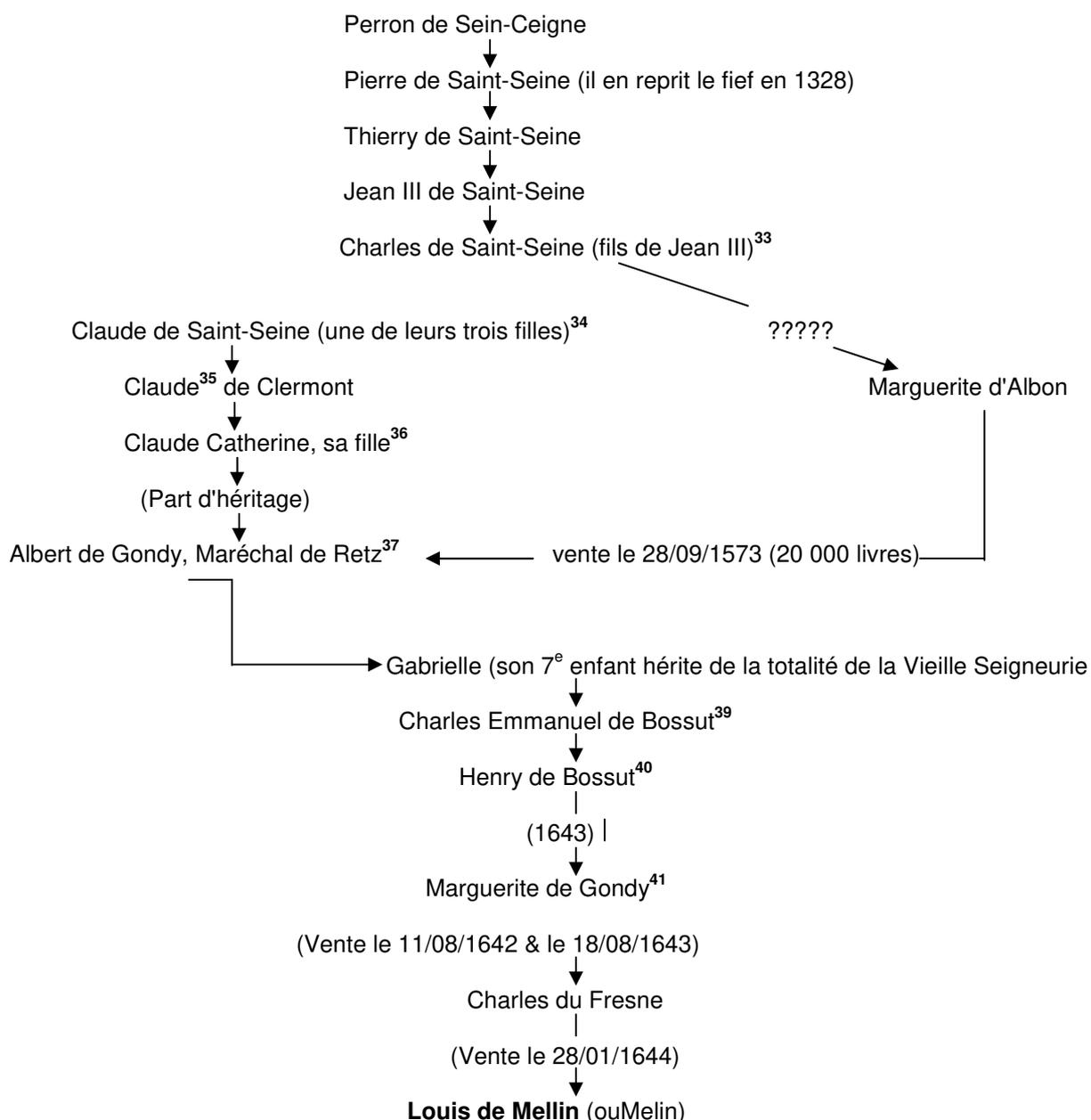
29 - Conseiller au parlement de Bourgogne, époux d'Odette Maillard, fille de Jean Maillard 1.

30 - Maréchal de Retz.

31 - Fils de Louis (vend sa part en 1631).

32 - Veuve de Jean Maillard I.

Les changements de propriétaires de la Vieille Seigneurie



33 - Marié à d'Husurette de Villarsan(ou Vellaufant) en 1443,

34 - Mariée en 1502 avec Jacques de Clermont, seigneur de Dampierre lieutenant du duc de Noyers en 1545,

35 - Baron (1500/1545) époux de Jeanne de Vivonne de la Châtaigneraie (1510/1583),

36 - Mariée avec Albert de Gondy, maréchal de Retz,

37 - La reprise du fief a eu lieu en 1574,

38 - Mariée le 11/12/1594 avec Claude de Bossut, seigneur d'Escry.

39 - Tué encore mineur au siège de Saint-Jean d'Angely en 1621, marié à Anne le Fèvre de Caumartin,

40 - Tué à 17 ans au siège de Roye en 1636,

41 - Grand tante de Henry de Bossut,

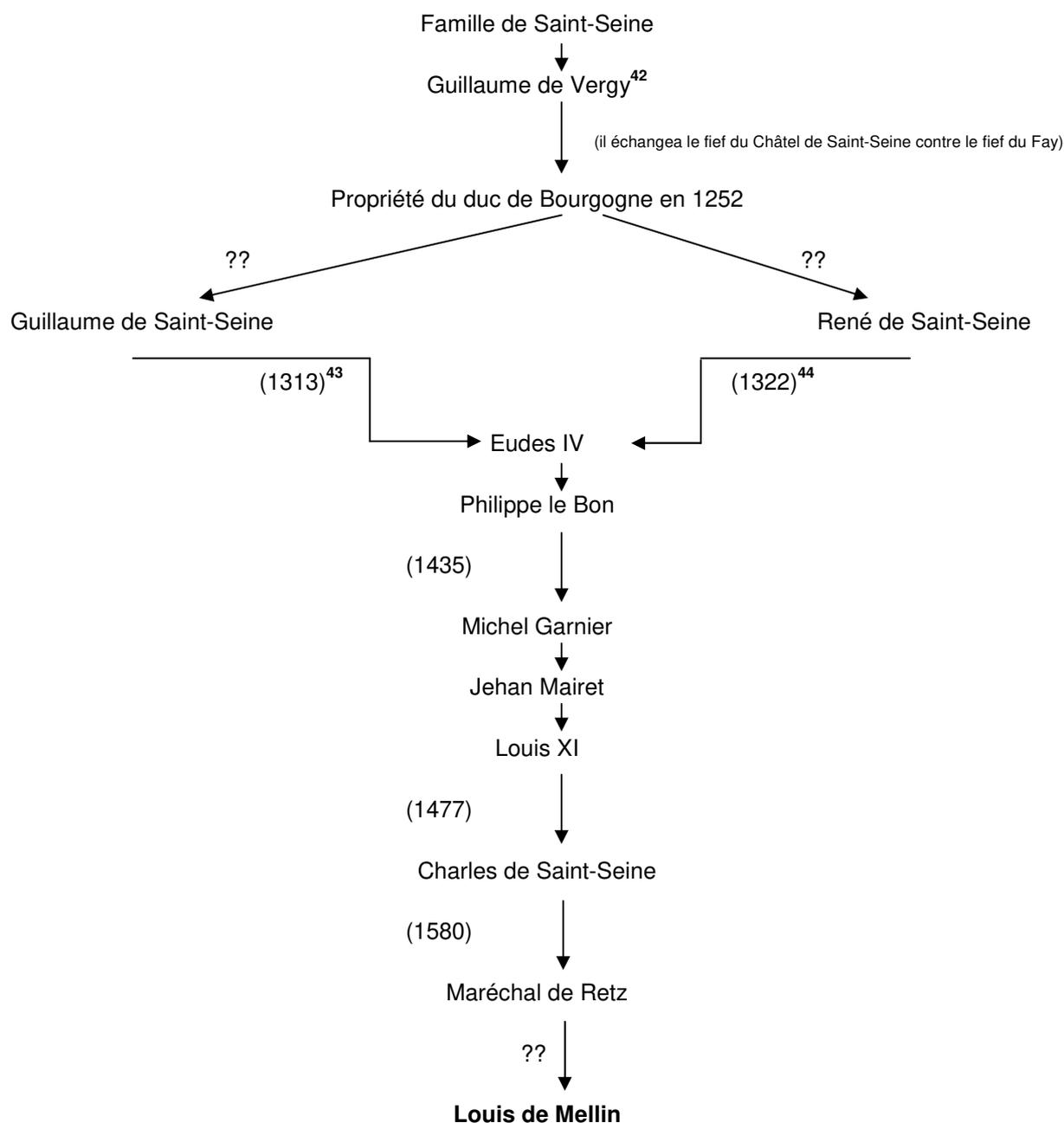
A cette époque, Mme Veuve d'Escry avait encore un droit d'habitation et un douaire de 500 livres,

Bibliographie chronologique :

Mélanges historiques et recueils de diverses matières pour la plupart paradoxales et néanmoins vraies, Pierre de Saint-Julien, 1588

Traité des droits honorifiques des Seigneurs des Eglises (cinquième édition), Mathias Mareschal, 1623

Les changements de propriétaires de Saint-Seine-les Halles



42 - Archives départementales, série B liasse 1317.

43 - Échange contre une rente annuelle de 557 livres, 15 souldes de terre à prendre tous les ans sur les revenus d'Auxonne.

44 - Echange contre la grange de Rosières.

Bibliographie chronologique (suite) :

Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies (Tome I à XVII), François Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois, Badier, 1734.

La pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux, Edme de la Poix de Fréminville, 1759.

Observation sur le droit des patrons et des seigneurs de paroisse, Germain-Antoine Guyot, Tome VII, 1758.

Dictionnaire des Fiefs et des Droits Seigneuriaux utiles et honorifiques, Joseph Renaudon,

ARREST DU PARLEMENT;

Au sujet des Droits honorifiques.

Du 11. Août 1684,

Louis par la grace de Dieu, Roi le France & de Navarre, dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois : A tous ceux qui ces Présentes verront, SALUT» Sçavoir fairont, que Procès civil auroit été mû et intenté pardevant notre Cour de Parlement de Dauphiné, entre « Jean-Baptiste de Mellin, Ecuyer, fils & héritier de Louis de Mellin» Ecuyer, évoquant de notre Parlement de Dijon, et au principal Appellant de Sentence donnée par te Lieutenant au Bailliage de Dijon le vingt sept de Juin mil six cens cinquante – trois, d'une part, & Etienne Benoît le Goux de Maillard, Ecuyer, notre Conseiller au Parlement de Dijon, héritier de noble Jean de Maillard, Conseiller audit Parlement, évoqué & intimé d'autre ; & entre ledit le Goux, Demandeur en Requête du 31. juillet mil six cens cinquante-trois, mentionnée dans les écritures du vingt-troisième janvier mil six cens quatre-vingt-deux , tendante à être maintenu au droit & qualité de se dire & qualifier Seigneur en partie de la vieille Seigneurie de S. Seigne, & à ce que défense soient faites audit de Mellin de le troubler & de se qualifier Seigneur pour le tout de la-dite vieille Seigneurie, à peine de mille livres d'amende & de tous dépens, dommages et intérêts, & intimé en appellation d'Ordonnance d'appointé dudit Lieutenant Général, dû neuvième Août mil six cens cinquante-trois, suivant les fins & conclusions prises en les écritures du 23. janv. 1682., d'une part » & ledit de Mellin, Appellant & défendeur d'autre ; & entre ledit le Goux, Demandeur en Requête tendante à être maintenu en qualité de Seigneur pour le tout de la Seigneurie de Saint Seigne Monetoy ou l'Église, en la possession & jouissance de tous les droits honorifiques en l'Église Paroissiale de Saint Seigne, exclusivement aud. de Mellin ,Seigneur en partie de ladite vieille Seigneurie & Seigneur des Halles, & à tous autres ; & que défenses soient faites audit de Mellin de le troubler, à peine de garde enfreinte & de trois mille livres d'amend ; ladite Requête jointe au Procès par Ordonnance de notre dite Cour, du douzième Août mil six cens quatre-vingt-un, suivant *les* fins & conclusions prises en ladite Requête & en les écritures du vingt-troisième Janvier mil six cens quatre-vingt-deux, d'une part, & ledit de Mellin Défendeur d'autre, & entre ledit le Goux, Demandeur en Requête, tendante à ce que ledit de Mellin soit condamné aux dépens frustrés à cause de ladite évocation, & réservés par l'Arrêt du Conseil du trentième Juin mil six cens quatre-vingt-quatre, ladite Requête jointe au Procès par

Extrait de l'arrêt de la Cour de Grenoble, signé par le juge GLASSON

Bibliographie chronologique (suite) :

Description générale et particulière du duché de Bourgogne, précédé de l'abrégé historique de cette province, (Volume 2), Claude Courtépée & Edme Béguillet, 1777.

La nouvelle pratique civile criminelle et bénéficiale ou le nouveau praticien français, François Lange, 1829.

Le régime féodal en Bourgogne, Par Collectif, 1975. La noblesse dans le duché de Bourgogne 1315-1477, Marie Thérèse Caron, 1987.

1 000 ans d'histoire à Saint-Seine-sur-Vingeanne, compilation des articles de Terroir de 1955 à 1993 par Gérard Faivre – Site Internet : saintseine.vingeanne.free.fr/historique_st_seine-page8.htm

Dominique BOURGUIGNON

Extrait du Terroir N° 150 (1^{er} semestre 2015)

L'ÉGLISE DE SAINT-SEINE

Note : L'essentiel de cet article figure dans le TERROIR N° 35 reproduit plus loin. Je ne restitue que les lignes qui n'y ont pas été reprises.

Lorsque la nationale 460 vous a fait franchir le canal de la Marne à la Saône puis la tranquille Vingeanne bordée de hauts peupliers, derrière ce rideau d'arbres qui se déchire brusquement vous apparaît un ensemble disparate de toits rouges ou sombres bien étagés au flanc de la vallée demeures cossues ou modestes disposées selon la fantaisie des bâtisseurs ou l'exiguïté du sol, flanquées ça et là de vertes frondaisons, c'est Saint-Seine-sur-Vingeanne.

Dominant le tout sur fond de ciel clair, la haute tour carrée d'un élégant clocher attire le regard comme la silhouette d'un pâtre au-dessus de son troupeau figé dans le soleil couchant ; fasciné par cette vision inattendue et désireux de pousser plus avant votre exploration vous entrez dans le village vous gravissez la rue en direction de l'Est, vous frôlez les deux grosses tours du château qui disparaît derrière de hautes murailles, et en pleine lumière formant comme l'aboutissement du chemin, vous admirez de tous vos yeux ce monument médiéval aux lignes harmonieuses et sobres bien campé au-dessus d'un perron à deux étages de gradins qui contribue à le mettre en valeur, c'est l'Église de Saint-Seine.

Aujourd'hui encore, tant est grande la place que tient cet ensemble architectural dans le village qu'on ne peut affirmer si l'appellation Saint-Seine vient du vocable de l'église ou si ce nom lui fût donné avant la fondation de la chapelle des premiers âges du christianisme, les documents manquent pour l'attester, toujours est-il que le quartier où nous nous trouvons formait au onzième siècle le bourg de Saint-Seygne-l'Église avec sa seigneurie bien distincte des deux autres bourgs de Saint-Seygne-Les-Halles et de Saint-Seygne-la-Tour.

COURTÉPÉE nous signale bien dans ses descriptions « Saint-Seine, dernier village de Bourgogne » en effet si vous poursuivez de quelques lieues en direction de l'Est, vous apercevrez des clochers nettement différents d'aspect qui vous prouvent que vous n'êtes plus en Bourgogne ; quoique placée aux confins de ce duché, l'église de Saint-Seine reste une des types les plus purs de l'art roman bourguignon des 13^{ème} et 14^{ème} siècle.

Mais vous demandez-vous quelle est son histoire ? Au risque de vous décevoir, nous vous répondrons qu'elle n'est pas très précise, tout au moins en ce qui concerne ses origines.

A l'époque gallo-romaine il existait une agglomération nommée « Es Taules » située au bord de la Vingeanne et le lieu-dit en a conservé l'appellation de nos jours, alors que le reste du village s'appelait « Helpericicurtis ».

Or à une lieue plus au sud se situait la cité « d'Atès » qui possédait un temple à colonnade (les fouilles de 1865 l'ont révélé) le culte des divinités romaines se trouvait centralisé dans cette dernière cité et Es Taules comme Helpericicurtis n'en possédaient pas.

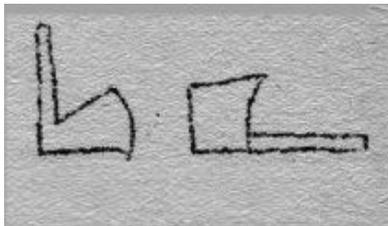
Lors de l'implantation du christianisme dans les Gaules il semble bien qu'une chapelle ait été construite sur la colline où se dresse l'église et que ce soient les moines de Bèze qui l'aient bâtie vers l'année 630, car plusieurs lieux qui faisaient partie de la dotation initiale de cette abbaye, n'ont pu être identifiés, en autres « Bayma », « Viriacus » ou « Viriniacus », « Berleria » (que Garnier suppose être le « Berthaut » de Fontaine-Française), « Villa galatunna », « Curtis Mulinensis » et bien des noms n'ont pas été mentionnés par le chroniqueur qui écrivait cinq cents ans plus tard.

Cette colline semble bien avoir été dans un lointain passé le lieu de sépulture habituel pendant des siècles puisqu'en 1908 on a découvert près de la maison BOURGEOIS les restes de 7 guerriers inhumés côte à côte le chef du côté de l'orient et la lance au côté avec des fragments de boucliers présumés être de l'époque mérovingienne ; à quelques dizaines de mètres de là, d'autres sépultures ont été encore mises à jour en 1946 et qui semblent dater de la même époque.

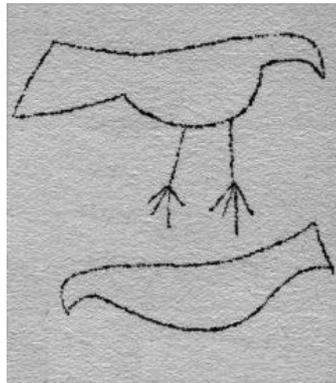
Il est dit dans la Chronique de Bèze qu'Albéric, dans sa générosité pour l'abbaye, alla jusqu'à détacher des biens de son évêché pour les lui donner. Il lui fallut pour cela le consentement de son métropolitain, AGOBARD, archevêque de Lyon, celui de son chapitre et des fidèles de son diocèse, il l'obtint, ce qui peut paraître surprenant au premier abord; mais la raison en est que, sous couvert de donation, ces biens n'étaient au fond qu'une restitution. Les prédécesseurs d'ALBÉRIC, depuis RÉMY

au milieu du 8^{ème} siècle, s'étaient peu à peu annexés les possessions de l'abbaye déchue. Sa restauration imposait la restitution et celle-ci fut de grande envergure ; on y retrouve une bonne partie de la fondation d'Amalgair à l'origine de Saint-Pierre-de-Bèze.

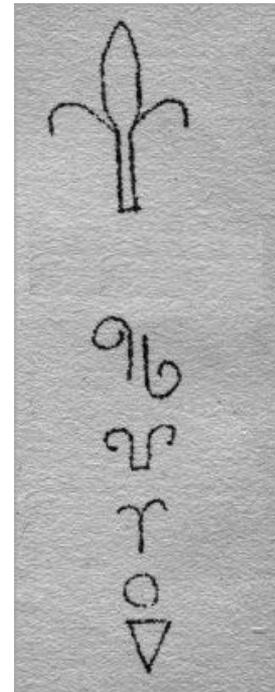
Marques de tailleurs de pierre :



haches



colombes



fleur de lys

Et à propos de l'inscription latine « Odito lapis me facit 1300 » ces quelques lignes :

L'interprétation donnée par COURTÉPÉE est d'ailleurs sujette à caution et certains savants spécialistes émettent l'idée que ce chapiteau tout entier dont la sculpture paraît très ancienne, pourrait bien avoir été emprunté à l'ornementation de la chapelle primitive, nous en reparlerons d'ailleurs.

Pierre RABIET.

L'ÉGLISE DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Les descriptions précédentes de l'intérieur de l'Église de Saint-Seine nous ont fait remarquer la sculpture caractéristique du pilier droit du chœur qui semble bien être d'une facture très ancienne, très probablement antérieure à la construction de l'ensemble de l'Église actuelle.

Au fronton de ce pilier se trouve une inscription que les historiens ont depuis longtemps cherché à déchiffrer. COURTÉPÉE, dans ses relations de 1785 l'a traduite en ces termes, « Odite Lapis me fecit 1300 », et de nombreux chroniqueurs après lui, ont reproduit cette inscription latine. Toutefois, de nombreux érudits visiteurs de notre Église ont douté de la vérité de cette traduction d'une inscription d'ailleurs très effacée et partant très difficile à interpréter.

Après photographie et reproduction dessinée grandeur nature, cette inscription a été, grâce à l'obligeance de Mr Paul LEBEL, Conservateur du Musée Archéologique de Dijon, transmise à l'école des Chartes, où deux professeurs de cette école, M. Jean HUBERT et surtout M. Charles PERRAT, spécialiste de l'écriture médiévale a réussi en complétant la forme de certaines lettres, à déchiffrer d'une façon lumineuse les caractères soumis. Voici la traduction qu'il en donne:

« Ego Victor Rodillon cur(a)tus fecit »

Ce texte daterait d'une période déjà avancée du XIII^{ème} siècle. Il est cependant rare à cette époque de trouver « curatus » non précédé du mot « presbyter ». Selon M.HUBERT, il ne s'agit ni d'un artiste, ni d'un mécène, mais de l'administrateur qui aurait fait placer cette pierre en cet endroit.

Le doute reste donc entier sur l'origine de cette belle corniche formant un ensemble de chapiteau très bien conservé, et l'hypothèse selon laquelle cet ensemble pourrait provenir d'une chapelle antérieure ne se trouve pas démentie.

Au XVII^{ème} siècle, l'Église de Saint-Seine possédait à l'intérieur et à l'extérieur plusieurs « litres » :

On appelle ainsi des bandes peintes en noir qui commémoraient la mort du Seigneur haut justicier et bienfaiteur de cette église ; elles étaient parsemées d'écussons de ces seigneurs.

Depuis 1896, grâce à la démolition de l'ancienne sacristie qui s'adossait au côté Nord du chœur, on peut encore remarquer deux fragments vétustes de ces litres de 1657. Celui de la partie supérieure, déjà bien effacé, que CHABEUF a identifié comme étant celui des MAILLARD érigés en 1684 après le décès de Jean MAILLARD précédé par celui de son épouse en 1655.

En dessous se trouve le blason losangé de la veuve d'Emmanuel d'ESCRY, née de CAUMARTIN, dont l'écu est entouré de la cordelière des veuves héritières de la vieille seigneurie de la Tour qui appartenait en 1680 à la famille MELLIN.

Entre ces deux litres qu'on peut encore reconnaître, s'en place une troisième, comportant le blason des de MELLIN, très effacé et qui comportait en chef un casque d'or en cimier et des hachements d'or et de gueules.

Des litres semblables existaient à l'intérieur du chœur. De simples fragments subsistaient encore en 1950, mais si vétustes qu'il fallut les effacer complètement ; ceux de l'extérieur auront disparu dans quelques lustres, et c'est au toit en appentis d'une sacristie adossée à l'abside pendant un bon siècle, que nous devons de les pouvoir encore remarquer par places.

Au XVIII^{ème} siècle nous avons mentionné les réparations et modifications apportées au pignon de la façade Ouest ; la rose centrale dont la pierre s'effritait s'est vue privée de son meneau et des fines colonnettes qui en formaient les rayons, mais le vitrail aux quatre figures de saints qui la garnit avait été assez détérioré à l'époque, si bien que la famille de SAINT SEINE a dû entreprendre sa complète réfection à la fin du XIX^{ème} siècle, en s'inspirant exactement de l'ancien vitrail.

Par la pureté de ses lignes, la symétrie de ses bas-côtés, l'élégance de son clocher de type bourguignon, l'harmonieuse disposition de son ensemble, l'Église de Saint-Seine-sur-Vingeanne s'affirme comme un des monuments les plus attachants et des plus caractéristiques de ce duché de Bourgogne au XIV^{ème} siècle.

Pierre RABIET.

Extrait du TERROIR N° 14 (avril 1959)

L'ÉGLISE

DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Déjà en 1959 les Numéros 13 et 14 de « TERROIR » vous ont donné un historique et une description détaillée de cette église dont les origines se situent aux dernières années du 13^e siècle et au commencement du 14^e.

De nombreux lecteurs et de nouveaux correspondants nous ont demandé de la renouveler. Si nous consentons à le faire c'est un peu pour rappeler des souvenirs qui nous attachent à ces pierres, mais surtout pour rendre un pieux hommage à celui qui en fut le rénovateur de 1950, trop soudainement enlevé à l'affection de ses amis, et de tous ceux qui ont pu apprécier sous ces voûtes séculaires ses hautes qualités dans le cadre d'une époque exceptionnelle, le Chanoine André BOLLOTTE.

Les historiens, les passionnés de l'histoire locale, les amis des arts, la plupart de ceux qui ont choisi de vivre dans cette vallée privilégiée de Vingeanne pour ses monuments et ses sites, se sont souvent posé cette question : Pourquoi l'église de Saint-Seine a-t-elle été placée sous ce vocable et pourquoi ce village porte-t-il le nom de Saint-Seine-sur-Vingeanne ?

A l'époque gallo-romaine il existait au bord de la Vingeanne une agglomération nommée « Es Taules » et le lieu-dit bien caractérisé par des trouvailles de fibules, colliers et autres objets, a conservé cette appellation jusqu'à nous.

L'ensemble du village situé plus à l'Est et au sud s'appelait « Helpericicurtis ».

Or, à une lieue plus au sud se situait la cité d'« Atès » qui possédait un temple à colonnade (les fouilles de 1865 l'ont révélé) le culte des divinités romaines se trouvait centralisé en ce dernier lieu et Helpericicurtis ne possédait pas de temple, tout au plus trouvait-on des sépultures des premiers siècles sur la colline dominant le village dans un périmètre maintenant éloigné de l'église actuelle de plus de cent mètres. Des découvertes récentes l'ont encore affirmé par la mise à jour d'un sarcophage et la sépulture d'un guerrier.

C'est vers l'année 630 qu'on trouve trace de la chapelle érigée sur cette colline funéraire par les moines de Bèze qui furent les desservants de cette chapelle et de l'église qui a suivi au même lieu jusqu'à l'époque de la Révolution de 1789.

Plusieurs lieux faisant partie de la dotation initiale de l'Abbaye de Bèze n'ont pu être identifiés parfaitement : « Bayma », « Viriacus ou Viriniacus », « Berleria » (que Garnier suppose être le « Berthaut » de Fontaine-Française), « Villa Cataluna », « Curtis Mulinencis » (cette dernière appellation pourrait très bien s'appliquer à « Helpericicurtis »).

Bien des noms n'ont pas été mentionnés par le chroniqueur qui écrivait cinq cents ans plus tard.

Quoi qu'il en soit la plus ancienne mention écrite de l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne se trouve dans la chronique de Bèze : « En l'an 830, Albéric, évêque de Langres, qui venait de relever entièrement l'Abbaye de Bèze, ruinée de fond en comble, reconstitua son temporel spolié et lui donna entre autres cette église avec ses dépendances : Ecclesiam de villa quae dicitur sancti Sequani cum appenditis suis ».

La Charte des Empereurs (Louis le Débonnaire et Lothaire son fils) sanctionne ces donations en ces termes : « Actum anno ab Incarnationis Domini octingentesimo XXX. Indictione VIII Epacta XV ».

Afin de savoir à quelle époque précise la dénomination de « Saint-Seine » fut donnée d'abord à l'église en son vocable et ensuite à toute l'agglomération il était tout indiqué de fouiller la vie de ce Saint fils du Comte de MESMONT dont le château se trouvait près de Sombornon. Cette vie nous est relatée de deux manières : d'une part sur les fresques exécutées en 1504 par père Perceval de MONTARBY qui sont encore visibles dans l'église de Saint-Seine-l'Abbaye, fresques qui tendent d'ailleurs à disparaître : d'autre part parmi la légende écrite qui se trouve dans Mabillon, « Les Bollandistes et l'Histoire du Monastère de Réomaüs » où SAINT SEINE débuta dans la vie monastique.

Aucun document n'indique la date exacte de sa naissance, mais elle semble être fixée en l'année 504 de notre ère. Quant à son nom qui nous intéresse au plus haut point, le texte est muet à cet égard.

Grégoire de TOURS, son contemporain, en parle sous le nom de « SEQUANUS » et ROSSIGNOL nous expose que le nom du fleuve est à l'origine de cette dénomination..... On a en effet découvert près de la Source de la Seine les restes d'un temple Gaulois avant d'être Romain dédié à la Déesse « SEQUANA ». Cet auteur avance que le père de Sequanus pût être lui-même le descendant d'un prêtre de la déesse qui avait gardé ce nom. Cette hypothèse prend un caractère historique quand on se rappelle que la loi romaine donna aux églises les biens qui avaient appartenu à l'ancien culte et que l'Abbaye « De Sestre » hérita en partie de ceux attribués à la déesse « Sequana ».

L'antique légende nous apprend en effet que Sequanus avait d'anciens droits sur le sol où il fonda son institut : « Est locus hereditario tibi jure debitus ».

Sequanus, toujours selon la Légende, quitta Mémont vers sa quinzième année pour se retirer à « Valeriacum » aujourd'hui Verrey-Sous-Drée et ensuite sous la direction d'Eustade, prêtre de Mémont, il fut reçu dans le « Moutier » que Saint-Jean, fils d'un sénateur Dijonnais, venait de construire à « Remaüs », aux confins de la Bourgogne, où il se fit moine selon la règle de Saint Macaire.

Enfin, au fond d'une vallée couverte de bois, à « Sicastre », Sestre étant aussi le nom du lieu, il fonda en 534 l'Abbaye qui porte aujourd'hui son nom, mais qui fut dédiée à l'origine à la Vierge Marie qu'on implorait sous le vocable de « Notre-Dame-des-Fontaines ».

On représente souvent Sequanus chevauchant un âne, car il avait fait le vœu de pauvreté (à ce sujet il nous souvient d'une fresque, malheureusement trop mutilée pour être conservée représentant notre Saint sur son âne, apparue dans le chœur de notre église lors de la restauration de 1950).

Grégoire de Tours nous rappelle que le fondateur de l'Abbaye de Sestre fut inhumé en 580 dans la basilique de « Sainte-Marie » et que « Sequanus » compta parmi les glorieux défenseurs de la Foi Chrétienne. Il relate même un miracle qui s'est produit près de son tombeau et dont a été témoin le Roi Gontran :

« Trois hommes avaient été suspectés d'avoir dérobé le cornet du Roi au cours d'une chasse, ils se réfugièrent dans la Basilique près du tombeau de « Sequanus » où on les retrouva et où on les enchaîna ; au cours de la nuit, l'édifice se trouva tout à coup éclairé d'une vive lueur et les chaînes des prisonniers se brisèrent, aussitôt le Roi Gontran pris de terreur ordonna qu'on leur rende la liberté ».

La piété du premier abbé de Sestre avait été très grande durant toute sa vie, et ce miracle joint à d'autres reconnus, à la fondation de l'Abbaye contribuèrent à la canonisation de « Saint Seigne », aussi les chartes carolingiennes désignent-elles la Colonie de Sestre sous le nom de « Abbaye De Sainte-Marie et de Saint-Seine ». Sa fête étant célébrée le 19 septembre et au cours de plusieurs grandes sécheresses on invoqua ce Saint pour demander la pluie. Certains ont voulu voir dans ces pratiques une survivance du culte de la déesse « SEQUANA ».

Les grands événements de la fin du VII^e siècle, la peste, la lutte entre la Neustrie et l'Austrasie le supplice de la Reine Brunehaut dans la vallée de la Vingeanne, ne nous permettent plus de connaître la vie de l'Abbaye de Saint-Seine. Cependant nous savons qu'en 677 les armées d'Ébroïn et de Dagobert ont ravagé toute la région et que la plupart des monastères de Bourgogne furent détruits.

En 731, nouveau désastre, l'invasion des Sarrasins venus du sud ruina le monastère de Saint-Seine et deux moines de cette abbaye furent immolés sous les pieds des chevaux et sur les ruines fumantes de cette église abbatiale.

L'Historien MIGNARD (op. cit. 223) attribue ces ravages, aux Normands venus eux du nord plus d'un siècle plus tard.

Or on sait par les fresques qu'une translation des reliques de Saint-Seine eut lieu le 2 janvier et on suppose que ses restes furent mis dans une châsse et transférés à Saint-Bénigne de Dijon. Certaines de ces reliques ont été alors remises aux moines de Bèze qui se trouvaient repliés dans la ville lors de la destruction de leur monastère par les envahisseurs musulmans.

En 805, Charlemagne confirme les dotations et privilèges dont jouissaient au Pays Lingon les églises et les monastères dont les parchemins avaient été anéantis par les invasions du VIII^e siècle. C'est ainsi que l'Abbaye de Bèze se reconstruit, ses privilèges anciens sont confirmés, entre autres ses droits sur l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne ainsi que la Chronique de Bèze le relate. Le fait est confirmé ensuite par la Charte d'ALBÉRIC en 830 ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

On peut donc présumer sans grand risque d'erreur, que les moines de Bèze qui reprirent leur place à « Helpéricurtis » y apportèrent les reliques du Saint qu'ils détenaient et donnèrent à la chapelle qu'ils reconstruisirent ici, le vocable de Saint-Seine.

Hélas de nouvelles invasions vinrent encore ravager nos vallées, d'abord les Normands qui remontaient le cours de la Seine en 888, et surtout les Hongres en 937 qui anéantirent complètement le monastère de Bèze et toutes les possessions des moines, dont Saint-Seine où rien n'a survécu de la chapelle érigée au même lieu que l'église actuelle. L'Histoire est muette sur l'Abbaye de Bèze pendant les cinquante et un ans qu'elle resta déserte, aussi les possessions de cette Abbaye devinrent la proie de nombreux laïques.

L'Abbé GUILLAUME ayant relevé Bèze une fois de plus, s'applique à lui faire restituer tous ses biens. Or l'église de Saint-Seine, au début du XI^e siècle, se trouvait dépossédée de tous ses revenus et les moines la desservant n'y avaient plus leur subsistance. Sur les instances de ceux de Bèze, l'évêque LAMBERT de Langres obligea HUMBERT, chevalier, à restituer ces bénéfices, ce qu'il fit sous forme d'une véritable donation selon l'usage : « Ego Humbertus ob omnipotentis Dei amorem, et animae mae salvationem dono sancto Petro et fratribus Besuensis coenobii beneficium Ecclesiae Helpericurtis », cela du consentement de son épouse « Histiburge » et de son fils « Siguinus ». L'acte en est passé à Langres le VI des Ides de janvier, Indiction V, année de l'Incarnation du Verbe MXXII. (Chronique de Bèze, p. 313).

Comme on le voit, l'église sous le vocable de Saint-Seine n'avait pas encore donné son nom à l'agglomération. Ce n'est que vers 1060 de notre ère que « Raimodis », qualifiée de « respectable matrone », donne aux moines de Bèze, avant de mourir, la moitié du domaine et une servante : « Apud sanctum Sequanum Helpericurtis ». De même vers 1070 un chevalier du nom de Guy, donne à Saint-Pierre de Bèze sa maison : « Sanstum Sequanum Helpericurtis ». En 1100, Alvide, femme de Wilene d'Altason donne un meix « In villa quae sanctus Sequanus muncupatur », en 1105, le privilège du Pape Pascal II lui en confirme la possession en ces termes : « Ecclesia sancti Sequani quae est parrechialis ».

C'est donc au cours du XI^e siècle que cette église devint paroissiale, mais rien n'indique qu'elle ne fut pas chapelle castrale... malgré que plusieurs seigneurs de SAINT SEINE aient eu leurs sépultures à l'Abbaye de Theuley (Alix de SAINT SEINE en 1280, Renaud de SAINT SEINE en 1290, Guillaume de SAINT SEINE en 1314 et Gui de SAINT SEINE en 1337).

Dans le cartulaire de l'Abbaye de Bèze (Arch. de la Côte d'Or) nous trouvons :

Juin 1269 - Sentence arbitrale entre l'Abbé de Bèze et le prieur d'Autrey, touchant les dîmes du finage de « Sauvenei » qui sont partagées par moitié, que les terres soient cultivées par les habitants de Saint-Seine, de Verfontaine ou d'ailleurs.

Février 1270 - (v;s) Acquisition par l'Abbé de Bèze sur Constantin dit Bruley de ses droits sur les dîmes, les redîmes et église de Saint-Seine, pour 16 L. et 10 s. viennois.

Février 1279 - Garnier est curé de Saint-Seine, il met son sceau à côté de ceux de Jean, abbé de Theuley, et de Guillaume, curé de Mornay, à l'acte d'acquisition faite par l'abbé de Bèze, d'un pré à Saint-Seine sur Constantin dit Bruley, pour 16 L. viennois.

27 Juin 1316 - Sentence de Jean de CHATILLON, Bailli de Dijon touchant les dîmes de Saint-Seine.

28 Juin 1389 - Sentence de l'Official de Langres, condamnant Pierre GARNIER de Saint-Seine-sur-Vingeanne, à payer avant le 2 février vingt émines par moitié froment et avoine pour l'amodiation des dîmes de Saint-Seine.

2 Janvier 1567 - Jugement rendu par Jean Morin, lieutenant du baillage de Dijon, au profit de l'Abbé de Bèze, contre Luco PAUFFERT de Saint-Seine-sur-Vingeanne, au sujet de dîme de vin due au dit Saint-Seine.

24 Octobre 1594 – Amodiation des deux tiers de la dîme de vin de Saint-Seine appartenant à l'Abbé de Bèze, par Etienne MASSÈRE, curé de Saint-Seine moyennant 3 feuilletes de vin.

La plupart semblent être des dîmes dues au seigneur en l'occurrence l'Abbé de Bèze pour ses terres à Saint-Seine, les moines, barons de Bèze à partir de 1731, lorsque le titre fut éteint par la fondation de l'évêché de Dijon, se prétendent être seigneurs de Saint-Seine-les-Halles, ils seront du reste en procès avec le Président Bénigne Le GOUZ seigneur du lieu, entre 1763 et 1772. (Arch. de la Côte d'Or).

Nous n'avons pas encore parlé de la construction de l'église actuelle de Saint-Seine puisque aucun document n'en fait mention, mais il est vraisemblable qu'elle fut commencée à la fin du 13^e siècle et achevée au début du 14^e.

COURTÉPÉE indique bien l'inscription très difficile à déchiffrer sur le fronton du chapiteau du pilier droit du chœur « Odit lapis me facit 1300 » comme preuve de l'année de sa construction, mais c'est surtout à d'autres indices que nous nous reporterons pour en déterminer l'époque. L'interprétation ci-dessus donnée par COURTÉPÉE est d'ailleurs sujette à caution malgré que de nombreux chroniqueurs aient après lui reproduit cette inscription latine.

Une nouvelle version nous est donnée aujourd'hui par deux éminents professeurs de l'École Des Chartes : M. Jean HUBERT et surtout M. Charles PERRAT, spécialiste de l'écriture médiévale.

Grâce à l'obligeance de M. Paul LEBEL, conservateur du Musée Archéologique de Dijon qui a bien voulu transmettre à ces professeurs les photographies et dessins de l'inscription lapidaire malheureusement bien effacée que nous indiquons ci-dessus. Voici donc cette nouvelle version donnée en 1959 : « Ego Victor RODILLON cur(a)tus fe(cit) ».

Ce texte daterait d'une période déjà avancée du XIII^e siècle. Il est cependant rare à cette époque de trouver « curatus » non précédé du mot « presbyter ». Selon M. HUBERT, il ne s'agit ni d'un artiste, ni d'un mécène, mais de l'administrateur qui aurait fait placer cette pierre en cet endroit.

Le doute reste donc entier sur l'origine de cette belle corniche formant un ensemble de chapiteau très bien conservé mais nettement différent des autres chapiteaux du chœur. L'hypothèse selon laquelle cet ensemble pourrait provenir d'une chapelle antérieure ne se trouve pas démentie.

L'ensemble de ce monument roman avec la naissance de l'ogive dans les voûtes de la nef et des bas-côtés s'avère être du type parfait de l'église Saint-PHILIBERT de Dijon avec sa corniche à écussons courant tout autour de l'édifice, sauf sur le chœur, ses baies à gradins parmi les plus anciennes, les sculptures frustes que l'on retrouve aux clés de voûte, dans les bas-côtés et aux culs, de lampes, les massifs piliers carrés de la nef sans chapiteaux, et surtout la magnifique tour carrée de son clocher avec ses deux étages de fenêtres géminées à riches colonnettes attestent la facture romane bourguignonne du XIII^e siècle dans les bourgs de campagne où l'architecture accusait souvent un retard d'un demi-siècle sur celle de la ville.

Les matériaux employés provenaient des carrières voisines et c'est grâce à leur qualité exceptionnelle que l'édifice s'est maintenu à peu près intact malgré les injures du temps et surtout malgré les nombreuses déprédations que lui ont fait subir les hommes au cours de l'histoire.

Il faut aussi remarquer que les artisans du lieu ont voulu contribuer chacun à leur manière à l'œuvre commune puisqu'à cette époque on comptait plus de cinquante tailleurs de pierre à Saint-Seine, et ce sont leurs marques que vous pouvez relever sur plusieurs piliers de la nef oiseau, fleur de lys, étoile, hache, faucille, pioche et bien d'autres.

Aucune de ces marques n'a d'analogie avec celles que l'on relève dans l'abbatiale de Saint-Seine-L'Abbaye qui datent de la même époque, ce qui prouve que chaque artisan local tenait à ciseler son œuvre d'un caractère qui lui soit propre.

Une autre disposition originale de l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne consistait à l'époque moyenâgeuse dans la division de son église en trois parties bien distinctes délimitées chacune par des gradins : le Chœur réservé au clergé, le transept à la noblesse et aux fabriciens, le reste pour le peuple. À la Révolution de 1789, le sol a été nivelé et les gradins ont été reportés à l'entrée du sanctuaire.

Une litre noire avec blasons des seigneurs décorait l'intérieur du chœur, elle existait également à l'extérieur où on peut encore en distinguer quelques fragments du côté Nord où s'adossait l'ancienne sacristie.

L'abside se termine carrément et si l'on peut encore y admirer maintenant la magnifique baie François 1^{er} aux sculptures délicates, il n'en a pas toujours été ainsi, et c'est grâce aux plâtras dont on l'avait recouverte pendant les époques troublées que ce fenestrage délicat nous apparaît maintenant dans toute sa beauté depuis qu'on y a placé au XIX^e siècle ce remarquable vitrail qui ne rompt pas l'harmonie avec l'ensemble de ce monument.

À l'ouvrage d'Henri DAVID intitulé « De Sluter à Sambin » (p. 56) nous ne pouvons résister au désir d'emprunter cette description de la baie ci-dessus :

Ange Porte-Ecu : « Un ange flottant, qui dans la gorge d'un tiers-point, domine de l'extérieur une fenêtre du chevet de Saint-Seine-sur-Vingeanne (pierre haute de 0,50 m). L'élan du vol et le déploiement des étoffes y sont plus modérées qu'en celui de Brazey-en-Plaine.

Pesante par ses volumes, aérienne par l'aisance de son mouvement, cette figure drapée en relief de beaux genoux inégalement ployés dans le flot agité de la robe... l'ange a relevé plus haut que le coude et roulé en épais bourrelets les manches de sa tunique, afin de maintenir plus commodément un lourd écusson. Il y a de la naïveté dans ses bons offices ».

« L'écu n'est pas meublé, mais on sait que cette partie de l'édifice fut réparée à la fin du XV^e siècle par Charles de SAINT-SEINE, à qui Louis XI en 1477 avait confirmé les droits féodaux. Dans l'ensemble, le décor d'architecture de cette baie date de ce temps, il est donc vraisemblable que l'angelot présentait le blason du seigneur. La paroisse ressortissant de l'abbaye de Bèze ».

(P.232) Caractéristique de l'époque. Au XV^e siècle, quand l'ange porte écu est seul, il présente le blason à bras ouverts sur sa large poitrine ; L'ange du chevet de Saint-Seine-sur-Vingeanne. Au même ouvrage (p. 144) nous empruntons la description suivante qui s'applique à la statuette à droite du chœur : *Dieu de Pitié* (dernier du XV^e siècle).

« Dans l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne, un Dieu de Pitié (pierre haute de 1,35m). Presque droit... le CHRIST, indifférent à l'état lamentable de son corps, s'abîme dans une méditation douloureuse ».

(p.195) « À Saint-Seine-sur-Vingeanne, (l'Homme De Douleur) reste encore intimement rempli de l'esprit gothique, l'adhésion à la volonté du Père Céleste, le plus profond naturel devant l'épreuve, se traduit dans l'attitude abandonnée du corps et s'y renforcent d'une gaucherie plastique qui rend plus sensible la justesse un peu rude du sentiment religieux ».

De ce même XV^e siècle, plusieurs sépultures ont été établies dans l'église de Saint-Seine tant dans le chœur que dans le transept ou la nef.

La principale et la plus importante est celle de Chrétienne De CUSANCE du 20 mars 1492, d'après l'inscription qui s'y trouve à l'entour :

Ci-gît puissante Dame Chrestienne de CUSANCE, femme de feu messire Guillaume de SAINT-SEIGNE jadis grand maistre d'ostel de monseigneur de BORGIOINE, laquelle trépassa le XX^e jour de mars mil IIII^{XX} et XII. Priez Dieu qu'il aye son âme. In pace resquiescat. Amen. »

Les écussons gravés portent : à droite les armes de Saint-Seine avec un label à trois pierres, à gauche, partie au 1^o de Saint-Seine avec le dit label, au 2^o avec un aigle ployé.

La seconde dans la chapelle de Saint-Seine est celle d'Arnoul de SAINT SEINE et Marguerite de Saint Rémy, malheureusement fort martelé à la Révolution : on y lit : « Cy gisent noble éscuier Arnoul de SAINT SEINE, seigneur de Rousières et de SAINT SEINE //// Marguerite de Saint Rémy, sa femme, dame de ///// Tout est en Dieu ».

Une troisième se situe dans la nef mais se trouve maintenant illisible de même que la quatrième mentionnées toutes deux dans le procès-verbal de 1683 qui figure aux archives de Saint-Seine (p. 192) :

« Ci-gist le cœur de noble et puissante dame Huguette de Villafrans veuve de puissant seigneur Charles de SAINT SEINE ///// trépassa le /// janvier mil V^o XIX ».

« Ci-giste noble homme Jean ///// escuier lequel trespasa le jour de feste de Résurrection de Notre Seigneur ///// mil cinq cent vingt deux.... »

Armes, celles de Champagne.

1636. Date à marquer d'un trait rouge pour toute la vallée de la Vingeanne et particulièrement pour Saint-Seine qui eut à subir de nombreuses dévastations par suite du passage sur son sol de plusieurs armées, en premier lieu celle du Duc de Lorraine venu assiéger la forteresse de « La Tour » qui résista durant trois jours, et en second lieu celle de Gallas qui se dirigeait sur Champlitte.

A l'annonce de l'arrivée de ces bandes de si fâcheuse réputation, les habitants de Saint-Seine avaient fui emportant leurs biens les plus précieux, c'est alors que, furieux de trouver la plupart des maisons vides, ils incendièrent les demeures, pillèrent l'église et brûlèrent le clocher.

C'est ainsi qu'Antoine Lopin pouvait écrire le 25 octobre 1645 dans son rapport au Roy :

« Nous avons veu l'église toute ruinée, dont le clocher est tombé par l'impétuosité des vents, lequel on recommence à recouvrir de paille de crainte que les bois venant à pourrir, les cloches ne tombassent. Nous avons veu pareillement la maison curiale qui a été brûlée ».

A la fin du XVII^e siècle, la population revint petit à petit relever ses ruines et la restauration de l'église fut entreprise, par bonheur le gros œuvre avait peu souffert.

Le chœur étant à la charge des décimateurs, les moines de Bèze entreprirent plusieurs réparations urgentes, c'est ainsi que, par mesure d'économie, et ne pouvant reconstituer le vitrail de la baie flamboyante, ils firent murer la baie afin de protéger l'autel : les ouvertures sud furent agrandies et la baie de l'avant-chœur qui avait bien souffert fut réparée, ses sculptures renaissance ou ce qu'il en restait furent protégées des injures du temps.

C'est surtout au XVIII^e siècle qu'un vaste plan de remise en état fut établi.

La rose du pignon occidental, réparée, reçut le vitrail récemment enlevé par le service des Beaux -Arts, il représentait en 4 médaillons : Se SEQUANUS, Se BENIGNUS, Se STEPHANUS et Se GEORGIUS, soulignés par une grecque et des grisailles d'un très bel effet, il avait été une seconde fois remis en état au XIX^e siècle.

La grille en fer forgé du chœur date également du XVIII^e de même que l'autel de la Vierge avec sa statue monumentale de bonne facture, ses statues de Sainte Anne et de Sainte Barbe, les deux fenêtres sud, le dallage du chœur et du bas-côté sud constitué par des losanges bien assemblés et enfin la croix qui surmonte si heureusement le pignon Ouest. On attribue encore à ce même siècle le nivellement du sol de l'église et le report à l'entrée des trois gradins de la nef.

Deux cloches reprirent leur place dans le clocher, l'une en 1706 ayant nom, « Françoise » et pour parrain Claude, Humbert JOBARD receveur des fermes du Roy et pour marraine Françoise HUOT, son épouse. L'autre en 1752 au centre ayant nom « Bénigne-Marie » et pour parrain Bénigne LE GOUZ chevalier, président du Parlement de Dijon et pour marraine Marie PERARD veuve DE HAUT.

C'est ainsi durant ce siècle très prospère, grâce à l'exploitation du minerai de fer, extrait du sol, que les chapelles éparses dans toute l'agglomération virent leurs vocables reportés à l'église paroissiale, à savoir :

La Chapelle Sainte-Catherine de Saint-Seine-la-Tour.

La Chapelle Notre-Dame bénéficiaire à la collation du Seigneur du lieu.

La Chapelle Saint-Georges bénéficiaire au Château de Rosières, à la collation du Seigneur du lieu et qui fut complètement détruite en 1793.

Au cours du dernier siècle plusieurs aménagements furent décidés par les édiles de Saint-Seine sur demande de l'Évêque du diocèse qui tenait le rôle d'Inspecteur des Monuments Historiques.

En 1850 - Démolition du portique d'entrée parce qu'il menaçait ruine - suppression de la porte latérale sud.

En 1859 - Dégagement de l'église par le percement de la nouvelle route d'Autrey et aménagements par les Ponts et Chaussées de deux étages de gradins.

En 1860 - Transfert du cimetière ancien qui entourait l'église au Sud et à l'Est, dans le nouveau cimetière.

En 1891 - Pose d'une troisième cloche du côté Nord grâce au concours de la municipalité.

En 1896 - Érection de la nouvelle sacristie dans le style de l'église et placée en dehors de celle-ci de façon à ne pas masquer la baie flamboyante et dégagement de cette baie des matériaux dont on l'avait recouverte au XVII^e siècle. Le vitrail œuvre de M. DIDON représente le calvaire avec au sommet DIEU le Père, le concert des séraphins, en dessous l'abbatiale de Saint-Seine-l'Abbaye, le Château de Rosières, le Château de Saint-Jean-D'Acre, le Saint-Sépulcre, l'Église de Saint-Seine et le Château de Mémont.

Les personnages figurés à partir de la droite : Sainte-Clothilde, Sainte Anne, agenouillé un travailleur de la terre, Sainte-Marie-Madeleine, La Vierge, Saint Jean, Saint-Bénigne et Saint-Seine, agenouillé un forgeron.

En 1938 - Pose d'un Chemin de Croix, œuvre originale du maître Ovide YENCESSE, le sculpteur Dijonnais bien connu.

En 1950 - Dégagement total du badigeon recouvrant tous les murs intérieurs, c'est ainsi que l'aspect primitif du Monument nous est apparu grâce à l'initiative de Monsieur le Chanoine BOLLOTTE. Au cours de ces derniers travaux les ouvriers ont mis à jour en plusieurs endroits des murs de la nef et du chœur des ossements humains. C'est une curieuse disposition qui se retrouve fréquemment dans les églises du début de la Chrétienté et également au Moyen-âge.

Un nouvel autel a repris la place de l'antique pierre dans le chœur et son monumental bas-relief représente les attributs des évangélistes, il a été sculpté par les élèves du Conservatoire de Dijon sous la direction du Maître MOREAU.

Au siècle précédent la rosace du tympan avait dû être amputée de fines colonnettes qui en formaient les rayons et un vitrail de très bonne facture avait été érigé en s'inspirant d'une œuvre ancienne, il représentait quatre figures de saints soulignés d'une grecque en grisaille, Saint-ANDRÉ, Saint-GEORGES, Saint-BÉNIGNE et Saint-Seine en ornaient les médaillons, il a été bien malencontreusement enlevé pour cause de déprédations il y a quelques années. Les amis de notre église le regrettent fort.

Depuis la dernière guerre, la voix du clocher ne s'élève plus pour scander les heures d'un bout à l'autre du territoire, mais nous espérons fermement que grâce à l'effort de tous et de chacun cette grande voix va de nouveau s'étendre dans la vallée à la satisfaction du plus grand nombre.

Par la pureté de ses lignes, la symétrie de ses bas-côtés, l'élégance de son clocher de pur type bourguignon, l'harmonieuse disposition de son ensemble architectural, l'Église de Saint-Seine-sur-Vingeanne s'affirme comme un des monuments les plus attachants et les plus caractéristiques de ce duché de Bourgogne du XIV^e siècle.

Aussi a-t-il toujours et même de plus en plus d'admiratifs visiteurs.

Pierre RABIET

Références

- Notes de Mademoiselle De MONTENAY 1957, Chronique de Bèze (Édition Garnier).
Archives de la Côte d'Or (3H543, 3H545, 546, 547, 553, 558, 567).
Mémoires de la Commission Des Antiquités de la Côte d'Or, 1847.
Saint-Seine-L'Abbaye par Rossignol.
1885, L'Église Bénédictine de Saint-Seine-L'Abbaye par Henri CHABEUF.
Description Générale et Particulière du Duché de Bourgogne - COURTEPEE - 1785 Tome IV p. 222 - Édition 1848 - Tome II.
1847 - Dijon à Fontaine-Française et Champlitte par E. GASCON - 1899.
Extraits de : DE SLUTER à SAMBIN par Henri DAVIDPARIS.
Archives de Saint-Seine - Procès-verbal de 1583 - MELIN-MAILLARD.

Extrait du TERROIR N° 35 (septembre 1965)

L'ÉGLISE DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

ÉTUDE ARCHITECTURALE PAR MARIA BOUCHARD

L'étude architecturale de l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne a suscité jusqu'à présent peu d'intérêt en raison d'une relative simplicité dans son plan et son élévation. Elle constitue pourtant un précieux témoignage de l'expansion de l'architecture gothique aux confins de la Bourgogne (1).

Église paroissiale de modeste dimension - sa longueur est de 26 mètres, sa hauteur sous voûte de 8 mètres, alors que la largeur de la nef est de 5 mètres -, l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne se compose d'une nef de trois travées barlongues et voûtées d'ogives, accostée de simples collatéraux de plan carré, voûtés également d'ogives, d'un transept non débordant et d'un chœur de deux travées terminé par un chevet plat. La hauteur de ces trois parties constitutives n'est pas identique; la nef est plus élevée que le transept, lequel est également plus haut que le chœur. Aucune chapelle n'a été adjointe à l'église. La façade, très simple, comporte un portail en arc brisé surmonté de trois voussures et ouvrant directement sur le vaisseau principal de l'église, avec, au-dessus d'un cordon mouluré, une grande rose vide de tout remplage. Deux contreforts raidissent les deux angles de la façade; celui du côté nord est moins haut que celui du sud qui est accolé à une tourelle en demi-œuvre, laquelle permet d'accéder aux combles et, à travers ceux-ci, au clocher de l'église qui surmonte la croisée du transept. Le contrebutement de la nef, pour sa part, est assuré par deux niveaux de contreforts dotés, comme ceux de la façade, d'un larmier chanfreiné.

L'histoire de ce village est obscure et les sources peu nombreuses. Les premières mentions que nous ayons de Saint-Seine-sur-Vingeanne, dont le nom apparaît vers 830 dans la chronique de Bèze (2), et qui est encore mentionné en 852 dans le cartulaire de Saint-Bénigne de Dijon (3), datent du IX^{ème} siècle, au moment où l'évêque de Langres, Albéric, donne le siège de la cure à l'abbé de Bèze (4). Mais la tradition veut qu'une chapelle primitive ait été construite au VII^{ème} siècle, à l'endroit où se dresse l'église actuelle, sur une ancienne nécropole (5). Le vocable de l'église, qui s'étendit ensuite à partir du XI^{ème} siècle au village entier, provient vraisemblablement du nom de Sequanus, qui fut abbé du diocèse de Langres et qui mourut aux environs de 570 (6). L'histoire de l'église et du village reste pourtant entachée de zones d'ombre. On sait qu'il existait au Moyen Âge trois seigneuries distinctes : Saint-Seine-la-Tour, Saint-Seine-les-Halles, qui appartint à partir de 1252 au duc de Bourgogne, avant de passer entre les mains de Louis XI, et Saint-Seine-l'Église, celle qui nous intéresse puisqu'elle comprenait dans son enceinte l'église et le château (7). D'après l'abbé Roussel, le village, mentionné dès le III^{ème} ou IV^{ème} siècle dans le premier canton attuarien, était, dès ce moment-là, divisé en trois fiefs différents (8). En 1022, la chronique de Bèze signale l'acte passé entre Humbert, chevalier qui s'était approprié les bénéfices de la desserte de l'église de Saint-Seine et Lambert de Langres, évêque, qui obligea le seigneur et sa femme à la restitution des biens (9).

L'absence de sources conduit aussi à des lacunes concernant la construction de l'église. Mais si l'ombre est jetée sur la marche des travaux, les restaurations dont a souffert l'édifice nous sont mieux connues, quoique incomplètement. Le premier rapport connu concernant l'église date de 1749 (10). L'architecte chargé du dossier des restaurations écrivait qu'il fallait refaire à neuf les charpentes de la nef et des collatéraux, alors que la charpente du chœur était en bon état. Le haut vaisseau de la nef souffrait d'infiltrations d'eau provenant de la couverture et les murs s'étaient lézardés de façon inquiétante et furent donc réparés de même que les joints des pierres des formerets, des dossierers, des arcs doubleaux et les branches d'ogives. Des traces archéologiques de ces restaurations sont encore visibles dans le haut vaisseau de la nef.

Ce même rapport de 1749 préconisait de rétablir la rose de la façade occidentale, de refaire les socles des supports des collatéraux et du chœur ainsi que de boucher les trous de boulins de la nef et du chœur. Puis en 1760 (11), une nouvelle visite de reconnaissance fut entreprise au sujet des réparations du clocher et donna lieu à une reconstitution écrite de l'intérieur de l'édifice. C'est ainsi que l'on peut lire qu'une poutre de gloire était suspendue sur l'alignement des troisièmes piliers de la nef alors qu'au-dessous de cette poutre se dressait une clôture avec une petite ouverture sans porte, au-devant de laquelle se trouvaient les bancs des chantres dans la travée du transept, tandis que ceux des seigneurs étaient placés dans la première travée du chœur. Les travaux de couverture déjà mentionnés en 1749 n'étaient toujours pas effectués car ce nouveau rapport mentionnait encore leur urgence.

Une autre campagne de restauration eut lieu en 1835 (12), campagne au cours de laquelle le portail fut repris ainsi que le clocher et une partie des murs extérieurs nord de la nef, tandis que le premier et le deuxième pilier nord de la nef étaient rempiétés et remaillés. De nouvelles restaurations furent entreprises en 1851 (13). Elles étaient destinées, avant tout, à aménager les abords de l'église. De nouvelles marches furent ajoutées à l'escalier donnant sur la façade occidentale et on en construisit un nouveau, au-devant, avec un mur d'enceinte, de manière à donner plus d'élégance et de majesté à l'entrée du monument. En 1855, la pente des toits fut modifiée et l'intérieur de l'édifice entièrement repeint pour une somme de 5 000 francs (14). Cette même année vit l'érection d'une tribune pouvant contenir une quarantaine de personnes dans la première travée de la nef. En 1856, ce sont les contreforts qui furent réparés et les murs intérieurs, reblanchis. Trois ans plus tard, en 1859, le porche de l'église fut démoli — une lithographie d'Émile Sagot datée de 1855 est la seule source iconographique qui nous reste (15). Il ne subsiste de ce porche que deux modillons situés au-dessus des voussures du portail. En 1891 (16), un état des lieux nous apprend que « l'édifice a été primitivement bien construit en bons matériaux et bien appareillés mais il a subi de fâcheuses modifications ». Les murs intérieurs étaient badigeonnés, la fenêtre de l'abside avait été bouchée à une date inconnue. La toiture des bas-côtés était exhaussée et masquait les fenêtres éclairant la nef, alors que la toiture de la nef avait, elle aussi, été exhaussée et masquait la première ouverture du clocher à l'ouest. Les travaux de cette fin de siècle portèrent donc sur l'abaissement des toits des bas-côtés de façon à démasquer les ouvertures du haut vaisseau de la nef et sur la réouverture de la fenêtre de l'abside de style flamboyant. En 1895 (17), l'ancienne sacristie qui se trouvait sur le flanc nord du chœur, « mal bâtie et humide et qui dénaturait l'aspect de l'édifice » fut arasée — les murs extérieurs du chevet en portent encore la trace — et une nouvelle sacristie fut construite derrière l'abside avec une galerie de communication. Le clocher fut, lui aussi, repris et une partie des colonnettes et des chapiteaux ne sont plus d'origine. La reprise est notamment visible dans les ouvertures du deuxième étage du clocher.

Le XX^{ème} siècle ne vit que des travaux d'entretien sur les couvertures et des réparations de dégâts causés notamment par la foudre, comme en 1921, où le sommet du clocher fut arraché (18). Il faut signaler qu'actuellement, les charpentes des bas-côtés sont dans un état déplorable et que des infiltrations d'eau ont lieu. Des restaurations vont être entreprises.

Cette église pose des problèmes de datation, et les nombreuses restaurations des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ont endommagé sa lisibilité. Au siècle dernier, l'église semblait, pour les érudits, devoir appartenir au XII^{ème} siècle et on pensait qu'il s'agissait d'une église purement romane. Lors de son classement en 1913, elle fut attribuée au XIII^{ème} siècle (19). Enfin, dans son ouvrage de 1960 sur les églises gothiques bourguignonnes, Robert Branner proposa de la situer au XIV^e siècle sur la foi d'une inscription située sur un chapiteau, à l'entrée sud du chœur, inscription qui fut ainsi déchiffrée : *Odito lapis me fecit MCCC*, transcription qui paraît très douteuse (20). Seule l'étude architecturale peut dénouer ce problème et nous permettre d'y voir plus clair.

L'élévation de la nef comprend deux niveaux, celui des grandes arcades en arc brisé et celui des fenêtres hautes en simples lancettes au nombre d'une par travée, sauf dans la première travée de la nef où aucune ouverture n'est visible. Une remarque est à faire, concernant les grandes arcades ainsi que les arcs doubleaux de la nef : les clefs centrales des arcs brisés sont entières et ne sont pas composées de deux demi-clefs symétriques séparées par un joint vertical, comme il est d'usage dans l'architecture gothique (21). Cette observation se constate plutôt dans l'architecture romane, mais également dans le premier art gothique (22).

Par ailleurs, les supports de la nef sont des piliers cruciformes cantonnés de pilastres dans les deux premières travées de la nef, mais, dans la troisième travée, ils ne sont formes que de simples piliers cruciformes (23). Les ogives retombent sur les angles des dossierets dans le premier cas, elles reposent sur des culots dans le second cas. Il convient de signaler que, sur les supports des deux premières travées, se trouve un grand nombre de marques de tâcherons ou de pose alors que ni ceux de la troisième travée, ni le chœur n'en possèdent, pas plus que les murs des collatéraux. Ces marques de tâcherons sont identiques sur les quatre côtés d'un même support, mais différent d'assises en assises. Dans l'état actuel des recherches, il est très difficile de savoir à quoi elles se réfèrent (24).

Cette différence de supports pourrait être intéressante à mettre en rapport avec la matérialisation du chœur liturgique par une poutre de gloire, aujourd'hui disparue malheureusement, mais qui nous est connue par les sources du XVIII^e siècle, située entre la troisième travée de la nef et le transept (25).

D'autres changements plus subtils apparaissent aussi dans la modénature de la nef. Ainsi le profil des tailloirs des collatéraux n'est pas identique entre les deux travées occidentales et ceux de la travée orientale. Bien qu'elles appartiennent au même type — une large scotie surmontée par une moulure à angle droit — les moulures des piles occidentales sont traitées de manière moins énergique que celles de la troisième travée dont le tore inférieur est plus accentué et surmonté d'une moulure chanfreinée. Un motif d'entrelacs que l'on ne retrouve pas ailleurs dans le monument apparaît, toujours dans les collatéraux, aux tailloirs des pilastres engagés dans les murs externes de la troisième travée.

Le chœur, pour sa part, offre des caractères différents de ceux de la nef. La pierre utilisée pour les murs externes, faite en petit appareil, assez grossièrement taillée, tranche assez brutalement avec le reste de la construction (26). Les arcs doubleaux et les voûtes retombent sur des groupes de trois colonnes, sauf dans les supports situés contre le mur du chevet. Les chapiteaux sont, du côté nord, sculptés de grandes feuilles plates. Du côté sud, ce sont des chapiteaux à crochet à l'exception du premier support, où apparaît, sur la colonne centrale une tête de personnage encadré de deux feuilles palmiformes.

La construction de l'église aurait donc débuté par l'est pour progresser vers l'ouest et se serait vraisemblablement déroulée en deux campagnes de construction. Tout d'abord, le chœur fut érigé en une seule campagne, mais pas tel que nous le connaissons aujourd'hui, car les supports de colonnes posent des problèmes d'authenticité. Ils semblent avoir été appliqués aux murs pour soutenir l'actuel voûtement d'ogives, ce qui laisse supposer que le chœur n'était pas voûté d'ogives à l'origine, mais peut-être en berceau à la fin du XII^{ème} siècle, ou tout simplement était-il charpenté, avant d'être retouché et remis au goût du jour dans le premier tiers du XIII^{ème} siècle.

La deuxième campagne de construction concernerait l'édification de la nef, campagne où l'on peut observer un certain nombre de différences entre les deux premières travées de la nef de l'église et la troisième travée — dans le plan des supports, le profil des tailloirs, l'emplacement des marques de tâcherons — même si la pierre utilisée, partout taillée à la bretture, semble provenir des mêmes carrières. Peut-on parler ici de deux campagnes de construction ? Il faut être prudent quant aux interprétations. Du moins tout semble indiquer que la troisième travée de la nef est plus ancienne que les autres, ce qui montre un changement de parti, ou plus simplement un arrêt des travaux en cours de construction. À ce moment-là de l'édification de l'édifice, les bas-côtés ne semblaient pas devoir être voûtés d'ogives, mais d'arêtes, car aucune retombée n'était prévue (27). C'est vraisemblablement à cette occasion que fut construit le clocher à deux étages, ajouré sur chaque face de deux arcades géminées séparées par une colonnette, — deux colonnettes jumelées au nord —, sous un arc de décharge, et qui, malgré son allure romane, s'inscrit dans un contexte gothique avec des chapiteaux à crochets, frustes il est vrai, et des profils de bases des colonnettes formés de deux tores séparés par une scotie peu profonde (28).

Le voûtement sera donc repris dans le chœur à une date que nous ignorons. Et cette question est épineuse car, malgré les contrastes entre les parties constitutives de l'édifice, — par exemple, des reprises dans les bras du transept montrent que, là aussi, le voûtement fut repris — les voûtes d'ogives sont de même type, avec des nervures qui offrent le même profil en amande. La seule différence réside dans l'épaisseur de celles-ci, plus larges dans le chœur que dans la nef. On peut donc supposer qu'après l'édification des murs de l'édifice, alors qu'il ne restait que le voûtement à terminer, celui-ci fut entrepris pour toutes les parties constitutives, en commençant par le chœur pour se poursuivre vers l'ouest.

Le portail occidental, dernière phase de la construction, avec ses chapiteaux à crochets, le profil de ses tailloirs, ainsi que les bases des colonnettes, et qui appartient probablement aux années 1220-1230, était, d'après les vestiges archéologiques, certainement construit avec un linteau et un trumeau (29).

L'étude archéologique de l'édifice montre des remaniements en cours de construction, pouvant être liés à des changements d'architectes, ou plus simplement à la volonté des fidèles et du clergé, d'adapter à un mode de construction traditionnel une nouvelle manière de construire. Mais le parti architectural adopté à Saint-Seine-sur-Vingeanne dans les premières décennies du XIII^{ème} siècle est représentatif d'un certain nombre d'édifices de modestes dimensions, situés dans une aire géographique comprise dans le Duché et le Comté de Bourgogne. Ce parti est caractérisé par un chœur terminé d'un chevet plat. La prééminence de ce type de chevet semble le reflet d'une influence notable de l'architecture cistercienne, élaborée en Bourgogne au XII^{ème} siècle. Des caractères archaïsants se retrouvent dans l'emploi, comme supports, de piliers cruciformes et dans l'importance

des surfaces murales supprimant les rythmes verticaux qui délimitent de façon formelle les travées, et ceci est en opposition avec les recherches générales des architectes gothiques. L'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne reflète bien les penchants pour une architecture sobre qui caractérisait, et l'idéal cistercien, et les traditions de l'architecture romane.

Mobilier. — Du point de vue de la statuaire, il y a une remarquable statue dans le bras sud du transept de cette église. Il s'agit d'un Christ aux Liens qui s'abîme dans une méditation douloureuse. Cette statue date du premier quart du XVI^{ème} siècle et se réfère au pathétique septentrional, comme la statue se trouvant dans l'église de Chambolle-Musigny, dans le canton de Gevrey-Chambertin (30).



FIG. 3. — SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE, VUE EXTÉRIEURE

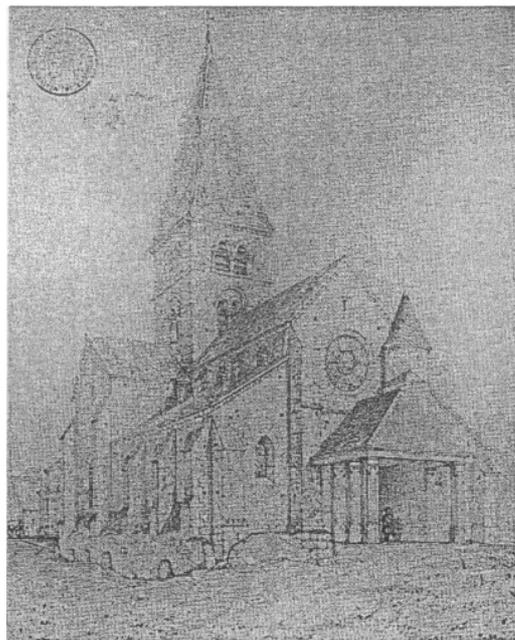


FIG 4 VUE EXTÉRIEURE, LITHOGRAPHIE D'EMILE SAGOT, 1853 (Paris, Bibl. nat., dép. des Estampes).

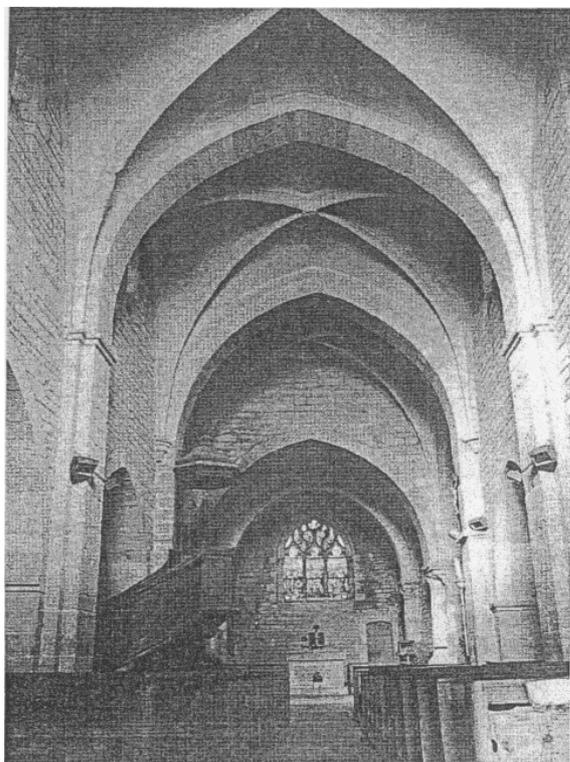


FIG. 5. — VUE DE LA NEF ET DU CHŒUR

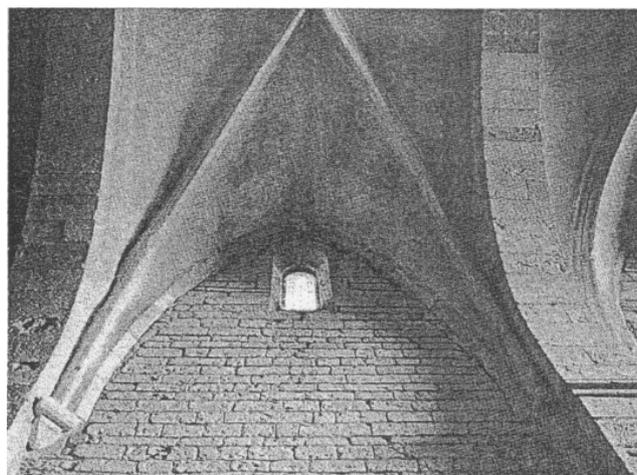


FIG. 6. — FENÊTRE HAUTE DE LA TROISIÈME TRAVÉE SUD DE LA NEF



FIG. 8. — SUPPORT AVEC CHAPITEAUX A CROCHETS DANS LE CHŒUR

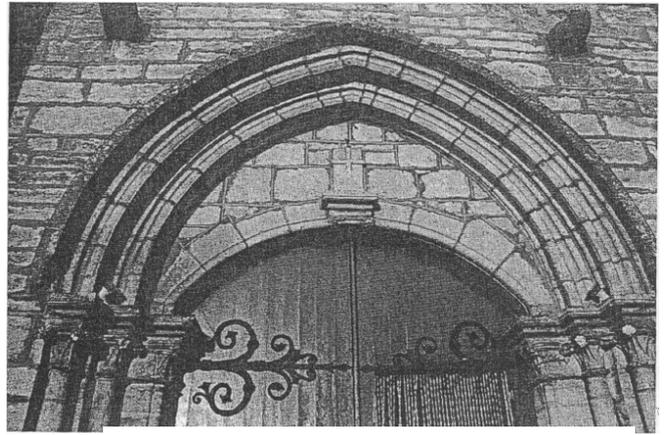


FIG. 9. -- TYMPAN DU PORTAIL OCCIDENTAL

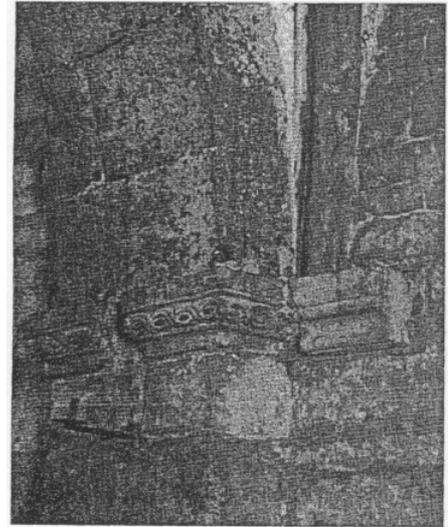


FIG. 10. — TAILLOIR DU TROISIEME PILASTRE DU COLLATERAL SUD

(1) COURTÉPÉE parle de Saint-Seine-sur-Vingeanne comme du dernier village de Bourgogne. Voir A. COURTÉPÉE, E. BÉGUILLÉ, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne précédée de l'abrégé historique de cette province*, Dijon, 1771-1773, t. 2, p. 244.

(2) L'abbé BOUGAUD, J. GARNIER, *Chronique de Saint-Pierre de Bèze*, dans *Documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne, tirés des archives et de la bibliothèque de Dijon*, Dijon, 1875, p. 231. Voir également les Archives départementales de la Côte d'Or : 3 H 543, 3 H 545, 3 H 546, 3 H 547, 3 H 553, 3 H 558, 3 H 567.

(3) A. ROSEROT, *Dictionnaire topographique du département de la Côte d'Or comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, Imprimerie nationale, 1824, p. 362.

(4) Ce n'est qu'en 1789 que la cure de Saint-Seine-sur-Vingeanne dépendra du nouveau diocèse de Dijon, créée en 1731 et qu'elle sera désormais à la collation de l'évêque de Dijon. A. ROSEROT, *op. cit.*, p. 362. Voir aussi A. COURTÉPÉE, E. BÉGUILLÉ, *op. cit.*, p. 222. En 1105, le pape PASCAL confirme la donation de l'abbaye de Bèze. Voir le manuscrit de l'abbé DENIZOT, *Encyclopédie du département de la Côte d'Or*, commencé en 1866, t. V/3, p. 374.

(5) En 1908, sur la colline où se dresse l'église, furent découverts les restes de sept guerriers inhumés dont on pense qu'ils étaient de l'époque mérovingienne. P. RABIET, *L'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne*, dans *Bulletin du syndicat d'initiative de Dijon*, 1959, p. 27.

(6) GRÉGOIRE de TOURS mentionna le fait que, dès le règne du roi GONTRAN, qui mourut en 593, on vint en pèlerinage sur la tombe de Sequanus. Voir M. CHAUME, *Anciennes églises de Bourgogne*, dans *Annales de Bourgogne*, 1936, p. 223. Deux autres églises portent le vocable de Saint-Seine. Il s'agit de Saint-Seine-en-Bâche et de Saint-Seine-l'Abbaye, fondée en 534 par Sequanus et qui était dédiée à l'origine à la Vierge Marie. M. CHAUME, *op. cit.*, p. 216.

(7) Ce dernier fief a été possédé pendant quatre siècles par les seigneurs de Saint-Seine, alliés aux plus grandes maisons. L'abbé ROUSSEL, *Le diocèse de Langres, histoire et statistique*, Langres, 1873, t. 1, p. 193.

(8) L'abbé ROUSSEL, *op. cit.*, p. 193.

(9) L'abbé BOUGAUD, J. GARNIER, *op. cit.*, p. 313. D'après l'archiviste GARNIER, le nom ancien de Saint-Seine-sur-Vingeanne était Helprici Curtis et c'est cette dernière appellation qui figure dans l'acte cité, mais

l'abbé DENIZOT, *op. cit.*, p. 373, n'est pas d'accord avec cette interprétation, affirmant que le village de Saint-Seine portait déjà ce nom au XI^{ème} siècle.

(10) Archives départementales de la Côte d'Or, cote C 585; rapport et devis estimatif de Charles Élie le JOLIVET, architecte des bâtiments des états du duché de Bourgogne et inspecteur général des ouvrages publics de la ville de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

(11) Archives départementales de Côte d'Or, cote C 585 ; visite de Jean CARISTIE architecte à Dijon concernant des réparations au clocher lequel était alors couvert de laves tandis que la nef et les bas-côtés étaient couverts en tuiles,

(12) Archives départementales de Côte d'Or, cote E, dépôt 574.27 : ce sont des archives communales qui ne sont pas antérieures au XIX^{ème} siècle, ni postérieures au classement de l'église par les Monuments Historiques en 1913.

(13) Id.

(14) Les murs furent peints en brun, les ébrasements des baies en vert, les colonnes et pilastres en rouge, les nervures en blanc et la voûte en bleu étoilée de jaune couleur or. Cette polychromie s'aperçoit encore sur les ogives du bras nord du transept.

(15) Le département des estampes de la Bibliothèque nationale conserve un certain nombre de dessins réalisés par Émile SAGOT vers 1850 concernant l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Bibliothèque nationale, département des estampes, microfilm H 117718 à H 117821.

(16) Archives départementales de la Côte d'Or, cote II/0574.11.

(17) Id.

(18) Voir le dossier 655 à la Bibliothèque du patrimoine.

(19) Cette datation était encore d'actualité en 1954 lorsque R. TOURNIER, *Les églises comtoises, leur architecture des origines au XVIII^e siècle*, Paris, PICARD, 1954, p. 143, écrivait qu'il s'agissait d'une église datée du premier art gothique, tout comme celle d'Autrey-les-Gray.

(20) R. BRANNER, *Burgundian Gothic Architecture*, London, A. ZWEMMER Ltd, 1960, p. 177. COURTÉPÉE avait déjà donné la même transcription, qui semble donc reprise par BRANNER. Une autre transcription fut celle du conservateur du Musée archéologique de Dijon en 1959 et de deux professeurs de l'École des Chartes : *Ego Victor Rodiln Cur(a)tus Fe(cit)*, voir P. RABIET, *op. cit.*, p. 35. Mais il est fort probable que cette inscription soit relativement récente et ne présente aucun intérêt.

(21) Voir R. BECHMANN, *Villard de HONNECOURT, la pensée technique au XIII^{ème} siècle et sa communication*, Paris, 1993, p. 208.

(22) La région comtoise possède de nombreux exemples des arcs brisés notamment à Saint-Hilaire de Pesmes, Chissey-sur-Loue et à l'abbaye cistercienne Notre-Dame d'Acéy. Voir R. TOURNIER, *op. cit.*, p. 224.

(23) Comme d'autres architectes de la région, celui de Saint-Seine-sur-Vingeanne reste fidèle, pour la nef, à des solutions traditionnelles. On peut notamment citer l'exemple de Saint-Hilaire de Pesmes, en Haute-Saône, église voisine, construite au début du XIII^{ème} siècle, et où se trouvent les mêmes supports composés de piliers cruciformes cantonnés de pilastres. Voir M. BOUCHARD, *À l'aube de l'art gothique comtois, Saint-Hilaire de Pesmes*, dans *Revue Histoire de l'art*, n° 31, 1995.

(24) Une vingtaine de marques différentes se retrouvent dans les supports occidentaux de la nef. Leur découverte est récente puisque le badigeon recouvrant les murs intérieurs a été enlevé en 1950. P. RABIET, *op. cit.*, p. 34. On retrouve quelques marques de tâcherons dans les arcs doubleaux des deux premières travées de la nef, sur des pierres de remploi vraisemblablement.

(25) Un parallèle peut être fait avec Saint-Hilaire de Pesmes, où, sur un plan de 1774, on aperçoit une clôture délimitant la nef et le chœur liturgique entre la troisième et la quatrième travée de la nef et où les supports deviennent très différents entre ces deux parties puisque l'on passe de piliers cruciformes à des piles monocylindriques. Voir M. BOUCHARD, *L'église architecturale de l'église paroissiale Saint-Hilaire de Pesmes*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Éliane VERGNOLLE, Besançon, 1993.

(26) Ces murs étaient vraisemblablement construits pour être enduits dès l'origine.

(27) Les retombées que l'on peut voir aujourd'hui se font sur des maçonneries ajoutées aux tailloirs des pilastres engagés dans les murs externes.

(28) Les tailleurs de pierres qui œuvrèrent aux réparations du clocher au XIX^{ème} siècle refirent à l'identique les éléments d'origine, même si la pose des nouvelles colonnettes des ouvertures du clocher fut maladroite, ce qui fait que ces nouveaux éléments architecturaux ne s'intègrent pas à la maçonnerie d'origine.

(29) Le tailloir surmontant le trumeau disparu a été réemployé dans le tympan moderne. Cette mutilation fut peut-être liée à la construction du porche à une date qui nous est inconnue.

(30) Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, t. 1, *La fin du Moyen Âge*, Paris, IV, thèse de lettres, 1932, p. 144.

Maria BOUCHARD

SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

LE CHÂTEAU DES BUTTES OU MAISON DU ROY.

Au quatorzième siècle, Saint-Seine, dernier village de Bourgogne, était divisé en trois parties ayant chacune une seigneurie différente : Saint-Seine-l'Église, Saint-Seine-les-Halles, Saint-Seine-la-Tour.

Cette dernière partie qui nous intéresse avait été acquise en 1252 par le duc de Bourgogne EUDE IV.

La forteresse fut ensuite brûlée par les Allemans en 1447, mais rebâtie par la suite.

La terre de Saint-Seine avait été réunie à la couronne sous Louis XI et ce dernier la céda à Charles de SAINT SEINE pour récompense de ses services en 1477, mais elle fut ensuite réunie au Domaine en 1570, puis remise au Maréchal de RETZ en 1580, qui la possédait en 1595, date de la bataille de Fontaine-Française, et c'est ce maréchal indécis qui avait invité HENRI IV à coucher dans cette forteresse de la Tour, mais cette invitation fut refusée par le roi dans une phrase mémorable.

D'après un procès de seigneur au 18^{ème} siècle relaté par Henri CHABEUF, les propriétaires de Saint-Seine-les-Halles et de la Tour ont été les ducs de Bourgogne puis les rois de France, représentés par les châtelains dont voici la liste :

1350-52 GUILLAUME DE BLAISY

1353 GERARD D'ELBORETES

1374 ROBINET DE FLORIGNY

1388 JEAN DE PLOMBIERE

1425 DUC DE BOURGOGNE PHILIPPE-LE-BON

1426-29 BERTRAND DE REMEUNEUL

Les carreaux de terre cuite que nous avons découvert dans les ruines de ce château des Buttes sont du 14^{ème} siècle selon toute probabilité. Nous n'avons retrouvé jusqu'à présent que des fragments, mais ils sont tous ou presque frappés à l'angle de la fleur de lys royale.

Plusieurs semblent reproduire le blason des DE SAINT-SEINE de cette époque (deux gueules à trois jumelles d'or. C'est à dire fond rouge avec trois molettes d'éperons d'or).

Le blason reproduit en exergue est un des mieux conservé, représente deux poissons mais nous ne saurions affirmer s'ils sont réellement un saumon et un bar ce qui permettrait de les identifier de façon précise. Un autre écusson porte la barre diagonale et s'orne à l'entour de chimères du plus bel effet.

Un autre très curieux s'inscrit en losange et reproduit au centre un aigle aux ailes déployées dans un cercle orné sur le pourtour de plusieurs quintefeuilles dorées ; les angles du carreau sont décorés de feuilles du chêne finement dessinées.

D'autres fragments dessinent une élégante cigogne à la longue queue et au bec pointé vers le haut semblant orner la tour d'un blason plus important avec une frise dentelée et plusieurs quintefeuilles bien conservées. Nombreux sont aussi les fragments de carreaux à petits damiers où la fleur de lys alterne avec la quintefeuille formant vraisemblablement une frise. D'autres encore sont peints d'un granité verni dont pourraient s'inspirer nos modernes architectes.

Nos recherches se poursuivent parmi ces ruines séculaires qui ont subi tant de dévastations au cours des siècles, la plus importante date vraisemblablement de septembre 1636 où la Tour de Saint-Seine fut assiégée pendant trois jours par l'armée du duc Charles de LORRAINE et résista à ce siège, mais le duc en se retirant brûla presque toutes les maisons du village et, parmi elles, détruisant complètement le château qui nous occupe.

Depuis hélas des constructions nouvelles se sont élevées sur ces ruines en en prélevant les matériaux nécessaires et c'est pourquoi nous avons maintenant tant de mal à retrouver l'histoire de ce passé si enseveli mais dont nos fouilles révèlent qu'il avait véritablement un grand mérite artistique.

Cependant que des recherches sont effectuées parmi les archives de Bourgogne à Dijon, nous serions très heureux de recevoir une documentation plus précise, d'une part sur la signification des blasons déjà reconstitués permettant l'identification des familles des propriétaires de l'époque, d'autre part sur l'histoire de cette région riche en passé, et particulièrement sur ce château des Buttes qui nous intéresse au plus haut point.

Les fragments de carreaux déjà mis à jour nous permettent de formuler l'hypothèse selon laquelle ces carreaux formeraient l'ornementation supérieure d'une cheminée possédant un blason central surmonté d'une frise de blasons plus petits de la dimension d'un carreau, blasons d'ancêtres sans doute, ainsi que nous en avons remarqué dans certains châteaux d'Alsace. Les cheminées du château de Rosières de la même époque sont aussi ornées de blasons du seigneur. L'édifice s'écroulant a entraîné avec lui la cheminée, ce qui expliquerait qu'aucun carreau ne soit resté entier dans ces ruines.

Nous serions également reconnaissants à toute personne mieux informée sur l'art et l'architecture médiévale de nous donner leur point de vue sur les origines de ces carreaux et de nous faire leurs suggestions à ce sujet.

Pierre RABIET.

SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

LES BLASONS DU CHÂTEAU DES BUTTES

Dans le numéro 1 de "TERROIR", le Château des Buttes et ses blasons ont suscité chez nos amis de nombreuses recherches et nous remercions les membres de la Société Historique et Touristique d'avoir bien voulu nous fournir de précieuses indications puisées principalement dans l'Histoire des Ducs de Bourgogne (Branche Capétienne).

Le blason reproduit sur la couverture de ce numéro 1 nous paraît, identifié à peu près sûrement comme étant celui de la famille d'Isabeau de CHARGEY épouse de Guillaume de SAINT-SEINE (1312). Les seigneurs de CHARGEY étant les descendants des seigneurs de Dampierre-sur-Salon (blason à deux poissons).

Sur ce numéro 2 figure un nouveau blason reconstitué avec les fragments de carreaux trouvés dans les mêmes fouilles du Château des Buttes, il représente un aigle déployé non couronné entouré de quatre quintefeuilles aux angles.

Il semblerait que Jean de SAINT-SEINE, frère de Guillaume susnommé qui possédait la Tour de Saint-Seine et ses dépendances en 1313-1321-1326 et 1333, selon des documents portant son sceau, et qui avait épousé Marguerite de SAINT-FLORENTIN dame de Saillennay (Yonne), nous puissions identifier ce blason comme étant celui de cette dernière, mais nous n'en avons pas encore la certitude.

Le blason de la famille Des Noyers, tel qu'il est reproduit sur le mausolée se trouvant à l'Abbaye de Marcely-lès-Avallon, se rapporte à la sépulture du Maréchal Des NOYERS (1350) et à sa seconde femme Jeanne De FLANDRE morte en 1318. L'écusson de Flandre comporte un aigle éployé, couronné.

Il existe également à Saint-ANDOCHE d'Autun un écusson avec aigle éployé se rapportant à Jeanne fille d'Agnès Des NOYERS.

Plusieurs sceaux portent aussi un aigle éployé

Un certificat de Ferri De MONTBOSON qui était écuyer de cuisine de la Duchesse de Bourgogne reproduit un sceau semblable.

Le sceau de Gui De ROUGEMONT en 1343 est identique.

Les De VIENNE qui possédaient des terres en Bourgogne ont un écusson avec aigle éployé couronné.

Nous ne désespérons pas de parvenir à mettre au point l'appartenance de ces différents blasons ainsi que d'autres dont nous avons trouvé les fragments sur plusieurs carreaux. Les fouilles continuent dans ce lieu dont le sol révèle déjà de grands bouleversements survenus au cours des siècles au hasard des combats et invasions dont cette vallée de la Vingeanne a été tant de fois le théâtre, et malgré l'interruption des fouilles en raison des rigueurs de la température pendant tout le mois de février, nous espérons les poursuivre maintenant et faire de nouvelles découvertes.

Pierre RABIET.

Extrait du TERROIR N° 2 (1^{er} trimestre 1956)

LE CHÂTEAU DES BUTTES (FOUILLES)

Nous vous avons déjà entretenu de ce Château médiéval qui semble bien avoir été le plus ancien château fort des Seigneuries de SAINT SEINE, désigné sous le nom de "Vieille Seigneurie" au XII^e siècle.

Moins fortifié que « la Tour », donjon encore debout, le Château des Buttes, proche du cours d'eau et d'un étang, servait de résidence aux seigneurs et permettait à ceux-ci de se réfugier dans la forteresse de « la Tour », en cas d'incursion des bandes pillardes.

Il restait à situer exactement l'emplacement de cette demeure seigneuriale au moyen de fouilles en ce lieu présumé. Grâce à l'obligeance de M. le Professeur MARTIN, Directeur des Antiquités Historiques de la Circonscription de Dijon, qui a bien voulu venir sur place en juin dernier, mes fouilles ont été autorisées.

Grâce à des moyens assez puissants nous avons pu mettre à jour cet été, un mur de pierres taillées qui est sans conteste un mur de base de l'ancien château, puis un fragment de chapiteau soutenant une nervure de voûte. Il a fallu pour cela dégager les éboulis des étages supérieurs et surtout enlever complètement les constructions établies aux XVIII^e et XIX^e sur les ruines de l'ancien château.

Un document datant de 1414, découvert par notre ami le Cdt FOURNIER, dans les archives fournit une preuve de plus à l'appui de notre thèse et établit formellement que cette construction des XII^e et XIII^e se trouvait située près de la rivière et toute proche du Moulin Banal, plus ancien peut-être que la demeure du Seigneur.

Toutefois d'après ce document rédigé pour le compte du Duc de Bourgogne, Jean SANS PEUR, il semblerait que ce château, propriété du Duc, ne fut déjà plus habité à l'époque. Sa destruction complète daterait de 1513, lors du siège de « la Tour » par les Suisses (Henri CHABEUF).

La quantité de carreaux vernis et de fragments mis à jour, prouve la richesse de cette demeure. Un dessin original se composant de 16 carreaux d'environ 10cm de côté sera reproduit dans un prochain TERROIR. Plusieurs salles du premier étage du château possédaient un dallage formé de ces carreaux. Leur éboulement de cette hauteur jusque dans les caves en a malheureusement détruit un certain nombre, et c'est grâce à l'argile qui servait de support aux carreaux dans les combles, que nous avons pu en recueillir quelques-uns qui sont heureusement bien conservés quoique disposés dans tous les sens par un éboulement général de l'édifice.

La profusion de fleurs de lys, de marguerites à six pétales, de feuilles de chêne, indique nettement une fabrication contemporaine de celle de l'atelier d'Argilly du XII^e au XV^e siècle, qui fut si prospère sous les ducs de Bourgogne. Toutefois, aucun dessin découvert n'est en tous points semblable à ceux reproduits dans le livre d'E. BERGERET, paru en 1900, sur « l'Atelier d'Argilly sous les ducs de Bourgogne », ce qui démontre une fois de plus que l'artisan du lieu tenait à produire une œuvre originale, tout en s'inspirant de motifs déjà utilisés par ses maîtres.

Pierre RABIET.

LA SEIGNEURIE DUCALE (VIEILLE SEIGNEURIE)

DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

EN 1414

La vieille Seigneurie, ducale de 1252 à 1477, devenue royale après sa réunion au domaine par Louis XI, prit vers la fin du XVI^e siècle une appellation supplémentaire celle de Seigneurie de la Halle ou des Halles à cause, nous disent les chroniqueurs et historiens des siècles suivants, des foires et marchés qui se tenaient dans cette partie de Saint-Seine. (Les Halles étant supposées au voisinage des écoles actuelles). (1)

De là à penser que le premier édifice féodal eût été construit en ces parages il n'y avait qu'un pas. Et jusqu'à notre époque la question où était situé le premier château a préoccupé les chercheurs. Une hypothèse était admise, mais sans preuves. Il demeurerait même a-t-on écrit une « motte », une butte rapportée. Mais où?

L'abbé Mouton historien de la région d'Autun décrit ainsi le lieu : « Saint-Seine-les-Halles à cause des halles où se tenaient foires et marchés, Philippe le Bon le donna en 1435 à Michel Garnier son secrétaire, à vie seulement, et en 1447 à Mairret son panetier pour en jouir à volonté. Il y avait alors une forteresse en bon état, brûlée quelques temps après par les Allemans du Comté de Montbéliard, au cours de la rivalité Louis XI-Charles le Téméraire ».

Édouard GASCON dans son volume « En tramway de Dijon à Champlitte » écrit : « il y avait au cours du Moyen-âge, durant une période qu'il est difficile de déterminer et dans le vide que laissent les deux SAINT SEINE actuels, une forteresse ou une maison forte en très bon état et appelée le Château de Saint-Seine-les-Halles, la première du lieu qui a été brûlée et détruite par les Allemans au cours du XV^e siècle. Il n'en reste pas vestige, on peut cependant en distinguer l'emplacement ».

Enfin plus près de nous Henri CHABEUF décrivant Saint-Seine écrit : "la 3^{ème} forteresse celle de Saint-Seine les Halles n'existe plus depuis des siècles; d'après Paul FOISSET, répertoire archéologique la motte en serait encore visible.

Tels sont les témoignages d'auteurs qui se sont penchés sur l'histoire de Saint-Seine. Personnellement, me référant à ces données j'avais fait de cette hypothèse une affirmation que je ne pensais pas avoir à infirmer si rapidement. Mais l'histoire n'est-elle pas une restitution continue du passé....

Il y a trois ans, Monsieur Pierre RABIET, que nos lecteurs connaissent déjà, entreprenait des fouilles à proximité du Moulin qu'il exploite en un secteur qui lui avait déjà apporté quelques révélations, et mettait à jour un nombre assez important de débris de carreaux armoriés. TERROIR en a représenté deux reproductions à sa parution (n° 1 et 2) et dans le n° 17 la restitution de carrelage d'une pièce est venue compléter notre documentation.

Tombant sur des fondations murées il ne pouvait plus s'agir d'un quelconque dépôt de détritus provenant d'une démolition et transportés là. Par ailleurs la facture des carrelages donnait toute sa signification à sa découverte.

Et voici qu'un Document des Archives départementales de la Côte d'Or d'un dossier relatif à Saint-Seine-s/Vingeanne, période moyenâgeuse (n° 13-1317) nous permet d'identifier l'édifice duquel proviennent les carrelages. Les fouilles sont précisément faites sur l'emplacement de l'ancien château fort ducal de Saint-Seine construit comme le fût le Château de la Tour, en bordure de cours d'eau. Il faut reconnaître qu'un château fort des premiers temps n'eut pas été très bien placé dans le quartier actuel des Écoles.

Le document dont un extrait a été tiré en 1724 par la Chambre des comptes de Bourgogne à l'usage de Madame la présidente LEGOUX MAILLARD est une information faite le 11 février 1414 de la valeur et des revenus de la forteresse, ville et terres appartenant à Mr le Duc de Bourgogne d'alors, Jean sans Peur.

Intéressant des points de vue archéologique et historique il est aussi une source de renseignements précis sur la vie économique rurale de cette époque. Cependant nous nous limiterons dans cette première partie à apporter une preuve à l'appui des fouilles. La forme de la rédaction sera respectée comme le fond mais pour faciliter la compréhension complète du dit document il sera fait préalablement une incursion dans le domaine des unités de mesure de l'époque.

a) Les monnaies. En 1414 nous sommes à 50 ans de la création du Franc or par Jean le Bon (1360).

Il est alors l'équivalent de la livre tournois et de la livre paris. Il faut dire qu'alors la région de la Loire comme la Bourgogne avaient la livre de Tours comme unité et la région du Bassin Parisien, la Champagne, l'Évêché Duché de Langres avaient la livre de Paris.

Notre région, étant en contact avec cette seconde, les problèmes de change intervenaient donc dans l'utilisation des monnaies et de leur sous-unités. La livre tournois comme le franc équivalait à 20 sous tournois. Le sou tournois valait 12 deniers.

Enfin une unité intermédiaire le gros valait 1 sol et 8 deniers.

b) Les mesures de Capacité. (grains)

L'Émine de Saint-Seine-s/Vingeanne égalait 2 bichots = 12 éminotes = 24 boisseaux.

Le boisseau contenait 18 litres environ.

De sorte qu'une émine correspondait à 450 l. environ.

Information faite par nous Siméon PANEZ Châtelain de Brazey et Philippe QUARQUILLER demeurant à Dijon par l'ordonnance de nos Révérends Seigneur nos seigneurs les gens de comptes de Monseigneur le Duc de Bourgogne audit Dijon par vertu de leurs lettres données en date du 7^{ème} jour de février, l'an courant 1414 sur la valeur et revenus de la forteresse, ville, terres et appartenant à mondit Seigneur.

Le lundi 11 février 1414, les personnes, pour ce appelées par devant nous ont déposé après que nous avons reçu le serment d'elles donné sur les Saintes Évangiles, qu'elles nous disaient et rapportaient vérité le plus exactement qu'elles savaient.

Ces personnes : Messire Jean ROBELIN prêtre âgé de 60 ans ou environ, GUYOT le moine âgé de 100 ans ou plus, Huguenin BERDOT âgé de 70 ans, Perrenot BRUGALAIRE âgé de 60 ans et Jean APOSTOLET âgé de 60 ans et Huguenin LOTET âgé de 30 ans sergent de mondit Seigneur audit lieu disent et déposent que :

Mon Seigneur de Bourgogne est seigneur de la dite ville de SAINT SEINE en partie qui se partage par moitié avec plusieurs autres seigneurs, et est la partie de mon dit Seigneur séparée de la partie des autres et est à côté devers la forteresse que mon dit Seigneurs y a. Et mon dit Seigneur a sur tous les résidants et habitants de sa partie toute justice : haute, moyenne et basse excepté sept meix (maisons et familles exploitantes) qui sont et appartiennent aux héritiers de feu Messire Guichard de Saint-Seine).

I - Le Château-forteresse.

Est à mon dit Seigneur la forteresse laquelle est fermée et close de murs et de fossés et est en suffisant état; à savoir les murs qui sont la cloison et les toits de couverture.

Devant la dite forteresse est la basse cour avec un côté de murs à créneaux, et d'autre à part au côté venant sur la rivière de palis de bois (palissade) et en cette basse cour sont plusieurs maisons, c'est à savoir devant la porte du dit Châtel une maison où sont les étables des chevaux, à l'entrée de la dite basse-cour une grange pour héberger blé et foin, une autre maison près de la dite grange où demeure le métayer qui fait les terres de mon dit Seigneur et près de cette maison et la joignant est une maison où est le pressoir pour treiller (pressurer) le vin, et encore à l'entrée de la dite basse -cour une autre petite maison appelée « labourie » et sont toutes les susdites maisons de pierres et couvertes de laves et sont en assez bon état.

(Suit une énumération des personnes)

II- Le Moulin. et mon dit Seigneur, au dit lieu, un moulin sur la rivière de Vingenne assis dessous le château lequel est en bon et suffisant état, de maison, de forme, d'écluse et d'autres choses appartenantes excepté le pignon de la maison au côté par-dessous, lequel est retenu d'une croisée de bois et si ce n'était la dite retenue, il cherrait à terre et est amodié, le dit moulin, pour le présent à Huguenin PETIT qui en rend par an mesure du dit lieu sept émines tout blé (Nota : l'émine de Saint-Seine valait 24 boisseaux, approximativement 450 l.); les rapporteurs disent que le dit moulin était d'habitude amodié plus cher. Il n'y a que neuf ou dix ans l'on en donnait douze émines mais le prix est près amoindri parce que l'on a construit assez près d'autres moulins et c'est pourquoi certains qui avaient l'habitude d'y venir moudre n'y viennent plus. Et le dit moulin est banal aux hommes de mon Seigneur et à plusieurs autres

III- Le Grand Verger.

A mon dit Seigneur est un verger au dit lieu appelé le Grand Verger et est autour du châtel et s'amodie au plus offrant et peut valoir par année moyenne comme le rapportent les déposants seize gros soit pour ce : 26 sols huit deniers.

IV- Le Petit Verger.

Un autre jardin appelé le Petit Verger qui s'amodie comme le précédent et peut valoir par commune année huit gros soit pour ce : 13 sols 4 deniers tournois.

V- Les Pommiers.

A mon dit Seigneur en sa vigne du Gravier, une ante de pommiers, il y en avait deux mais l'une est « chuttée » et s'amodie au plus offrant, en année moyenne rapportant, deux gros sois 3 sols et 4 deniers tournois.

Et devant la Porte du Belle (?) un pommier qui s'amodie comme dessus et peut valoir par année moyenne un gros et pour ce vingt deniers tournois.

VI- La Rivière

La Rivière du dit lieu appelée Vingenne banale à mon dit Seigneur outre le droit que les Seigneurs de Monestoy et les héritiers de Messire Guichard du dit Saint-Seine, y ont, peut mesurer environ un quart de lieue (1 km) et on y peut et ne doit pêcher, excepté en un certain lieu que l'on appelle le gué Jeliot jusqu'aux Grandes Recourbes auquel lieu les habitants ont l'usage comme le disent les ci-dessus déposants et aussi en une autre petite place qui est au droit de la Tour appartenant aux héritiers de feu messire Guichard de Saint-Seine et mesure environs deux traits d'arc (quelque 20 à 150 m) lequel lieu est et appartient en totalité aux dits héritiers et au surplus la dite rivière est à mon dit Seigneur et porte amende à 65 sols tournois. Elle est amodiée à présent à Huguenin LEGRAND pêcheur au prix de 20 sols tournois (soit une livre ou un franc or)..

VII- Le Pressoir

En la basse cour du Châtel est un pressoir pour pressurer le vin et s'amodie chaque année au plus offrant et peut valoir par an, en moyenne des années, 18 gros avec obligation pour celui qui tient le dit pressoir le presser et « treiller » le vin des vignes de mon dit Seigneur, et est le dit treuil en bon et suffisant état car il a été fait récemment tout neuf excepté l'arbre de la vis.

VIII- Le Four

Mon dit Seigneur a droit au four de la Ville qui appartient aux Religieux de Theuley. Il peut y cuire le pain pour les serviteurs, portiers, sergent de garde du château. Les déposants ne savent s'il y avait un seigneur demeurant au dit lieux, s'il devrait cuire franchement le pain pour la dépense de son lot. Ils (les déposants) ne virent jamais demeurer au dit lieu point de Seigneur ; mais ils estiment bien que s'il y avait Seigneur il cuirait franchement, car sûrement l'on dit et tient que les Seigneurs anciens donnèrent aux dits Religieux le dit four.

Il convient de remarquer que ce château du Duc n'était pas une résidence ducal, comme le furent Talant, Argilly, Pagny, Fontaine-en-Duesmois. C'était une forteresse comme Pontailler, Fresne-Saint-Mamès aux confins de la province administrée par un châtelain dont le siège était ordinairement à Pontailler. Nous avons vu que de 1374 à 1384 la Vieille Seigneurie avait été engagée en don de mariage à Philippe de MONESTOY marié à Agnès de BLAISY. Mais le couple se fit bâtir à Saint-Seine-l'Église en copropriété semble-t-il avec Guichard de SAINT SEINE d'où le nom de Cour de MONESTOY.

Plus tard la Vieille Seigneurie et son antique château furent la résidence de Michel GARNIER et MAIRET, serviteurs du Duc.

Mais revenons à sa description. Situé à l'Est du moulin et le dominant est la masse du château avec tour probablement de forme quadrangulaire. Un mur à créneaux constitue la face sud, mur doublé d'un fossé, mais au Nord ce n'est pas un mur mais une palissade de pieux que double un fossé et la rivière joue comme troisième protection. Entre ces murs à créneaux et palissade la première cour et ensuite la basse-cour, peut-être séparés par une clôture. L'utilisation des bois indique un château des premiers temps et on peut fixer son édification au milieu du XI^e siècle.

La découverte encore plus récente des plans dressés vers le début du XVIII^e siècle sont venus confirmer tous les renseignements donnés ci-dessus. Situation et plans du château, de ses dépendances verger, vignes du Gravier et de plus les Halles de Saint-Seine. Ceci fera sans doute l'objet d'un nouvel article par Monsieur RABIET qui aura l'occasion d'énumérer les anciennes familles de Saint-Seine-la-Tour avec leur lieu d'habitation.

Commandant FOURNIER.

Extrait du TERROIR N°18 (avril 1960)

(1) J'ai découvert sur une carte de 1731 (C2514bis des archives départementales), que cette hypothèse est fautive. Sur cette carte, à proximité de l'actuelle petite rue de Belle Charme, y est mentionné « ou estoient les Halles ». Ce qui est logique puisque, dans son prolongement, l'actuelle « voie aux Chèvres » menait à Autrey-lès-Gray. G.F.

COMMUNICATION À L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE DIJON

par Monsieur Maurice AMIOT

Devant l'Académie des Sciences ce 21 Juin a eu lieu une communication de notre collaborateur Maurice AMIOT assistant de Géologie à la Faculté des Sciences sur ce sujet : "Les Carreaux de Bourgogne".

Après avoir présenté des carreaux provenant de fouilles faites à l'Abbaye de Citeaux, l'orateur poursuit par la présentation de carreaux en provenance du Château des Buttes à Saint-Seine-sur-Vingeanne que nos lecteurs connaissent bien; nous ne pouvions moins faire que de vous tenir au courant de cet évènement qui touche particulièrement la Société Historique et son "TERROIR". Les premiers numéros de notre revue reproduisent en effet le dessin si caractéristique de ces carreaux que nos fouilles ont mis à jour et que l'on peut estimer avoir été fabriqués du 13 au 14^{ème} siècle.

Nous savons que les recherches effectuées aux archives de Bourgogne par notre ami le commandant FOURNIER ont mis en évidence un document de 1414 situant l'emplacement de ce château des Buttes à l'endroit de nos fouilles, et les plans établis par M. D'ORAIN au 18^{ème} siècle situent exactement cette construction qui selon toute vraisemblance a été détruite de fond en comble lors de l'attaque des Suisses en 1513 contre la forteresse de la Tour qui elle a résisté à leurs assauts.

Ces carreaux retrouvés sous un amas de matériaux provenant de l'effondrement des murs et des voûtes de l'ancienne construction ont été protégés de la destruction complète par une couche d'argile qui garnissait murs et voûtes et c'est grâce à cette enveloppe protectrice que certains de ces carreaux nous sont apparus en parfait état de conservation malgré que nombreux soient fragmentés et que le vernis qui les recouvre ait quelquefois souffert de l'humidité du sol.

On peut placer ces carreaux décoratifs qui formaient des motifs de dallage de grandes salles en trois catégories :

Premièrement les motifs de décoration individuels représentant souvent des blasons comme l'aigle droit éployé ou l'aigle héraldique en diagonale, le blason à la bande, la chimère, le dauphin, les deux poissons, saumon et bar, la marguerite, et surtout dans chaque angle une fleur de lys de forme diverse et de belle venue.

Deuxièmement, l'ensemble de 16 carreaux laissant apparaître une rosace du plus bel effet telle que "Terroir" en a reproduit le quart dans le numéro 17 de Janvier 1960; au centre une rose des vents entourée d'une guirlande où alternent les fleurs de lys et les feuilles de chêne; plus loin des oiseaux aux ailes repliées séparés par des ailes ouvertes, une bande en dents de scie, puis une belle guirlande de marguerites à cinq pétales fixées sur une tige de la fleur de lys royale.

Troisièmement, une quantité de carreaux vernis brun foncé pouvant permettre de séparer les rosaces en les faisant ressortir et aussi permettant d'encadrer les dallages le long des murs; parmi ces derniers un certain nombre sont coupés en diagonale dès leur fabrication afin de permettre un dallage complet.

La technique de fabrication de ces carreaux, tous de dimensions semblables 12,5 de côté, nous a été révélée par l'orateur qui s'est inspiré du livre de M. BERGERET "Les Carreaux de Bourgogne". Cet ouvrage nous parle surtout de la fabrique d'Argilly près du célèbre château des Ducs de Bourgogne.

Toutefois il semble évident que les carreaux du Château des Buttes sont le produit d'un artisan local qui avait sa technique particulière, la cuisson de ces carreaux semble très inégale donnant des tonalités différentes et le dessin n'a pas toujours la même finesse les sujets reproduits, mis à part quelques carreaux que l'on retrouve à Argilly, ont été traités de façon originale et dans leur ensemble on peut affirmer que ces carreaux sortent du même atelier de potier sis à Saint-Seine ou dans le voisinage.

La variété des dessins est assez grande et nous ne désespérons pas de mettre à jour d'autres spécimens inédits car il reste encore de nombreux mètres cubes de ruines à explorer.

Ajoutons que la collection présentée à l'Académie des Sciences de Dijon a été remise au musée archéologique où elle figurera en belle place grâce à son éminent Conservateur, Monsieur LEBEL.

Pierre RABIET.

Extrait du Terroir N° 23 (juillet 1961)

LA TOUR DE SAINT-SEINE.

Saint-Seine-la-Tour, avant d'être un simple quartier du Saint-Seine-sur-Vingeanne d'aujourd'hui, était au Moyen-Âge un village différent de Saint-Seine-l'Église et de Saint-Seine-les-Halles qui se confondent maintenant.

Incontestablement c'est la Maison forte de "la Tour" qui a donné son nom à l'agglomération située sur les bords de la Vingeanne près de son gué, et l'on désignait ainsi l'ensemble de la puissante forteresse qui a joué un grand rôle aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles.

Quelle est donc cette "Tour" qu'on imagine aussitôt une construction de forme arrondie semblable aux deux tours qui bordent l'entrée du château de Saint-Seine-l'Église.

Et si l'on pousse jusqu'à l'extrémité sud-ouest du village, on est très étonné de trouver à l'écart de la rue un donjon carré aux murs de deux mètres d'épaisseur bâti de pierres taillées dressant sa massive silhouette au milieu de jardins broussailleux où se devinent les anciennes douves et où des amas de pierres jalonnent les courtines, plus près de la rivière vous en trouverez la base d'angle et le mur bien conservé.

En approchant le donjon, vous remarquerez un œil de bœuf bien apparent et les corbeaux d'un antique pont-levis plusieurs ouvertures du côté nord ont gardé leurs meurtrières en points d'exclamation; la toiture a été hélas! Abaissée et recouverte de tuiles modernes, le fossé nord subsiste quoique à moitié rempli de terre, il indique que l'eau venait de la rivière par ce canal bien délimité. Le vieux puits à la margelle de pierre taillée usée par les seaux le situe bien dans son cadre médiéval.

Mais entrons dans ce donjon cœur de l'ancienne forteresse qui a défié les siècles, de très belles voûtes d'arête surmontent une grande salle du rez-de-chaussée, de massifs piliers de pierre aux chapiteaux jadis sculptés ornent les cheminées monumentales; une seconde salle doublant la première et dont les voûtes ont été masquées par un plafond récent, vous conduit à l'escalier à vis classique du XI^{ème} siècle. Les salles du premier étage laissent apparaître de vastes cheminées aux linteaux absents qui gardent encore des traces de peintures frustes représentant des palmes vertes entrecroisées; une fenêtre intérieure porte encore ce fronton en accolade si gracieux.

L'escalier à vis limité par le toit atteste que les étages supérieurs ont été tronqués et qu'ils devaient s'achever comme à Rosières par une ceinture de mâchicoulis, l'architecte de cette dernière ayant pris ici son modèle dont la construction est antérieure de plusieurs siècles.

Tel que notre ancien cadastre de 1828 nous en retrace les contours, ce vaste quadrilatère fortifié qui s'appuyait à l'ouest sur la rivière, était entouré d'une double enceinte de fossés alimentés par le cours d'eau, commandait le passage a gué dans un sens ou dans l'autre. Et c'est pourquoi sa possession était d'une grande importance au moment des conflits entre les Suisses et les Bourguignons et ensuite au moment des démêlés entre les Ligueurs et le roi HENRI IV.

Ses origines, elles se situent selon toute vraisemblance au XI^{ème} siècle. D'après l'abbé CHAUME dans "Chartes et Documents de S. BÉNIGNE.

VILAIN qui portera plus tard le titre de "Saint-Seine" était le cinquième fils de Hugues de BEAUMONT et d'Ermengard en 1019. Il est le fondateur de la maison de Saint-Seine et le donjon de "La Tour" a dû être construit par lui près du gué où aboutissait la route principale qui faisait communiquer le duché avec le comté de Bourgogne.

Plus tard en 1256 dans ROSEROT nous entendrons parler de la forteresse de "SAINT-SEIGNE" (BL0473).

En 1313, au cours des partages intervenus entre Pierre de SAINT SEINE et son cousin Jean de SAINT SEINE nous apprenons que ce dernier est châtelain de "La Tour" alors que le premier châtelain du château de Saint-Seine-l'Église acquiert la Grange de Rosières et y bâtit plus tard la maison forte actuelle.

Les documents réunis nous permettront de retracer l'histoire de cette forteresse du XIV^{ème} siècle à nos jours et nous l'espérons de reproduire le porche monumental de cet édifice qui existait encore au XVII^{ème} siècle et qui avait un réel caractère artistique en même temps que documentaire par les divers blasons qui l'encadraient.

(À suivre)

P. RABIET

Réf : G. CHEVRIER et M. CHAUME p.287 doc. S.BÉNIGNE
H. CHABOEUF : un procès de seigneurie au XVII^{ème} s. 1897
ROSEROT : B. 10473 . Dict. top. CO
GARNIER : Chartes de communes III,101, 102
Dom. PLANCHER II p.298
E. GASCON 1898 p. 142.

Extrait du TERROIR N° 17 (janvier 1960)

LA TOUR DE SAINT-SEINE (SUITE)

L'article voisin de Monsieur le Commandant FOURNIER notre ami, qui concerne plus précisément le « Château du Roy ou des Buttes » de SAINT-SEINE, en mettant en valeur le document de 1414 découvert par lui aux archives de Dijon, complète heureusement nos rubriques concernant « LA TOUR » de Saint-Seine partie inséparable de la « Vieille Seigneurie » bordant « La Vingeanne » et dont les reproductions de plans (1731) de ces mêmes archives illustreront mieux par l'image la situation du Château du Roy, demeure seigneuriale et celle de « La TOUR » forteresse de ce même seigneur placée là pour commander le passage de la rivière et au besoin servir de refuge à la population toute entière du quartier.

Par Dom PLANCHER, nous savons que l'ensemble de « La Vieille Seigneurie » appartenait au Duc de Bourgogne Philippe-le-HARDI qui a chargé plusieurs châtelains ou chevaliers de gérer ses biens à Saint-Seine;

En 1388 il s'appelle Jean de Plombières, il est également seigneur de Pontailler et Fresnes-Saint-Mamès.

En 1392, Philippe le HARDI marie sa seconde fille Catherine de Bourgogne à Léopold fils du Duc d'Autriche. La dot comprenait un grand nombre de bijoux en or massif elle fut évaluée au chiffre respectable de 100 000 livres-tournois. Cette dot ne fut pas entièrement payée, et à la mort de Philippe le HARDI il restait encore un solde de 60 000 livres-tournois à verser, et ce fut Philippe le Bon son petit-fils, le successeur de Jean SANS PEUR après 1419 qui sera appelé à liquider cette question de dot stipulée par un contrat vieux de trente années.

Pour compléter cette restitution de fonds, le Duc Philippe ajoutera à la première cession faite, les châteaux et villes de : Verdun-sur-le-Doubs, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Orchamps et Lavans et voilà notre vieille seigneurie ducale vouée à un nouveau destin (13 février 1424).

Toutefois cette attribution ne sera pas de longue durée, car, vingt-neuf mois après, Catherine de Bourgogne Duchesse d'Autriche, meurt en son château de Gray, non sans avoir fait un testament qui rétrocédait à son neveu, Philippe le Bon, tout ce qu'elle avait apporté en dot et naturellement, tandis que la seigneurie ducale revient au Domaine de Bourgogne, les bijoux, meubles, robes reprennent la route de Dijon, le mariage étant demeuré, il faut le supposer sans héritiers directs.

Naturellement de nouveaux châtelains ou bénéficiaires vont avoir la jouissance de la Seigneurie de Saint-Seine-sur-Vingeanne:

De 1426 à 1429 ce sera Bertrand de ROMÉNIL, panetier de Monsieur le DUC, avec l'obligation de rendre le châtel et ses revenus, les meubles et autres biens y étant contenus, quand il plaira au Duc de les lui retirer.

En 1435, c'est Michel GARNIER, secrétaire du Duc que la Seigneurie échoit « pour en jouir sa vie durant, mais moyennant 100 livres-tournois à verser annuellement au Receveur Général de Bourgogne ».

En 1457, Jean MAIRET, panetier, bénéficiera de la même donation pour jouir à volonté.

Enfin en 1469, ce sera Louis GUIENNOT qui sera châtelain pour le Duc.

A cette date le châtel a eu beaucoup à souffrir de ces luttes intestines. Le futur roi Louis XI, pas toujours en accord avec son père ni par la suite avec le Duc de Bourgogne, n'avait-il pas autorisé les contingents allemands de Montbéliard à se livrer à des courses sur la Haute et Moyenne Vingeanne jusque vers Montsaugéon, Lacey, Viévigne, Bèze, Vesvrottes, Ruffey, Echirey et Norges. Aussi, nous comprenons que le dénombrement de 1469 : « La première Maison Forte est à Monsieur le Duc, qui guère ne vault ».

1513, nous reportons textuellement le document ci-dessous qui concerne « La Tour » de Saint-Seine et ses abords. (Extrait de la délivrance de Dijon en 1513 - Abbé Jules THOMAS.)

La Saône franchie ils se divisèrent en deux colonnes : les uns envahirent le duché par Autrey, les autres par Essertenne ». Ceux qui prirent la première route entrèrent sans coup férir dès les premiers jours de septembre, dans les bourgs et les villages de la vallée de la Vingeanne, Fontaine-Française leur offrit quelque résistance.....

« Le château de Saint-Seine arrête quelques jours la troupe qui l'investit. Il fut cerné et canonné : le Duc de Wurtemberg vint en personne encourager les assiégeants, pour prendre cette petite citadelle il fallut donner un véritable assaut. Les Suisses se disputèrent l'honneur d'y monter. Leurs capitaines choisirent soixante hommes déterminés, cinq de chaque canton. Trois des assaillants furent tués et cinq blessés (Rapport officiel des capitaines bernois, Mirebeau, le 3 septembre 1513).

« Dans un autre château, les Suisses trouvèrent quelques gardiens auxquels ils promirent bagues et vies sauvées. Pour empêcher les malheureux d'être égorgés, on dut les faire évader secrètement, les chefs furent même obligés de simuler une alerte, afin d'attirer l'attention de leurs soldats, ils placèrent eux-mêmes quelques hommes au château pour le garder, mais ceux qui furent désignés y mirent le feu et rejoignirent l'armée ».

Sans toutefois l'affirmer, nous avons tout lieu de penser que ce dernier château pourrait bien être le châtel du Recet, des Buttes ou du Roy que désigne l'acte de 1414, car parmi l'amoncellement de débris de carreaux vernis, de terre glaise, on retrouve en ce lieu des quantités importantes de charbon attestant la calcination de grosses poutres à l'abri de l'air et dans la partie inférieure de ces fouilles.

Il convient encore de signaler quelques faits rapportés par Dom PLANCHER, se rapportant à l'époque de Louis XII (1498-1515). Ce monarque cherchant à mettre la province de Bourgogne à l'abri des tentatives de Maximilien d'Autriche, époux de Marie de BOURGOGNE, s'assura l'amitié des princes voisins et particulièrement des Suisses et de la Savoie avec lesquels il passa des traités d'alliance.

Ludovic SFORZA que nos deux rois Charles VIII et Louis XI avaient eu comme adversaires en Italie, voulut aider MAXIMILIEN à faire de nouvelles tentatives sur le Duché de Bourgogne. L'adroit SFORZA comptant faire diversion, MAXIMILIEN saisit avec empressement les offres du Duc de MILAN et lui fournit les sommes nécessaires pour lever des troupes.

L'armée fut bientôt prête et ce fut Guillaume de VERGY, sire d'Autrey, qui en eut le commandement.

Ce dernier fit quelques ravages dans le voisinage de Langres, mais la portion la plus maltraitée par cette armée fut le voisinage d'Autrey, savoir Saint-Seine et les autres bourgs et villages situés sur la Vingeanne, région qui devint dans la suite la route d'invasion la plus ordinaire des armées qui passèrent du Comté de Bourgogne dans le Duché en sorte que ce pays a été longtemps à se rétablir des ravages qui avaient été causés pendant la guerre dite des Deux Bourgognes.

Ce fut le Sire de FOIX, Vicomte de Narbonne, qui obligea le Sire de VERGY à rentrer dans le Comté après l'avoir battu à diverses reprises.

Après toutes ces péripéties ces luttes frontalières, nous comprenons encore mieux le Procès-Verbal de la Chevauchée fait en 1548 pour reconnaître la situation de la Seigneurie du Roi disant :

« Le Châtel du Roi au dit Saint-Seine est totalement ruiné ».

Il n'en sera donc plus parlé par la suite et on peut très bien admettre que ses matériaux de récupération sont allés s'investir dans les constructions nouvelles dont va se grossir le château de la nouvelle Seigneurie de l'Église (née de MONESTOY).

Mais pendant ces temps troublés, qu'était-il advenu des droits de seigneurie? Il est nécessaire pour cela de faire un retour en arrière.

Le dernier Duc Valoisien, Charles LE TÉMÉRAIRE, mort devant Nancy, La Bourgogne Ducale passe à LOUIS XI, la Bourgogne Comtale demeurant aux mains de Marie de BOURGOGNE future épouse de MAXIMILIEN d'Autriche empereur, mère de Charles QUINT, dont il vient d'être question.

LOUIS XI voulant récompenser Charles de SAINT SEINE, petit-fils de Thierry de SAINT SEINE et fils de Jean de SAINT SEINE le châtelain d'Arc-en-Barrois, de sa fidélité à la cause royale, lui accorda la Vieille Seigneurie devenue Royale, au rachat de 2 000 écus d'or en 1477.

Par ailleurs, Charles de SAINT SEINE, déjà héritier d'une partie de la Seigneurie du Vieux Château, de « La Tour » même, devient le plus important propriétaire de Saint-Seine. Dans l'administration de ses biens, il eut le grand souci de créer de nouveaux étangs, en particulier un en aval de Saint-Seine et deux autres dans les bois de Saint-Seine sis sur Attricourt.

De son mariage avec Huguette de VUILLAFANS, seigneurie située près de Sennecey-le-Grand (Saône et Loire) il eut trois filles et aucun héritier mâle :

a) Jeanne de SAINT SEINE, vicomtesse de Gergy, Laye, Varanges, Baissey et Saulon, mariée d'abord à Nicolas de LOUVAIN, seigneur de Nesles, puis à Louis de PREBUSSIERE, chevalier seigneur et baron de Chateauneuf en Limousin.

b) Claude (Claudine) de SAINT SEINE, mariée à Jacques de CLERMONT seigneur de Dampierre-sur-Boutonne puis de Baissey et Laye à partir d'un rachat de 1540.

c) Isabelle ou Isabeau de SAINT SEINE, mariée à François d'AUBETERRE, baron et seigneur d'Aubeterre dans l'Aube, de cette union naquirent Robert, Anne, François et Antoinette d'AUBETERRE.

Les trois filles de Charles héritèrent en indivision de la Vieille Seigneurie, devenue Royale, de l'Hôtel et de ses appartenances et de la partie de la Seigneurie du Vieux Château venue de leur grand-père Jean de SAINT SEINE.

C'est par la descendance de Claudine de SAINT SEINE que devait se maintenir la pérennité du sang de la première famille de SAINT SEINE. Claude de CLERMONT marié à Jeanne de VIVONNE comtesse de Bessie, Dame de Dampierre-sur-Boutonne, Saint-Seine-sur-Vingeanne et Fontenelle en partie n'eurent qu'une fille unique héritière : Catherine de CLERMONT.

Catherine de CLERMONT recueillant de ses grands-parents la succession de SAINT SEINE, épousa en 1574, Albert de GONDY Comte de RETZ maréchal de France qui reçut du Roi la Vieille Seigneurie rachetée aux héritiers des diverses branches (G. D'ACHON et damoiselle d'ABON).

Qui était donc ce personnage qui devint propriétaire de cette Vieille Seigneurie de « La TOUR » nous allons le voir : Albert de GONDY, duc et pair DE RETZ, né à Florence en 1522, mort le 21 Avril 1602, avait comme titres, ceux de maréchal de France, général des Galères, colonel de la cavalerie française, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de METZ, Pays messin etc... lieutenant du Roy au marquisat de Saluces, capitaine de cent hommes d'armes, et portait « d'or à deux masses en sautoir de sable et liées de gueule ».

C'est ce personnage considérable que nous retrouvons au soir de la bataille de Fontaine-Française ; il avait semblé longtemps indécis entre la Ligue et le parti du Roi au point que sa « TOUR » de Saint-Seine fut très souvent occupée par des partis de ligueurs. En 1593 c'est M. De VONCOURT qui y commande à la tête de 40 chevaux et l'année suivante M. de la ROMAIGNE entrera en pourparlers avec cet occupant pour abandonner la place moyennant une rançon de deux mille écus.

Au soir du grand combat de Pré Moreau qui s'est achevé près de Saint-Seine se place cette anecdote historique consignée dans une lettre autographe du roi Henri :

DE RETZ proposa à HENRI IV de venir coucher dans sa grosse Tour du lieu, et ce dernier lui répondit :

« Croyez que je reposerai mal sous la voussure du donjon de votre forteresse » et nous savons qu'il préféra coucher au château de Fontaine-Française dans la tour du midi se sentant plus en sécurité.

De RETZ ne vint d'ailleurs à Saint-Seine que très rarement quoique un prie-Dieu lui fut toujours réservé dans le chœur de l'Église paroissiale, la chapelle Sainte-Catherine désaffectée et aujourd'hui transformée en habitation se voit encore au voisinage de « La Tour ». C'est pourquoi notre seigneur transféra ses droits à son septième enfant Gabrielle qui épousa le 11 Décembre 1594, Claude de BOSSUT, chevalier, baron de Basoche, seigneur de Longueval et d'Escry, de Saint-Germain, Nanse et autres lieux, dont la famille était originaire des Pays-Bas; les fils de BOSSUT étant morts jeunes, la Vieille Seigneurie revint à la tante Marguerite De GONDY mariée à M. de MENELAY: en 1643 le 18 Août elle vend ses droits à Charles Du FRESNE qui les revendit l'année suivante, le 28 janvier 1644 à Louis De MÉLIN, écuyer, seigneur de Franclieu originaire de Liège.

Dans l'intervalle en 1636 nous savons que l'ancienne forteresse ainsi que tout le château de Saint-Seine-l'Église fut occupé et mis à mal par les troupes de GALLAS qui ruinèrent toute la vallée de la Vingeanne au point que le rapport d'Antoine LOPPIN établi en 1645 nous dira, à part la garnison de « La Tour » il n'y a à Saint-Seine qu'un seul feu, le reste des habitants n'ayant pas encore regagné leurs demeures toutes ruinées.

Cependant quelques années plus tard, en 1649, débute entre De MELIN seigneur de « la Tour » et Jean MAILLARD seigneur de Saint-Seine-l'Église, un retentissant procès qui durera jusqu'en 1680, l'arrêt définitif n'en sera même rendu, par la cour de Bourgogne, que le 7 Août 1687 établissant les droits précis de chaque seigneur sur chacune des agglomérations distinctes du village de Saint-Seine.

Après J.B. De MELIN qui mourut vers 1704, la Vieille Seigneurie de « la Tour » passa à sa nièce, Marguerite De MELIN de Franclieu femme de Claude DUBOIS, écuyer, seigneur d'ORAIN qui, étant séparé de biens, la vendit par acte du 17 Décembre 1745, à Messire Bénigne LEGOUZ premier président, et à sa femme Marguerite-Philibert GAGNE de Perrigny qui regroupèrent ainsi toutes les seigneuries de Saint-Seine-sur-Vingeanne y compris Rosières.

C'est à Monsieur d'ORAIN que l'on doit les magnifiques plans établis en 1731 de la plupart des propriétés sises sur le territoire de Saint-Seine entre autres du Château de Rosières, et que détiennent les archives de la Côte d'Or.

En ces XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles même, l'ensemble des bâtiments et de l'enceinte de la forteresse de « La TOUR » étaient encore debout, on pouvait y admirer un superbe porche sculpté surmonté du chou bourguignon et encadré de huit blasons des familles ayant possédé cette seigneurie une fois de plus nous regrettons de ne pouvoir aujourd'hui encore donner une reproduction de ce porche dont l'image n'a pu être retrouvée.

L'Histoire de nos vieux bourgs est, vous le voyez, fertile en bouleversements de tous ordres, et il faut être véritablement reconnaissant à nos ancêtres qui ont bâti de leurs mains ces monuments d'une solidité à toute épreuve qui après sept siècles d'existence nous permettent de jalonner heureusement nos chroniques de ces témoignages visuels d'un intérêt palpitant. Mais aussi formulons le regret partagé par tous ceux qui les visitent que ces monuments mêmes ne bénéficient pas de l'entretien essentiel dont ils devraient bénéficier pour demeurer debout dans l'avenir.

Pierre RABIET.

Références

- H. CHABOEUF : un procès de seigneurie au XVII^{ème} siècle -1897
- G. BREUNOT : Mémoires Tom. I et II -1864
- Dom PLANCHER III 44-45
- Abbé Jules THOMAS : la délivrance de Dijon en 1513 –1898 (P. 58 et 59)
- E. GASCON : 1898 p.140 à 149.

Extrait du TERROIR N°18 (avril 1960)

LE SAINT-ANTOINE DE SAINT-SEINE-LA-TOUR

Dans ce quartier de Saint-Seine-la-Tour, que nos lecteurs connaissent bien, qui n'a été frappé de remarquer au détour du chemin dans sa niche arrondie une statue de pierre grise soulignée de l'inscription "SAINT ANTOINE" et ornée du blason du saint : la Croix Tau.

Les gens du lieu ne la voient plus tellement elle fait partie du folklore, autant que le tilleul antique qui la domine de plus haut, ainsi que l'escalier qui dévale de son ombre et accède au carrefour; tous ces témoins du passé plusieurs fois centenaire n'ont pas changé et méritent que l'on recherche le motif de leur présence en ce lieu si chargé d'histoire.

Disons de suite que cette statue est une œuvre originale fruste mais si expressive d'un sculpteur bourguignon du seizième siècle malheureusement inconnu. Le saint est représenté la face empreinte d'une bonhomie souriante que souligne une barbe fleurie en boucles qui se confondent avec le drapé de la tunique du moine, la main droite est relevée en sceptre de l'inspirateur de la vie monastique, la main gauche repliée soutenant les précieux bréviaires qui contiennent les préceptes de sa règle; à sa droite la silhouette du petit cochon au cou duquel devait pendre la clochette rituelle, tout autour du socle apparaissent les flammes de ce "mal des ardents" qu'il a vaincu.

Les lettres de l'inscription sont assez hautes et bien formées de même que le blason qui la surmonte et qui est d'une très belle venue et d'une grande finesse, le tout reposé sur un socle vétuste en bois de chêne, largeur 52 cm, hauteur 75 cm. À l'angle inférieur droit de la niche, une pierre arrondie servait de support de cierge lors des processions.

Pourquoi cette statue? Comment ce monument a pu survivre aux dévastations de l'Armée de GALLAS en 1636 alors que la plupart des maisons attenantes étaient détruites? Quels étaient les artisans du Moyen Age qui l'avaient choisi pour patron et l'invoquaient chaque année le 17 Janvier? Afin de répondre à ces questions il nous est indispensable de connaître l'essentiel de la vie surprenante de cet ermite venu d'Égypte et qu'on a surnommé plus tard : "Saint ANTOINE LE GRAND" ou "Saint ANTOINE DU D ÉSERT".

Il naquit à Kôman au sud de Menephis en 251 de notre ère d'une famille aisée et pratiqua dès son jeune âge la religion du CHRIST, une phrase de l'évangile devait marquer toute sa vie : "Va, vends tous tes biens". Il distribua donc toute sa fortune aux pauvres et se retira dans une cabane où il vécut la vie des ascètes en honneur dans cette région, ainsi que nous le raconte son disciple Saint Athanase qui fut son plus éminent biographe.

C'est au cours de cette première claustration que se place l'époque de la première tentation que Gustave FLAUBERT a romancé de façon si magistrale, il est cependant indéniable que notre ascète a résisté victorieusement à toutes les tentations cauteleuses du démon qui le suppliait de renoncer à cette vie pleine de restrictions et de pénitence, d'autant plus louable qu'il réussit à y plier un corps d'athlète connaissant les plaisirs d'une jeunesse adulée et fortunée au milieu d'une contrée fertile.

S'étant ensuite retiré dans un tombeau pour y prier, il subit de nouveau les attaques des démons qui le laissèrent pantelant, couvert de plaies, inconscient à ce point qu'un ami l'ayant rejoint et prenant pitié de son état le descendit au village sur son âne; mais le saint reprenant ses esprits gagnât de nouveau le tombeau à la nuit tombante et s'y étendit sur sa natte et revit en songe tous ces démons aux corps d'animaux qui le harcelèrent, mais sa ferveur à prier le délivre et l'intervention divine guérira ses plaies du corps et apaisera son âme.

Le grand peintre Jérôme BOSCH s'est inspiré de cette deuxième tentation pour réaliser son tableau hallucinant et très discuté représentant des monstres assiégeant le Saint.

À trente-cinq ans, Saint ANTOINE avait acquis une grande réputation d'ascète, et après avoir franchi le Nil il s'enfonça dans le désert d'Arabie et élit domicile dans un fortin abandonné qui domine une colline de sable près d'une source d'eau claire, en chasse les reptiles qui l'occupent et pendant vingt années sera le seul occupant de ce lieu isolé du monde.

Attirés par le renom de cet homme étrange, des pèlerins, des disciples viennent lui rendre visite et lui apporter de quoi vivre; ils arrivent à démolir le mur derrière lequel il s'était enterré vivant et sont surpris de trouver là un athlète qui avait gardé sa bonne et confiante carrure et surtout un esprit qui n'avait point sombré dans la folie où tout autre cerveau eut été entraîné. Il accepte de guérir de nombreux malades qu'on lui amène, mais avant tout entraîne de nombreux adeptes à créer les premiers monastères, leur donne des conseils et visite ces ermitages qui se forment à son exemple si bien qu'il méritera d'être appelé plus tard "Le Père des Moines".

Mais cet ermite du désert n'était point fait pour vivre avec la foule d'Alexandrie et se voir

constamment imploré pour réaliser des miracles, un matin il prend place dans une caravane de Sarrasins et gagne à marche forcée le pied du mont Qulzum, où il reprend sa vie d'ascète dans une grotte percée aux flancs du mont, et il y cultive un arpent de terres, tresse des nattes et des corbeilles.

De nouveau ses disciples retrouvent la grotte où il s'est retiré (tableau de Teniers au Musée du Louvre) et de nouveau aussi il consent à les suivre pour évangéliser de son exemple toutes les communautés créées par ses disciples. C'est alors qu'ayant de nouveau traversé le désert il visite ces monastères fixe leur règle monastique par les fameuses "Sept lettres" qu'on lui attribue et détermine la composition de l'habit de ces moines : le colombium, le scapulaire, la cuculle, la mélotte, les pieds sont chaussés de sandales, et leur couche se compose de l'unique natte.

Parmi ses disciples on compte Saint PACÔME, MACAIRE dit l'Égyptien qui continuèrent l'œuvre inspirée par Antoine et firent développer dans tout le proche Orient la vie monastique et son ascétisme originel.

Fidèle à la règle qu'il avait suivie, le Grand Saint se retira dans les montagnes du Mont Qulzum où il mourut à 105 ans au milieu de ses fidèles et ses dernières volontés furent que sa dépouille mortelle soit enterrée dans un lieu inconnu de tous afin d'y trouver le repos.

Cependant de nombreuses années ensuite, ses fidèles disciples découvrirent son corps et le transférèrent à la cathédrale Sainte Sophie de Constantinople.

Lors du dixième siècle un gentilhomme dauphinois nommé Jocelyn obtint de l'empereur ALEXIS I^{er} Comnène qu'il lui remette les cendres de Saint ANTOINE qui furent ainsi ramenées à La Motte-Saint-Didier, et depuis on vénère les reliques du Saint dans l'église abbatiale de Saint-ANTOINE près de Saint-Marcellin (Isère), l'ordre hospitalier de Saint ANTOINE de Viennois fut créé à cette époque et de même que l'illustre patron, cette communauté soignait surtout "le Mal des Ardents" inflammation intérieure ou extérieure très violente semblable à l'érysipèle.

L'ordre des Antonins succéda aux premiers hospitaliers et on raconte que ces moines élevaient des porcelets en liberté dans la campagne dauphinoise et que l'on reconnaissait à la clochette qu'ils portaient suspendue à leur cou. Un proverbe italien dit en parlant d'une personne atteinte d'un mal inattendu et subit "qu'elle a peut-être dérobé un porc à Saint ANTOINE".

La représentation du Saint accompagné presque toujours d'un petit porc s'expliquerait selon certains par le démon toujours prêt à tenter le Saint, d'autres indiquent qu'il aurait guéri un petit porcelet et que celui-ci l'aurait longtemps suivi. Quant au blason de Saint ANTOINE, toujours orné d'une croix Tau, elle est l'emblème de l'ordre hospitalier et représenterait une béquille.

Au cours de l'Histoire les dévotions au Grand Saint ANTOINE ont été nombreuses et diverses. En premier lieu les malades l'ont invoqué pour la guérison des maladies de la peau : érysipèle, gale, démangeaisons, scorbut, peste, varices, furoncles; également soignés par les Antonins, les impotents, les paralytiques, en un mot tous les porteurs de béquilles invoquaient le Saint.

On a invoqué aussi Saint ANTOINE contre le feu de l'Enfer et bien sûr contre les incendies, et ce sont ces flammes entourant sa statue qui évoquent cette dévotion. Les fermiers et laboureurs perchons mettaient leurs troupeaux de porcs sous sa protection et l'invoquaient contre les épizooties.

Les gantiers, les tondeurs, les tisserands l'avaient pris pour patron, de même que les confiseurs et les arquebusiers de Reims. Les vanniers ne pouvaient moins faire que de prendre pour patron aussi celui qui tressait des nattes et des corbeilles et apprenait à ses disciples la confection de leurs couches.

D'autres corporations encore se sont placées sous son patronage: les sonneurs en raison de la cloche du petit porc: les fossoyeurs parce qu'Antoine donna sépulture à son compagnon l'ermite Paul, en cela il fut aidé, dit la chronique, par deux lions du désert.

Saint ANTOINE fut aussi le patron de plusieurs confréries de pénitents du Midi de la France en raison de sa grande pénitence dans le désert.

On peut donc admettre qu'il a été glorifié dans le monde entier.

Rien d'étonnant à ce que les statues de ce Saint soient nombreuses dans nos campagnes; l'une d'elles a été retrouvée à Champlitte et se trouve en belle place parmi d'anciennes sculptures datant des 12^e et 13^e siècle. La nôtre s'explique dans ce quartier de Saint-Seine-la-Tour par la présence de nombreuses familles de vanniers et de tisserands au 15^e et 16^e siècle la culture de l'osier et du chanvre étaient en effet très florissantes en ce lieu avant l'exploitation du minerai de fer qui s'est éteinte au début du 19^e siècle

Les oseraies étaient nombreuses, notamment près de la "Fontaine d'Apren", aux abords de la Vingeanne, elles se sont conservées jusqu'au début de ce siècle; à l'origine on tressait les paniers pour récolter le raisin, les benatons qu'on se chargeait sur l'épaule aux vendanges, on tressait aussi

les vans qui servaient à vanner le blé après l'avoir battu au fléau, les petites tiges d'osier servaient à attacher les tiges de vigne autour de l'échalas, l'écorce était utilisée pour lier les gerbes de céréales avant l'apparition des moissonneuses-lieuses. La présence de nombreux dévidoirs et rouets dans les anciennes maisons indique que le travail du chanvre et le tissage de sa fibre pour la fabrication du droguet était en honneur dans toute l'agglomération aussi existait-il une bannière de Saint ANTOINE portée lors des processions et surtout un porte-cierge avec l'effigie du Saint encore conservé dans l'église paroissiale.

La présence de cette statue s'explique d'après les anciens plans du 15^e siècle par l'installation dans cette maison même d'une infirmerie placée au centre de ce quartier populaire de vanniers auxquels on donnait les premiers soins lors des accidents de travail: blessures des mains pour la plupart provoquées par les serpettes et les poinçons de ces artisans, et cette infirmerie établie là vraisemblablement par des moines Antonins en avait conservé le vocable.

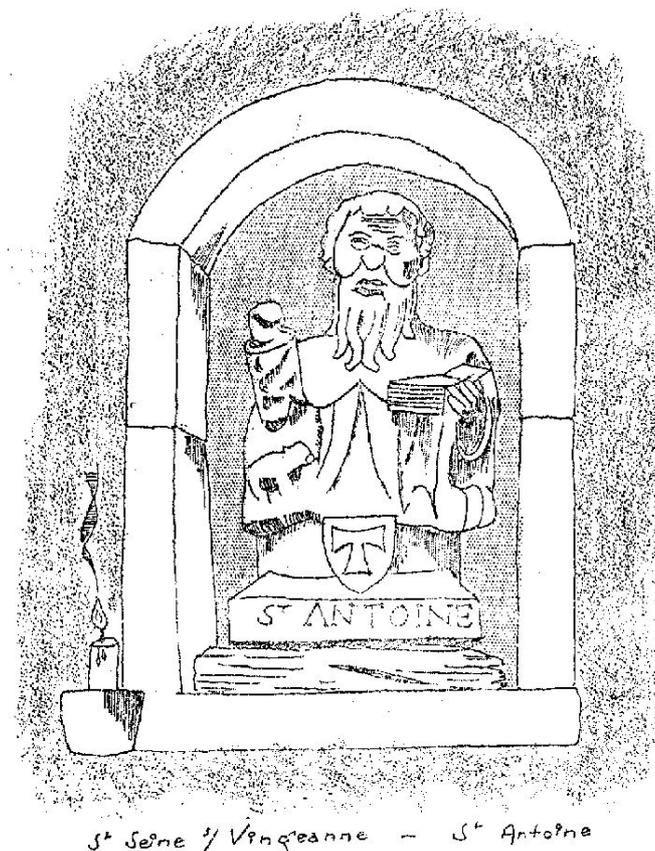
Lorsqu'en 1636 les troupes GALLAS détruisirent la plupart des maisons du quartier ils placèrent là leur infirmerie qui se trouvait vide, les habitants ayant fui: et épargnèrent cette statue du Saint ainsi que la maison où elle se trouve encore aujourd'hui. Du moins c'est une hypothèse que nous formulons puisqu'il n'y est fait aucune mention dans le rapport d'Antoine LOPPIN établi à la demande du Roy le 25 Octobre 1645.

Ajoutons que grâce à l'amabilité de la propriétaire de l'immeuble, Madame Veuve NOYELLE à Dijon et surtout à l'appui de Monsieur Jean RIGAULT Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Côte d'Or, cette statue va être classée et ainsi préservée des injures du temps en témoignage d'un passé qui s'estompe de plus en plus dans un regrettable oubli.

Pierre RABIET.

Réf: St-ANTOINE du DÉSSERT par H. QUEFFELEC (Hachette 1950) inspiré de la "Vita Antonii" de St Athanase.

Réf: Vie des Saints, tome I Janvier par les Rév. Pères BAUDOLET et CHAUSSIN (1935) -Antoine le GRAND, patriarche des Cénobites. 251-356-H 7780-Bibl. Dijon.



St Seine / Viergeanne - St Antoine

Extrait du TERROIR N° 24 (octobre 1961)

ROSIÈRES

L'histoire de ce château féodal datant du début du 14^{ème} siècle a déjà été décrite à maintes reprises, toutefois nous désirerions renseigner les générations actuelles avides de savoir sur les origines, le début de cette construction défensive et aussi sur les seigneurs qui ont possédé ce château au cours des siècles.

La description la plus complète et la plus documentée que nous connaissons est celle éditée dans le bulletin de septembre 1935 du Syndicat d'initiative de Dijon et de la Côte d'Or sous la signature d'Eugène FYOT et qui comporte un article de Tourisme intitulé « LA MAISON DE ROSIÈRES ».

Nous y relevons les noms de tous les propriétaires successifs du Château de Rosières, et ils sont nombreux, depuis le XV^{ème} siècle surtout, la plupart gens de robe de la cité dijonnaise, dont vous pouvez retrouver les noms sur les plaques de rues de la capitale bourguignonne : les MAILLARD, les ODEBERT, les Claude BERNARD, les FREMY et enfin les LEGOUZ.

Qui ne connaît de cet auteur « Dijon son passé évoqué par ses rues » où il nous fait revivre d'une plume alerte tout ce vieux Dijon jalonné par ses riches monuments du passé, toutefois pour Rosières il est moins affirmatif quant à ses origines. Nous allons voir plus loin qu'au lieu de placer la construction au XV^{ème} siècles il faille bien remonter au début du XIV^{ème} siècle pour apprendre par les textes que celle-ci a été entreprise de 1321 à 1350.

ORIGINES. – Le rappel des faits historiques donné ci-dessous a pour objet de projeter quelque lumière sur les motifs qui ont amené Pierre de SAINT SEINE (2^{ème} du nom très probablement) à construire un château fort sur l'emplacement occupé jusque là par la « Grange de Rosières » importante ferme du Moyen-Âge.

En 1251 (Saint-Louis régnant) Alix de BEAUMONT née Alix de SAINT SEINE, veuve de Simon Seigneur de BEAUMONT et son fils Jean de BEAUMONT donnent au duc de Bourgogne EUDES IV, tous les droits qu'ils possèdent à Saint-Seine-sur-Vingeanne. On verra par l'acte suivant que les Granges de Rosières et du Puits devaient être de cette donation.

Ce fait, qui fait entrer partiellement une partie de Saint-Seine dans le domaine ducal, paraît être à l'origine de l'appartenance, demeurée constante par la suite de Saint-Seine au Duché de Bourgogne, d'ailleurs, la politique de rachat des Ducs va se poursuivre.

En 1294, Renaud ou Regnaud de SAINT SEINE, chevalier, au service de Jean de VERGY (1^{er} du nom) seigneur d'Autrey, Mirebeau, Fontaine-Française, Fouvent, Champlitte, Port-sur-Saône, Morey (H. S.), Mantoche, reconnaît tenir en fief du Duc de Bourgogne sa Grange de Rosières et sa Grange du Puits et tout ce qu'il possède sur le territoire de Rosières.

En 1309, Henri de VERGY (2^{ème} du nom) deuxième fils de Jean, devenu seigneur de Fouvent et Champlitte et ultérieurement d'Autrey, atteste que Guillaume de SAINT SEINE fils de Renaud, reconnaît tenir en fief du Duc, la Grange du Puits vers Saint-Seine, ainsi que son père en avait déjà repris le fief du Duc.

En 1313 achat est effectué au nom du Duc de Bourgogne à Pierre de SAINT SEINE écuyer, de ce qu'il possède dans la localité, sauf la Tour de sa maison relevant en fief de Jean de SAINT SEINE pour le prix de 100 livres tournois.

C'est qu'un ancêtre de la famille de SAINT SEINE avait participé à la 1^{ère} croisade en 1096, et nous savons que les expéditions en Terre Sainte n'enrichissaient pas les chevaliers.

Cette même année 1313, Pierre de SAINT SEINE reprend du fief du Duc de Bourgogne « la maison séante en la ville de Saint-Seine et ses dépendances excepté la Tour située dans l'enceinte et circuit de la dite maison » et qu'il tient en fief de son cousin Jean de SAINT SEINE son moulin d'Étaules. La reprise est faite moyennant 50 livres tournois.

La reconnaissance ne le dit pas, mais il faut supposer que par un rachat ou une nouvelle concession ducal la famille de SAINT SEINE était alors rentrée dans ses possessions.

En 1321, nouvel acte, mais capital celui-là. Par un échange, Pierre de SAINT SEINE reprend au Duc la Grange de Rosières et cède sa Grange d'Étaules; il reconnaît ensuite tenir en seul fief du Duc de Bourgogne, sa maison de Saint-Seine sauf la Tour sise dans l'enceinte de sa maison qui est du fief de son cousin Jean de SAINT SEINE, de la rivière banale, la Grange de Rosières, des vignes, un étang, la justice, l'acte ajoute : « Dans le cas où il ferait une forteresse à Saint-Seine, il la tiendrait du Duc ».

Cet acte est scellé du sceau presque entier des de SAINT SEINE (sur queues croisées et portant de gueule à trois jumelles d'or cantonné de sable au lion passant d'or), armoiries qui se trouvent sculptées en différents endroits de la forteresse dans une facture plus simple.

Il apparaît bien que Pierre de SAINT SEINE, modeste chevalier, souvent guerroyant avec son suzerain le Duc a bien été encouragé et aidé par le Duc de Bourgogne pour la construction de cette forteresse, quoique aucun écrit ne l'atteste. La réalisation d'un tel projet ne pouvait se faire uniquement par les moyens du chevalier dont les biens se trouvaient fort morcelés par les partages de famille.

Nous pensons donc que les architectes, les conseillers militaires et civils du duché sont venus à Rosières pour en tracer les plans, organiser la défense, aménager les plans d'eau grâce aux étangs qui se trouvaient à plusieurs centaines de mètres de ce lieu, il a fallu pour cela établir des canaux d'amenée comblés, mais qu'on devine encore par la configuration du terrain. En bref cette maison forte construite au 14^{ème} siècle apparaît bien au point de vue stratégique, avoir été un modèle du genre (forteresses de pays plat).

De la série d'accords ci-dessus, on peut déduire que la Tour (Donjon) qui a donné son nom à Saint-Seine-la-Tour est la partie la plus ancienne (vraisemblablement XII^o siècle) de l'ensemble du réseau fortifié s'étendant sur une lieue de la vallée de la Vingeanne.

Il débute au nord par le Château de Saint-Seine dont les deux tours subsistent (XIII^o) se continue par le Château de Saint-Seine-les-Halles, démoli au commencement du XV^o siècle, passe par la Tour et se termine au Château de Rosières le plus récent.

Du l'un à l'autre, la vue s'étend parfaitement sur la vallée constituée par de grasses prairies, des étangs aujourd'hui desséchés et de terres certainement moins boisées à l'époque qui nous occupe, pour permettre une surveillance plus facile du haut des tours de guetteurs dont étaient munies toutes ces maisons fortes.

De même la Tour de Saint-Seine, Rosières était placée en face du passage à gué de la Vingeanne côté ouest, elle pouvait surveiller la voie Millénaire qui passait au Moulin des Prés à 300 mètres au sud-ouest et qui reliait l'Abbaye de Bèze au Comté en traversant la cité gallo-romaine d'Atès toute proche; il faut aussi considérer que la grande voie sud-nord de Talmay vers la Saône, à Bourbonne-les-Bains (station thermale connue des romains) passe dans Rosières.

Nous nous trouvons de plus à l'extrême limite sud-est des états du Duc de Bourgogne et chacune de ses forteresses formait une tête de pont en direction de l'est ou du Comté souvent hostile.

La Capitale du Duché de Bourgogne, Dijon, n'est guère située qu'à dix lieues de cette frontière mal protégée par des défenses naturelles, c'est pourquoi le maître de ce Duché avait un très grand intérêt à fortifier cette ligne assez vulnérable et à y maintenir des sentinelles vigilantes à l'abri de toute surprise derrière d'épais murs et à une hauteur suffisante pour remplir leur mission dans les conditions les meilleures

D'autre part cette riche vallée souvent frontière ou noman'sland a été parcourue hélas ! fréquemment par des bandes de pillards ou même par des armées en rupture de guerre jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle (le passage des armées de GALLAS en 1636 marque l'apogée des dévastations de cette sorte); c'est alors que les forteresses de Saint-Seine et de Rosières servaient à accueillir les populations environnantes afin de protéger leurs vies et leurs biens les plus précieux.

Au XV^{ème} siècle, sous LOUIS XI, la ligne de Saint-Seine-Rosières passe sous l'égide du Roi de France à la chute des Ducs de Bourgogne.

Au XVI^{ème} siècle, la ligne de la Vingeanne se trouva en possession du maréchal DE RETZ, et nous savons le rôle passif que ce maréchal joua au cours de la bataille de Fontaine-Française se contentant de se mettre au service d'HENRI IV après cette mémorable journée, nous savons aussi que ce grand roi, plein de défiance à son égard accueillit plutôt fraîchement ce neutraliste et se contenta d'enregistrer sa demi capitulation.

Au XVII^{ème} siècle, la Cardinal de RICHELIEU grand destructeur de constructions féodales, mais aussi grand stratège, permet que la forteresse de Rosières ne soit pas démantelée car il considérait qu'elle pouvait encore servir à la défense du royaume, se souvenant que les espagnols s'étaient si longtemps implantés dans la Franche-Comté si proche.

Après le passage des impériaux en 1636 qui ont fait subir tant de dévastations à la première enceinte et aux communs du Château de Rosières donjon excepté, un nouveau propriétaire Pierre ODEBERT et son épouse Odette MAILLARD puis le frère de celle-ci Jean MAILLARD qui possédait

aussi Saint-Seine, entreprirent de restaurer les habitations et les bâtiments de ferme très endommagés (1650 à 1875).

C'est à cette famille des MAILLARD que nous devons l'adjonction du pavillon côté nord du donjon qui facilitait l'accès aux étages supérieurs du château par un escalier muni d'une rampe en fer forgé, la voûte du 1^{er} étage à l'origine somptueusement décorée de peintures comporte encore l'écusson des MAILLARD et celui DU BOUSQUET, famille alliée.

L'ère de la maison forte de Rosières est terminée, le château devient demeure de plaisance avec sa ferme attenante, de nombreux propriétaires l'ont possédé, mais il semble bien qu'ils ne l'habitaient pas constamment mais y séjournaient de temps à autre pour se livrer soit à la chasse à courre dans les forêts environnantes des environs de Broyes-les-Loups, du Mont-Verrat, de Velours ou encore à la pêche dans les nombreux étangs situés à l'époque tout près du lieu.

En 1752, le Président Bénigne LEGOUX seigneur de Saint-Seine en devient acquéreur et sa famille l'a conservé depuis, le château n'est plus qu'une ferme importante constamment exploitée depuis la 18^{ème} siècle et revenu à sa destination première, mais son donjon imposant avec le porche d'entrée de son enceinte fortifiée sont les témoins magnifiques de trois siècles de son histoire féodale.

Description - Le donjon de Rosières est un exemple des plus curieux et des plus rares de l'architecture militaire du Moyen Age. D'après l'Abbé MOUTON, il est basé sur un énorme rocher dans lequel a été foré le puits ancien situé du côté Nord, ainsi que la casemate intérieure à laquelle on accédait depuis l'intérieur du château par l'escalier à vis.

Il était entouré de fossés qui subsistent encore du côté Ouest avec pont-levis donnant accès à la salle à manger. L'épaisseur des murs de pierre taillée est de 2 m 30 à la base et de 1 m 80 au sommet de l'édifice qui mesure sur le plan rectangulaire 21 mètres de long et 13 m 50 de large, sa hauteur est de 19 mètres du fond des fossés aux mâchicoulis en accolades et à consoles formées d'un triple tord.

Les mâchicoulis ménagent un chemin de ronde coupé de trois échauguettes d'angles en encorbellement et au quatrième angle d'une tour quadrangulaire au sud-ouest ; on remarquera qu'une seule échauguette existe encore, mais les consoles des deux autres subsistent et on y retrouve même deux écussons sculptés sur une pierre provenant d'une autre partie de l'édifice et qui sont toujours les écussons de la famille de SAINT-SEINE.

Il est à remarquer également que la tour d'angle sud-ouest possède aussi ses mâchicoulis propres qui ont été insérés dans les superstructures du donjon principal. L'explication de cette particularité nous est donnée par la peinture murale très effacée placée sur le mur Ouest du pavillon 17^{ème} siècle. Cette peinture reproduit en effet le château tel qu'il existait à l'origine : cette tour, nommée du guetteur dépassait le donjon d'une dizaine de mètres et était coiffée d'un lanterneau où se tenait le guetteur qui surveillait ainsi toute la région.

Le donjon était alors recouvert d'une terrasse en plomb. A sa base du côté Ouest, on distingue nettement entre les deux fossés de la première et de la seconde enceinte un terre-plein terminé à l'angle sud-ouest par des consoles, restes d'une tour qui complétait les défenses du côté de la route actuelle.

Les fossés de la première ligne de défense se retrouvent nettement du côté sud avec l'aqueduc passant sous la chaussée qui permettait d'en évacuer le contenu du côté de la rivière, il sert maintenant de ligne de démarcation avec le département de la Haute-Saône. On distingue très bien la sortie dans ces fossés la sortie de deux souterrains dont l'un a été muré et l'autre bien conservé avec sa voûte pénétrant une dizaine de mètres sous la cour intérieure du château.

Il semble bien que ces souterrains servaient à la garnison assiégée de portes de sorties pour le ravitaillement ou les reconnaissances dans la campagne environnante.

La première enceinte comprenait tous les bâtiments actuels d'exploitation et surtout le magnifique porche bien conservé auquel était adossé le pont-levis avec herse intérieure, une tourelle au sommet aplati contient l'escalier à vis qui dessert la pièce du premier étage éclairée devant et derrière par deux belles fenêtres à meneaux dont l'une a dû être murée pour préserver les sculptures côté Ouest, celles-ci sont malheureusement très abîmées sans doute depuis la Révolution, on y devine deux écussons flanqués de chimères.

Le superbe pigeonnier encore intact s'intégrait aussi dans ces fortifications, à en juger par ses proportions qui attestaient la puissance du seigneur, elle devait être grande à l'origine, car ce « colombier à pied » selon l'expression consacrée, était muni de boulins ou casiers intérieurs du haut en bas avec échelle pivotante au centre permettant de surveiller tous les casiers, cet ensemble a été entièrement reconstitué au dernier siècle par les fermiers.

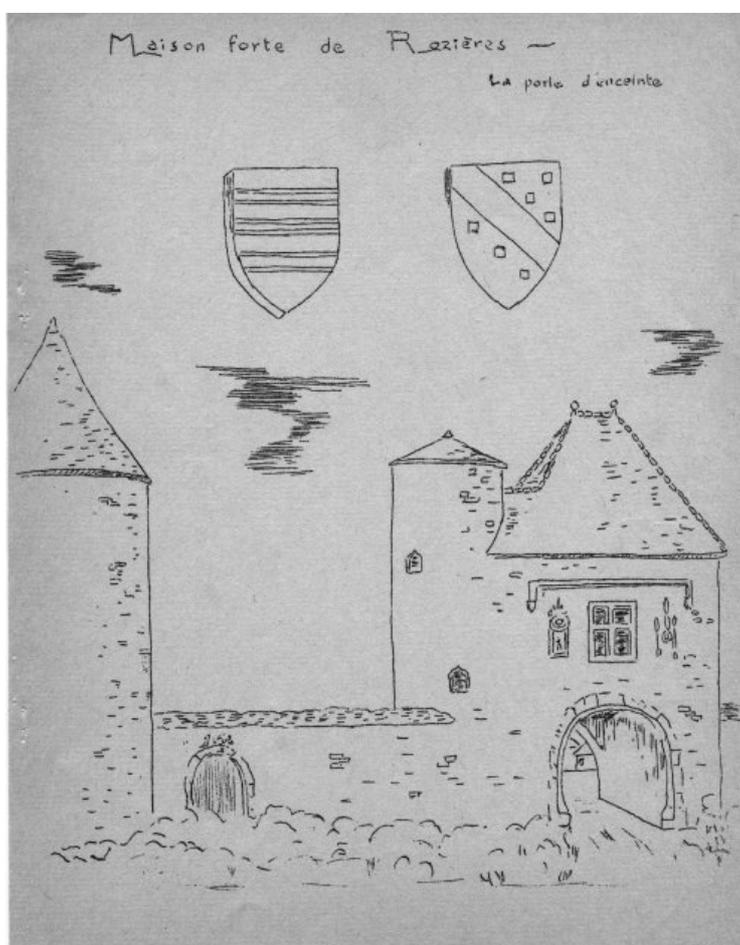
Entre ces deux tours on remarque un très beau petit porche avec voussure et sculptures des pieds droits, au fronton se distingue un médaillon malheureusement assez mutilé mais qui semble bien représenter deux anges ailés maintenant un écusson central où l'on devine une croix ce motif de sculpture nous intrigue beaucoup car il semble avoir été rapporté à une époque récente au fronton de cette porte, la pierre est tout à fait différente d'aspect et de ton avec la voussure inférieure, la maçonnerie semble avoir été refaite. Nous verrons plus loin, l'hypothèse que nous faisons à ce sujet.

Le dessin de Maurice AMIOT reproduit un tête de cet article représente tout l'ensemble : portail, tour, petit porche, pigeonnier tel que nous le découvrons aujourd'hui à l'arrivée sur la route de Saint-Seine avant de pénétrer dans la cour de ferme.

A noter dans les écuries qui font face au château un beau porche arrondi et un énorme pilier de pierre qui sont encore, d'après les historiens, les uniques témoins des constructions de la Grange de Rosières avant l'établissement de la Maison Forte.

(A suivre)

Commandant FOURNIER – Pierre RABIET



suite

LE CHÂTEAU DE ROSIÈRES

Face à l'entrée décrite plus haut se trouvait la chapelle Saint Georges sise de l'autre côté de la route avec maison du chapelain attenante, plus au Nord il se trouvait encore des ruines d'habitations au début de ce siècle. On y voit une dépression, une cave sans aucun doute ; entre ces deux constructions dont rien ne subsiste aujourd'hui, un petit chemin descend en pente douce jusqu'à la « fontaine Saint-Georges » qui a servi de tous temps à alimenter bêtes et gens de toute l'agglomération ferme comprise

L'acte ci-dessous dressé le 3 août 1728 atteste l'existence de cette chapelle et de son voisinage qui semble avoir disparu à la fin du 18^{ème} siècle :

« Claude Bernard MAILLARD fait donation à Jean VERCHER écuyer et Agnès de RICHEMONT son épouse, des terres et seigneurie de Rosières en ces termes :

Le Château et maison forte construit de murs fort élevés de 8 pieds d'épaisseur et environnés de fossés piqués dans le roc de 6 à 12 pieds de profondeur avec les granges, écuries et basse-cour, parterre à terrasse avec un jet d'eau au milieu vis à vis le château du côté du soleil couchant, 5 maisons granges et dépendances d'icelles ; la chapelle Saint-Georges érigée au dit Rosières au bas de ses dites maisons; la maison joignant la dite chapelle jardin et verger occupés par le chapelain ; le four banal » l'acte ajoute :

« Les habitants de Saint-Seine-L'Église doivent faire la garde au château et réparer les ponts dormants ».

C'est à partir de la fin de ce 18^{ème} siècle que le vocable de Saint Georges a été reporté à l'église de Saint-Seine, et c'est pourquoi nous retrouvons un Saint GEORGES parmi les quatre personnages représentés dans le vitrail de rosace placé au-dessus du portail d'entrée de l'église de Saint-Seine, ce vitrail étant de facture 18^{ème} siècle.

De tout ce qui précède, nous sommes amenés à envisager l'hypothèse d'un transfert supposé de ce motif de sculpture provenant d'une entrée de la chapelle susdite au fronton du petit porche dont nous venons de parler et qui avoisine le pigeonnier à l'extérieur, très élégant de forme.

Il nous reste à parler de l'aménagement intérieur du donjon qui vaut une visite.

On accède maintenant à la vaste salle du 1^{er} étage par l'escalier du pavillon 17^{ème} siècle, notons en passant qu'il est fort regrettable qu'une restauration complète de cette construction n'ait pu être effectuée, car on craint fortement que le mur Est ne se sépare complètement de la voûte entraînant l'effondrement de l'ensemble ; les peintures murales sont aussi, malheureusement en voie de disparition et nous ne pouvons que le déplorer.

La grande salle carrée était la salle de réception ou d'apparat avec son plafond à la française bien conservé, sa haute cheminée recouverte de boiseries XVII^{ème} siècle où l'on retrouve les armes des MAILLARD et Du BOUSQUET, l'épaisseur des murs frappe l'œil dans les embrasures des fenêtres où se trouvent encore deux niches ayant contenu des statues puis des bancs de pierre permettant de se tenir près de la lumière du jour

À côté de cette salle nous trouvons une chambre à coucher avec alcôve Louis XIII dénommée à tort Chambre des Ducs. Cette chambre pavée de carreaux de couleur était magnifiquement décorée de boiseries peintes et surtout de peintures murales dans les embrasures des fenêtres avec les mêmes armoiries, ici encore il faut regretter l'état de vétusté de tout l'ensemble qui devait avoir fière allure.

Au sortir de la grande salle nous retrouvons l'escalier à vis logé dans la tour sud-ouest et qui desservait tout le château à l'origine ; prenant naissance dans la cave, il vous permet de voir la vaste cuisine-cellier du rez-de-chaussée avec son immense cheminée et ses anneaux suspendus à la voûte.

À l'étage nous accédons à une petite pièce voûtée aux murs percés de meurtrières très étroites et où nous retrouvons les anneaux à la voûte et un escalier sans issue, aussi de nombreux auteurs ont appelé cette chambre, les oubliettes, il est fort possible qu'elle ait servi de prison.

Au deuxième étage une pièce plus accueillante nous fait admirer la fenêtre à meneaux fort bien conservée avec sa cheminée 14^{ème}, et son carrelage de couleur et ses boiseries.

Au-dessus de la vaste salle du 1^{er} nous sommes dans des locaux plus restreints qui pouvaient être des chambres, la cheminée surtout est remarquable parce qu'elle a conservé sur son manteau de pierre les armoiries sculptées de la famille des SAINT-SEINE et celles des CHASTELLUX telles qu'elles sont reproduites sur le dessin en tête de cet article.

Ces blasons sont ceux d'Arnould de SAINT SEINE descendant de Pierre de SAINT SEINE possesseur du château (1549) et qui avait épousé Marguerite de SAINT REMY (CHASTELLUX), ce dernier blason s'énonce : « De gueules, à bande d'or accompagnée de sept billettes de même posées quatre en chef et trois en pointe »

Cet étage comporte encore cette particularité de posséder des cabinets aménagés dans l'épaisseur de la muraille avec supports de chandelle, précurseurs du tout-à-l'égout contemporain.

Au troisième étage vaste salle des gardes sur le plan des mâchicoulis et petite salle au dallage fruste au sommet de la tour d'angle comportant toujours sa cheminée. Toutes celles-ci du haut en bas de l'édifice sont réunies dans un conduit monumental qui comportait dans les combles deux énormes placards opposés.

Le toit en pente très rapide à la bourguignonne est supporté par une charpente très élégante merveille du genre et constituée principalement par du bois de châtaignier dont certaines pièces ont 15 mètres de long, l'absence d'une telle essence dans la région fait penser qu'on a dû le faire venir de très loin, mais nous devons nous en louer car il est en parfait état de conservations ce qui confirme, s'il en était besoin, tout le soin apporté à la construction de cette Maison forte œuvre remarquable de l'architecture médiévale.

À noter encore toutes ces portes basses qui favorisaient, la défense aux derniers moments d'un siège.

Nous devons nous féliciter de plus que ce donjon, puissance seigneuriale par excellence, n'ait pas été détruit par la Révolution Française : c'est que sa vente avait été décidée à Is-sur-Tille au prix de 6000 livres, mais aucun acquéreur ne s'est présenté parce qu'il devait être rasé dans un délai trop court et que le placement des matériaux aurait été impossible à cette date.

Pierre RABIET

Références t

- Archives de la Côte d'Or, PEINCEDÉ
- Histoire des Ducs de Bourgogne (Branche Capétienne.)
- Description particulière du Duché de Bourgogne 1847 COURTEPEE (tome second, pages 244 et 245)
- Archives Nationales
- Nouveau d'HOZIER n° 244 (Montigny)
- Histoire d'Autrey et de sa Seigneurie, Abbé MOUTON, 1868
- Une journée à Fontaine-Française, Camille ROCHARD à Gray -1892
- Dijon-Champlitte - R.E. GASCON 1898 (P-114)
- Bulletin du Syndicat d'Initiative de Dijon Eugène FYOT sept 1935

Extrait du TERROIR N° 4 (octobre 1956)

LE CHÂTEAU DE ROSIÈRES. SES BLASONS (1).

Les Seigneurs de la première Famille de SAINT SEINE

La construction du château de Rosières fut entreprise peu après 1321, à la suite d'actes passés entre le Duc de Bourgogne EUDES IV, suzerain, et Pierre de SAINT SEINE, vassal. Sur l'emplacement où devait s'élever la « forteresse », il existait une Grange dite "de Rosières", également signalée au dénombrement (recensement) de 1321.

Cette construction devenait ainsi la troisième seigneurie sise sur le territoire de Saint-Seine-sur-Vingeanne. L'embryon d'une quatrième devait apparaître quelque quarante ans plus tard vers 1365-1375, celle dite de « MONESTOY », au voisinage de la belle Église qui paraît avoir été achevée vers 1315.

Antérieurement à 1321, il n'existait à Saint-Seine que deux châteaux, et les dénombrements postérieurs à cette année et jusqu'en 1450 confirment cette situation de fait pour l'agglomération des trois Saint-Seine.

La plus ancienne des seigneuries était celle qui fut désignée vers l'époque de la fin du Moyen-Âge, par l'appellation si caractéristique de « Vieille Seigneurie ». Par la suite quand les Halles seront construites (XVI^{ème} siècle), ce quartier de SAINT SEINE prendra le nom « des Halles » ou de « Saint-Seine-les-Halles ».

Son château, dont il ne subsiste aucune traces, devait suivant l'architecture du temps, affecter la forme d'une Tour sur motte naturelle ou rapportée avec une protection de fossés palissadés ou avec murs. La date de son origine remonte aux débuts de la féodalité vers 1050-1100. Ne voyons-nous pas vers 1130, les Seigneurs de SAINT SEINE bienfaiteurs et donateurs de l'Abbaye de Theuley.

Cette seigneurie a pris une grande importance car c'est elle qui vers 1251 est devenue, en partie pour ses terres, mais avec son château, Seigneurie Ducale, appartenant aux ducs de Bourgogne. L'un de ses plus beaux fleurons était la Rente du « Poix de Savigny » l'actuelle Rente du Bois, dont le puits remarquable a été décrit dans un des derniers numéros de Terroir.

La deuxième seigneurie fut celle de Saint-Seine-la-Tour dite aussi du Recel, du Ressort, et qui prendra vers la fin du Moyen-Âge, après la construction de Rosières, le nom de « Seigneurie du Vieux Château ».

Son origine difficile à préciser, peut être approximativement fixée à 1150, ou alors, elle aurait été édifée en deux temps. Le Château consistait initialement en une Tour donjon au centre d'une cour qui, après les enseignements apportés par les premiers croisés, s'est complétée d'une enceinte murée consistant en quatre tours d'angle reliées par des courtines continues, auxquelles s'adossaient les bâtiments d'habitation et les communs.

Il nous reste heureusement de ce deuxième château, la base de la Tour, encore habitée où l'on trouve la structure et l'aménagement du rez-de-chaussée et d'une partie du premier étage. De l'enceinte quelques vestiges d'une tour sur la rivière ont subsisté.

Il est à remarquer que, stratégiquement, ce château était mieux situé que le premier. Il interdisait d'une façon quasi absolue, le passage du Comté au Duché qui à l'époque s'effectuait non pas par l'itinéraire actuel, mais par Saint-Seine-la-Tour.

Pierre de SAINT SEINE et son cousin Jean de SAINT SEINE étaient en 1320 les coseigneurs de ce château, mais l'un possédait la Tour (Jean) et l'autre, les appartements de la ceinture fortifiée. Ce régime de copropriété est peut-être la raison qui a incité Pierre à construire la forteresse de Rosières, voulant y gagner plus d'indépendance.

La troisième seigneurie de SAINT SEINE va donc s'édifier dès le second quart du XIV^{ème} siècle, entamée par Pierre de SAINT SEINE.

Le Château de Rosières demeure actuellement un type très caractéristique des châteaux féodaux du troisième Age, vu le donjon qui s'incorpore à la fortification extérieure, disparaissant du centre de la cour.

Sa visite est d'un puissant intérêt, car dans sa pureté il rappelle les châteaux féodaux classiques représentés dans nos premiers manuels d'histoire.

Cette visite, et l'étude des blasons taillés dans la pierre vont nous permettre de fixer certains points de la vie des seigneurs de la première famille de SAINT SEINE. Naturellement, les blasons peints, qui sont venus s'ajouter au début du XVII^{ème} siècle (Maison MAILLARD), ne seront pas évoqués ici.

Pénétrant dans la vaste salle à manger contiguë à la cuisine tout aussi vaste, la cheminée est ornée d'un blason unique. C'est celui de Pierre de SAINT SEINE, et très certainement de sa branche. Il est caractéristique de la famille, et au cloître de l'abbaye de Theuley où reposaient quatorze membres de cette famille il était plusieurs fois reproduit.

Il consiste en trois doubles bandes, « trois fasces » ou « trois jumelles ». De pierre taillée, il n'est pas teinté comme l'écu de chevalerie qui était « De gueules à trois jumelles d'or ».

Ce blason ne semble pas avoir été le seul dans la famille. La tombe du grand-père de Pierre, celle de Renaud de SAINT SEINE, à Theuley portait un lion grimpant, et Jean de SAINT SEINE, cousin de Pierre avait un sceau au lion grimpant, alors que Pierre, comme son fils avait le sceau aux trois jumelles agrémentées d'un lion écartelé (lion coupé à l'angle ou à gauche).

On peut se demander pourquoi le blason de Pierre de SAINT SEINE a été seul figuré à ce frontispice de la cheminée. Il faut admettre qu'il était veuf. Quelle peut avoir été son épouse ? Nous demanderons encore au Cartulaire de Theuley une explication valable.

Parmi les quatorze tombes des SAINT SEINE du cloître, nous trouvons en effet cette inscription

Ci gît :

Marie de COURTIVRON, Dame de SAINT SEINE, qui trépassa le jour de l'Annonciation, l'an 1307. Décédée jeune, sa mère serait morte en 1320. Un de ses frères est encore signalé en 1352-1354.

Elle paraît avoir été l'épouse de Pierre de SAINT SEINE, et le lion écartelé du sceau de Pierre de SAINT SEINE, n'est-il pas l'indice de cette union : le lion couronné d'or figurait au blason des SAULX. Ceci expliquerait cela.

Au premier étage de la forteresse, aucune trace de blason de la première époque. Par contre ceux des familles propriétaires du château à l'époque Louis XIII, sont peints au front de la cheminée de la salle d'armes. Ils ont pu être substitués à d'autres mais ce ne sont là que des suppositions.

Au second étage par contre, une vaste et belle cheminée subsiste, ornée de deux blasons associés. A gauche, le blason des SAINT SEINE décrit ci-dessus, et, lui faisant pendant, celui caractéristique des seigneurs DE MONTRÉAL CHASTELLUX.

Le blason des MONTRÉAL CHASTELLUX est défini : « d'azur à une bande d'or accompagné de sept billettes, trois en chef et trois en pointe posées dans le sens de la bande et une septième au canton senestre » l'écu ainsi défini est supporté par deux lions pour constituer le blason complet. Et au-dessus des lions sont deux bannières portant une devise qui a varié avec les âges et a été successivement

« A son plaisir..... »

puis « Or, à Dieu pleut »

et « Vaincre ou mourir »

L'écu de la grande salle du 2^{ème} étage du Château de Rosières, taillé dans la masse est précisément celui décrit ci dessus.

Il est à signaler ici que la petite porte voisine du grand porche d'entrée que l'on ne peut guère étudier et comprendre avant d'avoir étudié la salle du deuxième étage, est surmontée de motifs sculpturaux, malheureusement très mutilés, qui laissent deviner les deux lions dressés supportant l'écu. Cette petite porte permettait d'accéder à la Chapelle St Georges à l'extérieure à l'enceinte et située immédiatement à l'Ouest de la route actuelle sans avoir à abaisser les herses de la grande porte.

Au troisième étage du château, en suivant le chemin de ronde bordé de mâchicoulis et d'échauguettes, il est possible de parvenir jusqu'à l'angle Nord-Est de la forteresse et là, on se trouve immédiatement au contact de la toiture une pierre sculptée portant les deux blasons associés : MONTRÉAL CHASTELLUX SAINT SEINE.

Enfin, de la plate-forme des combles en se plaçant au sud-ouest, par bon éclairage, on aperçoit, vers le bas du corps de la cheminée, encore un double blason.

Que déduire de tout ceci ? Qui a apporté le blason MONTRÉAL CHASTELLUX ? Des explications ont été données et rattachées à Arnould de SAINT SEINE, devenu seigneur de Senoncourt (Hte Saône) épousant Marguerite de SAINT RÉMY (canton d'Amance), mariage qui eut lieu au cours du premier quart du quinzième : le blason des SAINT RÉMY était d'argent à la bande d'azur accompagné de douze billettes de même.

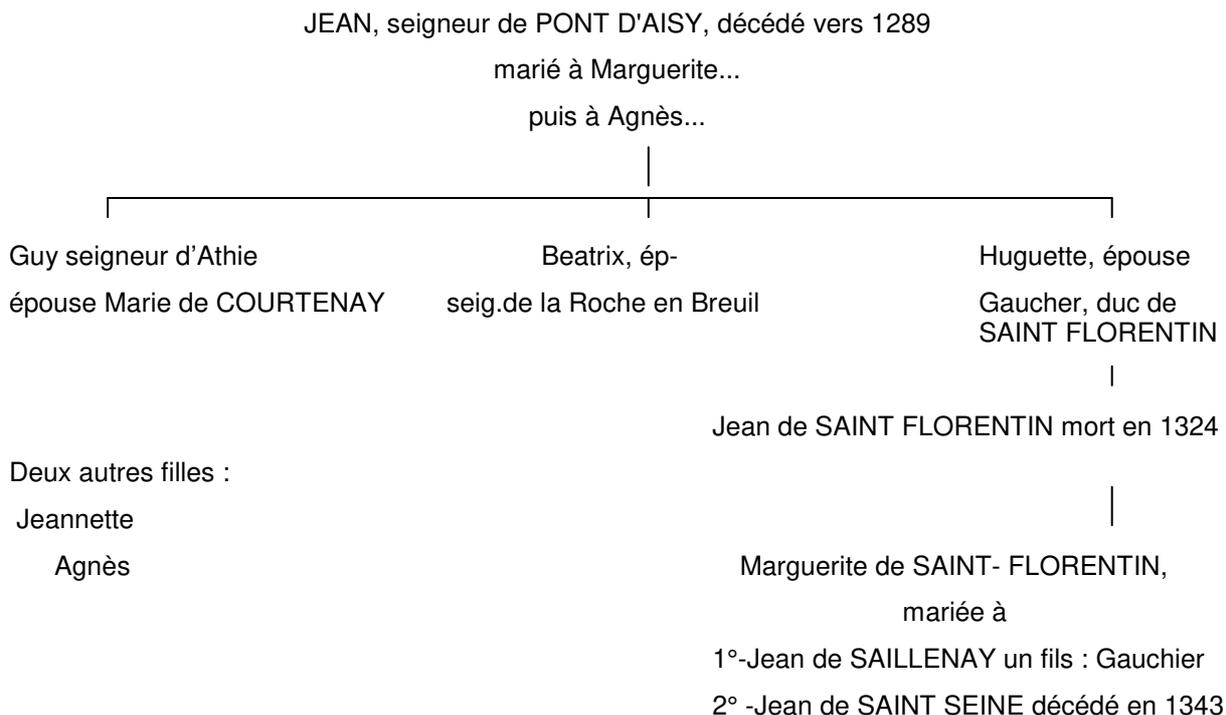
Dans le volume II des Recueils d'Actes de PEINCEDÉ, à la page 485, se trouve le texte suivant relatif à une reprise du fief :

« L'an 1533 donné par Jean de SAINT SEIGNE au nom de Marguerite de SAINT FLORENTIN sa femme, dame de Saillenay à cause de son domaine de son premier mari du château et chatellenie de Saillenay et dépendances, et en arrière fief... (suit l'énumération des vassaux) ».

Il apparaît donc par cet acte, sans contestation possible que Jean de SAINT SEINE, fils de Pierre, futur châtelain d'Auxonne (1357), dont le sceau est « trois fasces écartelées d'un lion » est le fils de Pierre, qu'il a épousé Marguerite de SAINT FLORENTIN, dame de Saillenay, veuve de Jean de SAILLENAY, et que Jean de SAINT SEINE a été le continuateur de l'œuvre du père ou son associé dans la terminaison du château.

Mais alors une question surgit. Pourquoi les armes de MONTRÉAL et non celles de SAINT FLORENTIN ? Il faut dire que Marguerite de Saint Florentin avait eu de son premier mariage un fils du prénom de Gauchier qui lui succédera sans doute dans les héritages paternels, mais aussi cette Marguerite de SAINT FLORENTIN avait un fief tenu du duc de Bourgogne à Montréal, venant sans doute de sa grand' mère Huguette de MONTRÉAL, mariée à Gaucher de SAINT FLORENTIN. La généalogie reconstituée par renseignements venus de sources différentes paraît être la suivante :

Seigneurie de MONTRÉAL, souche de la Maison de CHASTELLUX



Les excellentes relations matrimoniales qui existent à l'époque entre les deux familles, se confirme par le mariage d'Alex de SAINT SEINE, fille de Jean de SAINT SEINE, le cousin dont nous avons fait mention plus haut, avec Guillaume de MARMEAUX (Yonne), autre rameau issu du tronc MONTRÉAL et dont le blason comporte quinze ou seize billettes

Le décès de Marguerite de SAINT FLORENTIN en 1343 fait comprendre le second mariage de Jean de SAINT SEINE avec Jeanne de BAISSÉY vers 1346-1350, de la famille de BAISSÉY (canton de Genlis). De cette union naquirent Guichard de SAINT SEINE et une fille Annette (?). Guichard était encore mineur à la mort de son père, châtelain d'Auxonne, et ses tuteurs devaient être sa mère, son oncle Philippe de SAINT SEINE, seigneur de la Chaume, près de Beire, et le seigneur du Pailly.

Dès lors, la généalogie des seigneurs de SAINT SEINE, possesseurs de la seigneurie de Rosières, s'établit comme suit :

- Pierre de SAINT SEINE (2° du nom) premier seigneur de Rosières (décédé) vers 1335) entreprend la construction du château vers 1321 veuf très probablement de Marie de SAULX décédée en 1307 inhumée à Theuley.
- Jean de SAINT SEINE, son fils, 2° seigneur de Rosières achève la construction du Château marié 1°- à Marguerite de SAINT FLORENTIN vers 1333, décédée en 1343
 - 2°- à Jeanne de BAISSÉY en 1346, décédé en 1357, alors qu'il est châtelain d'Auxonne.
- Guichard de SAINT SEINE, son fils 3° seigneur de Rosières mineur à la mort de son père Conseiller du duc de Bourgogne Philippe le HARDI, Maître d'Hôtel.

marié à 1°- Clémence de FAY

2° Marguerite de LUGNY décédée vers 1410

- Thierry de SAINT SEINE, son fils, 4° seigneur de Rosières châtelain à Ornans (Doubs)

marié à Catherine de RICEY

ses enfants : Arnould l'aîné

Guillaume seigneur de Charmoilles (Hte Marne)

Jean, épousera Catherine DE SAULX. Leur fils sera le favorisé de LOUIS XI à la mort de Charles le Téméraire.

Agnès, mariée à Claude de BAISSEY, décédé sans testament en 1427 (assez jeune). Sa succession fera l'objet d'un partage entre ses enfants.

- Arnould de SAINT SEINE, 5° seigneur de Rosières, l'obtient en partage.

épouse Marguerite de ST RÉMY, devient seigneur de Senoncourt

- Pierre et Guillaume de SAINT SEINE, ses fils

co-seigneurs de Rosières et de Senoncourt vers 1470-1495

- Guichard et Philippe de SAINT SEINE, fils de Guillaume écuyers,

co-seigneurs de Rosières de 1495 à 1525

- Arnould de SAINT SEINE (2° du nom)

co-seigneur de Rosières avec Claude de FOUCHIER

Arnould deviendra seul seigneur par rachat de la part de Claude de FOUCHIER,

marié à 1°- Marguerite de FRAISANS, hérite en part. seign. de Couchey

2°- Françoise de MONTIGNY 1545-1552 dont il eut cinq enfants.

- Simon de SAINT SEINE, fils de ce mariage, dernier seigneur désigné de Rosières. Il avait charge de doter ses sœurs: Mongine, Catherine, Bone et Charlotte. Mais décédera. Brusquement ? Arnould vend vers 1552 la Seigneurie de Rosières à Humbert de HARANCOURT, et ainsi s'achève, en tant que propriétaires, la lignée des membres de la première famille de SAINT-SEINE, Seigneurs de Rosières.

Commandant FOURNIER.

(1)-Voir les premiers numéros de TERROIR

Extrait du TERROIR N° 11 (juillet 1958)

EN SUIVANT LA VINGEANNE

LE CHÂTEAU DE ROSIÈRES

Les lecteurs de « TERROIR », certains l'ayant demandé, ne nous en voudrons pas de délaissier pour un temps le cours supérieur de la Vingeanne plein de charme et de fantaisie, de reporter l'histoire aventureuse de ces personnages hauts en couleurs comme le Comte de MONTSAUGEON qui chevauchèrent sur ses bords et se sont reflétés souvent dans le scintillant miroir de ses eaux mouvantes et sinueuses.

Sans quitter notre rivière au gentil nom, nous voudrions au contraire la suivre à quelques lieues plus bas pour vous parler de la ligne fortifiée qui commence au château de Saint-Seine (XIV^e), s'appuie, au centre sur la forteresse de « La Tour » de Saint-Seine (XIII^e) et se termine au sud par le Château de Rosières (XIV^e).

La description la plus complète et la plus documentée de ce château est sans contredit celle éditée dans le bulletin de septembre 1935 du Syndicat d'Initiative de Dijon et de Côte d'Or sous la signature d'Eugène FYOT, comportant un article intitulé : « La maison forte de Rosières ». Le Commandant FOURNIER devait la reprendre dans le Numéro 3 de « TERROIR » daté de juillet 1956.

Toutefois ces lignes pouvant être un peu oubliées depuis, il nous a semblé opportun d'en retracer l'essentiel maintenant que cette œuvre remarquable a subi cette année quelques dommages.

Pourquoi l'a t-on appelé : maison forte de Rosières ? Aucun texte ne nous en fournit l'étymologie, mais il semble bien que des rosiers sauvages aient abondé tout à l'entour de la métairie d'origine, ils étaient d'ailleurs encore fort nombreux en ce début de siècle et comme en d'autres lieux, de roseraie on a fait rosières.

Les archives de Bourgogne nous permettent d'obtenir d'utiles précisions sur les origines de « La maison forte ».

En 1294, Renaud De SAINT SEINE, chevalier au service de Jean de VERGY, reconnaît tenir en fief du Duc de Bourgogne : « Sa Grange de Rosières et sa Grange du Puits et tout ce qu'il possède sur le territoire de Rosières ». Cette Grange était en fait une survivance partielle de la Cité d'Atès, détruite au 10^e siècle et dont nous avons parlé dans le N° 29 de cette revue.

En 1321, nouvel acte capital celui-là.

Par un échange, Pierre de SAINT SEINE reprend du Duc la grange de Rosières et cède sa grange d'Etaules, il reconnaît ensuite tenir en un seul fief du Duc de Bourgogne, « Sa Maison de Saint-Seine sauf la Tour, sise l'enceinte de sa Maison qui est du fief de son cousin Jean De SAINT SEINE, la rivière banale, la grange de Rosières, des vignes, un étang, la justice », l'acte ajoute :

« Dans le cas où il ferait une forteresse à Saint-Seine, il la tiendrait du Duc ».

Cet acte est scellé du sceau presque entier des de SAINT SEINE (sur queues croisées et portant de gueule à trois jumelles d'or cantonné de sable au lion passant d'or), armoiries que l'on peut retrouver en différents endroits de la forteresse dans une facture plus simple.

Il apparaît donc bien que Pierre de SAINT SEINE, modeste chevalier, souvent guerroyant avec son suzerain le Duc de Bourgogne ait bien été aidé et encouragé par ce dernier pour la construction de cette forteresse (toutefois aucun écrit ne l'atteste), nous pensons donc que les architectes, les conseillers militaires et civils du Duc sont venus à Rosières pour en tracer les plans, organiser la défense, aménager les plans d'eau grâce, aux étangs proches, il a failli pour cela établir des canaux d'amenée comblés mais qu'on devine encore par la configuration du terrain. En bref, cette maison forte construite au 14^e siècle apparaît bien au point de vue stratégique, avoir été un modèle du genre (Forteresse de Pays Plat).

Elle avait sa tour du guetteur comme ses voisines de Saint-Seine, ce qui lui permettait de surveiller le passage à gué de La Vingeanne tout proche et aussi la voie millénaire qui, à 300 mètres au sud-ouest reliait l'Abbaye de Bèze au Comté en traversant la Cité d'Atès au sud ; il faut aussi considérer que la grande voie sud-nord de Talmay, près de la Saône, à Bourbonne-les-Bains (station thermale connue des Romains) passe par Rosières.

Nous nous trouvons de plus à l'extrême limite des États de Bourgogne et chacune des forteresses indiquées formait une tête de pont en direction de l'Est et du Comté souvent hostile. La capitale de Duché, Dijon, n'est guère située qu'à dix lieues de cette frontière mal protégée par des défenses naturelles, son maître avait donc très grand intérêt à fortifier cette ligne assez vulnérable et à y maintenir des sentinelles vigilantes à l'abri de toutes surprise derrière d'épais murs et à une hauteur suffisante pour remplir leur mission dans les conditions les meilleures

D'autre part, cette riche vallée souvent frontière a été parcourue hélas ! Fréquemment par des bandes de pillards ou même par des armées en rupture de guerre jusqu'à la fin du XVII^e siècle (le passage des armées de GALLAS en 1636 marque l'apogée des dévastations de cette sorte); c'est alors que les forteresses de Saint-Seine et de Rosières serviront à accueillir les populations environnantes afin de protéger leurs vies et leurs biens les plus précieux.

Au XV^e siècle, sous Louis XI, la lignée de SAINT SEINE Rosières passe sous l'égide du Roi de France à la chute des Ducs de Bourgogne.

Au XVI^e siècle, la ligne de la Vingeanne se trouve en possession du Maréchal de RETZ, et nous savons le rôle passif que ce maréchal joua au cours de la bataille de Fontaine-Française, se contentant de se mettre au service d'HENRI IV après cette mémorable journée, nous savons aussi que ce grand roi, plein de défiance à son égard accueillit plutôt fraîchement ce neutraliste et se contenta d'enregistrer sa demi capitulation.

Au XVII^e siècle, le Cardinal De RICHELIEU, grand destructeur de constructions féodales, mais aussi grand stratège, permet que la forteresse de Rosières ne soit pas démantelée car il considérait qu'elle pouvait encore servir à la défense du Royaume, se souvenant que les Espagnols s'étaient longtemps implantés dans la Franche-Comté si proche.

Après le passage des impériaux en 1636 qui ont fait subir tant de dévastations à la première enceinte et aux communs du Château de Rosières, donjon excepté, un nouveau propriétaire, Pierre ODEBERT et son épouse, Odette MAILLARD, puis le frère de celle-ci, Jean MAILLARD, qui possédait aussi Saint-Seine, entreprirent de restaurer les habitations et les bâtiments de ferme très endommagés (1650 à 1875).

C'est à cette famille des MAILLARD que nous devons l'adjonction du pavillon côté Nord du donjon qui facilitait l'accès aux étages supérieurs du Château par un escalier muni d'une rampe en fer forgé ; la voûte du 1^{er} étage, à l'origine somptueusement décorée de peintures comporte encore l'écusson des MAILLARD Du BOUSQUET, famille alliée.

L'ère de la Maison forte de Rosières est terminée, le Château devient demeure de plaisance avec sa ferme attenante, de nombreux propriétaires l'ont possédé, mais il semble bien qu'ils ne l'habitaient pas constamment mais y séjournaient de temps à autre pour se livrer, soit à la chasse à courre dans les forêts avoisinantes : de Broye-les-Loups, du Mont-Verrat, de Velours, ou encore à la pêche dans les nombreux étangs situés à l'époque tout près du lieu.

En 1752, le Président Bénigne LEGOUZ, seigneur de Saint-Seine en devient acquéreur et sa famille l'a conservé. Depuis le château n'est plus qu'une ferme importante revenue à sa destination première, mais son donjon imposant avec le porche d'entrée de son enceinte fortifiée sont les témoins magnifiques de trois siècles de son histoire féodale.

Description - Le donjon de Rosières est un exemple les plus curieux et les plus rares de l'architecture militaire du Moyen Age. D'après l'Abbé MOUTON, il est basé sur un énorme rocher dans lequel a été foré le puits ancien situé du côté Nord, ainsi que la casemate intérieure à laquelle on accédait depuis l'intérieur du château par l'escalier à vis.

Il était entouré de fossés qui subsistent encore du côté Ouest avec pont-levis donnant accès à la salle à manger. L'épaisseur des murs de pierre taillée est de 2 m 30 à la base et de 1 m 80 au sommet de l'édifice qui mesure sur le plan rectangulaire 21 mètres de long et 13 m 50 de large, sa hauteur est de 19 mètres du fond des fossés aux mâchicoulis en accolades et à consoles formées d'un triple tord.

Les mâchicoulis ménagent un chemin de ronde coupé de trois échauguettes d'angles en encorbellement et au quatrième angle d'une tour quadrangulaire au sud-ouest ; on remarquera qu'une seule échauguette existe encore, mais les consoles des deux autres subsistent et on y retrouve même deux écussons sculptés sur une pierre provenant d'une autre partie de l'édifice et qui sont toujours les écussons de la famille de SAINT SEINE.

Il est à remarquer également que la tour d'angle sud-ouest possède aussi ses mâchicoulis propres qui ont été insérés dans les superstructures du donjon principal. L'explication de cette particularité nous est donnée par la peinture murale très effacée placée sur le mur Ouest du pavillon 17^{ème} siècle. Cette peinture reproduit en effet le château tel qu'il existait à l'origine : cette tour, nommée du guetteur dépassait le donjon d'une dizaine de mètres et était coiffée d'un lanterneau d'où le guetteur pouvait surveiller toute la région. Le donjon était alors recouvert d'une terrasse en plomb. A sa base, on distingue nettement du côté Ouest, entre les deux fossés de la première et de la deuxième enceinte un terre-plein terminé à l'angle sud-ouest par des consoles, restes d'une tour qui complétait les défenses au-dessus de la route actuelle.

Les fossés de la première ligne de défense se retrouvent nettement du côté sud avec l'aqueduc passant sous la chaussée qui permettait d'en évacuer le contenu du côté de la rivière, il sert maintenant de ligne de démarcation avec le département de la Haute-Saône. On distingue nettement dans ces fossés la sortie de deux souterrains dont l'un a été muré et l'autre bien conservé avec sa voûte pénétrant d'une dizaine de mètres sous la cour intérieure du château. Il semble bien que ces souterrains servaient à la garnison assiégée de portes de sorties pour le ravitaillement ou les reconnaissances dans la campagne environnante.

La première enceinte comprenait tous les bâtiments actuels d'exploitation et surtout le magnifique porche bien conservé auquel était adossé le pont-levis avec herse intérieure, une tourelle au sommet aplati contient l'escalier à vis qui dessert la pièce du premier étage éclairée devant et derrière par deux belles fenêtres à meneaux dont l'une a dû être murée pour préserver les sculptures côté Ouest, celles-ci sont malheureusement très abîmées depuis la Révolution, on y devine deux écussons flanqués de chimères.

Le superbe pigeonnier encore intact s'intégrait aussi dans ces fortifications, à en juger par ses proportions qui attestent la puissance du seigneur, elle devait être grande à l'origine, car le « colombier à pied », selon l'expression consacrée, était muni de boulins ou casiers intérieurs du haut en bas avec échelle pivotante au centre permettant de surveiller tous les casiers, cet ensemble a été entièrement reconstitué au dernier siècle par les fermiers.

Entre ces deux tours on remarque un très beau petit porche avec voussure et sculptures des pieds droits, au fronton se distingue un médaillon malheureusement assez mutilé mais qui semble bien représenter deux anges ailés maintenant un écusson central où l'on devine une croix. L'hypothèse la plus plausible serait que cet écusson proviendrait de l'ancienne chapelle Saint Georges qui existait avant la Révolution de l'autre côté de la route près de la fontaine du même nom, telle que les anciens plans la représentait, le vocable en a d'ailleurs été reporté à cette époque à l'église de Saint-Seine.

À noter dans les écuries qui font face au château, un porche arrondi et un énorme pilier de pierre qui sont encore, d'après les historiens les uniques témoins des constructions de l'antique « Grange de Rosières » avant l'établissement de la Maison Forte.

En février dernier, nous alertions l'opinion publique sur la vétusté de certaines parties du pavillon 17^{ème} siècle attenant au donjon côté Nord ; la consolidation précaire qui avait été établie par le Service des Monuments Historiques en 1936 au moyen d'une charpente extérieure en bois menace ruine maintenant et cette décoration intérieure de peintures murales et de voûte ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Il nous faut aujourd'hui parler d'un autre accident survenu en août dernier à la grande salle du 1^{er} étage, son magnifique plafond à la française vient en effet de s'écrouler à moitié entraînant avec lui les boiseries 17^{ème} qui ornaient la monumentale cheminée et interdisant complètement l'accès aux étages supérieurs ; la vaste cheminée à blasons du deuxième étage apparaît ainsi suspendue dans le vide laissé par la monumentale poutre aux peintures médiévales dont les deux tronçons pendent maintenant sur le sol depuis les consoles de pierre qui les retiennent encore aux murs.

Tous les amateurs d'art et d'histoire, et nous savons qu'ils sont fort nombreux, seront d'accord avec nous pour estimer qu'il faut sans tarder réparer ces dégâts et redonner à ce château tout son cachet d'antan.

Nul n'ignore qu'à l'étranger, principalement dans les Pays Latins, visités fréquemment par nos concitoyens, on attache un grand prix à la conservation minutieuse de ces monuments du passé ; aussi nous nous refusons à penser que la France à l'Histoire vraiment prestigieuse et dont la Pensée à rayonné de par le Monde au cours des siècles écoulés, se désintéresserait de ces œuvres magnifiques qui sont les témoins inestimables de cette Histoire même.

C'est pourquoi nous formulons l'espoir que les responsables de la conservation de ce patrimoine national, voudrons bien collaborer avec les propriétaires de l'immeuble pour préserver « Le Château de Rosières » d'un délabrement qui serait profondément ressenti par tous ceux que préoccupe au plus haut degré le prestige de la France.

Pierre RABIET.

LA CHAPELLE DE ROSIÈRES

La chapelle de Rosières selon certaines relations aurait été construite très peu de temps après la forteresse. Elle était située aux abords du Château, à l'extérieur de l'enceinte, au Nord-Ouest de la porte d'entrée, à environ 75 mètres de celle-ci et à une quarantaine de mètres au Nord et par conséquent à droite pour qui suit le chemin conduisant au passage à gué de la rivière.

Cette chapelle était placée sous le vocable de Saint Georges et une fontaine voisine en perpétue la désignation et le souvenir.

Le choix de Saint Georges avait été motivé par le fait que Jean le BON, son fils Philippe, le futur duc de Bourgogne, surnommé le HARDI après Poitiers (1350) et beaucoup de gentilshommes captifs prièrent souvent Saint Georges devant ses reliques à la chapelle de WINDSOR.

Une illustre confrérie, s'était même constituée par la suite en France et voire en Russie avec le même patronage vers le milieu du XV^e siècle. En firent partie :

Jean De RYE Seigneur de Tilchâtel en 1452

Guillaume De SAINT SEINE en 1473

Pierre De SAINT SEINE (3^e du nom) en 1491

Guichard De SAINT SEINE (2^e du nom) en 1496

La Chapelle St Georges subsista jusqu'à la Révolution. Au début du XVIII^e siècle elle était desservie par un chapelain le chapelain de Rosières. Il disposait du revenu, de quelques quatre ou cinq journaux de terre, dotation de sa chapelle. Il officiait, célébrait baptêmes, mariages et inhumations bien que Rosières dépendit, à l'époque, comme aujourd'hui de la paroisse de Saint-Seine laquelle englobait également la Rente du Puits.

Plusieurs personnes eurent leur sépulture en ladite chapelle. Ces personnes appartenaient ou étaient attachées aux familles seigneuriales de Rosières. En 1728 c'est Jeanne de RICHEMOND qui paraît avoir été la seconde épouse de Messire BERNARD seigneur du lieu. En 1735 c'est Jeanne CHANTEAU fille de Jean CHANTEAU seigneur d'Attricourt, Hêtes et le Puits.

Un registre de catholicité attaché à la « paroisse de Rosières » a été tenu vers 1700. Quelques feuillets ont été conservés et annexés aux actes de la paroisse de Saint-Seine.

La chapelle de Rosières devait à la Révolution subir le sort de toutes les chapelles. La législation ne voulant maintenir que les églises comme édifices du culte. Elle fut donc désaffectée comme ses sœurs Plantenay, Dampierre, St Martin, St Aubin et voire Lacey et Fontenelle qui n'étaient que chapelles annexes et paroisses.

Elle vit d'abord ses cloches enlevées pour être suivant la loi transformées en monnaies au bénéfice des communes. Mais en fait, celles-ci furent payées en monnaie de singe, et le bronze prit le chemin des fonderies et arsenaux pour fabriquer les canons qui durant vingt trois ans vont être traînés sur les routes et chemins entre Cadix et Moscou.

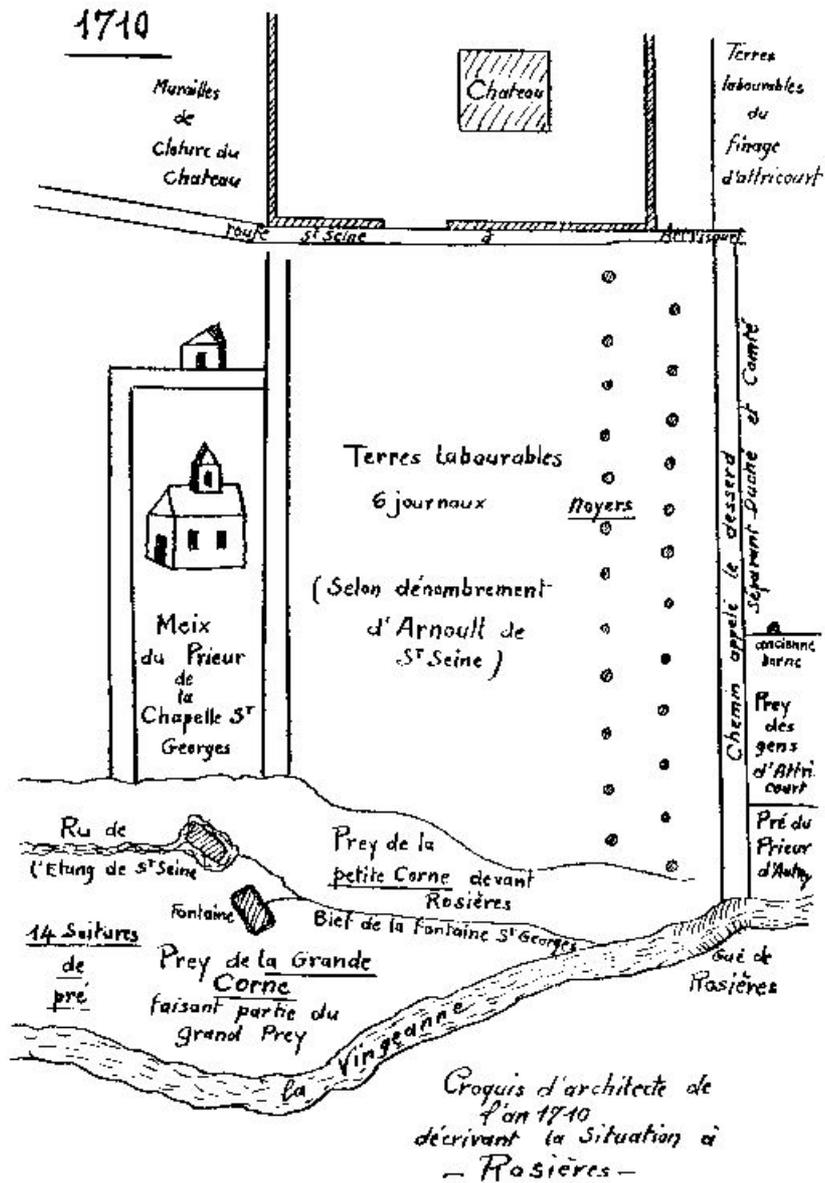
Les objets faits de métaux précieux ou d'usage courant, les ornements, le linge furent également réquisitionnés. Puis progressivement on passa aux démolitions et il faut penser que les destructeurs de la dite chapelle sont de la corporation de ceux qui ont porté les coups de marteau dans les motifs sculpturaux qui ornaient le fronton du portail et de la petite porte adjacente réservée aux fidèles se rendant à la chapelle.

Cette destruction ne fit pas tomber Saint Georges dans l'oubli. Il laissa son nom à la fontaine voisine et son souvenir fut enregistré dans le vitrail qui surmonte en temps normal la porte d'entrée de l'église de Saint-Seine où ce saint figure en compagnie du Saint patronal Saint SEINE, de Saint BÉNIGNE et de Saint ÉTIENNE.

À propos de la suppression des chapelles qui frappa aussi toutes les chapelles extérieures à Bèze et aurait dû voir la disparition de celles de Lacey et de Fontenelle, un problème amusant est celui qui fut posé au maire de Fontenelle. Ce maire était, comme certain le fut dans la suite des temps, un résistant intelligent. Mis en demeure de céder le confessionnal, on se demande à quelles fins, par les autorités du district d'Is-sur-Tille il s'y opposa de toute son énergie et proposa à ces messieurs les liquidateurs de transformer le confessionnal en une guérite d'où l'on pourrait assurer le guet à l'abri de

pluie et neige. Et son point de vue fut accepté, et la chapelle de Fontenelle devait subsister jusqu'à la construction de l'église comme ce fut le cas à Lacey.

Mais pour clore revenons à Rosières. On pouvait, il y a quelques années, voir sur les murs de la rampe d'accès au premier étiage du donjon, des peintures fort abîmées d'ailleurs. L'une représentait la tour, telle qu'elle subsiste et à l'arrière plan une construction au clocher élancé. Il était possible d'imaginer que l'auteur avait voulu représenter l'église de SAINT SEINE lointaine, mais en fait, il s'agissait dans la perspective des lieux, de la Chapelle qui se situait à la droite et en arrière du Château.



Commandant FOURNIER

LA SEIGNEURIE DE ROZIÈRES DU XVI^{ÈME} AU XVIII^{ÈME} SIÈCLES

Vers le mi-seizième siècle, la première famille seigneuriale de Saint-Seine-sur-Vingeanne ne se perpétue plus que par des femmes. Le nom « de SAINT SEINE » encore porté par les Dames de SAINT SEINE aura complètement disparu à la fin du siècle, aussi nous ne sommes pas surpris de voir un membre de la famille de RETZ, seigneur de Saint-Seine-la-Tour, mêlé aux événements de 1595 alors qu'HENRI IV affrontait le Duc de Mayenne.

Au soir du combat de Fontaine-Française, le roi, à une offre de coucher en la Tour, n'avait-il pas rétorqué au seigneur Retz «Ventre Saint Gris, je ne me mets point un pourpoint de pierre sur le corps». Que voulait signifier, par là, le roi ?

La vieille forteresse de l'an 1200 était-elle trop lourde parce qu'âgée et moins élégante que le château de Fontaine rénové depuis peu par le Cardinal de Givry, où voulait-il faire allusion à l'état de vétusté dans lequel avait été laissé ce château par deux séries de luttes. D'abord la lutte de Louis XI contre le Duc Charles le TÊMÉRAIRE, et quelques années plus tard, la lutte entreprise pour se défendre contre Maximilien empereur, contre attaquant et envahisseur, alors que Charles VIII était parti à la conquête de Naples ?

Mais revenons à notre sujet. En 1549, Arnoul de SAINT SEINE, seigneur de Couchey et d'une portion de Rozières, acquiert l'autre portion par rachat de Claude de FOUCHIER.

En avril 1562, les terres de la seigneurie de Saint-Seine-sur-Vingeanne et Rozières, en ce qui est situé en Bourgogne, passent à Humbert de HARAUCOURT, Chevalier seigneur de Frasnoy, Saut, Vauconcourt, le tout acquis de Arnoul de SAINT SEINE.

À cette date de 1562, le nom des SAINT SEINE a donc disparu, et une succession de possesseurs va s'inscrire dans les feuilles de notre histoire locale.

Dès le 3 mars 1563, la Seigneurie de SAINT SEINE est reprise de fief par Henry D'ANGLURE, Chevalier seigneur de Melay, Ligneville, et Grand Maître d'Hôtel du Duc de Lorraine, acquéreur avec Dame Claude de MAILLY, son épouse, de Francois de MAILLY, Chevalier seigneur de Villers-les-Pots, Escot, Clinchant, et de Dame Jacqueline D'ANGLURE, sa femme.

Il s'agit là de la Seigneurie de Saint-Seine. Celle de Rozières va s'en trouver séparée, du moins, pour un temps. Elle est reprise le 11 décembre 1578 par Jean de BARON, seigneur d'Attricourt, et par Marguerite de RONCEL, sa femme, qui l'acquièrent d'Antoine de HARAUCOURT, Chevalier seigneur de Frasnoy, cité plus haut. L'acte en a été passé le 11 mai précédent.

La dite Seigneurie consistait en un château et «quelques héritages près icelui, et en la quatrième partie de l'ancienne seigneurie de Saint-Seine que des autres seigneuries du dit lieu en toute justice», et le droit de fief que tiennent celles-ci, de temps lointain au lieu D'ORAIN, et aussi de droit que tient Zacarie De MONTIGNY, au lieu de CHASEUIL (CHASEUL).

En 1610, le dénombrement de la seigneurie de Rozières près Saint-Seine-sur-Vingeanne, sera donné par Louis ODEBERT, Conseiller au Parlement de Dijon, acquéreur par contrat passé le 28 septembre 1609, délivré à lui par autorité de la Cour, et du consentement de noble Pierre de SACQUENAY, seigneur du dit lieu, et de demoiselle Charlotte BARON, sa femme, et noble Georges de CHOISEU, seigneur et possesseur de la dite seigneurie.

En 1675, les terres et seigneuries de Rozières sont reprises par Benoit Etienne LEGOUX De MAILLARD, écuier conseiller au Parlement de Bourgogne, et Claude Bernard De MAILLARD, aussi écuier, tous deux héritiers institués par feu Jean De MAILLARD, seigneur de Rozières Attricourt, et conseiller au dit Parlement par testament du 24 mars 1675, reçu par Maître RÉGNANT, notaire à Dijon, tous deux sont faits héritiers à condition de porter le nom de MAILLARD et les armes du dit nom savoir : LEGOUX-MAILLARD et Bernard MAILLARD. Ce que Messieurs et Dames, leur père et mère, accepteront agréablement d'autant qu'ils sont tous deux cadets de leur maison. Le nom de MAILLARD étant par ailleurs fort honoré, et ce qui les distinguerait des autres du même nom.

Donc le 12 août 1682, le dénombrement (recensement) de la terre et seigneurie de Rozières sera fourni par Claude Bernard De MAILLARD, écuier, héritier testamentaire avec Benoit Etienne LEGOUX De MAILLARD, aussi écuier, chacun pour une moitié, de feu Jean De MAILLARD, de la dite terre de Rozières, à lui advenue du partage fait le 30 janvier 1682.

La mouvance de la partie D'ORAIN et de celle relative à CHAZEUIL, le procureur du roi affirme qu'elles ne sont pas suffisamment justifiées.

Ici ouvrons une parenthèse pour rappeler que des transformations sont apportées au château de Rozières au cours de cette période des «MAILLARD». Un bâtiment est adjoint à la Tour Donjon. Il permettra un accès plus pratique aux étages supérieurs. Les pièces d'habitat y seront transformées : les alcôves qui sont encore en place, les peintures, les plafonds, en sont un témoignage. A remarquer aussi, la reproduction des blasons de cette famille.

1701 voit la reprise de fief de la seigneurie de Rozières au baillage de Dijon et de celle de Marcilly au baillage d'AUXOIS par Dame MALLOT Du BOUSQUET, femme séparée quant aux biens de Claude Bernard MAILLARD écuyer.

La seigneurie de Rozières lui est adjugée sur le dit Seigneur BERNARD pour la somme de 10 500 livres.

Mais en 1708, la seigneurie de Rozières est reprise par Claude BERNARD, demeurant à Saint-Seine, acquéreur, de Dame MALLOT Du BOUSQUET, relicte, (veuve) de Claude Bernard MAILLARD et dame de Rozières et de Marcilly pour le prix de 16 000 livres.

En 1728, Messire BERNARD, seigneur de Rozières, perd son épouse, Jeanne De RICHEMOND, âgée de 38 ans, qui est inhumée en la chapelle de Rozières.

Quelques années plus tard, la terre et seigneurie de Rozières sera reprise par Jean CHANTEAU, écuyer, secrétaire du Roi près la chambre des Comptes de Dôle, seigneur d'Attricourt, Hêtes et le Puid (29 janvier 1733).

Le nouvel acquéreur perd sa fille Jeanne en janvier 1735. Elle aussi est inhumée en la chapelle de Rozières par M. ARDOUIN, curé de Fontaine-Française.

À la date du 14 décembre 1735, Simon Joseph JACQUINOT, écuyer, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Besançon et Dame Louise Catrine De RICHEMOND, son épouse, se portent acquéreur de Jean CHANTEAU, secrétaire du Roi et de Dame Jeanne PORTIER son épouse.

En 1787, nouvelle mutation et reprise par Pierre FREMY, Conseiller, secrétaire du Roy à Gray en qualité de nouvel acquéreur, et ce au prix de, 28 000 livres.

De nouveau en 1740, reprise de fief de la seigneurie de Rozières par François Ignace LE DUC, comparant avec demoiselle Claude Françoise BALLARD devenue son épouse, des seigneurs et Dames FREMY moyennant 36 000 livres, savoir :

30 000 livres pour ladite terre et

6 000 livres pour les meubles.

Enfin, le 30 janvier 1752, le Président Bénigne LEGOUX, Chevalier seigneur de SAINT SEINE, Président à Mortier, au Parlement de Dijon, acquiert par décret la seigneurie de Rozières au prix de 19 000 livres, et cette seigneurie se trouve à nouveau réunie aux anciennes seigneuries de Saint-Seine, et constituera le domaine de la deuxième famille de SAINT SEINE qui sera promise au marquisat avec le titre de maison de SAINT SEINE et se perpétue jusqu'à nous.

Commandant FOURNIER

TOURISME ET PATRIMOINE

Le château de Rosières, monument le plus visité de la vallée de la Vingeanne.

Au détour de la D 30, à 2 km au Sud de Saint-Seine-sur-Vingeanne se dresse l'impressionnante tour fortifiée du château de Rosières, visible de loin, captivante de près, combien de visiteurs a-t-elle déjà attirés, qui sont venus et revenus, subitement tombés amoureux d'un des fleurons de notre patrimoine régional

Un historique complet est déjà paru dans les premiers numéros de "TERROIR" (toujours disponibles...). En voici un résumé.

Le lieu est occupé depuis la plus haute antiquité : passage d'une voie romaine de Mirebeau à Bourbonne-les-Bains, majestueuse ville d'Atès, symbole de la puissance romaine. Il semble presque sûr que Rosières exista déjà au XII^e siècle, mais le premier titre qui en fait mention ne date que de 1294, où est décrite une "Grange", c'est-à-dire une exploitation agricole.

La partie fortifiée serait du milieu du XV^{ème} siècle pour protéger les paysans des guerres incessantes ravageant la contrée (la guerre de cent ans, qui a duré, en fait, plus de cent trente ans).

La forteresse se compose alors d'un donjon, entouré d'un fossé profond de 6 à 8 mètres et large d'une dizaine de mètres, taillé dans la roche ; d'une cour de ferme et d'un bâtiment d'exploitation, le tout est également protégé par une muraille et un fossé avec pont-levis (à l'emplacement de l'entrée actuelle).

Du fond du fossé du donjon à la toiture les murs ont 19 mètres de haut, près de 2 mètres d'épaisseur et sont couronnés d'une ceinture de mâchicoulis. Une seule des trois échauguettes existe encore.

Un remaniement profond au 17^{ème} siècle "humanise" cette austère forteresse : agrandissement des fenêtres, adjonction d'un bâtiment au plafond décoré de fresques, plafonds à la française peints, etc... C'est la seule bâtisse fortifiée de la région à avoir traversé les siècles sans trop de dommages : l'écroulement de deux échauguettes. La disparition des autres Granges est due principalement aux troupes de Gallas. Les dégâts sont limités par rapport à la destruction quasi complète des trois autres forteresses de Saint-Seine-sur-Vingeanne aux XV^e et XVII^e siècle.

Mais connaître le passé ne suffit pas. Il faut aussi penser au présent et au futur ; la société est historique... et touristique. Le passé s'il y a seulement dix ans, c'est un château bien délabré menaçant ruine, à la toiture plus que trouée, aux poutres rongées par les infiltrations d'eaux quand elles ne sont pas brisées ou brûlées.

Le présent est l'œuvre et le savoir faire de son propriétaire : une toiture refaite à neuf dans le style adéquat ; c'est un intérieur en pleine rénovation avec amenée d'eau, installation du chauffage, des sanitaires et de l'électricité, les plafonds et les planchers remis en état ou reconstruit dans l'aspect d'origine, mise à jour des fossés...

La demeure reprend vie progressivement avec un équipement fonctionnel et confortable, discret, s'intégrant à la construction ancienne.

Des chambres d'hôtes sont, dès maintenant, à disposition, complétées, dans un proche avenir, par une grande salle de banquets, salles de réceptions et d'expositions, etc... de quoi satisfaire à l'accueil du visiteur de court et long séjour dans ce lieu plein d'histoire et reposant à souhait.

Le tourisme va-t-il sauver définitivement cette "Maison Forte" placée aux confins de la Bourgogne et de la Franche Comté, entre les cantons de Fontaine-Française, de Mirebeau et d'Autrey-lès-Gray, surveillant comme au bon vieux temps, notre belle vallée de Vingeanne ?

Nous le souhaitons vivement.

P. BERGER

LES RUINES D'ATÈS

La découverte par M. GRISOT d'Attricourt, au cours d'un labour de ses terres, d'un fragment de chapiteau aux feuilles d'acanthé et d'un socle de colonne romaine au « Champ du Trésor » remet en lumière l'emplacement de constructions anciennes enfouies dans le sol en ces lieux depuis le début de notre ère et nous incite à faire ici la synthèse des renseignements connus à ce jour sur les « Ruines d'Atès ».

Les archéologues qui se sont penchés sur ces ruines, notamment en 1828, 1840, et 1865, de même qu'à la fin du siècle dernier, n'ont pas été tous d'accord pour affirmer s'ils étaient en présence des ruines d'une Villa Romaine, d'un village ou d'une Cité comme la désigne l'Abbé MOUTON.

La difficulté vient de ce que cette agglomération gallo-romaine ou romaine et attuarienne n'est mentionnée que sur un minimum d'actes ou de relations écrites provenant de cette époque ou de celles qui ont suivi, et quand elle est mentionnée, c'est seulement par quelques notes accessoires qui ne permettent pas d'avoir une idée très nette de l'importance de ces lieux habités au début de l'ère chrétienne.

Une certitude cependant, les fouilles qui y ont été faites à diverses époques permettent d'affirmer qu'il y a eu destruction par le feu entre les IX^e et XII^e siècles et que ces constructions, n'ont pas été réédifiées depuis.

Un ancien conservateur des Archives de Dijon, Monsieur BOUDOT a fait de profondes recherches sur ce point qui sont exposées dans trois lettres datant de 1820 et 1828 qui étaient adressées à M. AMANTON, grand archéologue de son temps. Cette dernière année 1828 des fouilles avaient déjà été effectuées sur l'emplacement des ruines d'Atès, et cet éminent conservateur écrit : « les documents qui nous restent d'un lieu appelé "ATÈS" ne remontent pas au-delà du XII^e siècle, ceux des siècles suivants le nomment « ATEX, ATHEES », les autres « ESTRES, ESTES, HESTE, HETTE et HET ». L'origine de ce mot est celtique : il signifie « Père, Chef ». Les enfants dans la Suisse Allemande et en Souabe, appellent encore leur père « AETTE »; AT ou AD est le même que TAD ou TAT, parce que le T s'ajoute indifféremment, au commencement du mot ou à la fin dans la langue celtique; d'ATHAIR est venu PATER en Grec et en latin, le P était article chez les anciens.

La découverte de superbes restes d'architecture et d'objets antiques, dans l'emplacement qu'occupait « Atès », porte à croire qu'il a été le chef-lieu de la peuplade des Attuariens. Cette peuplade vint s'établir sur la fin du III^e siècle, entre les rivières de la Tille, de la Vingeanne et de la Saône et tout porte à croire que ce lieu fut la résidence de son Chef.

Le nom de cité d'ATÈS qui désigne ce territoire, et qui par tradition orale s'est perpétué jusqu'à nous indique bien qu'il fut de quelque importance et corrobore l'opinion qu'il a été le Chef-Lieu du canton des Attuariens (Pagus Attuaricum).

Or nous savons qu'en 293 l'empereur Constance CHLORE battit les Germains sous Langres et qu'il établit ensuite la tribu des Attuariens vaincus dont il avait fait prisonnier un grand nombre, dans les vallées de l'Ouche, de la Tille et de la Vingeanne, vallées qu'ils avaient dévastées au préalable, à charge pour eux de les cultiver, de les remettre en valeur et de fournir ensuite des vivres et au besoin des guerriers aux légions romaines.

La tradition fortifiée du nom du lieu forme la partie la plus essentielle des monuments que ce même lieu renferme surtout quand son expression semble en en déceler l'origine. Les monuments sans noms de lieu ne peuvent fournir que des conjectures vagues et incertaines : mais lorsqu'ils concourent avec le nom d'un lieu connu dans les chartes données par les souverains et une continuité d'actes déposés dans les Archives Publiques et particulières, on obtient des preuves confirmatives qui ne laissent aucun doute.

Ces instruments publics établissent que la Cité d'Atès existait entre les territoires de Saint-Seine au Nord, celui d'Albéric-Court au Midi, la forêt d'Autrey à l'Est et la rivière de la Vingeanne la séparant du territoire de Val-Fontaine à l'Ouest. Telles sont encore les limites du sol d'Atès aujourd'hui cultivé.

Les superbes débris d'architecture et les autres monuments d'antiquités trouvés dans les fouilles faites sur une petite partie de cet emplacement en annoncent la grandeur et la richesse. Il est constant que cette cité fut bâtie par les Attuariens, desquels elle tenait nom et que les édifices que l'on y trouve furent construits avec la dépense et le faste de la capitale Romaine. Elle subsistait encore dans ce canton quand, en 839, elle échut en partage à Charles le CHAUVÉ. On ne sait par quelle catastrophe malheureusement elle a été ruinée de fond en comble ni préciser le temps de cet événement.

Cette ruine confirme la pensée du poète RUTILIUS pour qui « l'expérience fait voir que les villes peuvent mourir comme les hommes » « germinus exemptis oppida posse meri ». L'histoire ne nous fournit seulement que deux époques de probabilités dans lesquelles le sac de cette cité pourrait avoir lieu : la première est celle du ravage des Normands en Bourgogne qui en 888 y mirent tout à feu et à sang, dévastèrent et pillèrent l'Abbaye de Bèze et ses environs. La chronique de ce Monastère rapporte que ces barbares étaient en si grand nombre qu'ils avaient presque desséché la fontaine de ce lieu en abreuvant leurs bêtes de charge. La seconde est celle du passage des Hongrois, nation Scyte, qui l'an 937, vinrent aussi en Bourgogne, ruinèrent et détruisirent le même monastère de Bèze, qui demeura désert pendant cinquante ans, ils pillèrent et brûlèrent plusieurs villes de cette province.

Ce fut dans l'une ou l'autre de ces invasions que la cité d'Atès cessa d'être habitée et qu'elle devint un cadavre ou squelette de ville pour se servir de l'expression de Cicéron; ces habitants qui échappèrent à sa destruction allèrent construire leurs habitations dans leur territoire au levant de leur forêt, sur les bords d'une fontaine ou d'un ruisseau, et ils donnèrent à ce lieu le nom significatif d'Autrey. Si dans les siècles suivants il s'y rétablit quelques chaumières, ce fut pour en cultiver le sol.

Après les guerres dévastatrices de Louis XI, dans le Comté de Bourgogne, il s'éleva sur les anciennes ruines de l'ancienne Atès, une nouvelle métairie et quelques huttes qui furent ruinées par les hordes de Gallas en 1636.

L'antiquité de la Cité d'Atès se démontre :

- 1- Par la tradition qui s'est perpétrée de siècles en siècles jusqu'à nos jours.
- 2- Par les ruines et les anciens monuments que son sol renferme.
- 3- Par les documents écrits tirés des dépôts publics.

La Chronique de l'Abbaye de Bèze-Fontaine fournit une preuve que ce chef-lieu du canton des Attuariens n'existait déjà plus vers l'an 1052, puisqu'on y voit cette même année, une dame de distinction nommée RAIMODIS, donner une aumône au Monastère une serve et un domaine qu'elle avait à Saint-Seine, les Albéric-Court (Attricourt). Si Atès n'eut point été détruit, elle aurait donné pour confins le territoire de ce chef-lieu, qui séparait celui de Saint-Seine, de celui des Albéric-Court.

Vers l'an 1100, Allisinde, épouse de Aimon De FORTAINE donna au même monastère, pour le repos de son âme, la moitié du pré du Moulin Hairard, moulin situé au territoire d'ATÈS.

Le cartulaire de l'abbaye de Saint Etienne de Dijon, fait connaître qu'on l'an 1200, Hugues De VERGY, seigneur d'Autrey et Etienne De VERGY, abbé de ce monastère firent un contrat de société par lequel Hugues De VERGY s'obligea d'établir une communauté d'habitants dans un lieu appelé Verd-Fontaine dont les droits et revenus se partageraient par moitié ; il ajouta à ce don la moitié du pré qui est appelé le pré du Moulin d'ATÈS.

Le précieux recueil de chartes de PÉRARD contient un acte, par lequel on voit que Villemin de SEIN CEIGNE (SAINT SEINE) fils de Pierre de SAINT SEINE, avait vendu sa chose d'Athée au seigneur Hugon de SAINT SEINE son oncle.

Une autre charte du cartulaire de Saint Etienne apprend qu'en l'an 1290 Jean De VERGY, sénéchal de Bourgogne, avait vendu aux religieux de cette abbaye six soitures de prés situés en la prairie d'Atès sur Vingeanne. Dans le trésor des chartes des Ducs de Bourgogne, on trouve un acte d'échange, fait en 1322, entre le duc EUDES, et le chevalier Pierre De SAINT SEINE. Celui-ci cède au duc la grange d'EsTaule, devant le lieu de Saint-Seine et il reçoit du duc en échange sa grange de Rosières, dans le territoire de Saint-Seine, les meix de cette grange, les corvées devant et derrière et celles entre le finage de Saint-Seine, d'une part, et d'Atès d'autre part.

Les procès-verbaux des terres de débats entre les Rois de France et les ducs et comtes de Bourgogne, pour les limites de leurs souverainetés, démontrent qu'on 1444 la grange d'Atès fut comprise au nombre des terres mises en surséance.

Des dénombremens, annoncent qu'en 1620, Jean De RIFFIER était seigneur d'Atès et d'Albéric-Court et que Claude De MONTIGNY possédait ces terres en 1637.

Les archives des États de Bourgogne conservent des recherches de feux, qui confirment qu'en 1645 les villages d'Estre et d'Albéric-Court dépendaient du Comté de Bourgogne. D'autres recherches de feu, de l'an 1667, rapportent qu'à trente pas du château de Rosières est situé le lieu de Heste, que le commissaire ne s'est pas informé si les maisons de ce lieu qui ne sont que de petites loges, étaient du Comté de Bourgogne, parce que, suivant le procès-verbal des terres de surséance, le territoire du village de Fontaine-Française aboutit sur celui de Heste au Comté de Bourgogne.

Avec l'abbé MOUTON dans son Histoire d'Autrey de sa seigneurie et de ses Dépendances (1868), nous apprenons qu'en 1820, M. FAVET maire d'Attricourt et propriétaire du fond du Champ du Trésor y a déterré des colonnes sur l'une desquelles se voyait sculptée une peau de lion indiquant un temple dédié à Hercule, divinité adorée des Gaules.

Il a également découvert au bas de cette pièce de beaux fûts de colonnes rudentés, des bases de chapiteaux d'ordre composite et corinthien.

Dans un rapport adressé en 1830 à Mr Amédée THIERRY, préfet de la Haute-Saône, sur les ruines d'Atès, Mr l'architecte LEBOEUF dit qu'il a vu à Vienne en Dauphiné : "un chapiteau romain de dimensions colossales qui ressemble à celui trouvé à Attricourt, et que le lion qui semble sortir à mi-corps de la colonne, jouait dans cette décoration le même rôle que les proues de navire sur les colonnes restrales".

Dans le courant de 1840, des ouvriers creusaient la terre dans un lieu sur le versant d'un monticule à 1 kilomètre d'Attricourt lorsque, parvenue à un mètre environ de profondeur, ils rencontrèrent un certain nombre de cercueils de pierre qui renfermaient des squelettes humains, ils en trouvaient parfois deux réunis dans la même tombe. Des lames de fer, des couteaux étaient placés à leur côté. Trois d'entre eux portaient des colliers, dont l'un était composé de grains d'émail et de verroterie, les deux autres de grains d'ambre. Deux bagues furent aussi recueillies aux doigts des squelettes l'une en or, l'autre en bronze. Les fouilles n'ayant pas eu d'autres suites, on ne peut savoir jusqu'où s'étendait ce lieu de sépulture qui n'a pas encore été exploré.

Enfin en 1864 on a mis à jour dans le champ dit « Le Trésor » l'enceinte d'une habitation de 121 mètres de long sur 16 m de large avec galerie de chaque côté (dont nous reproduisons son croquis à la fin de ces lignes). Son périmètre est pour le moins de 1200 m sur chaque face. Sa position est des plus agréables, son site est en amphithéâtre, bordé au Nord par la Vingeanne et au Sud par la forêt d'Autrey.

Cette habitation dont chaque pièce a pu être déterminée avec précision comprenait une entrée, une pièce pour le chauffage, les chambres à coucher (cubicula) le triclinium (salle à manger) le laraire, l'atrium, l'impluvium, le tablinum, des salles de bain et de part et d'autre du bâtiment des conduits pour l'évacuation des eaux comme seuls savaient les romains partout où l'on retrouve des constructions établies par eux pour le logement.

Le plus grand intérêt de ces fouilles de 1864 est d'avoir fait apparaître des mosaïques de toute beauté sous une couche de cendres qui les avaient protégées, certaines avaient été détériorées par la chute des matériaux, d'éboulis mais celles du n° 11 qui reproduisent des plateaux de fruits désignent sans aucun doute le triclinium, les mieux conservées ont été transportées au Musée de Saint-Germain-en-Laye, d'autres au Musée de Vesoul, d'autres ont échoué dans des collections privées.

Près de la pièce n°20 une tête de divinité païenne a été découverte, une clé à double pêne formant équerres des pièces de monnaie de Gordien-le-Jeune, de Maximin.

Au Sud du grand bâtiment un long terrain recouvert de béton de 80 mètres sur 50 semble avoir été l'emplacement d'un forum avec des bases de colonnes, à l'extrémité se trouvait une excavation semblant être l'emplacement d'un puits sacré semblable à l'ustrina où l'on brûlait les morts; à proximité on a recueilli une tête en pierre portant des rayons ou une grande chevelure qui serait une figure du Dieu Apollon.

Du côté Sud-Est où le territoire s'appelle encore "Champ Festa" on remarque un vaste hémicycle avec débris de tuileaux romains, de fragments de pierres qui pourrait bien être l'emplacement d'un théâtre face au Sud. D'autre part plusieurs voies romaines déterminées en 1864 et 1865 aboutissent à la Cité d'Atès; la première passe par le Moulin des Prés à l'Ouest et se dirige vers Fontenelle en direction de la grande voie romaine de Langres à Mirebeau qui apparaît encore nettement sur une grande partie de son parcours, et qu'emprunte sur plusieurs kilomètres la route Beaumont-Mirebeau. Une autre voie a été délimitée du côté de l'est longeant l'étang de Casse-Vesse ou Casse Voce et se dirigeant sur la ferme de la Rente du Puits et Verfontaine pour aboutir ensuite vers Apremont et le gué de la Saône, très emprunté par les légions romaines.

Outre les recherches faites au « Champ du Trésor » on en a pratiqué d'autres au « Champ d'Argent » situé de l'autre côté de la route actuelle en direction du Moulin des Prés. On y a mis à jour des restes de murs épais, des emplacements de colonnes éloignés de 3 m environ l'un de l'autre, des monceaux de tuileaux presque intacts (sur l'un le mot RVFI, sur l'autre le mot LEGIO OCTAVA); puis, dans un court espace, on a trouvé au bas d'un mur d'enceinte le long d'un chemin qui va dans les prés, des tronçons d'armes, une fourche ferrée, des agrafes, de la poterie romaine, du verre ciselé, et même du verre fondu.

En 1865 sur les bases d'un mur dégagé on a trouvé un petit marbre endommagé portant un A très bien gravé, certains archéologue prétendent que ce A à l'entrée de la pièce la plus riche du palais désigne Auguste et que le buste trouvé à proximité serait celui de César-Auguste et ainsi ils en déduisant que ces constructions dateraient de ce règne précédant de 15 à 20 années le début de notre ère.

Ces fouilles ont également fait connaître la nature des cultes pratiqués en ces lieux :

- 1- Il existait un temple consacré à Hercule
- 2- Une tête en pierre représentant Apollon comme nous l'avons vu plus haut
- 3- Une petite tête de divinité païenne en pierre blanche, proche de la chapelle n° 20
- 4- Une petite statuette en marbre ou faïence découverte au « Champ d'Argent ».

Ce qui indiquerait que la villa était religieuse et qu'on y pratiquait le culte gaulois mélangé avec les usages romains.

Mais la cité d'ATÈS a été chrétienne avant sa chute car M. FAVET y a trouvé en 1820 un CHRIST en bronze au « Champ du Trésor ».

En 1840 un ostensor a été trouvé parfaitement peint sur un mur d'une chambre au même lieu, d'autre part des débris de cloches ont été mis à jour au « Champ d'Argent ». Enfin une statuette de Notre Dame en ivoire a été trouvée au « Champ du Trésor ».

Il nous reste à faire connaître le résultat des recherches effectuées en 1950 par une équipe de jeunes sous la direction de notre Président, le Docteur BERGER.

Dans ces mêmes lieux du « Champ du Trésor » à 40 cm de profondeur la base de murs de constructions a été nettement mise à jour au milieu desquels des traces de cendres et de tuileaux indiquant nettement la destruction par incendie, puis surtout une vaste baignoire en pierre taillée fut dégagée mais en raison de son poids important et du peu de temps dont on disposait elle n'a pu être sortie de terre et le champ cultivé a dû être nivelé de nouveau pour permettre les récoltes.

Du côté du « Champ d'Argent », des fragments de poteries romaines ont été découverts et ces fouilles on fait l'objet d'un rapport de l'Académie à cette même date.

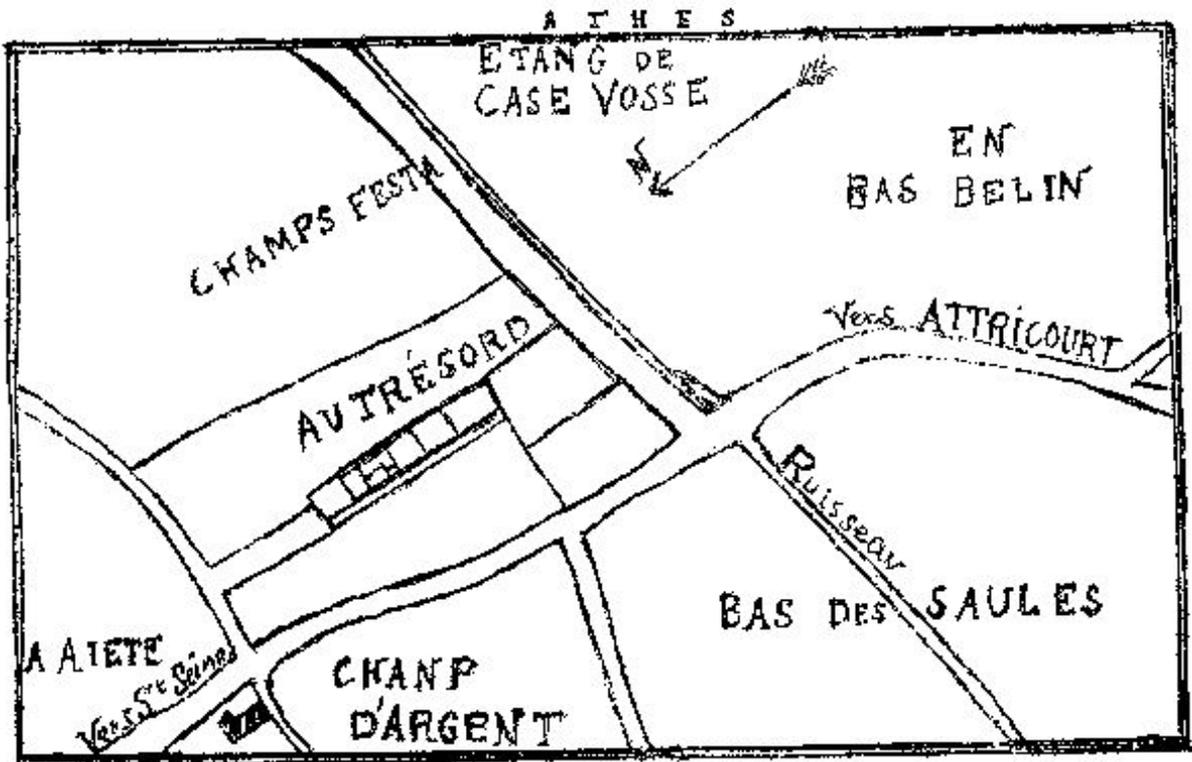
Il serait des plus souhaitable que de nouvelles fouilles soient entreprises en ces mêmes lieux qui renferment encore beaucoup de vestiges enfouis dans le sol et nous espérons bien qu'un jour ou l'autre ces recherches reprendront nous donnerons d'autres indications plus précises sur cette Cité d'Atès qui garde encore beaucoup de secrets à dévoiler pour le plus grand profit de l'histoire locale.

P. RABIET

Références :

- Lettre de M. BOUDOT, archiviste dijonnais à M. C.N. AMANTON –avril 1920
- Lettre du précédent au même destinataire –septembre 1820
- Lettre du précédent au même destinataire –25 Juin 1828
- Commentaires de Mademoiselle de MONTENAY 1957 sur ces 3 lettres
- Dictionnaire Topographique de la Côte d'Or –ROZEROT PARIS (1924)
- Histoire d'Autrey de sa seigneurie et de ses dépendances par l'Abbé P.D. MOUTON (Édition de Gray 1868)

Extrait du TERROIR N° 29 (février 1963)



Situation de la cité d'Atès

DE HETES ET (ETES) À L'ANTIQUE ATÈS

Avant la Révolution seule la paroisse était habilitée à enregistrer les baptêmes, mariages et décès et ce depuis une décision prise par François 1^{er} en 1534.

Dans cet ordre de faits la paroisse de Dampierre-sur-Vingeanne englobait alors les agglomérations de Dampierre, Fley, Lacey, Attricourt et Hètes (écrit aussi Etes). Pourquoi ces deux dernières localités ne suivirent-elles pas le sort de leur chef-lieu, Dampierre, comme Lacey et Fley ce qui eût été rationnel ? La raison est qu'elles appartenaient au Comté de Bourgogne et non au Duché et cela bien que, l'Abbaye de Bèze, les Seigneurs de Saint-Seine, la Commune de Saint-Seine par ses bois communaux eussent été les principaux possesseurs des terres et bois de la dite commune d'Attricourt.

Vers 1860 le Conseil Municipal d'Attricourt avait sollicité une fois encore ce rattachement à la Côte d'Or mais en vain.

Et de Hètes que pouvons nous savoir ? D'abord faisons un retour au passé lointain.

a) Le 6 janvier 1022 Robert REGNAUT possesseur d'Attricourt donne sa terre aux religieux de Bèze à deux conditions : ils construiront un autel et par conséquent une chapelle, ce qui eut lieu avec l'approbation de Lambert évêque de Langres, ils devront des prières pour le repos de l'âme du défunt.

L'oratoire encore partiellement debout vers 1864 devait être situé à quelque cinquante mètres de la Croix actuelle d'Attricourt, au lieu et place du bosquet sud-ouest de la propriété de CAMBOURG (présence de dallage).

b) Le Cartulaire de St Etienne de Dijon rapporte que Hugues De VERGY seigneur d'Autrey et Etienne De VERGY abbé du monastère passèrent un contrat par lequel Hugues De VERGY s'obligeait d'établir une communauté religieuse dans un lieu appelé Verd-Fontaine dont les divits et revenus seraient partagés par moitié. À ce don était ajouté au lot de Hugues la moitié du pré qui était appelé le Pré du Moulin d'Atès.

Ce moulin n'était autre que l'actuel Moulin des Prés, bien connu de certains pêcheurs. À retenir que l'appellation Atès subsiste en 1200, par tradition, à n'en pas douter.

À l'époque en question l'Abbé de Bèze est, à Attricourt comme à Lacey, le principal Seigneur et propriétaire. À Lacey il administre un prieuré et celui-ci exploite d'abord un moulin qui sera transformé en fonderie au XVII^e siècle. Le moulin des Prés est probablement du domaine de l'abbaye comme ceux de Pouilly, Saint-Seine (Etaules-La Forge), Dampierre, Beaumont (Plantenay, Quincampoix).

La liquidation des biens de l'abbaye portera à Attricourt sur 90 journaux de terres cultivables, prés et vignes. Les FAVEY de Fley, marchands aisés seront les acquéreurs, alors qu'à Lacey ce seront les MAULBON et DUMAY et à Dampierre les PERDRIX.

Une partie des terres du finage d'Attricourt (le Champ d'Argent notamment) étaient de parcours, fait de plaies et bosses, les raisons vont en apparaître. L'acquéreur FAVET s'emploie à épierrer un vaste secteur et à niveler le sol pour le rendre à la culture et ces travaux ramèneront à la découverte de colonnes, de chapiteaux d'ordre corinthien et de multiples objets enfouis là depuis plus de mille ans. On se trouvait sur l'emplacement d'une ancienne cité gallo-romaine dont le nom s'était maintenu, attaché au moulin voisin.

Mais depuis des siècles un petit groupe d'habitations résiduelles d'une agglomération importante avaient subsisté sur ou au voisinage de la cité disparue dont seul, le nom traversait les siècles sans bavure (le moulin d'Atès).

Il est rapporté par ailleurs qu'après les guerres dévastatrices de Louis XI dans le Comté de Bourgogne il s'éleva sur les ruines de l'ancienne Atès, une nouvelle métairie et quelques « huttes » qui furent ruinées par la guerre de 1636 dite guerre de Trente Ans.

Mais déjà, on peut affirmer qu'à des destructions faisaient suite des reconstructions ; fait que nous connaissons bien aujourd'hui après les conflits récents.

Aux lendemains du passage du général autrichien, en 1645, les procès-verbaux de recherches des feux en Bourgogne, mentionnent que les villages d'Este et d'Alberic Court (nouvelle désignation d'Attricourt) dépendent du Comté de Bourgogne.

En 1667 d'autres recherches des feux (recensements) rapportent qu'à trente pas du château de Rosières (des pas de géant sans doute) est situé le lieu de Heste. Le commissaire chargé de la mission ne s'est pas informé davantage : il a rapporté que les maisons de ce lieu n'étaient que de « petites loges » et faisaient partie du Comté de Bourgogne. Nous sommes en 1667 et en 1674 la Comté sera conquise et réunie à la France par Louis XI.

Ouvrons les registres paroissiaux de Dampierre-sur-Vingeanne et essayons de restituer cet habitat sinon exactement pour le moins approximativement

Analysons quelques actes pour la période 1720-1760. Nous y relevons :

- Jean BÈZE manouvrier à Este
- Pierre MARYOLLET manouvrier à Este
- Bénigne LODENET manouvrier à Este
- Jean BOIRIN vigneron à Este

Il est le fils de Michel BOIRIN vigneron à Saint-Seine-sur-Vingeanne, marié à Jeanne MONGEARD fille de Nicolas MONGEARD, vigneron à Attricourt et de Nicolle LEJOUR.

Son fils Pierre BOIRIN (déjà un Pierre) est baptisé en 1728. Il a pour parrain Pierre PATET de la Rente du Puid et pour marraine, Jeanne BOIRIN de Rosières.

- Jacques LORRAIN garde-chasse de M. CHANTEAU seigneur d'Attricourt Hètes et le Puid demeure audit Hètes de la paroisse de Dampierre
- Pierre PÉCHINOT est vigneron à Este
- Louis JORAND est vigneron à Este

À Rozières, habitat voisin, compte une trentaine d'habitants, dont les métiers sont laboureur, jardinier, cocher, tixier, maçon, fraiteur !

La Baraque de Casserosse est habitée par Jean JUPILLE coupeur de profession.

Le Moulin des Prés est exploité par J.B. CHAMPY meunier et Jean MINARD est fermier des terres à l'entour.

De cette énumération il est facile de déduire que l'agglomération particulière de Hètes peut comprendre une dizaine de foyers et compter de 50 à 60 habitants dont l'occupation principale est la culture de la vigne. Sont-ils producteurs autonomes et propriétaires du sol ? Plus vraisemblablement ils sont métayers de l'abbé de Bèze, propriétaire en ces parages (La Combe aux Moines). Le pressoir de l'abbaye est à Lacey, ce qui expliquerait un régime contractuel.

Les habitations ? Où sont-elles exactement implantées dans le paysage que nous connaissons ?

Les fouilles entreprises il y a dix ans à l'initiative du Dr BERGER avec le concours des Jeunes du Centre de Rééducation de Montigny ont fait apparaître les fondations de constructions d'origines romaines remaniées et recouvertes de superstructures pouvant dater du XVI^e siècle. Par ailleurs au voisinage du croisement de la route départementale n° 29 bis avec l'antique artère romaine Moulin

des Prés, rente du Puits-Autrey demeurent des indices prouvant que là s'élevaient des locaux d'habitation. Les pierrailles de remplissage, les dénivellations anormales du sol sont accusatrices de rupture dans le tracé des courbes du terrain.

Enfin rappelons qu'à l'angle N-0 du croisement mentionné se dressait encore au début du XX^e siècle la maison CHAUDOUET, auberge, aujourd'hui disparue. La cave seule subsiste, témoignant que la construction était mieux, elle, qu'une hutte ou une baraque.

LES VIGNES. Il convient de les situer à l'entour. Et il est bon de rappeler ici que les localités voisines Saint-Seine-sur-Vingeanne, Attricourt, Fley s'adonnaient autant et peut-être davantage à la viticulture qu'à la culture des céréales. À Hètes il convient donc de se représenter un vignoble de 15 à 20 journaux, en attribuant à chacun des vigneron le travail de cinq à six journaux de ceps.

L'on peut dire que cette culture s'est perpétrée jusqu'à la fin du siècle puisque les ancêtres de M. Paul COUTURIER (les PELTRET) ont exploité là une parcelle où il ne fut pas rare de retrouver des pièces romaines. Mais au cours de la période 1800-1850 la culture y était encore importante puisque c'est à l'occasion d'un défonçage préparatoire d'une parcelle au climat dit «Champ du Trésor» que les ouvriers employés par Mme Marotte De DICEY, nouvelle propriétaire mirent à jour de nombreux petits prismes de couleurs variés, rouge, blanc, noir, jaune... mesurant 3 millimètres d'arête et qui n'étaient autre que des fragments de mosaïques ayant tapissé murs et parquets de la «Villa», qui en fait était un palais administratif et résidentiel de style purement romain et qu'avait dû habiter l'un des premiers représentants de l'autorité de Rome au 1^{er} siècle.

C'est à l'abbé MOUTON, celui de Royans, historien du Canton d'Autrey, que revient le mérite d'avoir pris en mains vers 1860 la mise à jour de l'ensemble résidentiel enfoncé à 50 centimètres seulement. Il allait faire surgir la preuve évidente de l'existence là de l'ancienne Atès qui par ailleurs figurait sur les itinéraires romains, venant ainsi confirmer les premières découvertes de M. FAVET en 1820.

On peut se poser plusieurs questions au sujet de cette cité Atès. D'abord ce nom. Si nous nous reportons à Camille JULIAN, l'historien des Gaules et à A. LONGNON ce nom se rapporterait à Attia, mère de l'Empereur AUGUSTE, fille d'Atius de la famille des ATTIA issue elle-même des ATHYS d'origine albaine. Ce paraît être en souvenir de la mère du souverain et de sa famille que tant de localités ont reçu le nom Athies, Athée, Athis, toutes, fait remarquable, situées en Gaule chevelue, récemment conquise et point en Province romaine intégrée antérieurement à CÉSAR et AUGUSTE. Centre de domaines agricoles la plupart du temps, à proximité de villes (Paris, Tours, Chalon, Alésia, Arras, Laon, Amiens, Dompont...) bien placé pour écouler les produits dont les revenus allaient à la famille impériale.

Une deuxième question peut être posée. Mais cette Atès qu'en est-il advenu ? Se référant encore à Camille JULIAN il convient de lui laisser la parole au sujet de la description de l'invasion de l'an 275 :

« D'un commun accord Alamans et Francs traversèrent les frontières.

« Ce qui se passa ensuite fût effroyable ni dans le passé de la Gaule, ni dans celui de la France nous ne trouverions un malheur pareil. La migration des Cimbres, la conquête de César, l'invasion d'Attila, les pirateries des Normands, les guerres des Anglais, rien n'approche de cette année 275-276.

Tout ce qui était cité sans muraille fût ruiné ; 60 villes ruinées et perdues.

L'incendie dévora les édifices publics, les temples furent dépouillés de leurs trésors, et les riches villas livrées au pillage. Les merveilles que l'opulence et la paix de trois siècles avaient accumulées sur le sol de la Gaule, thermes, forums, basiliques, sanctuaires, théâtres, il ne resta que des pans de ruines en fumées. Personne ne pouvait plus les relever et leur rendre la vie et la beauté.

Seules les villes à rempart furent épargnées Autun, Lyon, Narbonne.....

Aujourd'hui dans nos musées de France, le souvenir de cette catastrophe est inscrit sur les restes des monuments romains avec plus de force que celui de la splendeur impériale. Dans les salles où s'entassent les fragments lapidaires tous sont des débris mutilés et beaucoup sont abîmés par la flamme. Les Barbares de l'an 276 ont passé par là».

Il faut bien admettre qu'Atès, dont les locaux mis à jour conservaient des traces d'incendie (couche des cendres) fut parmi les victimes, de cette invasion dévastatrice et que par contre Divio (Dijon) protégée par des fortifications élevées après l'avertissement de 255 d'une part, ses plans d'eau du Sigon d'autre part échappa à la destruction.

Toutes les pièces de monnaie retrouvées antérieures à l'époque du sinistre sont les meilleurs témoignages de ce qui a dû se passer. Parfois les quantités de monnaies entassées dans des vases, comme le fait fut découvert à Bessey, la ville voisine, marquent que la fuite fut rapide n'excluant pas l'espoir d'un retour. Hélas !

Vers la fin du troisième siècle pour réparer ce désastre l'empereur Constance CHLORE, gouvernant la Gaule, transplanta sur les deux rives de la Saône des tribus franques de la basse vallée du Rhin. Chamares sur la rive est de la Saône et Chassaryis ou Attuariens sur le pays des Lingons. Ce sont ces populations importées qui allaient avoir à mener à bien la reconstruction, mais ce n'étaient plus des Romains. De réédification d'une ville importante sur l'emplacement d'Atès aucune preuve n'est apportée ; par contre il n'est pas douteux qu'une agglomération résiduelle, désignée par Hètes, est certaine nous venons de le voir.

Ce village dont la dernière construction a disparu au début de notre siècle devait connaître le sort de la cité devancière. C'est une invasion nouvelle qui devait fixer la fin de son destin : le phylloxera. Cet insecte allait porter un coup terrible à tous les vignobles qui garnissaient soit les coteaux de la Vingeanne à Saint-Seine, Attricourt, Fley, comme à ceux qui garnissent les pentes des coteaux de Fontaine-Française, Bourberain, Courchamp et autres localités.

Concluons ici. Atès qui continue à figurer sur la nouvelle carte au 1/25 000° de l'Institut National Géographique de France : C'est le nom de l'antique cité gallo-romaine.

Hètes, nom de climat territorial, est le souvenir d'un hameau ou village qui avait pris racine très partiellement sur les ruines de l'ancienne cité gallo-romaine.

Commandant FOURNIER.

L'INVASION BURGONDE

Qu'était cette peuplade qui a laissé son nom à notre province ? D'où venait-elle ? Pourquoi et comment s'est-elle fixée dans l'Est de la Gaule ? Que nous a-t-elle apporté ?

Les invasions germaniques des premiers siècles de notre ère ont fait l'objet de nombreux ouvrages, des historiens, des archéologues et des linguistes ; mais, faute peut-être de documentation assez solide et assez ancienne, leurs conclusions sont parfois discordantes et bien des points restent encore obscurs.

Rassembler les données relatives aux BURGONDES, éparses dans ces travaux, serait une tâche immense ; aussi, nous contenterons-nous d'exposer ici quelques éléments de réponse aux questions que nous venons de poser et qui ont souvent excité notre curiosité. Mais nous le faisons en souhaitant que d'autres chercheurs ou curieux veuillent bien les rectifier ou les compléter afin que notre Société possède un jour une documentation aussi complète que possible sur cette période si importante de notre histoire.

« Leur haute stature inspirait l'admiration et l'effroi » dit un historien latin qui leur attribue la taille la plus élevée, il est vrai de sept pieds romains, soit près de 2m 10 ».

D'où venaient ces géants ? Le groupe des tribus germaniques, dont les BURGONDES faisaient partie, était très probablement installé dans la péninsule scandinave bien avant l'époque historique. On pense qu'ils s'étaient séparés depuis longtemps du noyau de la grande famille indo-européenne et avaient quitté l'habitat de celle-ci (l'Asie Mineure et l'Asie Centrale) au cours du 3^{ème} ou 4^{ème} millénaire avant J.C.

Sur l'itinéraire et la durée de la prodigieuse pérégrination qui les a conduit jusque sur les bords de la Baltique, nous ne savons et ne saurons probablement jamais rien. On présume seulement qu'ils ont été en contact prolongé avec d'autres peuples non apparentés (les Finnois, par exemple) car leur langue a subi de graves modifications de même que leur type physique : ces hommes grands, blonds, aux yeux bleus, à la tête allongée différaient sensiblement du reste des indo-européens et les Gallo-Romains qui les virent arriver étaient loin de supposer que ces intrus puissent avoir quelques liens de parenté avec eux.

De Scandinavie favorisés sans doute par le gel de la Baltique, les GERMAINS descendent peu à peu en EUROPE CENTRALE au fur et à mesure que les CELTES s'avancent vers l'Ouest, surtout à partir du 4^{ème} ou du 5^{ème} siècle avant J.C., époque probable de l'arrivée des Gaulois et des Belges dans les régions auxquelles ils devaient laisser leurs noms.

Mais on sait que les tribus germaniques n'avaient aucune unité politique, elles étaient d'ailleurs fréquemment en guerre entre elles, elles n'avaient aucune notion de parenté ethnique et linguistique, puisqu'il n'apparaît pas qu'elles aient possédé une appellation commune dans leur langue : le nom de « Germani » leur a été donné par les Gaulois et signifie probablement « les crieurs ». Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'une tribu peu nombreuse comme les BURGONDES (on estime qu'ils n'étaient que de 25 à 50 000 quand ils franchirent le Rhin quelques siècles plus tard) et peu belliqueuse, cherche à s'isoler des autres dans un lieu facile à défendre. Nous trouvons ainsi la BURGUNDARHOLM (l'île des Burgondes, en Scandinavie) qui est un peu plus à l'écart de l'archipel danois. Sa superficie correspond à peu près au 1/15^e de la Côte d'Or, et elle est peu fertile, ses 45 000 habitants vivant surtout de la pêche et de diverses industries. Laissons cette lointaine cousine en attendant que nous puissions y faire un pèlerinage et reprenons la trace des Burgondes. Leur population augmentant, ils doivent chercher des terres plus fertiles ; aussi vont-ils habiter un certain temps l'île Rugen, un peu plus grande et plus propice, puis, remontant le cours de l'Oder, ils viennent se fixer entre ce fleuve et la Vistule, dans la région qui devait devenir plus tard le duché de Posen (Poznan en polonais) où on les situe au premier siècle de notre ère.

Poussés eux-mêmes par les SLAVES ou par les HUNS, ils s'avancent peu à peu vers le Rhin qu'ils franchissent en 407 sous la conduite du roi GIBIKA et ils s'installent dans la plaine rhénane autour de Worms, Spire et Mayence. Voulant s'étendre à nouveau ils sont battus par les HUNS au service d'AETIUS, en 435. Sur l'ordre de celui-ci, les survivants sont déportés dans la Sapaudia (notre

Savoie actuelle) où ils sont installés en qualité d'hôtes et de confédérés de l'Empire Romain, avec Genève pour capitale.

Il est difficile de trouver une explication satisfaisante à cette mesure d'AETIUS ; quelle qu'elle soit, elle fixe pour toujours les BURGONDES à notre sol et ce n'est plus, dès lors, d'une invasion mais d'une installation de cette peuplade qu'il faut parler.

Un certain nombre de propriétés furent tirées au sort (d'où leur nom de « sortes ») et partagées par moitié entre le BURGONDE et le GALLO-ROMAIN, le bois et les prairies restant indivis. Un peu plus tard, sous GONDEBAUD, un deuxième partage eut lieu : les Burgondes reçurent 2/3 des terres, 1/3 des esclaves, la moitié des bois et des prairies ce qui prouve qu'ils avaient plutôt besoin de terres que de main-d'œuvre. Comme tous les Germains, ils combinaient en effet l'élevage avec une culture primitive du type extensif et leurs longues migrations ont, sans doute, eu toujours pour but la recherche de terrains ou de prairies fertiles.

La dépossession des Gallo-Romains fut imposée, mais par l'administration romaine et la répartition des biens et des esclaves fut longuement discutée entre les intéressés, surtout, semble-t-il pour le deuxième partage.

Nous sommes donc très loin des violences et des destructions qui marquèrent l'arrivée d'autres tribus germaniques (les VANDALES, par exemple, qui s'ils donnèrent leur nom à une province d'Espagne (l'Andalousie) laissèrent à notre langue un de ses termes les plus flétrissants).

D'après Aug. THIERRY, les Burgondes se faisaient d'ailleurs scrupule de ne rien réclamer au-delà de ce qui leur était dû et ils auraient même quelquefois dédommagé les propriétaires romains. Cet historien cite le cas du poète PAULIN qui, retiré à Marseille reçut un jour avec étonnement le prix d'une de ses terres que lui envoyait le nouveau possesseur

Les relations entre ces gens obligés à vivre ensemble n'étaient donc pas si mauvaises qu'on la croit communément. Pour le romain, la perte de quelques terres n'avait pas, en général, de conséquences trop graves car il restait encore des terres incultes. Par contre, l'administration passant sous l'autorité des rois burgondes il se trouvait délivré des agents du fisc romain, le plus grand de tous les maux de cette époque.

Quant aux BURGONDES, brusquement installés parmi des gens plus raffinés qu'eux ils éprouvaient une sorte d'embarras de parvenus devant les riches colons romains, leurs copropriétaires. Ils faisaient ce qu'ils voyaient faire aux clients romains de leur hôte et se réunissaient pour aller le saluer de grand matin..... et s'asseoir à sa table pour de longues heures. Mais bon vin et bonne chaire aidant, ils sa déridaient, comme en témoigne cette strophe de Sidoine APOLLINAIRE plaisantant les Romains encombrés de ces convives perpétuels au terrible appétit :

« A qui demandes-tu un hymne pour la joyeuse VENUS ?
« A celui qu'obsèdent les bandes à la longues chevelures,
« A celui qui endure le jargon germanique,
« Qui grimace un triste sourire aux chants de Burgonde repu...
« Il chante, lui, et graisse ses cheveux d'un beurre rance,
« Homme heureux ! Tu ne vois pas avant le jour
« Cette armée de géants qui viennent te saluer
« Comme leur grand-père ou leur père nourricier !
« La cuisine d'Alcinous n'y suffirait pas ! »

On chantait donc déjà en BOURGOGNE, après les bons repas ! Si ce noble poète avait eu quelque notion de ce qu'il appelle le « jargon germanique », il nous apprendrait peut-être qu'on était déjà fier d'être ...BURGONDE ! Tous les linguistes sont unanimes à regretter que les Romains aient trop méprisé les langues des BARBARES (les Grecs et les Romains ne donnaient pas à ce mot le même sens que nous : pour eux, il signifiait « Qui parle une langue incompréhensible »), et n'en aient presque rien noté ; nous y ajouterons notre regret qu'aucune de ces chansons « d'après boire » n'ait été conservée ; nous y trouverions, croyons-nous, de précieuses indications sur les origines du folklore bourguignon !

Mais les tables étaient-elles alors (ou déjà) si bien garnies,? Nous croyons que la plupart des conditions nécessaires se trouvaient réunies, et nous voyons volontiers là, un des premiers germes de la primauté gastronomique de la Bourgogne. Sous GONDEBAUD, en effet, le royaume des BURGONDES comprenait les deux pentes du Jura, la plaine de la Saône et celle du Rhône jusqu'à la Méditerranée. Or toute la Gaule était fort bien cultivée à cette époque -nous insisterons plus loin sur ce point- et l'on conçoit quelle variété de produits pouvait s'y accumuler. En outre, les Gaulois jouissaient d'un certain confort puisque les soldats romains étaient étonnés de la propreté et de l'organisation de leurs maisons. Tout cela uni aux raffinements culinaires qu'avaient apportés les Romains ne devait-il pas influencer l'avenir de ce pays ? D'autant plus qu'un article de la loi GOMBETTE -que nous ne résistons pas au plaisir de rappeler- devait en faire aussi le pays du bon accueil :

« Quiconque aura refusé sa maison ou son feu à un étranger payera trois écus d'amende. Si un homme qui voyage demande le couvert à un BURGONDE et que celui-ci montre la maison d'un ROMAIN, le BURGONDE payera trois écus et autant à l'étranger. Le métayer ou le rentier qui aura refusé l'hospitalité sera fustigé ».

(À suivre)

A. FABRE

L'INVASION BURGONDE (SUITE ET FIN)

On a pu s'étonner en lisant plus haut que ce petit peuple réputé peu belliqueux, cantonné - disons même déporté - en Savoie en 435, soit, quelques décades plus tard, maître d'un pays comprenant en outre la Bourgogne, la Franche-Comté, la Suisse Romande et presque tout le Bassin du Rhône.

De cette prodigieuse évolution, certains éléments semblent naturels, d'autres restent troublants.

La fusion des races s'est sans doute effectuée assez vite comme dans toute la Gaule, la loi romaine interdisant aux femmes d'épouser des Barbares n'y ayant pas été appliquée (et d'ailleurs que restait-il alors d'autorité de Rome). De ce fait l'assimilation de la langue gallo-romaine ne demanda pas non plus un long délai ; la mère apprenant à parler à son enfant, c'est en général son langage qui triomphe en pareil cas.

À cette époque où l'empire Romain se décomposait, les rois burgondes devinrent facilement maîtres chez eux et nous avons vu à quel point GONDEBAUD, en particulier, aimait l'ordre et même l'harmonie. Dans la loi GOMBETTE, il codifia les coutumes régissant les rapports des Burgondes entre eux et avec les Gallo-Romains ; en même temps il fit rédiger le code romain applicable à ces derniers ; ainsi la tâche des juges était facilitée et nombre de contestations évitées. L'ordre établi à l'intérieur, il restait à obtenir la paix sur les frontières en repoussant le plus loin possible les Alamans, ces voisins fort désagréables.

Chose curieuse, c'est la recherche de l'origine des noms de lieux burgondes qui a permis à l'auteur d'un livre remarquable sur ce sujet, M. PERRENOT (1) de reconstituer les plans stratégiques de cette campagne, où l'habileté et la prudence du chef ou des chefs, sont dignes d'admiration.

En effet, dans toute la région en cause, il a pu identifier comme étant d'origine burgonde les noms de lieux terminés en « ANGE », « ANGES », « ANS », « EINS », « ENS », « AIN », (par opposition aux noms en « IGEN » de l'Alémanie ou de la Bavière, « IGEN » de la Suisse orientale, « INGHE » de la Flandre, « ING » de l'Angleterre) ; ces suffixes qui ont la même origine étant accolés à un nom de chef et l'ensemble signifiant "chez un tel". De même, d'autres noms remontant à la même époque ont été formés avec « CURTIS », « VILLA », « VILLARE », « CAMPUS », « MANSILE », « IACUM » etc, employés comme préfixes ou suffixes avec un nom propre burgonde, d'où une quantité de noms en « COURT », « VILLE », « VILLIERS », « CHAMP », « MAGNY », « EY » ou « AY », toutes ces compositions signifient à peu près, selon les cas « propriété ou demeure d'un tel ». Le plus délicat était de distinguer les noms des personnes burgondes des noms alémaniques ou franciques.

Ce fut fait grâce à la parenté reconnue entre le dialecte burgonde et la langue gothique qui nous est connue par un texte assez étendu, une traduction de la Bible.

Or, même en faisant la part des noms de lieux qui ont pu être simplement « rebaptisés » à la manière burgonde, on est néanmoins stupéfait devant leur nombre. Ainsi, ce peuple pacifique devient conquérant, semi-nomade, il devient bâtisseur de villes et de villages.

Mais voici encore un sujet d'étonnement. Comme M. PERRENOT l'a brillamment démontré, les noms de lieux de la première série (en « ANGE », « ANS » etc.) indiquent plutôt des établissements militaires jalonnant la conquête par les Burgondes du pays ou ils étaient en train de s'installer et où ils aspiraient à se fixer pour toujours. Sous la protection de ces avants postes s'organisent des villages en « COURT », « VILLIERS », « EY » etc de la deuxième série qui étaient des centres agricoles ayant pour but d'exploiter les ressources naturelles du pays. Ainsi, pour, prendre des exemples dans le voisinage, Bouhans et Poyans étaient les sentinelles qui permettaient à Autrey et Attricourt de travailler en paix. Donc la mise en valeur du pays suit vite la conquête : tout en pourchassant l'ennemi, on relève les ruines on fonde des villages au besoin et l'on remet les terres en culture.

On a peine à croire que les chefs burgondes, si gauches et embarrassés à leur arrivée, aient pu, en une ou deux générations, former une aristocratie douée de telles qualités d'ordre, de méthode, d'ardeur au travail et d'une telle science militaire.

Mais, quelle que soit leur valeur, les chefs n'auraient pu accomplir une tâche d'une pareille ampleur, il leur fallait des troupes, des exécutants d'une pareille ardeur qu'eux-mêmes. Or, nous savons que les Burgondes n'étaient pas très nombreux ; non seulement l'aide de la population autochtone leur était nécessaire, mais encore fallait-il, pour que cette aide soit aussi efficace, qu'elle soit apportée de plein gré avec une confiance totale envers les nouveaux maîtres. Comment les fils ou les petits-fils de ces Barbares ont-ils pu obtenir tant d'autorité, d'ascendant sur les Gallo-Romains qui pouvaient cependant les écraser par la supériorité de leur civilisation ?

Les circonstances politiques étaient certes favorables à cette prise de pouvoir, la dernière période de la domination romaine n'ayant laissé que de mauvais souvenirs ; dans le domaine économique, au contraire, les Burgondes, quoiqu'ils ne fussent pas des sauvages eurent à surmonter une nette infériorité et durent assimiler nombre de techniques nouvelles.

Ainsi, quelle curiosité la viticulture ne fut-elle pas pour eux ! Par ailleurs la Gaule était mieux cultivée qu'on ne croit en général ; on y pratiquait par exemple plusieurs assolements, surtout un assolement triennal (céréale-jachère-légumineuse) fort judicieux pour des gens qui ne possédaient pas d'engrais. Rappelons que la charrue montée sur roues était une invention gauloise. L'élevage était peut-être plus limité que celui des Germains, il était cependant important : chevaux et porcs abondaient (les Gaulois étaient maîtres en matière de salaisons).

Le travail des métaux était déjà habilement pratiqué, on sait que les Gaulois forgeaient d'excellentes armes et possédaient de la vaisselle d'étain. L'industrie de la poterie était très développée même avant la conquête romaine. On voit même apparaître (déjà !) une suprématie que la France possède encore : celle du goût en matière d'habillement.

Les historiens ne prêtent guère qu'une supériorité aux Burgondes : le travail du bois. Il serait curieux de rechercher si dans toute la région occupée par eux, l'essor de cette industrie ne date pas de leur arrivée. Cependant la tonnellerie fait exception, puisque le tonneau est une invention gauloise ; on peut d'ailleurs voir quelle facilité elle a apporté au commerce du vin en Gaule par rapport aux amphores de terre cuites si malcommodes, qu'utilisaient les peuples anciens.

Ajoutons à cet aperçu le luxe des villas gallo-romaines les monuments splendides élevés en Gaule par les Romains ou sous leurs ordres et l'on comprendra que les burgondes aient voulu se fixer dans notre pays et même y étendre leur domaine, eux qui aux siècles précédents semblaient plutôt se laisser pousser par des congénères plus belliqueux ou même fuir leur voisinage.

Et l'on devinera aussi l'ampleur de l'adaptation qu'ils durent y subir. Pour la subir avec un tel succès possédaient-ils une rare puissance d'assimilation ou la terre de France avait-elle un si grand pouvoir régénérateur ?

Ou leur lointaine parenté indo-européenne avait-elle laissé au tréfonds d'eux-mêmes, malgré une séparation millénaire, malgré la différenciation des langages, des coutumes et des mœurs, des empreintes de l'origine commune qui devaient se révéler au contact de peuples apparentés, un peu comme nous aimons à retrouver chez des parents éloignés des ressemblances physiques ou morales ?

A. FABRE

(1).TOPONYMIE BURGONDE - Ouvrage déjà cité par M. COLOMBET lors de la magistrale recherche publiée dans notre Précédent Bulletin « MONOGRAPHIE DE MORNAY ».

LA BATAILLE DE FONTAINE-FRANÇAISE QUELQUES RAPPELS D'HISTOIRE.

En 1562, trois ans à peine après la paix de Cateau-Cambrésis, la France entrait dans une nouvelle période de guerres, les plus atroces de toutes les guerres civiles. On les appelle les guerres de Religion, parce qu'elles eurent pour cause première la question religieuse : les haines entre protestants et catholiques.

Elles eurent aussi un caractère politique : au milieu des désordres qui les accompagnèrent l'autorité royale fut mise en péril et la dynastie fut même menacée. Elles durèrent près d'un demi-siècle.

Sous le règne de CHARLES IX, les protestants furent pendus aux grilles du château d'Amboise après l'échec de la conjuration.

A Montbrison, le baron des ADRETS (protestant) forçait les hommes de la garnison à se jeter du haut d'une tour sur les piques des soldats.

En Guyenne, le catholique MONLUC racontait qu'on pouvait reconnaître aux pendus accrochés aux arbres, le chemin par où il était passé.

Le 24 août 1572 c'était le massacre de la Saint Barthélemy.

Des deux côtés on avait fait appel à l'étranger, les catholiques recevaient du secours du roi PHILIPPE II d'Espagne ; les protestants de la reine ÉLISABETH d'Angleterre et des princes allemands.

Charles IX meurt à 21 ans. HENRI III, roi efféminé, lui succède. Estimant que ce roi trahissait les intérêts du royaume et de la religion, des associations se formèrent de toutes parts pour «restaurer le Saint service de Dieu et l'obéissance de Sa Majesté».

Elles se groupèrent en une association générale appelée «la Ligue». Son premier chef fut le duc de GUISE qui fut assassiné au château de Blois à l'instigation du roi HENRI III.

A son tour HENRI III est assassiné d'un coup de couteau au ventre par Jacques CLÉMENT, moine fanatique. Avec lui s'éteignit la famille de VALOIS.

La couronne revenait à Henri de NAVARRE chef de la famille des BOURBONS, qui descendait en droite ligne de Saint LOUIS.

Henri de NAVARRE prit le nom d'HENRI IV. La Ligue, catholique, ne voulut pas reconnaître HENRI IV qui était protestant. Elle était soutenue par le roi d'Espagne, lequel voulait faire proclamer reine de France sa fille Isabelle, à la place d'HENRI IV. Devant ces prétentions il y eut un réveil du sentiment national, c'était l'occasion que guettait HENRI IV. Le 25 juillet 1593 il abjura solennellement entre les mains de l'archevêque de Bourges dans la basilique de Saint-Denis et se faisait catholique.

Une grande partie du royaume reconnut immédiatement le roi converti. Mais la guerre dura encore quelques années contre les Espagnols qui soutenaient la Ligue.

La bataille de Fontaine-Française est un des derniers épisodes de cette bataille; c'est celui qui désorganisa définitivement l'armée espagnole du duc de MAYENNE.

LES VEILLES DE LA BATAILLE

La Ligue était presque vaincue, quelques-uns de ses chefs tenaient encore : MERCŒUR en Bretagne, le duc D'AUMALE en Picardie, le duc de MAYENNE en Bourgogne. A chacun le monarque espagnol Philippe II avait envoyé des renforts de troupes. De défenseur de la foi catholique il était devenu simplement ennemi de la France du fait que le roi s'était converti.

Le duc de Mayenne était le chef de la Ligue. Il faisait cause commune avec le connétable de Castille don Fernand de VELASCO qui occupait la Franche-Comté avec une forte armée.

Des lettres du maréchal de BIRON annonçaient au roi que le connétable de Castille rassemblait de grandes forces et qu'il avait dessein d'envahir la Bourgogne et la région lyonnaise.

HENRI IV part de Paris et arrive à Troyes qui lui était soumis le 30 mai 1595, afin d'être prêt à se porter plutôt au devant de l'ennemi et à défendre la frontière.

«J'irai droit où sera le connestable de CASTILLE, en quelque lieu que je le puisse joindre, écrivait-il de Bar-sur-Seine le 1^{er} juin 1595 à ROUSSAT, lieutenant général de Langres, de sorte, continue-t-il, qu'il ne faut plus craindre qu'il ne puisse entreprendre aucune chose qu'il ne m'ait aussitôt sur les bras ».

Pendant ce temps le maréchal de BIRON s'empare de Beaune et d'Autun, prend Nuits-Saint-Georges et le 27 mai arrive sous les murs de Dijon. Dès le lendemain matin il est maître de la ville : «sauf le château (situé où est actuellement la poste) et Talant, encore tenus par le vicomte de TAVANES».

En même temps que cet heureux événement, HENRI IV apprend que le connétable vient de prendre Vesoul, et qu'il rejoint le duc de MAYENNE à Gray.

Il n'y a pas un instant à perdre, HENRI IV quitte Troyes et se dirige sur Dijon.

Le 3 juin il est à Saint-Seine-l'Abbaye et le dimanche 4 juin il entre à Dijon par la porte Saint-Pierre où on lui a dressé des arcs de triomphe.

Il passe la journée à mettre au point avec BIRON les moyens d'arrêter l'armée espagnole, de mettre Dijon à couvert des entreprises du Château et prend les mesures nécessaires pour s'emparer de Talant.

Son armée comprend environ deux mille hommes, trois cents chevaux et sept cents gentilshommes, tant Bourguignons que Champenois.

Informé que le duc de MAYENNE et le connétable de CASTILLE venaient de franchir la Saône alors débordée, sur un pont de bateaux avec une armée de 18 à 20 000 hommes, HENRI IV prend les devants afin d'arrêter la marche des Espagnols et de donner à ses troupes le temps d'arriver vers lui.

Immédiatement il envoie au château de Fontaine-Française, Jacques CHABOT, marquis de MIREBEAU, frère du seigneur de Fontaine-Française. Il demande aux autres seigneurs de la Vingeanne de se trouver en armes, avec leurs gens, le lendemain matin. Le rendez-vous général est fixé au château de Lux.

Au comte de Grancey Guillaume de HAUTEMER DE FERVAQUE il écrit ce billet : «FERVAQUE à cheval l'ennemi approche, j'ai besoin de ton bras, je suis Henri ».

5 JUIN 1595.

La date exacte de la bataille de Fontaine-Française a été pendant longtemps sujette à quelque incertitude.

Avant les travaux de POIRSON en 1865, on admettait la date du 6 juin. D'autres auteurs ont donné le 7 juin.

Des recherches aussi complètes que possible, l'étude des documents des Archives nationales et départementales, nous permettent de conclure ainsi que l'a fait DROUOT dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres* de Dijon de 1941, que la bataille de Fontaine-Française a bien eu lieu le lundi 5 juin 1595.

La veille 4 juin, le roi est à Dijon, on lui amène des maréchaux des logis ennemis capturés. Par eux il apprend que Mayenne est à Autrey l'armée espagnole non loin de lui, trois régiments ont déjà passé la Saône, le reste va suivre.

Au soir le roi inspecte ses tranchées devant le château de Dijon qui résiste, puis il dîne.

Il a écrit au duc de Nevers, annonçant son départ «cette journée me claircira si les ennemis veulent venir ici à bon escient ou s'ils voulaient me faire peur».

Au dernier moment le Commandeur de la Romagne informe le roi que toute l'armée espagnole a franchi la Saône.

Le roi couche le 4 au soir au Logis du roi (hôtel de ville).

Le 5 juin, dès les quatre heures du matin, le roi se rend au logis du maire et demande lui-même à la servante les clefs de la ville. La servante lui répond que son maître est fatigué et qu'elle ne l'éveillerait pas quand même ce serait pour le roi. «Va donc lui dire, reprit HENRI IV, que c'est le roi». Le maire qui l'entendit se leva promptement et conduisit lui-même peu après le monarque à la porte de la ville en lui faisant des excuses sur l'indiscrétion de sa servante, ce qui amusa beaucoup le prince.

COURTÉPÉE rapporte dans ses *Mémoires* les souvenirs d'un témoin oculaire, disant « qu'HENRI IV entra à Dijon avec un pourpoint de futaine blanche qui était percé aux deux coudes et que le matin de la bataille de Fontaine-Française il était au siège des chanoines de la Sainte-Chapelle priant Dieu avec une ardeur qui n'était pas concevable ».

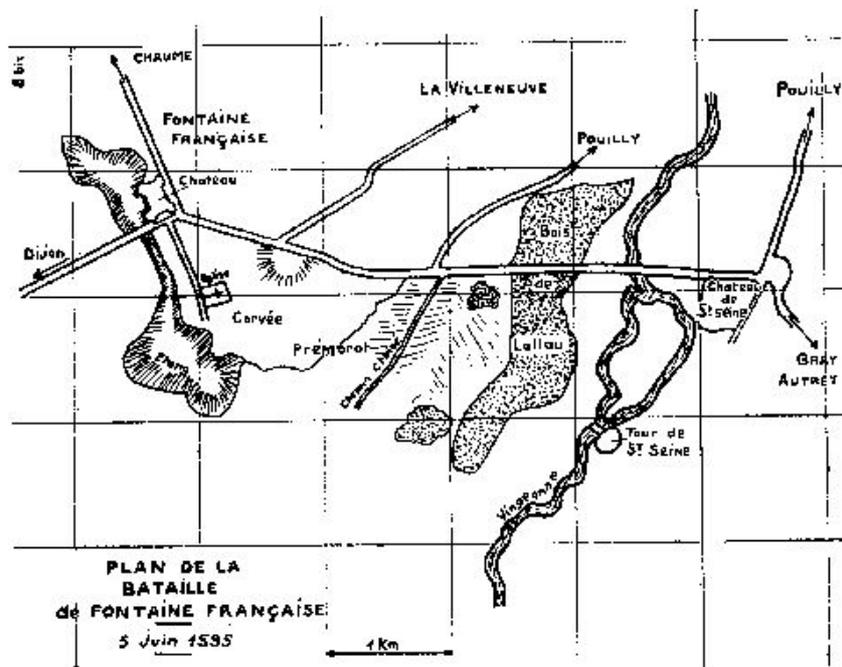
Le roi quitte Dijon vers cinq heures portant toujours son pourpoint percé aux deux coudes «pour aller au devant de Monsieur le duc de MAYENNE, afin de le combattre et lui raccourcir le voyage qu'il délibérait faire jusques en ceste ville » dit le registre des Délibérations de la chambre de ville de Dijon. Il laisse le gros de ses troupes à Dijon. Il est à Lux vers dix heures avant parcouru depuis Dijon six lieues de poste (24 km environ) en cinq heures, étape normale pour des cavaliers en 1595.

Contrairement à l'opinion émise par certains historiens, HENRI IV ne couche pas au château de Lux, mais remonte à cheval vers une heure de relevée et s'avance en direction de la Vingeanne à travers la forêt de Velours, précédant ses troupes avec une partie de sa cavalerie. Trois bonnes lieues étaient à parcourir pour atteindre les abords de Fontaine-Française, c'était l'affaire de deux heures et demie. Il pouvait être trois heures et demie lorsque HENRI IV se trouva engagé au combat.

Le chemin qui sortait de Fontaine-Française pour gagner Saint-Seine-sur-Vingeanne passait un peu plus au sud que la route actuelle, comme en fait foi la grande carte de Cassini.

Après avoir franchi une éminence (celle qui termine au N.-E. le lieudit la Corvée) et qui se prolonge sur la route actuelle au sortir du bourg, la route s'incline légèrement, traverse un vallon appelé pré Morot et se relève pour atteindre au milieu du trajet le point culminant de la colline qui sépare les deux villages, puis elle s'abaisse d'une façon continue, s'enfonce dans un bois, traverse une prairie, puis la Vingeanne et remonte le coteau sur lequel se trouve Saint-Seine. Le pont se trouvait contre le château, au bas de la tour, à côté du gué. Il a été détruit en 1772 lorsqu'on a construit la route actuelle.

C'est le pré Morot qui a été le théâtre principal du combat (voir le plan ci-joint).



LE COMBAT.

Sitôt arrivé HENRI IV envoie en reconnaissance le marquis de Mirebeau avec 50 à 60 cavaliers, ainsi que le lorrain D'HAUSSOUVILLE, avec pour mission, dit SULLY «de prendre langue des ennemis et de se rendre maître du château de Saint-Seine».

Le Lorrain D'HAUSSOUVILLE ayant mal rempli sa mission de reconnaissance provoque l'engagement des escadrons français.

Le marquis de MIREBEAU revient annoncer qu'il a rencontré une troupe de 300 cavaliers qui l'ont chargé.

Le maréchal de BIRON qui rejoint le roi au moment où le marquis de Mirebeau racontait sa mésaventure, s'offre pour aller savoir des nouvelles plus positives en compagnie du baron de Lux et d'une centaine d'hommes.

Lorsqu'elle a franchi la petite colline qui se trouve à mi-chemin (au Chemin Croisé exactement) la petite troupe se heurte à une garde avancée de soixante chevaux et ne tarde pas à apercevoir

l'armée espagnole qui débouche du bois, ramenant vivement D'HAUSSOUVILLE qu'elle a chassé de Saint-Seine.

En tête de l'armée ennemie s'avance une troupe de 600 cavaliers commandés par de RHOSNE, qui, apercevant le maréchal de BIRON avec sa petite troupe, forme aussitôt deux pelotons afin de l'envelopper. BIRON devine leur intention, divise lui-même ses gens, confie la droite au marquis de Mirebeau, la gauche au baron de Lux et, se tenant au centre, marche résolument à l'ennemi. Il obtient d'abord l'avantage; il vole au secours du baron de Lux qui vient d'avoir un cheval tué sous lui, et rétablit l'ordre à l'aile gauche. Au même instant 120 cavaliers ennemis sortent du bois et viennent le charger. Il est contraint de passer à la retraite, laquelle se change bientôt en une espèce de fuite avec «quelques coups d'épée sur les oreilles». Il arrive ainsi jusqu'à la vue du roi qui se tient sur l'éminence de la Corvée où HENRI IV reçoit des renforts qui lui sont amenés par les divers seigneurs des environs.

« Bien loin de s'étonner, le roi, dit SULLY, prenant accroissement de jugement et de courage dans la grandeur du péril » et sentant que s'il succombait dans ce premier choc, ses troupes étaient défaites, la Bourgogne était envahie et tous les avantages obtenus dans les précédents combats gravement compromis, n'hésite pas, et, bien qu'il n'ait que 200 cavaliers et une compagnie de 100 arquebusiers à opposer aux 2 000 cavaliers soutenus d'un corps considérable, il donne le signal de l'attaque.

Sans se donner le temps de prendre son casque, tête nue, il appelle par leurs noms ses partisans et leur crie «À moi, Messieurs, et faites comme vous m'allez voir faire».

Entraînés par ses paroles et par son exemple, la petite armée, vole comme un tourbillon ; elle culbute deux troupes de cavaliers qui essayaient de lui barrer le passage et rejoint le maréchal de BIRON qui, blessé à la tête d'un coup d'épée et d'un coup de lance au ventre, se défend rageusement avec les soixante chevaux qui lui restent, quoique aveuglé par le sang qui coule de ses blessures.

HENRI IV le dégage et charge avec furie un nouveau corps de cavalerie que ramène le capitaine SAMSON. Il le tue et, soutenu de BIRON qui vient de rallier les fuyards, pousse l'ennemi, l'épée dans les reins, jusqu'à l'entrée du bois de Lalau où se tient le duc de MAYENNE qui arrête le désordre des siens et se dispose à reprendre l'offensive,

« La présence d'esprit du roi était extraordinaire, il voyait tout, paraît à tout jouant de son épée comme un simple soldat. Prenant MIREBEAU par le bras il lui dit «charge là» ce qu'il fit et la troupe ennemie commença à s'écarter. Au même moment voyant un gendarme espagnol qui allait attaquer Guilbert de la CURÉE, seigneur de Montbard, il lui crie de loin : «Garde la CURÉE». A la voix du roi la CURÉE se retourne et voit un cavalier prêt à lui passer sa lance à travers le corps, il évite le coup et jette l'ennemi par terre d'un coup d'épée».

En ce moment le roi voyant fuir un escadron français, commanda à ROQUELAURE de courir après pour les ramener au combat : «Je m'en garderai bien, répondit spirituellement l'officier, on croirait que je fuis avec eux je ne vous quitterai pas, je combattrai à vos côtés, l'action va être chaude et je serai bien aise d'écrire à ma belle amie que j'y étais».

Si la rapidité de l'attaque avait déconcerté les Espagnols, elle n'avait pas entamé sérieusement leurs forces qui pouvaient aisément changer la victoire en défaite. HENRI IV ne l'oublie pas, aussi prudent capitaine que vaillant soldat, il n'a garde de s'engager trop avant. Il ne s'était pas d'ailleurs laissé tellement emporter par le feu de l'action, qu'il n'eut remarqué à droite et à gauche des bois garnis de fusiliers (les bois Morot défrichés depuis) et deux corps de cavalerie qui en débouchaient dans l'intention évidente de lui couper la retraite.

Le roi range alors son monde de manière à bien recevoir l'ennemi s'il se présente. Celui-ci, étonné d'une aussi ferme contenance, s'arrête un moment. HENRI IV saisissant cet instant d'indécision en profite pour regagner en bon ordre le haut du coteau du Chemin Croisé d'où il était parti, afin de ne pas se laisser cerner par les différents partis ennemis qui sortent successivement du bois.

« Il opéra ce mouvement avec tant d'ordre et de supériorité, dit SULLY, que le même jour et presque au même instant, il remporta la plus belle victoire et la plus belle retraite dont les fastes de ce règne nous aient fourni l'exemple ».

En retournant à son premier poste, HENRI IV trouve 800 chevaux qui viennent d'arriver, car il est seulement l'heure du rendez-vous fixé. Il les range sur le coteau, en arrière, en ordre de bataille, et la tradition dit qu'il les fit passer et repasser pour dissimuler leur petit nombre. Richard Édouard-GASCON ajoute même que les habitants de Fontaine-Française et des pays voisins concoururent à ce stratagème, armés de fourches et de faux, de sorte que les Espagnols voyant briller ces armes crurent encore à de nouveaux renforts.

Persuadés qu'ils n'ont eu affaire jusqu'ici qu'à l'avant-garde et que le gros de l'armée se cache derrière le rideau de troupe qu'ils ont devant eux, les Espagnols n'osent plus avancer. Leur infanterie s'ouvre pour laisser passer la cavalerie et la suit par derrière.

Le connétable de Castille n'ose pas recommencer l'attaque, il accuse le duc de MAYENNE de trahison. Celui-ci, de son côté, reproche aux Espagnols leur indécision et leur manque de courage.

HENRI IV, en capitaine expérimenté, se contente de faire suivre les Espagnols jusqu'à ce qu'ils aient dépassé le bourg de Saint-Seine où était le quartier général du connétable. Il mande aussitôt le reste de la cavalerie qu'il avait laissé à Dijon.

Le lendemain 6 juin, il fait suivre l'armée ennemie par Charles de LORRAINE jusqu'à ce qu'elle ait repassé la Saône.

Au moment de quitter le champ de bataille, Albert de GONDY, maréchal de RETZ, invita HENRI IV à venir coucher dans sa grosse tour de Saint-Seine où il tenait garnison (la tour dont une partie est encore debout au bas, près du moulin). Le roi qui craignait une trahison parce que de RETZ avait été longtemps indécis entre la Ligue et lui, répondit : « Ventre saint gris, je ne me mets point ainsi un pourpoint de pierre sur le corps ».

HENRI IV coucha au château de Fontaine-Française, alors fortifié, dans la tour du Midi, où il était plus en sûreté qu'à Saint-Seine et certain que ses ennemis ne viendraient pas le chercher là.

Le soir, le roi se reposant, écrivait à sa sœur : «Ventre saint gris, vous avez failli être mon héritière. Dans d'autres occasions j'ai combattu pour la gloire, mais dans celle-ci, j'ai combattu pour la vie ».

HENRI IV resta le 6 juin à Fontaine et partit le soir pour Dijon «tout content, disait-il, et tout victorieux ».

LES PERTES.

On n'est pas d'accord sur les pertes du combat de Fontaine-Française. Dom PLANCHER dit que le roi et BIRON profitèrent avec tant d'avantage de leur adresse dans la manœuvre qu'on prétend que, dans cette action, il n'y eut que quatre morts du côté français, tandis que de celui des ennemis, il y en eut cent soixante, beaucoup de blessés et soixante prisonniers.

DUTILLET dit que ce combat brillant ne coûta que six personnes aux Français. Les ennemis perdirent cent vingt hommes, eurent soixante prisonniers et deux cents blessés.

Dans le registre des naissances qui est conservé aux archives de Fontaine-Française, le curé de l'époque a noté : «Le 5 juin 1595 fut baptisé... (et tout près, sans aller à la ligne) et rencontre et escarmouche fut faite des armées des roys d'Espagne et de France lui présent, en furent tués environ 50 hommes de part et d'autre ». Ce jour-là il y eut trois baptêmes et le 3°, est ainsi libellé : « Le dit jour fut baptisé Claudine fille de François GUCHON de Sacquenay, réfugié en ce lieu pour les armées des rois d'Espagne et de France étant en ces païs, dont la rencontre fut faite en ce finage ou il y eut escarmouche faite dont on enterra au cymetiere de ceans 27 et dix dans l'église... le parrain était Lombard fils, la maraine Claudine femme de M. Pierre LABOTTE... »

La tradition veut qu'une partie des tués, probablement des protestants et les Espagnols, furent inhumés à côté de la fontaine du pré Morot entre le monument et le chemin de desserte du levant. Il faut croire qu'une partie des morts a été enterrée sur le champ de bataille, puisque d'une part le registre paroissial mentionne 50 tués de part et d'autre dont on enterra 27 au cimetière et 10 à l'église, d'autre part le roi écrivit à sa sœur : « je commandai le lendemain que les morts fussent enterrés».

La tradition, apprend encore que trois des habitants de Fontaine furent tués au combat du 5 juin : 1° un sieur COUTURIER, dit-on, dont la fille reçut du roi une pension annuelle de 300 livres, mais qui fut remplacée par l'achat d'une maison : la maison TARBOCHÉ vers l'école; 2° le fils d'une veuve dont on ignore le nom, elle fut aussi pensionnée; 3° un étranger habitant momentanément Fontaine.

APRÈS LE COMBAT.

Un sieur LEBARRY était échevin. Il alla, après l'action, haranguer HENRI IV avec cinq conseillers (jurats), lorsque le roi rentrait au bourg, LEBARRY ne sachant qui l'emporterait avait préparé deux discours écrits. Un peu ému il se trompa et débita à HENRI IV ce qu'il avait préparé pour le duc de MAYENNE. Honteux il s'écria « Ah! pardon sire ». « Bien, bien, dit le roi, l'intention était bonne, mais Mayenne est bien loin maintenant ».

Parmi les seigneurs qui se sont le plus signalés, on doit citer le baron de CHANTAL, époux de sainte Chantal, né à Bussy-Rabutin, canton de Flavigny, qui, blessé sous les yeux d'HENRI IV, prit par son courage une bonne part au succès de la journée. De même Jacques de MATIGNON qui fut un des ancêtres de Mme la marquise de LA TOUR DU PIN.

Les habitants de Selongey avaient également donné «ayde et appui» au roi. Antoine de BILLEBAUDET, notable de Selongey, fut envoyé de ce bourg pour complimenter HENRI IV sur la victoire de Fontaine-Française et lui présenter vingt feuilletes de vin. Ce présent fut agréable au roi qui érigea de suite en fief le domaine de la Charmoille en faveur de BILLEBAUDET : et, depuis, en reconnaissance du zèle des habitants pour son service, leur accorda par lettres patentes de 1598, conservées dans les archives, la marque des vins de Selongey, une « S » surmontée d'une couronne, pour empêcher la fraude des voisins et des marchands.

Les gens de Fontaine et de Fontenelle fournirent, dit-on, 30 hommes de milice à HENRI IV (probablement, dit GASCON, ceux qui au-dessus de Beauregard passaient et repassaient comme il a été dit plus haut). Il fut si satisfait de leur conduite qu'il confirme leurs privilèges, tel celui qu'ils possédaient déjà de s'approvisionner de sel de Salins, et diverses autres immunités. Il leur accorda certains droits de pêche et de chasse dont ils ne profitèrent pas longtemps, car, en 1636, la contrée fut ravagée par GALLAS, le bourg détruit en partie et inhabité pendant plusieurs années. Ces derniers privilèges tombèrent en désuétude.

Dans sa vie militaire, HENRI IV eut trois batailles rangées, cent quarante combats, trente-cinq rencontres, et un grand nombre de sièges, nous apprend LENOIR dans *Le musée des monuments français*. La dernière fois qu'il combattit en personne, ce fut à Fontaine-Française et c'est là qu'il affronta les plus grands dangers.

Le duc de MAYENNE, battu en personne à Fontaine-Française, s'étant retiré à Chalon-sur-Saône où il avait des partisans, ne tarda pas à négocier sa réconciliation. Le roi lui accorda une trêve au mois de septembre 1595.

Un traité du 11 janvier 1596 mit fin à la guerre et le 31 du même mois, MAYENNE accompagné de six gentilshommes alla à Montceaux se jeter aux pieds du roi qui le releva et le serra dans ses bras l'assurant « qu'il ne doutait nullement de sa foi ni de sa parole ».

IN MEMORIAM.

Pour rappeler le souvenir de la bataille de 1595, outre le pont qui porte cette inscription :

Hic Henricus Magnus hostos debellavit

Les élus de la province avaient fait élever un monument, sur la fontaine dite de «Pré Morot » ou «de HENRI IV », sur le lieu même de la principale action du 5 juin.

Vers 1804, la commune fit reconstruire la fontaine du Pré Morot telle qu'elle est encore. Le portique faisant face à la route porte en fronton ces vers de la Henriade :

BON PRINCE, GRAND GUERRIER
IL VAINQUIT SES RIVAUX ET SUT LEUR PARDONNER

Sur la frise on lit en gros caractères :

VICTOIRE REMPORTEE PAR HENRI IV
1595

Un médaillon en bronze représentant HENRI IV souriant à la France ornait ce fronton. Il a été volé en 1852.

La France divisée, le découragement devant le désordre, et les intrigues, l'impression qu'aucune solution n'est possible, les Français qui s'étaient rassemblés autour du roi HENRI IV avaient ressenti tous ces sentiments.

Mais ils ont su réagir, relever la France de ses ruines et préparer ce qui allait être le plus grand siècle de son histoire.

Un peuple qui a su faire cela n'a pas le droit de désespérer et l'exemple de ce petit nombre de soldats, entourant son roi pour combattre et mettre en fuite les ennemis du régime, doit rester présent à nos esprits comme un exemple de persévérance et de résurrection dans les moments les plus critiques.

Fontaine a, plus que jamais, mérité ce jour-là, son qualificatif de Française.

Docteur H. BERGER

Extrait des TERROIRS N° 34 et 35 (février 1965, septembre 1965)

VILLAGES DE LA VINGEANNE PENDANT LA GUERRE DE DIX ANS

(1632-1642)

La période de la Guerre de Trente ans, qu'en Comté on appelle Guerre de Dix ans depuis que RICHELIEU, en 1635, déclare la Guerre à l'Espagne, a laissé dans nos régions, Comté et Bourgogne, un souvenir atroce et a conduit les provinces au bord de l'anéantissement.

Dans ce conflit, France et Maison d'Autriche, Louis XIII « roi très Chrétien » s'allie à Gustave Adolphe roi de Suède, Richelieu paie largement son armée de soldats protestants. Gustave Adolphe, tué à la bataille de Lutzen, en 1632, est remplacé par Bernard de SAXE-WEIMAR, prince protestant lui aussi.

La Comté attaquée ne peut guère espérer le soutien du roi d'Espagne, trop pauvre et trop éloigné. L'Autriche lui envoie ses Impériaux commandés par GALLASSE (1). Le Duc de Lorraine la soutient dans sa défense. Cette époque laisse à jamais des souvenirs d'horreur qui entachent leurs noms comme celui de tous les belligérants. De chaque côté la guerre est atroce, machiavélique. C'est à qui causera le plus de mal, vaincra le plus sûrement, affamera le plus rapidement soldats et civils, les réduira à néant.

Il faut ajouter que la nature semble aussi en guerre contre l'humanité, mauvais temps, famine forment une accumulation de maux et cette mauvaise conjonction du destin contribue encore à affoler les hommes.

Pour illustrer cette triste réalité, nous n'avons qu'à nous pencher sur les témoignages de l'époque. NOZEROY (2) cite « Les bêtes mortes étaient recherchées aux voiries, enfin on vint à la chair humaine dans l'armée d'abord ou les soldats occis servaient de pasture aux aultres qui coupoient les parties les plus charnues des corps morts pour bouillir ou rostir, on découvrait dans les villages des meurtres d'enfans fais par leurs mères pour se garder de mourir et des frères par leurs frères et la face des villes portait la face de la mort... »

Concurremment à cette famine, la peste, le typhus et la gangrène se répandent. Les gens de guerre fatigués, privés de nourriture « avaient le sang vicié ». Les maladies contagieuses véhiculées parmi eux se répandent partout dans les villes et campagnes où elles multiplient les victimes. La mortalité est effrayante. Le procès-verbal de la visite des feux dans le bailliage de Dijon, dont nous avons tiré les extraits suivants, apporte des témoignages précis de la situation désespérée de la province (il est certain qu'en Comté la détresse est semblable).

« L'État est dans une situation lamentable. Les impôts n'étant plus perçus le roi autorise une enquête. Le 23 juin 1643 les représentants des Élus de Bourgogne se partagèrent le bailliage pour les visites et constater l'état du pays ».

Cette chevauchée de six mois ne put terminer la visite du bailliage de Dijon, les délégués de la province avaient souvent été obligés de reculer devant le danger qu'il y avait à s'approcher de certains villages. Elle ne se termine qu'au mois de juin de l'année suivante.

À leur arrivée ils faisaient comparaître les échevins, les procureurs qui juraient de dire la vérité. Ils demandaient le nom du seigneur, celui des propriétaires, des fermiers, recherchaient les dettes de la commune et celles des individus. Puis ils parcouraient le village de pot en pot, c'est-à-dire de maison en maison, comptant les habitations qui étaient debout et habitées, celles qui étaient vides ou en ruines, visitaient les terres, rendaient visite au curé de la paroisse et contrôlant le tout par une contre-enquête dans les plus proches villages, puis terminant par des procès-verbaux de ce qu'ils avaient vu. Voici des extraits de ces procès-verbaux, en 1644, concernant la vallée de la Vingeanne ou ces proches environs :

Saint-Seine-sur-Vingeanne, en 1645: un seul feu

Saint Seyne la Tour est entièrement ruiné (...)

(...) Et nous estant fait conduire par tout le village de Saint Seyne l'Eglise, nous n'avons trouvé qu'un seul habitant nommé Jean Bourgeois avec sa femme, quatre petitz enffans avec deux chèvres de lait, des quelles il les nourrissait (...) et estant entrés dans le lieu où il demeurait, nous avons veu une vieille mesure toute ruisée et un peu de paille, sur laquelle luy, sa femme et ses enffans couchaient.

(...) Nous estant fait conduire par le dict village de Saint Seyne l'Église, nous avons recogneu environ 200 maisons qui sont toutes ruisées, n'en aiant veu aucune qui puisse estre habitée.

Nous avons veu pareillement l'église toute ruisée, dont le clocher est tombé par l'impétuosité des ventz, lequel on commence à recouvrir de paille, de crainte que les bois, venant à se pourrir, les cloches ne tombassent.

Nous avons aussi esté conduit en un vieil chasteau estant au village de Saint Seyne l'Église, lequel appartient aux sieurs conseillers MAILLART et DÉBART. Le dict chasteau est tout bruslé et ruisé, fors une tour où demeure un homme qui façonne de la poudre à canon.

Enfin quand les Impériaux, GALLASS en tête, vaincus devant Saint-Jean-de-Losne, quitteront la région devenue un désert, il faudra presque vingt ans pour que, lentement, la population survivante revienne dans chaque village et réapprenne à vivre, encore bien misérablement tout de même.

L. CORBERON

- (1) Orthographe ancienne.
- (2) Histoire de la Guerre de Dix ans de la Franche-Comté 1632-1642.

HISTORIQUE DU SIÈGE

Fidèle au vœu fait par ses Échevins à l'occasion de sa délivrance, Selongey va, à son tour, commémorer, comme tous les 50 ans, l'héroïque défense de ses habitants, le 13 mai 1638, contre les troupes impériales dites de GALLAS.

Si ce fait glorieux n'a pas en lui-même la portée stratégique de la défaite de GALLAS devant St-Jean-de-Losne en 1636, il n'en est pas moins la preuve éclatante de l'héroïsme de nos ancêtres, qui puisèrent dans l'amour de leur pays le courage de résister seuls contre un ennemi bien supérieur en nombre et en armement, dans une ville sans défense, de le forcer à reculer et de sauver ainsi du pillage et de l'incendie une partie de la Bourgogne, ce fait seul méritait d'être sauvé de l'oubli et d'être donné en exemple aux générations qui montent.

C'est pourquoi nous voudrions brièvement rappeler ces événements mémorables et les replacer autant que possible dans leur cadre historique, car si le souvenir de GALLAS est resté vivace dans la population, c'est un souvenir assez vague, sans lien précis avec les événements généraux du pays ; c'est à quoi nous désirons remédier en donnant le résumé rapide des faits d'histoire qui précédèrent l'attaque de notre bourg.

Nous sommes sous LOUIS XIII, en pleine guerre de 30 ans (1618-1648), guerre entre l'empire d'Autriche et les princes allemands soutenus d'abord par GUSTAVE ADOLPHE et les Suédois, puis la France (1635-48). RICHELIEU, en effet, voulait rendre à la France ses limites naturelles et ne le pouvait sans une victoire sur l'Autriche dont l'influence s'exerçait sur toutes nos frontières ; RICHELIEU jugea donc que c'était le moment d'intervenir. La guerre fut déclarée, les prétextes ne manquaient pas.

Le Prince de CONDÉ, gouverneur de la Bourgogne, assiège sans succès Dôle. Le Nord est envahi, tandis que la lutte se déroule en Alsace où les troupes françaises, commandées par le cardinal De LA VALETTE et Bernard de SAXE-WEIMAR, se heurtent aux troupes autrichiennes commandées par le général MATHIAS, comte de GALLAS.

En 1636, celui-ci résolut d'envahir la Bourgogne, aidé par un fort contingent de Comtois et de Lorrains. Il pénètre par la riche plaine de la Saône, puis par Champlitte, entre dans le duché, pillant et brûlant tous les villages sur son passage : Sacquenay, Fontaine-Française furent du nombre; Mirebeau est pris malgré une magnifique défense, sans que l'armée française, concentrée à Montsaugéon, puisse le secourir. GALLAS continue sa route, faisant trembler Dijon, et vint mettre le siège devant Saint-Jean-de-Losne. On connaît la merveilleuse défense de la ville qui, réduite à ses seules ressources, résista à une armée de 80 000 hommes, le força à lever le siège et à battre en retraite dans des conditions désastreuses, en passant par Spoy, Bézouotte, Oisilly, etc., qui sont dévastés. GALLAS fut poursuivi jusqu'à la frontière comtoise, perdant la moitié de son monde et de ses équipages, et le 22 décembre 1636 reprit le chemin de l'Allemagne en passant par Besançon « avec plus de vaches que de soldats et la bourse pleine ». Disgracié par l'empereur, il mourut en 1647.

Plus de troupes ennemies dans le duché ; le théâtre de la lutte s'est déplacé en Artois et en Alsace, où Bernard de SAXE-WEIMAR bat les Impériaux à Rheinfeld. Selongey, qui jusqu'ici avait échappé au danger, pouvait espérer qu'il n'y avait plus rien à craindre. Malheureusement, en Franche-Comté, CHARLES IV de Lorraine, chassé de ses États, ne cherche qu'à se dédommager en Bourgogne ; l'armée française est loin, il a donc toute licence, avec ses bandes d'aventuriers, débris des troupes de GALLAS, et l'aide des Comtois, de faire de véritables raids dans le duché.

Le duc D'ENGHIEN (Grand Condé), gouverneur de la Province pendant l'absence de son père, voit le danger possible d'une nouvelle invasion et s'occupe activement de vérifier les garnisons des petites places et d'en fournir à celles qui en étaient dépourvues ; c'est ainsi que Selongey reçut vers le mois de janvier 1638 une compagnie de carabiniers sous le commandement du sieur de Villette. Ces mesures prudentes de défense de la Bourgogne n'étaient pas superflues. En effet, au mois de mai, un fort parti de Comtois traversa la frontière, passant par Sacquenay, et arriva aux abords de Selongey; 6000 hommes commandé peut-être par le baron de CLINCHAMP, célèbre chef de bandes de Charles de Lorraine, mentionne le procès-verbal dressé par les habitants au lendemain du siège. Le duc D'ENGHIEN, dans une lettre à son père, parle de « deux mille hommes de pié, dix-sept escadrons de cavalerie, cinq petites pièces de canon ».

Selongey, pittoresque bourg situé au pied des contreforts du plateau de Langres, n'a pas dû changer beaucoup dans son aspect général depuis 1638. Les maisons s'étagent toujours sur les deux côtés d'une vallée où coule la Venelle, qui en 1575 faisait aller un foulon et douze moulins. Mais son importance était plus considérable : 3 à 4 000 âmes, et il comptait parmi les 7 bourgs importants du bailliage de Dijon. Le domaine de la Charmoille fut érigé en fief en faveur d'Antoine BILLEBAUDET, député par le bourg pour aller complimenter HENRI IV sur la victoire de Fontaine-Française et à qui il présenta 20 feuillets de vin. Ce présent fut si agréable à ce prince qu'en reconnaissance du zèle des habitants pour son service, il leur accorda par lettres patentes de 1598, conservées dans les archives de la commune, la marque des vins de Selongey, pour empêcher la fraude des voisins et des marchands.

Le bourg avait 4 grandes portes, cinq portelles. Courtépée rapporte que la ville fut prise par Philippe LE BON en 1432 et sa tour démolie. Le bourg était-il entouré de murailles ? Nous en doutons, sa configuration montagneuse s'y prêtant mal et aucun vestige n'en ayant été retrouvé c'était donc folie ou héroïque courage que de vouloir le défendre.

Disons encore que la baronnie de Selongey, avec les différentes terres qui la composaient, était possédée par le Seigneur DE GRANCEY à qui on payait comme redevance 5 sols tournois de cens par famille et à la Toussaint, traité passé en 1548 et qui abolissait tout droit de corvée et de géline. Le Seigneur a 4 ou 5 moulins bannaux qui lèvent de 24 boisseaux, un. Il y avait une chambre commune composée d'un syndic, de deux échevins et de 12 notables.

C'était donc, nous le pensons, une ville ouverte, sans véritable défense autre que ses portes barricadées et ses maisons reliées entre elles par les murs des jardins.

Et c'est dans ces conditions, comme nous l'avons dit plus haut, que le 13 mai 1638, jour de l'Ascension, une troupe armée d'environ 6 000 hommes arriva devant Selongey à 10 heures du matin, venant de Champlitte. Ici, nous nous inspirerons dans notre récit de la relation du siège faite au lendemain du désastre et dont l'original se trouve aux archives de Selongey ; les documents sur ce fait sont très rares, et nous ne voyons guère que les lettres du duc D'ENGHIEN à son père, du 16 et 23 mai 1638, qui fassent allusion au siège.

Les Selongéiens ont dû être prévenus de l'arrivée des ennemis, et la décision fut prise de ce défendre un contre 20 s'il le faut, car les portes sont fermées, les rues barricadées.

Les Comtois, étonnés de cette résistance inattendue, sommèrent les habitants de se rendre. Ce fut inutile et la lutte commença.

Encadrés par les carabiniers du sieur de VILLETTE, nos ancêtre se défendirent pied à pied, maison par maison, pendant 4 heures; mais les défenseurs sont trop peu nombreux, la population ayant été décimée par la peste de 1637, pour garnir toute la ligne d'attaque ; aussi, écrasés par le nombre, pris à revers, un grand nombre sont tués ou faits prisonniers ; le reste, tout en luttant, se retire dans l'église, en y emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, dit la tradition.

La tradition rapporte également que les trois filles de M. MIEL, n'ayant pu se retirer à l'église, furent attaquées par les soldats ; elles se saisirent chacune d'un tison enflammé et se défendirent courageusement, mais, contraintes de céder au nombre, couvertes de blessures, préférant leur honneur à la vie, elles firent retraite jusqu'à un creux d'eau profonde où l'on faisait rour le chanvre (1), se prirent par la main et s'y précipitèrent.

Il était 2 heures de l'après-midi, la résistance avait duré 4 heures, fait extraordinaire pour un village ouvert, défendu par des villageois contre des troupes nombreuses et aguerries. Mais l'église devenait une nouvelle forteresse, ayant été mise en état de défense pendant que les hordes étrangères, ramassis de Hongrois, de Croates, de Polonais, de reîtres allemands, pillaient et brûlaient le bourg, et le siège commença. Des canons sont même mis en batterie et cinq coups en sont tirés, mais devant l'inutilité du tir, les ennemis s'en tiennent là et la fusillade continue à faire rage des deux côtés, au grand dommage des assaillants dont de nombreux cadavres jonchent le sol, 200 aux dires du procès-verbal. Deux nouvelles sommations furent faites aux assiégés sans résultat. Pourtant, par la suite, espérant obtenir des conditions honorables de reddition, le sieur de la CONTRISSON, lieutenant à la compagnie, et trois habitants sortirent pour parlementer ; mais ils furent tués en rentrant, à la porte de l'église. Aussi les défenseurs exaspérés résolurent-ils de se défendre jusqu'au

dernier, sans s'occuper davantage des sommations qui leur furent faites. La nuit était venue ; l'ennemi, désespérant de venir à bout d'une résistance qui leur coûtait déjà si cher, décide de se retirer, mais ce n'est pas sans se venger cruellement de l'échec qu'il avait subi ; parcourant les rues du pays, il en achève le pillage, brisant et brûlant tout ce qu'il ne pouvait emporter, prenant tout le bétail et emmenant 45 prisonniers dont il espère tirer rançon. On trouvera leurs noms ainsi que ceux des tués et blessés dans le procès-verbal annexé au présent récit.

Nos ancêtres sont sauvés, mais à quel prix : le village en ruine, de nombreux tués, plus de 60, et de nombreux blessés; les femmes n'avaient pas été moins courageuses que les hommes, il y en eut 25 de tuées, blessées ou prisonnières. Et quel misérable sort attend les survivants, comme le dit le procès verbal de 1638 : « La plus grande partie des habitants dudit Selongey, restante, ayant été dénués de tout et privés de tous biens et contraints de quitter l'habitation dudit lieu et aller mendier leur vie, de sorte que le dit Selongey est tellement déplorable et désolé que difficilement le peut-on dépeindre qu'avec pleurs et gémissements..... ».

Selongey ne se releva que lentement de ses ruines, nous lisons en effet dans une enquête menée en 1645 par les élus de Bourgogne, administrateurs de la province, ce qui suit: « Le 3 mars sommes allés à Selongey appartenant à M. le Comte de GRANCEY et aiant visité, en présence des eschevins, de pot en pot (de foyer en foyer) toutes les maisons, avons recogneu qu'il y en a 200 habitées, mais ils nous ont dict qu'il y a quantité de pauvres personnes qui mendient leurs vies en nombre de plus de 40 ménages. Ils nous ont assuré par serment qu'il n'y a que 6 ou 7 charrues ; que ceux qui labourent s'associent les ungs aux autres, aient fort peu de bestail tellement que les terres de leur finage sont ensemencées par ceux de Foncegrive, Orville, Boussenois, Crecey et autres, la plupart des habitants de Selongey estant vigneron, quelques tixiers de toille et peu d'autres artisans ».

Malgré tout, les Selongéiens pouvaient être fiers de leur vaillance, fiers d'avoir par leur héroïque défense sauvé du pillage une partie de la Bourgogne. En effet, le duc D'ENGHIEN, celui qui devait être le Grand CONDÉ, averti de la présence de l'ennemi, envoya de suite des troupes commandées par le sieur de la Motte pour s'opposer à la marche de l'ennemi ; mais celui-ci, fort malmené à Selongey et craignant à juste titre d'être coupé de sa base, avait déjà repris le chemin du retour, passant par Sacquenay et gagnant le Bassigny qu'il ravagea.

Le danger était écarté de la Bourgogne, mais peut-être le devait-on un peu au courage de nos ancêtres.

Il était donc juste que des faits aussi glorieux pour notre pays fussent sauvés de l'oubli et c'est pourquoi, fidèles au vœu de leurs échevins de 1638, tous les 50 ans les habitants célèbrent une fête tant civile que religieuse qui commémore le courage de leurs ancêtres et rappelle à tous ce que peut faire une poignée d'hommes unis dans un même amour du pays, *pro aris et focis*, pour leurs autels et leurs foyers.

E. BLOCAILLE
Docteur en Droit, Conseiller municipal.

Fait à Selongey le 30 mai 1938 : Monsieur Camille JACOTIN, Conseiller d'arrondissement étant maire, M. Abel MOUSSUT, adjoint; conseillers municipaux: MM. Henri BLAND, Etienne BLOCAILLE, Louis CHEVOLOT, Paul FROCHOT, Jean GALLIMARDET, Charles MANGIN, Charles PETIT, Charles TRÉCOURT, René VERNEY, Auguste PELTIER, Édouard dit Georges DAUJON, secrétaire.
(1) *Les Naisoirs* en patois du pays.

CLASSEMENT DES APPELLATIONS DES CITÉS ET VILLAGES SELON LEUR ÂGE

Extrait de la Carte
d'une partie du PAGI
de l'Ancienne Bourgogne
dressée pour l'intelligence du mémoire sur
les Chartes inédites de l'ancienne Bourgogne
des 1.^{er}, 2.^{er}, 3.^{er} siècles
par Garnier, 1845.
composé par
Le Pagus Attuariorum
aujourd'hui Canton Attuarien.



Les origines.
Le Pagus des Attuariens (capitale Ates) dans l'ancienne Bourgogne.
Toutes les localités du canton y figurent sous leur nom latin.

Ates, la cité gallo-romaine ruinée par la terrible invasion barbare de 276, renaît de ses cendres et devient la capitale du Pagus .

Dire que l'époque de rattachement soit celle de la naissance d'une agglomération, serait commettre sans doute une erreur. On verra par la suite que, d'une manière générale, les localités des plateaux paraîtraient, par leur désignation, plus anciennes que celles des vallées. Or, il est un fait : l'eau a toujours entraîné l'habitat ; il faut donc admettre qu'à certaines périodes de l'histoire, il y a eu des mutations. Les envahisseurs conquérants ont toujours fait refouler les populations autochtones vers les hauteurs. Dans le Caucase, cinq ou six races se superposent, de la base aux sommets. En Afrique du Nord, les Berbères ont conservé les régions montagneuses, Atlas, Rif, devant l'invasion arabe.

Des mesures administratives ont pu entraîner une restructuration de la toponymie (Conquête romaine).

Et la pénétration de la foi, des idées, les révolutions, ont contribué aussi à des bouleversements.

Un classement va donc s'imposer de soi. Les appellations ayant deux mille ans de vie, ou plus, appellent une première classification, se résumant d'abord en deux chapitres.

- A) Période ante romaine, avec :
 - a) Noms d'origine ibère.

- b) Noms d'origine ligure.
Toutes deux ante gauloises.
- c) Noms d'origine celtique ou gauloise.

B) Période gallo romaine.

A ces deux groupes succéderont :

- C) Période consécutive aux migrations et invasions à partir du IV^e Siècle.
- D) Période médiévale: Haut Moyen-âge et Moyen-âge, où se feront sentir surtout les influences chrétiennes, animées par la fondation de nombreux monastères et abbayes.

L'extrait de la carte d'une partie du Pagi de l'ancienne Bourgogne donné par Édouard GASCON dans son histoire de Fontaine-Française, dressé pour l'intelligence du mémoire sur les Chartes inédites de l'ancienne Bourgogne des IX^e, X^e et XI^e, siècles, et dans une mesure plus limitée des temps antérieurs par l'archiviste côte-d'orien GARNIER (1845) fait connaître les dénominations des bourgs et villages, telles qu'elles existaient vers l'an 1000.

I. - VILLAGES DONT LE NOM EST D'ORIGINE IBÈRE.

Chaume (les Fontaine-Française)

Avec ses formes anciennes Calmas - Calmetas. Le mot ibère est conservé en espagnol sous la forme Calma qui signifie plateau désert ou pâturage élevé.
Une forme voisine est «Chaux». Pensons aux Chaux, la Chaume, assez répandus sur les plateaux côte-d'oriens.
Charmes Calmas prope Mirebellum (XI^e siècle).

II. - VILLAGES DONT LE NOM EST D'ORIGINE LIGURE.

Mantoche (Mantusca)

Cette terminaison en ascus, dit M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, se rencontre souvent en Italie - Province de Ligurie, Piémont et Lombardie : 271 fois - En France, Vallée du Rhône surtout : 70 fois, et en Espagne : 27 fois.

III. - VILLAGES DONT LE NOM EST D'ORIGINE CELTIQUE.

Belleneuve: Ce nom paraît formé sur le nom d'homme gaulois, noté dans plusieurs inscriptions, et devient Bellenavus en 830 - Bellenova en 1244 - Belleneuve en 1283.

Renève : Rionavavicus au VII^e siècle, Renavis au XI^e siècle et Renaves en 1391.

Chazeuil (Oialus) : Casotum (XII^e), Chasotum (XII^e), Caisoil : 1183.

Le thème Casoialos. devenu Chazeuil, avec le sens agglomération de chaumière

Marandeuil (Oialus) : Avec le préfixe Marl = masse d'eau, marécage.

Bèze: Bezua - Bezuense Monasterium 630 - Fons Besua 663 Fons Besuae 675.

Le vocable Bèze, s'appliquant à une fontaine ou une source. Bézouotte : de Besueta (1034) et Bezoeta (2^e moitié du XI^e siècle).

Til (de Tilchatel) : Til = rivière.

Lux : Lucus signifiant bois de petite étendue.

Beire : de Bera - Beria.

Vesvrottes : de Vesvres, lieu boisé, au fond bourbeux, ou voisin d'un petit cours d'eau.

Broye : d'où Breuil, venant du gaulois Broialos, latinisé en brioalus.

Pays (ou parcelle) enclos et fermé de bois ou de haies.

Les Véronnes: ont le même sens que Varennes, terre faite de limon sableux.

Pensons à la Venelle des époques lointaines.

Isomes : de Isoma.

Bourberain : de Burburensis.

Le sens de lieu bourbeux, de source. Pensons à tous les Bourbonnes, stations thermales. Convient-il topographiquement au Bourberain actuel, assis au bord d'un plateau, en un secteur qui n'a rien de marécageux ?

D'après l'Abbé Ph. GARNIER, le village aurait été déplacé. Détruit par un incendie au XII^e siècle, il aurait été reconstruit sur son emplacement actuel. Antérieurement constitué sans doute de huttes couvertes de chaume, il était situé près d'une source et son ruisseau, en un lieu appelé l'Abîme.

IV. - VILLAGES DONT LE NOM EST D'ORIGINE GALLO-ROMAINE.

Les temps d'une grande mutation des biens et des noms vont suivre presque immédiatement la conquête romaine. Il convient d'en apporter les motifs.

Selon M. d'Arbois de JUBAINVILLE, la terre en Gaule, jusqu'à l'occupation romaine, n'aurait pas été dans chaque peuple ou tribu divisée en une infinité de propriétés appartenant à des particuliers: elle était encore propriété collective de la nation, qui en attribuait la jouissance, la jouissance seule, aux membres de l'aristocratie, à charge par eux de payer à la Cité une redevance annuelle.

Ainsi, pas de propriété privée, mais une propriété collective, un bien commun d'État. Pas de possesseurs individuels, mais seulement des détenteurs à titre temporaire, des « fermiers grands bénéficiaires ».

La victoire de César entraîna l'expropriation générale des terres, au profit de Rome, qui se rendait ainsi maîtresse en droit du sol.

Une des conséquences de cette conquête fut donc l'établissement en Gaule de la propriété privée, qui n'existait pas jusqu'alors, et ce résultat, M. de JUBAINVILLE l'attribue au système d'impôt introduit. La jouissance, jusque là précaire du sol, par les membres de l'aristocratie, se trouva consolidée en une sorte de propriété définitive.

L'établissement du cens changea, par voie de conséquence, les rapports de chaque contribuable gaulois avec sa cité, et de chaque portion du sol avec celui qui la détenait.

Au lieu de verser dans la caisse de la cité la redevance annuelle qui était la condition de la jouissance précaire, ce fut dès lors l'impôt dû au fisc romain. Payant l'impôt au fisc, ils furent considérés comme investis d'une sorte de propriété foncière.

L'impôt foncier était ainsi créé. Il devait se perpétuer sous diverses appellations jusqu'à nous.

Un recensement devait servir de base au nouveau système de contribution. Il fut entrepris par l'administration de l'Empereur AUGUSTE en 27 avant notre ère. Tous les 15 ans, les recensements étaient révisés. Ils le furent sous TIBÈRE en 14-16 après Jésus-CHRIST, en 61 sous NÉRON, en 83 sous DOMITIEN.

Des « Tabularia » tinrent à jour les « Tabulae », écrits documentaires précédant les « terriers ». Nos plans cadastraux actuels ne devaient voir le jour qu'avec le Ministre GAUDIN, sous le 1^{er} Empire.

Il faut bien admettre que, sans plan, et afin de désigner, ordonner et classer les propriétés, il fallait localiser celles-ci sur le terrain, les intégrer dans un certain nombre de lieux dits : les climats, les terroirs, amorçant ainsi la toponymie actuelle.

De la division de la Gaule en « fundi » sont issus la plupart des noms de lieux (villages ou hameaux) en acus. Dans notre département de la Côte d'Or, 260 communes sur 717 portent des noms de cette époque. Pareil nombre est bien fait pour montrer l'importance de la pénétration romaine en notre région, et aussi celle qu'ont eu les noms de personnes dans la genèse des noms de lieux, puisque tous ces vocables latinisés sont sans exception des noms d'hommes suivis du suffixe acus.

La plupart de ces noms romains, de ces « gentilices » gravés sur les pierres retrouvées dans toute la Gaule n'étaient pas venus d'au-delà des Alpes. C'étaient les noms des hommes de race gauloise qui, devenus citoyens romains, principaux propriétaires-exploitants, nous ont transmis leurs noms.

Et ces gentilices, le gentilitium, étaient le nom de famille, règle romaine, le nom de la gens. La gens englobait tous les individus descendus par les mâles du plus ancien ancêtre connu, puis ceux reconnus par adoption, et comprenant en outre les serviteurs, esclaves ou affranchis.

Et voici une liste de parrainage d'un nombre assez important de nos villages :

Auxiliacus, d'où Auxiliacum = Oisilly

Blaniacus, d'où Blaniacum = Blagny

Alteriacus, d'où Alteriacum = Autrey

Morniacus, d'où Morniacum = Mornay

Pauliacus, d'où Pauliacum = Pouilly
 Lisciacus, d'où Lisciacum = Licey
 Montagnacus, d'où Montagnacum = Montigny
 Ermanciacus, d'où Ermanciacum = Saint-Maurice
 Herpericiacus, d'où Helpericiacum = Saint-Seine
 Hulleius = Heuilley
 Sagonecus, d'où Sagonecum = Sacquenay
 Perceiacus, d'où Perceiacum = Les Percey
 Condilicus, d'où Condilicum = Choilley
 Cusseiacus, d'où Cusiacum = Cusey
 Occius, d'où Occeyum = Occey
 Genseniacus, d'où Genceniacum = Jancigny
 Cusiviacus, d'où Cusiviacum = Cuiserey
 Mariacus, d'où Mariacum = Maxilly
 Pontiliacus, d'où Pontiliacum = Pontailier
 Talmanacus, d'où Talmarum = Talmay
 Mainiacus, d'où Maigney = Magny
 Baciacus, d'où Baciacum = Bessey
 Berthanacus, d'où Berthanacum = Berthaux.

Une question : pourquoi Saint-Maurice serait Ermanciacum ? Dans un texte de 902, on peut lire « Villa Ermanciacum quae sita super fluvium Vincennam » ».

Deux localités peuvent revendiquer l'appellation dont il s'agit : Saint-Maurice et Saint-Sauveur, toutes deux situées sur le « fleuve ». Mais Saint-Sauveur aurait eu comme antécédent « Pons villa ». Il ne demeurerait donc que Saint-Maurice comme probable, sinon certain, et ceci nous fait penser à la famille ORMANCEY, qui s'est perpétuée en ces parages jusqu'à nos jours, et aussi à un prénom : Ermance, qui a persisté lui aussi à Saint-Maurice assez longtemps.

Indépendamment de cette première série de noms, l'époque gallo-romaine verra apparaître un nombre important de noms latinisés tirés, soit d'un accident géographique, d'un fait agricole, voire même d'un acte administratif.

Flexum = Fley: le coude de la rivière
 Campania = Champagne: le pays plat
 Bellimons = Beaumont
 Fontanes = Fontaine
 Fontanellas = Fontenelle
 Domus aprum = Dampierre: la maison du sanglier
 Vetus Vinae = Viévigne
 Curtus Campo = Courchamp
 Tres Casas = Trochères : les trois cases
 Atès : cité disparue
 Horreum = Orain: station magasin
 Horreum = Oyrrières : station entrepôt de grains
 Savole = Silviola = Savolles : la petite forêt.

V. - DE LA PÉRIODE DES INVASIONS AU MOYEN-ÂGE.

Trois siècles durant, apprécions cette durée, la paix romaine va régner sur l'Occident. Le christianisme, malgré l'hostilité du Pouvoir, va pénétrer en Gaule, et avec saint BÉNIGNE en Pays lingon au II^e siècle. La construction de pierre va se substituer au torchis, la tuile remplacera le chaume. La Gaule se couvrira de monuments. Les ponts, les aqueducs, vont en même temps que les temples, les théâtres, les arènes, être édifiés du Sud au Nord. Le moulin à eau va remplacer les moulins à bras (La Romagne).

Mais dès le milieu du III^e siècle, les réactions vont commencer contre la pierre. Deux invasions de tribus germaniques venues du Haut Danube, en 255 et 275, vont surgir sur notre région.

Destructrices, surtout celle de 275-276, elles vont déferler sur notre région et détruire par le feu des cités édifiées au cours des trois siècles de paix romaine. Suivra le transfert sur les deux rives de la Saône de tribus franques soumises depuis peu, enlevées à la Westphalie et la Néerlande par l'Empereur CONSTANCE CHLORE, père de Constantin 1^{er}.

Un siècle plus tard, d'autres peuplades germaniques, sous la pression des Asiatiques, vont traverser le pays sans marquer de longs arrêts. Ils prendront du champ. Suèves et Alains iront se fixer dans le Nord-Ouest de l'Ibérie, l'Espagne actuelle. Les Vandales, eux, iront se répandre, partiellement, en Andalousie et encore plus loin, vers la Tunisie et Carthage, s'arrêtant à la mer.

Et vont suivre, entraînés dans cette migration vers l'Ouest, les Alamans et les Burgondes.

Les Alamans se cloisonneront dans l'Est, en Alsace surtout, et déborderont quelque peu par la trouée de Belfort, sur le pays des Séquanes.

Les Burgondes ne viendront pas en barbares destructeurs, mais en « partageux ».

A l'origine, partis de l'île scandinave de Bornholm, s'étant d'abord fixés en Poméranie Posnanie, une seconde migration les avait amenés sur les bords du Rhin moyen et du Main inférieur. S'étant remis en mouvement, toujours en quête de terres, ils entraient en Suisse jurassique, puis en Savoie.

Au cours de la seconde moitié du V^e siècle, leurs souverains acquièrent des titres romains et s'installent dans le cadre de l'Empire. En 475, ils sont à Lyon et tout le Bassin du Rhône, de Genève à Avignon. Puis ils remontent la vallée de la Saône, jusqu'aux ramifications vosgiennes et le pays de Langres (des villages de la Haute-Saône d'appellation bourguignonne : Les Conflans - Les Morey). Ils s'installent dans ces régions, c'est le partage moitié-moitié entre possédants et envahisseurs.

Leur langue disparaît assez vite, mais va cependant subsister par des noms de lieux presque tous en « in », devenus aujourd'hui « ens » - « ans », et plus rarement « ange » :

Binges
Bouhans
Poyans
Pichange
Fouchange.

Et concurremment avec cette influence des peuplements burgondes, dans les dénominations, s'opposera l'influence franque, que les Burgondes durent accepter à partir de l'an 534, et se manifestera par les noms de lieux contenant « curtis » (court)

Attricourt
Pierrecourt
Couternon
Corbeton

et tant de localités voisines de la Haute-Saône, mais autrement répandus vers le Nord, dans les actuels départements de la Meuse, Marne, Aisne, Somme.

Alors qu'au cours de la période d'organisation gallo-romaine, sous Auguste, la toponymie avait, semble-t-il, fait l'objet d'une mesure générale, il apparaît qu'après les invasions du V^e siècle, c'est sur une longue durée que l'adoption de noms nouveaux va s'enraciner. Il suffirait de citer le cas de quelques localités, en particulier celui de « Vavrinsis », qui deviendra « Mirebel », puis Mirebeau-sur-Bèze, ainsi qu'en témoignent les chartes des environs de 1040, 1100, 1130, où l'église Saint Pierre de Mirebeau était dite « Ecclesia San Petri de Vavra ».

La longue élaboration des vocables va donc s'accomplir durant tout le Haut Moyen-Âge et le Moyen-Âge des Rois Capétiens.

Les monastères et abbayes implantés après les invasions sous l'impulsion de Saint COLOMBAN, Saint BENOÎT, Saint SEINE, auront une influence marquée dans cette évolution nouvelle.

Dans la France entière, près de 5.000 localités vont abandonner leur désignation primitive et adopter un vocable nouveau : celui d'un saint chrétien. Grand favori sera saint MARTIN, avec quelque 285 noms, si l'on y comprend les Dammartin et Dommartin (Seigneur MARTIN) Saint PIERRE suivra avec 217 noms, y compris les Dompierre et les Dampierre (Seigneur PIERRE) - Saint JEAN: 176 - Saint AUBIN: 78 - Saint MAURICE : 66. Les saints provinciaux: Saint BÉNIGNE, avec ses déformations : Saint Broingt, Saint Benin, et SAINT SEINE, se limitant à notre région.

Apparaissent donc dans notre terroir :

Dampierre (Dam Pierre : Seigneur Pierre, substitué à Domus Aprum) entre 630 et 855.

Saint-Maurice-sur-Vingeanne.

Saint-Morice et Saint-Maurice, vocable donné à Véronnes-les-Petites, qui se maintiendra jusqu'au XVI^e siècle.

Saint-Seine, appellation substituée à Helperici, due sans doute à la consécration à SAINT SEINE de l'église du lieu.

Saint-Aubin, nom d'un prieuré en forêt de Fontaine-Française, dépendant de l'abbaye de Theuley.

Saint-Martin, nom d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Bèze (église de Beaumont durant un temps).

Dommarie ou Domna Marie donnera Dommarien.

Encore dans cette période moyenâgeuse apparaîtra l'appellation Lavilleneuve, située au sud d'un château voisin qui aurait porté le nom de Hurtebise. Ce nom dû sans doute à sa séparation de Montigny.

Cette énumération doit être complétée en signalant que Fontaine - Fontanas - va se voir adjoindre, vers la fin du XII^e siècle (LOUIS VII - Philippe AUGUSTE), le qualificatif de Française, comme en témoignent les chartes de l'époque.

Et ceci dû au fait que l'Évêque de Langres qui, jusqu'à cette époque avait été un souverain spirituel et également temporel comme l'était le Comte de Toulouse, le Duc de Bretagne et autres, renonçant à son pouvoir temporel, entrait dans le Domaine royal, y grossissant l'Île de France. Et la Frontière royale va se situer quelque part vers le ruisseau de Jean la Cour, puisque Fontenelle était de l'Empire germanique, avec chef-lieu Autrey.

La Révolution devait apporter quelques troubles dans la toponymie des lieux. Avec la suppression des chapelles isolées, annexée à des granges ou des établissements hospitaliers (Plantenet, Rosières), les localités à vocables de saints étaient débaptisées. Saint-Maurice devenait Avallon-sur-Vingeanne, Saint-Seine, simplement Seine-sur-Vingeanne, Saint-Aubin était replié sur Sacquenay, ce qui valait probablement l'institution d'une seconde fête de l'année en cette localité, pour la plus vive satisfaction des habitants.

Le Consulat devait tirer un trait de plume sur une réforme qui, il faut le reconnaître, était quelque peu passionnelle.

Dès lors, les noms de nos villages, devenus dans les temps modernes ce qu'ils sont, devaient, après la royauté de FRANÇOIS 1^{er}, LOUIS XVI, et après le Consulat, demeurer bien fixés : tels que nous les connaissons.

Commandant FOURNIER.

L'APPELLATION : SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Retracer l'évolution de la désignation « Saint-Seine-sur-Vingeanne » tel est l'objet de cette étude.

L'abbaye du nom de Saint-Seine est fondée en 534 par le fils du Comte de MESMONT. Ce fils canonisé sous le même vocable de Saint-Seine laissera ce nom à la localité, siège de l'abbaye, qui est aujourd'hui le chef-lieu d'un canton côte d'orien.

Au cours du IX^{ème} siècle, siècle de l'empereur CHARLEMAGNE, apparaîtra la même dénomination donnée au village sis à proximité de la rivière Vingeanne, qui, antérieurement portait le nom Elperici (écrit aussi Helpérici).

Du fait que Saint-Seine-l'Abbaye possédait déjà en 774 l'appellation nouvelle, l'on peut admettre que quelques décades après, celle-ci fut substituée à Elperici.

La chronique de Bèze cite en effet dès 830, « l'eccllesia de villa que dicitur Sancti Sequani ».

Le cartulaire de l'abbaye de Saint Bénigne maintient en 852 l'appellation primitive « In pago attoar in villa quae Elpericurtio divitur, in fino Stabulense » (Etaules). Une agglomération dite Etaule a sans doute existé non loin du carrefour de routes et à proximité de l'ancienne forge.

Dans la chronique de Bèze, il est signalé Elbericurtis et Albericurtis. En 830, AIBERIC, évêque de LANGRES donne l'église à l'abbaye de Bèze. C'était cette primitive église dont un chapiteau demeure dans la construction actuelle en témoignage de son origine (COURTÉPÉE).

On peut déduire de ces faits que les promoteurs de l'église, du début du XIV^{ème} siècle, dont nous adirons l'unité furent les moines de Bèze, de même que nous pouvons à coup sûr affirmer que l'église de Saint-Maurice-sur-Vingeanne fut l'œuvre des Chevaliers du Temple (XIV^{ème} siècle) achevée par les Commandeurs de l'ordre de Malte (XV^{ème} siècle).

En 1022, la chronique de Bèze maintient l'appellation Helpericurtis, différenciant sans doute l'agglomération et l'église. Mais en 1060, apparaît « Sanctus Sequanus Helpericurtis ».

Donc, de l'an 800 jusque vers 1050, se rencontre dans les textes l'emploi des deux dénominations, l'une fort ancienne Helperici ou Elbericurtis remontant à l'époque gallo-romaine et l'autre récente Sanctus Sequanus, réservée initialement à l'église.

Au passage, remarquons qu'une erreur a été commise par l'abbé MOUTON dans son Histoire d'Autrey où il attribue ces diverses dénominations : Helperici, Elvericurtis, Albericourt à Attricourt.

Avec le Moyen-âge, seule subsiste la désignation nouvelle avec des orthographes et des prononciations variées. Suivant la loi du temps où la langue française se forme, mais n'infirmant rien quant au fond. L'orthographe variait presque avec chaque scribe s'efforçant de fixer par écrit des sons variables, émis souvent par des illettrés. Et ceci se prolongera durant plusieurs siècles.

La chronique de Bèze donne en 1220 : Sanctus Sequanus le Reçot et Sanctus Sequana villa,

En 1245 : Sanctus Secanus,

En 1252 : Saint Ceigne sur Vingenne,

En 1256 : Saint-Seingne

En 1272 : Saint-Ceingne (Archives Nationales)

En 1275 : Sanctus-Secanus-Super-Vingennam (Abb. de Pothières)

En 1300 : Sein-Seigne

En 1310 : Saint-Cevigne

En 1312 : Saint-Soigne

En 1321 : Saint-Coigne-Lou-Recel et Saint-Coigne-sur-Vinganne

En 1333 : Saint-Ceingne-sur-Vingenne

En 1349 : Saint-Soigne-sur-Vingenne

En 1372 : Saint-Saigne

En 1374 : Saint-Saingne

En 1375 : Saint-Ceigne-la-Ville, Saint-Soigne-devers-l'Eglise

En 1398 : Saint-Seigne, etc.

En 1644-45 : Saint-Seigne-la-Tour, puis Saint-Seyne-les-Halles-sur-Vigenne, vieille seigneurie (celle du Roi).

Cette appellation nous permet de localiser dans le temps, l'époque de la construction des Halles, vers la fin du XVI^{ème} siècle puisque nous trouvons Saint-Seyne-l'Eglise et Saint-Seine-sur-Vigenne-l'Eglise, la Tour, les Halles et aussi Saint-Seine-le-Recel.

Aujourd'hui, les cartes au 1/50.000^o et au 1/20.000^o dressées par l'Institut National Géographique ne portent que deux désignations Saint-Seine-l'Église et Saint-Seine-la-Tour. L'Église et la Tour « tronçonnée » sont les témoins expliquant les appellations adoptées.

Si l'on consulte les cartes du pays de Bourgogne dressées au XVIII^{ème} siècle, on y trouve les deux appellations maintenues de nos jours et aussi entre les deux groupements d'habitations : Saint-Seine-les-Halles. Ceci laisserait supposer que les Halles se dressaient au voisinage des groupes scolaires et de l'Hôtel de Ville actuels.

L'Abbé MOUTON écrit « Saint-Seine-la-Halle placé entre la Maison DUPUIS et la Maison Communale ».

Or, si l'on se réfère à un plan existant aux Archives Départementales du département de la Côte d'Or, les Halles étaient édifiées sur la vaste place de la Charme, dans sa partie Sud-Ouest. Le document susmentionné donne en outre les noms de tous les habitants de Saint-Seine-les-Halles et Saint-Seine-la-Tour précisément au Sud de la Maison Dupuis.

L'appellation les Halles (après leur construction) était donc venue se substituer à « Seigneurie Ducale passée Seigneurie Royale après LOUIS XI ». Saint-Seine-la-Tour demeurait du domaine des héritiers et successeurs de la première famille des Seigneurs de SAINT SEINE. Les deux châteaux, celui des Buttes et celui de la Tour, ou ce qu'il en subsistait, ayant tous deux eu à souffrir des guerres intestines entre Comté et Duché se partageaient deux clientèles et il est difficile de définir les limites qui séparaient les deux souverainetés.

Les Halles, situées à proximité immédiate de la route d'antan qui unissait de Fontaine-Française à Gray, les deux provinces d'origine bourguignonne, étaient donc un lieu de marché couvert complétant la place où se tenaient les foires.

La construction de la route nouvelle par l'itinéraire Saint-Seine-l'Église, au XVIII^{ème} siècle, entreprise par les États de Bourgogne, fera perdre toute son importance au carrefour des Halles. Le siècle suivant verra la disparition du local, par manque d'entretien sans doute, et les fêtes ou foires qui se tenaient aux alentours vont émigrer vers le centre des agglomérations, c'est-à-dire au voisinage de l'Hôtel de Ville actuel où se perpétuent ces manifestations de nos jours.

Commandant L. FOURNIER.

LA VINGEANNE

.....
La Vingeanne qui faisait tourner des moulins à Pouilly s'enrichit au passage de trois ruisseaux: Coursaule, Préaule et Pissedeniers. Son sol est serti de sources. Celle qui jaillit, au sud de la localité, à vingt mètres de la rivière s'appelle la Fontaine aux Dames.

Après la Romagne et avant Rosières, nous nous attarderons volontiers à Saint-Seine que voici.

Saint-Seine, au Moyen-âge, se divisait en trois seigneuries: Saint-Seine-l'Église, Saint-Seine - la-Tour et Saint-Seine-les-Halles. Les halles n'existent plus. La tour qui a donné son nom à un quartier du village n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire, celle qui, à droite de l'entrée du château marquisal, est le seul élément le plus ancien de l'édifice. La véritable tour de Saint-Seine est un donjon carré, massif bien que vétuste, qui défie toujours le temps. Elle était l'épanouissement d'une antique forteresse qui s'appuyait sur la Vingeanne, à l'Ouest. Sa situation, dit un historien local, avait une très grande importance à l'époque des conflits entre les Suisses et les Bourguignons et ensuite au moment des démêlés entre la Ligue et le roi HENRI IV.

Quant à l'église, on ignore encore, faute de preuves, si c'est elle qui a donné son nom au bourg, ou le bourg son vocable à l'église qui est un des types les plus purs de l'art roman bourguignon des XIII, et XIV^e siècles. Les matériaux employés venaient des carrières voisines. A l'origine, le chœur était réservé au clergé, le transept à la noblesse et le reste au peuple. L'église de Saint-Seine a la chance de posséder un « Dieu de Pitié », CHRIST en pierre qui ne mesure pas moins d'un mètre trente-cinq, du XVI^e siècle. Comme la plupart des églises, des vieilles églises de campagne, celle-ci renferme les sépultures de notables familles.

GALLAS n'a pas épargné Saint-Seine qu'il a pillé et brûlé. Les survivants de ses tueries, qui s'étaient échappés, ne reviendront que beaucoup plus tard relever ce qui pouvait l'être. Le gros œuvre de l'église ayant à peine souffert, sa restauration sera entreprise par les moines de Bèze.

La grille en fer forgé du chœur est du XVIII^e siècle, ainsi que l'autel de la Vierge et le dallage à losanges. L'actuel chemin de croix, inauguré en 1938, est dû au sculpteur Dijonnais YENCESSE. Il y a une vingtaine d'années, des ouvriers ont mis à jour des ossements humains en plusieurs endroits des murs de la nef et du chœur. La pureté des lignes, la symétrie des bas-côtés, l'élégance du clocher et la disposition de son ensemble font de l'église de Saint-Seine un incontestable joyau.

Nous ne quitterons pas le village sans ajouter que c'est ici qu'est né, en 1755, le père de François RUDE.

Saint-Seine a sur son territoire, outre son église et son château, une autre merveille de pierre, une fleur légendaire dont la tige se perd au tréfonds de son attachant terroir : Rosières.

On est bien obligé de déplorer l'abandon de Rosières et la carence de ses dépositaires. Faisons-le revivre à la mesure de nos moyens, c'est-à-dire en le visitant, et souvenons-nous-en longtemps après pour l'aider à survivre.

Rosières est né, vers 1300, des seigneurs de Saint-Seine, sur l'emplacement d'une maison forte. C'était, dans le duché, une valeur stratégique, car, comme aujourd'hui, on voit de ses échauguettes la Comté toute proche. Plus qu'un château, Rosières était un bastion sévère et imposant où l'armure efficace tranchait avec la préciosité des hennins.

La position de ce robuste rempart, à l'Est de la Vingeanne, facilitait la surveillance de la voie millénaire qui passait près du moulin des Prés, et qui reliait l'abbaye de Bèze à la Franche-Comté. Pour employer le langage de l'époque, il faut préciser que Dijon, situé à dix lieues d'ici, avait grand besoin de fortifier cette frontière ducale mal protégée. RICHELIEU, qui prenait un malin plaisir à démanteler les féodalités, permit cependant de conserver Rosières.

Il serait trop long de décrire Rosières. Regardons-le donc avec des yeux neufs même si nous le connaissons déjà, avec un peu de nostalgie pour restituer à ce beau cousin de la Romagne les enluminures de son livre d'heures, la chaleur à ses âtres, la rumeur à ses salons. Revivons Rosières selon notre tempérament.

Le moulin des Prés, sur la Vingeanne, avait été converti en usine électrique au début de l'électrification des campagnes. C'était en 1910. La rivière, au moulin des Prés, accueille en son lit la Torcelle qui vient des étangs de Fontaine-Française.

Et c'est la Haute-Saône où nous ne faisons que passer. Mais le prochain village, où nous ne ferons que passer également, est de nouveau en Côte d'Or que rien ne distingue de sa voisine.

A. FLORIN

Extrait du TERROIR N° 58 (2^e trimestre 1971)

FRANÇOIS RUDE (SES ORIGINES)

Monsieur Pierre QUARRE, le sympathique conservateur du Musée de Dijon, à l'occasion de l'inauguration du Musée RUDE, a décrit la vie et l'œuvre de François RUDE dans une plaquette intitulée « François RUDE et le Milieux Artistique Dijonnais ».

Sans vouloir parler ici des œuvres du grand artiste de la sculpture bourguignonne, contentons-nous de mentionner le bas-relief si célèbre de l'Arc de Triomphe de Paris « Le Départ des Volontaires de 1792 » ou mieux « La Marseillaise ». Ce fameux « Réveil de NAPOLÉON » du parc Noiset à Fixin, « l'Hébé » qui trône dans la salle des statues de notre grand Musée Bourguignon.

Nous vous parlerons plutôt de sa vie et de ses origines qui sont précisément du terroir puisque son père, Antoine RUDE, maître poëlier, est né à Saint-Seine-sur-Vingeanne le 8 mars 1755 et que sa mère, Claudine BOURLIER, naquit à Arc-sur-Tille. Notre village était alors un centre important d'exploitation de minerai de fer et c'est à la forge située près de la Vingeanne que le maître poëlier apprit à travailler le métal.

Vers 1780, les magistrats et bourgeois de la ville avaient besoin de spécialistes pour embellir leurs hôtels particuliers, dont les belles rampes d'escalier datent en grande partie de cette époque, l'artisan devint ainsi ferronnier et c'est lui qui construisit le beau balcon en fer forgé qui ornait sa demeure sise rue Poissonnerie toute proche de la rue des Forges actuelle.

Là naquit en 1784 François RUDE, et c'est au rougeolement de la forge paternelle qu'il apprit dès son plus jeune âge à battre le métal sous une pluie d'étincelles.

Cependant son père avait gardé à Saint-Seine des relations de parenté avec la famille GONCE, demeurée au village et dont les descendants accueillent encore de temps à autre des Dijonnais portant le nom de RUDE.

Ici se place l'anecdote suivante découverte dans une relation sa vie écrite en 1856. Comme vous le verrez, à cette date on s'initiait fort jeune au métier des armes, en 1792, François n'avait que huit ans, il entra cependant au régiment de « Royal Bonbon » en qualité dirait-on aujourd'hui « d'enfant de Troupe ». Mais en 1793, n'ayant que neuf ans, son oncle l'emmena avec lui à Saint-Seine-sur-Vingeanne où des affaires de famille l'appelaient. RUDE emporta avec lui son sabre, il ne le quittait plus. Arrivé le soir à l'auberge où ils devaient coucher, ils y soupèrent. Là se trouvaient, avec d'autres mauvais plaisants, le barbier du village qui se moqua du jeune François et de son sabre avec une telle insistance, que le Royal-Bonbon exaspéré finit par le provoquer en duel. La proposition est acceptée par acclamations, comme on le pense bien ; on choisit des témoins, et rendez-vous est pris pour le lendemain matin. Tout étant réglé et convenu, chacun va se coucher. Mais si le barbier railleur dort paisiblement il n'en fut pas de même du soldat imberbe dont le sommeil fut fort agité.

Dans les bouillonnements de son ardeur matinale, il lui semblait que c'était attendre bien longtemps pour venger son offense. D'ailleurs une chose le tourmentait, une seule, son sabre n'avait pas le fil ! Aussi dès que l'aube fit blanchir le ciel il se leva doucement afin de ne pas réveiller son oncle et descendit dans la cour de l'auberge. Il avait remarqué la veille une meule de grès énorme, mais il était seul et la meule n'avait pas de bielle pendante, or ce n'était pas commode de tourner la meule d'une main et de repasser un sabre de l'autre. Il fallait cependant lui donner le fil ! Le jeune duelliste lance d'abord la meule des deux mains, puis quand elle est bien lancée pose dessus la lame de son sabre, mais aussitôt qu'il appuie la meule s'arrête, il recommence sans se lasser et fait tant que l'oncle se réveille au tapage, l'aperçoit, se gardant bien de le déranger de sa besogne ; l'oncle sort et va prévenir l'adversaire et ses témoins ; l'heure avait marché pendant ce temps et le jour avait grandi : tout le monde sur pied. On arrive, on entoure le rémouleur acharné et les plaisanteries de recommencer. L'enfant se fâche de plus belle, on voulut enfin le calmer mais rien, n'y fit, les excuses régulièrement offertes ne furent point acceptées et on ne put jamais lui faire entendre raison.

Désespérant d'obtenir satisfaction par les armes, il profita d'un moment de répit et s'esquiva laissant l'oncle à ses affaires. Il savait qu'il y avait loin de Saint-Seine-sur-Vingeanne à Dijon, au moins neuf grandes lieues de pays, et il ne connaissait qu'imparfaitement la route ; n'importe ! il revint seul à pied et sans un sous c'est dire sans boire ni manger.

Nous citons cette anecdote avec quelques complaisances parce qu'elle nous offre avec des détails de mœurs déjà loin de nous, la première révélation, de cette fermeté, de cet inflexible attachement à ses idées qui furent un des caractères de RUDE le bien nommé.

De cette vallée de Vingeanne il avait gardé une inspiration profonde pour la sculpture, car à ce moment-là de nombreux artisans tailleurs de pierre exerçaient leur talent à embellir, à reconstruire les monuments et les demeures endommagés au siècle précédent. Grâce aux carrières voisines, leur corporation était au moins aussi prospère que celle des forgerons qui eux disparurent rapidement lorsque les fourneaux s'éteignirent.

RUDE en avait gardé cette robuste constitution et cette tranquille assurance souligné d'une barbe à la MOÏSE que Paul CABET a si bien reproduite dans un buste du grand sculpteur.

Qui d'entre nous n'a point vu le regard attiré par sa massive silhouette en redingote de bronze qui se dressait au beau milieu de la place Darcy de 1939, ce vivant carrefour de la capitale bourguignonne, il se trouverait certes bien dépaysé au centre de cette circulation devenue avec l'automobile si intense aujourd'hui, qu'on ne peut que se féliciter de le voir reposer plus en paix dans sa stèle de pierre à demi caché par les arbres de la Place Auguste DUBOIS.

Sa mémoire se trouve ainsi beaucoup mieux perpétrée par ce musée RUDE qui contient tant de reproductions de ses chef-d'œuvres et chaque année de nombreux touristes ne manquent pas de visiter ce lieu aménagé avec tant d'art et de sobre vérité dans l'ancien transept de l'église Saint ETIENNE, ils y sont accueillis par le moulage de son impérissable « Marseillaise » grâce à laquelle il restera véritablement un grand sculpteur national.

Pierre RABIET

Références:

François RUDE et le Milieu Artistique Dijonnais par Pierre QUARRE-1948
RUDE, sa vie ses œuvres son enseignement. PARIS, DENTU 1856.

LES COMBATS DE 1870 À SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Afin de mettre en lumière un point d'histoire locale, nous avons entrepris d'exposer pour nos lecteurs avec plus d'authenticité possible ce que furent ces combats douloureux pour nos armes, et qui auraient pu avoir des conséquences plus tragiques encore pour notre région maintes fois éprouvée au cours des siècles.

Les documents relatant ces combats éloignés de nous de moins d'un siècle, ne sont pas nombreux et, écrits depuis l'occupation allemande, ils sont souvent contradictoires et manquent de précision ils se complètent par le souvenir colporté de bouche à oreille par des témoins oculaires aujourd'hui disparus, mais dont la vérité semble bien établie.

Parmi les uns et les autres nous avons puisé ce qui nous a semblé le plus conforme à la vérité et nous nous excusons si quelques lacunes subsistent dans notre récit.

Au préalable, nous voudrions situer le climat politique de cette année 1870 de triste mémoire, il aidera à comprendre les faits qui ont suivi, conséquence logique du désarroi des esprits.

Le 25 août 1870 avait lieu à la mairie de Saint-Seine-sur-Vingeanne l'intronisation du Conseil municipal qui venait d'être élu au suffrage universel le 14 août 1870 et nous en reproduisons in-extenso le compte-rendu de séance :

"L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt-cinq août, à une heure de l'après-midi, nous Nicolas DUPUY, maire de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne, conformément à la circulaire M. le Préfet de la Côte d'Or en date du 22 août, avons convoqué les sieurs BÉZARD Joseph, MEURET Jean-Baptiste, NICOLIN François, MEURET Pierre, MICHAUD Jean-Baptiste, TUBEUF Alexis, YENVEUX Pierre et JOLY François-Xavier, nommés membres du Conseil Municipal de cette commune par procès-verbal d'élection en date des 7 et 14 août courant; lesquels se sont présentés et ont déclaré qu'ils accepteraient les fonctions auxquelles ils sont nommés.

Ils ont ensuite prêté entre nos mains le serment dont la formule est ainsi conçue :

"JE JURE OBÉISSANCE À LA CONSTITUTION ET FIDÉLITÉ A L'EMPEREUR". Nous avons ensuite également prêté, en qualité de membres du "Conseil Municipal, le serment d'obéissance la Constitution et de Fidélité à l'Empereur, entre les mains M. BÉZARD Joseph, premier conseiller inscrit au tableau. Puis nous avons déclaré le Conseil Municipal installé dans ses fonctions, et les membres se sont soussignés avec nous,

Saint-Seine-sur-Vingeanne, les jour, mois et ans susdits".

Or, deux semaines après cette séance, une nouvelle réunion avait lieu, mais lisez plutôt :

"L'an mil huit cent soixante-dix, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en vertu de l'autorisation de l'Administrateur du Département de Côte d'Or en date du 7 septembre courant.

Le Maire par intérim ayant ouvert la séance et donné lecture à l'Assemblée de la circulaire précitée, l'invite à proclamer la RÉPUBLIQUE.

À cet appel les membres présents se lèvent spontanément et "Proclament la République dans la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne au cri de "VIVE LA RÉPUBLIQUE".

Toute formalité remplie, le Président invite la municipalité à nommer au bulletin secret deux délégués pris en son sein pour l'administration des affaires de la Commune.

Il est d'abord procédé à un premier tour de scrutin pour la nomination du premier délégué appelé à remplir le rôle de Maire provisoire.

Le citoyen DUPUY Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé délégué.

Un deuxième tour de scrutin a eu lieu pour la nomination du second délégué pour remplir les fonctions d'adjoint au premier.

Le citoyen BÉZARD Joseph ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé second délégué.

Le présent procès-verbal a été dressé et clos séance tenante, et a été signé par les membres du Conseil Municipal.

Saint-Seine-sur-Vingeanne les jours, mois et ans d'autre part."

Suivent les mêmes noms que le 25 août :

Monsieur DUPUY Nicolas étant toujours maire.

Monsieur BEZARD Joseph étant toujours adjoint.

Nous constatons donc que les mêmes conseillers municipaux ayant à leur tête les mêmes maire et adjoint votent à quinze jours d'intervalle la fidélité à l'Empereur en un serment solennel et ensuite proclament la République dans un élan d'enthousiasme.

Nous devons signaler que Monsieur DUPUY, maire à l'époque pendant près de vingt années était le père du Colonel DUPUY qui s'était retiré dans notre commune au début de ce siècle et y a terminé ses jours.

Il faut ajouter à la décharge de nos édiles que les événements nationaux avaient naturellement influencé leurs actes ; en effet, le 1^{er} septembre 1870, l'Empereur NAPOLÉON III capitulait à Sedan avec le gros des forces françaises commandées par MAC-MAHON devant les forces allemandes ayant à leur tête le maréchal MOLTKE.

La place de STRASBOURG avait capitulé le 28 septembre.

L'armée allemande du sud commandée par le Général WERDER franchit le col du Donon, et établi ses bases à Épinal. Cette armée comptait un effectif total de près de 60 000 hommes et 72 canons, elle disposait d'un corps d'élite le XIV^e corps bavarois avec cinq régiments de cavalerie.

Sa tâche était écrasante, car elle devait investir Belfort, surveiller les places de Besançon et de Langres, se défendre contre les francs-tireurs abrités dans les forêts des Vosges et de la Franche-Comté, lutter contre l'armée du général français CAMBRIELS encore puissante, suivre la vallée de la Saône et par de là, traverser la Bourgogne, gagner le Morvan et rejoindre ensuite son supérieur le Prince Frédéric-Charles de PRUSSE à Bourges.

Un premier combat important eut lieu à la Burgonce le 6 octobre où les français commandés par le général DUPRÉ devaient succomber malgré des prodiges d'héroïsme, leur chef devant y trouver la mort ; les troupes allemandes gagnèrent par une marche prudente et très lente la place de Gray où le Général WERDER devait transporter son quartier général.

Pendant ce temps, le général français CAMBRIELS avait déplacé son état-major à Pontailler-sur-Saône, et, malgré les graves blessures reçues devant Sedan avait pu réunir environ 10 à 12 000 hommes y compris les volontaires de la Côte d'Or sans artillerie qui devaient résister sur le cours de la Saône entre Essertenne et St-Jean-de-Losne.

Un autre corps d'environ 6.000 hommes composé de gardes mobiles de la Loire et de la Haute-Garonne avait pour mission de défendre le passage de la Vingeanne à Saint-Seine-sur-Vingeanne et de se déployer au nord jusqu'à Grancey-le-Château sous le commandement du Général DEFLANDRE, de la Gendarmerie.

Le 23 octobre eurent lieu les premiers engagements d'avant-postes entre Nantilly et Poyans où les volontaires de la Côte d'Or se conduisirent bravement mais durent se replier sur Talmay.

Pendant ce temps, le 4^e bataillon des gardes mobiles de la Loire, sous le commandement du Commandant KABS s'était établi à Bèze les 25 et 26 octobre ; il reçoit l'ordre de se porter sur Auvet et Saint-Seine. Dans la nuit les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} compagnies se portent sur Pouilly, tandis que les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} sous les ordres du Capitaine de FRANQUEVILLE, marchent sur Saint-Seine.

En vue du village d'Auvet, le commandant KABS rencontre la colonne ennemie qui se dirige sur Autrey, il engage le combat : une fusillade dure une demi-heure aux abords du village. Ayant perdu quelques hommes il se replie sur Mornay. Ce détachement gagnera ensuite Montigny et Prauthoy pour aller coucher le lendemain à Norges.

Les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} compagnies étaient arrivées à Saint-Seine à six heures du matin ; aussitôt une reconnaissance de cavalerie est signalée au-dessus du village en direction d'Autrey, quelques coups de fusils sont échangés et plusieurs cavaliers ennemis sont démontés, les autres repartent à toute bride.

C'est alors que ce 27 octobre la bataille de Saint-Seine va commencer. La 7^{ème} compagnie (lieutenant HEUDE) fut alors déployée en tirailleurs tandis que les 5^{ème} et 6^{ème} étaient rangées en ordre de bataille dans les carrières situées au-dessus du cimetière,

Pendant ce temps, les Allemands s'étaient embusqués dans les vignes dès l'aube, et ils ouvriront un feu nourri tandis que leurs artilleurs mettaient en batterie 4 pièces de canon derrière la colline du Croc, cette opération s'avéra des plus laborieuse car le terrain était détremé par les pluies de la veille et cela nuit si bien que le tir tardif devint inefficace et manqua son but.

Le capitaine de FRANQUEVILLE avait fait replier les 5^{ème} et 6^{ème} compagnies jusque dans les premières maisons du village tandis que la 7^{ème} compagnie toujours déployée en tirailleurs s'échelonne dans les pentes des Essarts ; en hâte, les premiers blessés avaient été transportés au Château transformé en infirmerie.

Un fort détachement de cavalerie ennemie essaya par le sud et le centre du village de contourner nos positions de Saint-Seine-l'Église, mais il dut se replier après avoir subi des pertes, toutefois les fantassins bavarois arrivèrent rapidement à déborder la défense française qui dut bientôt s'enfermer dans le château où les blessés étaient nombreux.

À ce moment, les mobiles de la Loire, encore valides, s'échappèrent par la Forge, traversèrent la Vingeanne sans être bien inquiétés par les obus de l'artillerie allemande dont le tir mal dirigé se

perdait dans les champs situés à gauche de la route, près du bois de Lalau ; c'est dans ce bois que nos mobiles trouvèrent d'abord un refuge ; ils gagnèrent ensuite Fontaine-Française puis Bèze en longeant la Forêt de Velours.

Pendant ce temps, les allemands cernèrent le Château et au bout d'une demi-heure de résistance, le capitaine de FRANQUEVILLE grièvement blessé capitula avec les mobiles qui l'entouraient encore et qui étaient presque tous blessés, au nombre d'une quarantaine, parmi eux se trouvait l'aide-major CHANDELUX qui depuis l'aube prodiguait ses soins aux blessés, aidé dans cette tâche par plusieurs personnes charitables qui remplissaient le rôle d'infirmières bénévoles.

Une heure plus tard, pendant que les Bavares dénombraient les prisonniers français et leurs armes, se passa un incident qui a paru longtemps mystérieux.

Un officier de Uhlans suivi de son ordonnance arrivait à cheval en paradant devant l'entrée du château lorsqu'une balle partie d'on ne sait où l'abattit raide mort. Le colonel qui commandait les troupes bavaroises alerté aussitôt, fit perquisitionner dans toutes les maisons du quartier, où heureusement on ne trouva aucune arme; par contre deux pauvres mobiles furent découverts cachés dans les combles du château et aussitôt massacrés par les allemands devenus furieux.

Le commandant allemand qui croyait à un acte franc-tireur civil réunit aussitôt les notables du village dont le curé, l'Abbé MATHIEU, et menaça de brûler toutes les maisons si le coupable n'était pas livré sur le champ.

Il faut dire que la population de Saint-Seine était très inquiète, car un certain nombre d'hommes valides, et parmi eux, les gardes nationaux avaient quitté leurs maisons munis pour la plupart de fusils de chasse et s'étaient mêlés aux gardes mobiles pour leur prêter main-forte au cours des combats de la matinée; ensuite, ils avaient gagné les bois environnants en prenant bien soin de cacher leurs armes et munitions.

Les notables essayèrent en vain de calmer la fureur des allemands qui commençaient à prendre leurs dispositions pour faire évacuer les maisons, quand l'état-major du général WERDER arriva sur les lieux. Rapidement mis au courant de l'incident, ce chef descendit au presbytère, et c'est grâce aux instances de l'Abbé MATHIEU qui connaissait très bien la langue des vainqueurs, que Saint-Seine fut épargné.

Nous devons aussi indiquer que grâce aux efforts des habitants, principalement des femmes, les perquisitions des allemands n'avaient rien donné et qu'aucun civil n'avait été découvert les armes à la main. La version des notables se révélait exacte, à savoir que le coup de feu avait été tiré par un garde mobile placé derrière les maisons pour rejoindre ses camarades au bois de Lalau à la faveur du désarroi du moment; cette version doit être proche de la vérité.

Il fallait maintenant enterrer les morts. Du côté français, ils étaient au nombre de six, l'un d'entre eux fut emmené avec les morts allemands à Gray, tandis que le Curé, le Conseil Municipal, maire en tête, prenaient leurs dispositions pour l'inhumation des cinq corps qui avaient été transportés, par des personnes dévouées, dans le chœur de l'Église.

Un procès-verbal de cette inhumation fut rédigé sur le registre de l'état-civil le lendemain, 28 octobre; quatre d'entre eux ne purent être identifiés faute de papiers, le cinquième nommé DIMIER César portait son livret militaire. Ils reposent dans notre cimetière où le Souvenir Français leur a élevé un monument.

Peu de temps après les combats, les hommes valides furent réquisitionnés, souvent avec leurs attelages, afin de désenliser les canons allemands et leurs caissons; ils durent ensuite effectuer des transports de paille et de foin ou d'avoine, pour les troupes allemandes à de grandes distances de Saint-Seine, car les combats se poursuivaient.

Après Talmay le 28 octobre, les troupes françaises auxquelles s'étaient jointes les volontaires garibaldiens se sont illustrées à la défense de Dijon le 30 octobre 1870, sur la place du même nom où fut érigé un monument commémoratif. La lutte devrait se poursuivre encore à Nuits-St-Georges le 18 décembre 1870 : les volontaires Côte-d'Oriens se couvrirent de gloire.

À côté de ces épisodes tragiques, les combats de 1870 ont eu aussi des côtés comiques, telle cette anecdote authentique qui nous a été contée :

Au matin du 27 octobre, le maire de Fontaine-Française, dans un but louable de soutien patriotique des mobiles de la Loire, avait dépêché deux des pompiers du village qui se dirigèrent en direction de la hauteur des Grands Poiriers en vue de Saint-Seine. Arrivés à cet endroit; ils entendirent la fusillade qui faisait rage au-dessus du village, bientôt suivie par la canonnade ennemie qui était dirigée dans leur direction; convaincus alors de l'inutilité de leurs efforts, ils firent demi-tour, et rentrèrent en toute hâte à Fontaine-Française, où ils enterrèrent leurs uniformes afin d'enlever toute trace de participation aux combats.

Pierre RABIET

Extrait du TERROIR N° 6 (avril 1957)

LE CENTENAIRE DE MAURICE BLONDEL

Après les cérémonies du 12 mai dernier qui ont marqué à Dijon le centenaire de la naissance du philosophe Maurice BLONDEL, "Terroir" auquel tout ce qui touche à notre région ne saurait être étranger, se devait de souligner pour ses lecteurs les liens qui attachent cette haute figure à notre vallée de la Vingeanne et en particulier à Saint-Seine.

À Dijon, où d'éminentes personnalités ont rendu tout spécialement hommage à l'œuvre originale de ce grand penseur et ont exposé sa doctrine philosophique, Monsieur le Doyen MARTIN, et Monsieur le Recteur BOUCHARD ont tenu à souligner que l'ouvrage "L'Action" qui contient sa thèse, fut pensé et écrit à Saint-Seine en s'inspirant de la fraîcheur verdoyante de nos prairies et du calme serein de nos bois. Au cours de ce colloque d'une haute tenue, tout à été dit sur la doctrine philosophique de notre maître bourguignon et de ses rapports avec celles d'autres maîtres comme PASCAL, DESCARTES ou LEIBNITZ. Nous avons appris que comme tous les génies il fut quelque peu discuté en son temps parce que souvent incompris mais nous savons aussi qu'il a acquis depuis la consécration générale qui fait honneur à l'ensemble de son œuvre si caractéristique.

Aussi nous ne vous parlerons pas d'une matière qui nous est si peu connue, mais plutôt des relations qui nous ont paru les plus sensibles et les plus accentuées entre ce paysage de Saint-Seine et son œuvre capitale.

Saint-Seine a gardé le souvenir d'un homme doux et affable s'intéressant aux travaux et aux familles du village, que l'on voyait revenir chaque été, fuyant la brutale clarté et la chaleur accablante du soleil de Provence pour goûter pleinement le repos dans la douceur de notre climat tempéré par l'ombre des grands arbres de cette campagne fleurie où s'étale nonchalamment notre gentille rivière parmi des méandre verdoyants pleins de fantaisie et de charme.

Avec l'âge, les travaux intenses de l'esprit avaient amoindri sa santé et c'est dans une demi-cécité qu'il revenait au milieu de nous, ressentant délicatement en imagination ce qu'il ne pouvait plus apercevoir de ses yeux.

Connaissant parfaitement tous les événements de l'histoire locale, il savait que cette vallée fut au long des siècles le théâtre de luttes de toutes sortes : d'abord lutte de l'homme pour l'existence et qu'attestent encore ces "mergers" de pierres amassées de ses mains pour rendre le sol propice à la culture de la vigne et du blé nécessaires à la vie, luttes pour extraire de ce sol le matériau de ses maisons et de leurs couvertures, luttes du bûcheron pour abattre les arbres servant aux charpentes et au combustible du foyer, lutte encore de l'homme pour creuser ces nombreux étangs, leurs digues et leurs empellements, où l'on élèvera le poisson, luttes de ces mineurs du 18^e siècle qui extrayaient du sol ce pauvre minerai qu'il fallait laver longtemps au fil de l'eau pour en obtenir ensuite le fer des chariots et des charrues.

Luttes aussi et surtout, les plus âpres pour garder les richesses ainsi accumulées par le labeur des hommes contre la convoitise d'autres hommes et ces luttes-là hélas! sont tracées sur toutes les prises de l'histoire locale même contemporaine.

Le témoignage de ces luttes nous apparaît évident ici par ces donjons de pierre qui jalonnent la vallée et qui furent édifiés non pour dominer mais pour mieux protéger les habitants contre les invasions dévastatrices.

De ce Saint-Seine-la-Tour qu'il a tant aimé, il pu souvent contempler la haute pyramide de tuiles rousses de ce clocher bourguignon, qui surgit des frondaisons au-dessus des demeures assemblées, il savait qu'après d'incessantes ruines, la ferveur de nos ancêtres, avait toujours relevé vers le Ciel cette croix d'espoir qui signifiait pour eux confiance, consolation, charité amour et paix par la croyance en un au-delà resplendissant de justice et d'éternité resté si troublant et si mystérieux.

Pour lui il était le lien qui nous unit à Dieu la solution des problèmes qu'il s'était posés durant sa vie et qui explique tout le pourquoi de l'existence humaine lui apportant l'apaisement de ses dernières années lorsqu'il écrivit "L'esprit Chrétien".

Et nous qui, emportés par le tourbillon toujours plus rapide du progrès et des soucis de la vie, côtoyons chaque jour ce décor familial sans bien le voir et sans bien le comprendre, soyons reconnaissants à Maurice BLONDEL d'y avoir découvert les moyens d'élever notre pensée vers le surnaturel qui s'en dégage et que nous comprenons mieux par la synthèse magistrale qu'il en a faite.

Aussi, sensibles à tous les liens qui nous attachent à sa pensée et à son œuvre, nous associons dans un souvenir ému et respectueux notre grande famille de "Terroir" à l'hommage rendu à cet éminent philosophe bourguignon.

A ses descendants qui continuent cette grande tradition de haute culture et d'attachement à notre belle vallée, nous adressons nos félicitations les plus vives avec l'expression d'une profonde reconnaissance.

Pierre RABIET



**Vue Nord-Ouest, dessin par Emile Sagot, 1853.
BN, Cabinet des Estampes, Va 21, t.8, H 1177276**

SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE

DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉDIFICE

Vers 630 (suivant la tradition)	Construction d'une chapelle par les moines de Bèze, à l'emplacement de l'église actuelle, sur une ancienne nécropole.
Vers 830	Première mention écrite du vocable de SAINT SEINE (Séquanus) dans la chronique de Bèze, confirmant les droits anciens de l'abbaye de Bèze sur la chapelle et ses dépendances (l'ancien village de Hélyprici Curtis)
Fin IX ^{ème} siècle	Invasion des Normands.
Début X ^{ème} siècle	Invasion des Hongres, destruction de l'abbaye de Bèze et de ses possessions.
XI ^{ème} siècle	Le vocable SAINT SEINE s'étend au village, l'église devient paroissiale.
Fin XII ^{ème} siècle Début XIII ^{ème} siècle	Construction de l'actuelle église en plusieurs campagnes.
Fin XV ^{ème} siècle	Réalisation de la baie flamboyante du chevet à l'occasion des réparations du chœur.
Début XVI ^{ème} siècle	Réalisation d'une sculpture en pierre représentant le CHRIST aux Liens.
En 1636	Pillage de l'église et incendie du clocher par les armées du duc de Lorraine, ensuite par celles de Gallas la guerre de Dix Ans).
Fin XVII ^{ème} siècle	Réparations du chœur. - bouchement de la baie du chevet, - agrandissement des baies Sud, - réparation de la baie renaissance de l'avant-chœur.
XVIII ^{ème} siècle	Existence d'une poutre de gloire et de deux autels encadrant un jubé dans l'alignement des piles Ouest de la croisée (les autels seront démolis après 1749 et une chaire sera adossée à la pile Nord, le jubé et la poutre de gloire seront encore mentionnés en 1760) Existence d'une sacristie, adossé au mur Nord du chœur et d'une flèche couverte en "clavin" (essente bois) - mentionnés en 1749. Nombreux travaux dans l'église, sans datation précise: - réalisation d'un vitrail pour la rose du pignon occidental qui avait perdu son remplage au cours du dernier siècle, - exécution d'une grille en fer forgé dans le chœur, - installation de l'autel de la Vierge dans le bras Sud du transept, - agrandissement de deux fenêtres Sud (sans localisation),

- pose d'un dallage de pierre en losanges dans le chœur et dans la chapelle de la Vierge
- mise en place d'une croix en pierre ajourée couronnant le pignon Ouest,
- nivellement du sol de l'église et report des trois gradins de la nef à l'entrée,
- installation de deux cloches, Françoise (1706) et Bénigne (1752) dans le clocher.

XIX^{ème} siècle

- | | |
|---------------|---|
| 1835 | Mention d'un porche protégeant le portail Ouest. |
| 1849 | Pose d'une horloge. |
| 1851 | Aménagement des abords à l'occasion du percement de la nouvelle route d'Autrey : réalisation de deux étages de gradins et des murs d'enceinte. |
| 1855 | Mention, dans un devis de réparations, de la modification des pentes des toitures de la nef et des bas-côtés, réalisé à une date inconnue (après 1787)
Construction d'une tribune dans la nef. |
| 1856 | Ouverture d'une fenêtre à droite de la grande porte d'entrée. |
| 1859 | Démolition du porche d'entrée.
Suppression de la porte latérale Sud. |
| 1860 | Transfert du cimetière ancien qui entourait l'église au Sud et à l'Est dans le nouveau. |
| 1891 | Installation d'une troisième cloche dans le clocher (côté Nord). |
| vers 1896 | Rétablissement des pentes des toitures de la nef (en tuiles) et des bas-côtés (en laves) |
| 1895-1896 | Exécution de la nouvelle sacristie et de la galerie la reliant au chœur, réouverture de la baie du chevet et démolition de l'ancienne sacristie. |
| date inconnue | Réalisation d'un nouveau vitrail inspiré de celui du XVIII ^{ème} siècle dans la rose du pignon Ouest |

XX^{ème} siècle

- | | |
|------|--|
| 1913 | Classement de l'édifice parmi les monuments historiques. |
| 1916 | Remplacement des couvertures en laves des bas-côtés, de pente trop faible, par des couvertures en tuiles creuses. |
| 1926 | Pose d'un vitrail neuf dans la fenêtre du bras Sud du transept. |
| 1938 | Mise en place du chemin de croix réalisé par Jacques Yencesse. |
| 1950 | Décapages des enduits et badigeons des murs intérieurs et rejointoiement au ciment (à l'exception des voûtes), découverte de la baie Sud du chœur murée et des fragments de décor peints sur les voûtes. |
| 1951 | Consécration d'un nouveau maître-autel dans le chœur, œuvre de l'École des Beaux Arts de Dijon. |

Dates	Source	TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
1749	AD	<p>Charles Élie le Jolivet, architecte des bâtiments des états du duché de Bourgogne et Inspecteur ouvrages publics de la ville de Saint-Seine-sur-Vingeanne a dressé un rapport et un devis estimatif pour les réparations de l'église.</p> <p>Chœur de l'église</p> <p>Art.1 Étant monté sur la voûte du chœur nous avons reconnu que la charpente composée de deux fermes est en bon état.</p> <p>Art 2 Il faut nettoyer les quatre vitraux dans le chœur.</p> <p>Art. 3 Derrière le chœur, le pilier butant du côté de la sacristie portant à faux a été rempli d'environ quatre pieds de hauteur. Il sera fait aussi la même réparation aux deux autres piliers butants dudit chœur dans toute leur hauteur. Seront en outre remailler les murs du chœur et sanctuaire et seront reboucher les trous de bouliers (boulins). Sera faite une tranchée dans les terres et autour desdits murs et piliers butants (à cause du pourrissement rejointoyés avec du bon mortier de chaux et du ciment).</p> <p>Art. 4 L'ouverture qui conduit sur la voûte du chœur sera fermée par une porte en bois de sapin.</p> <p>Art 5 Sans intérêt.</p> <p>Art 6 Le clocher (réparations pour moitié entre les décimateurs et les habitants alors que les premiers articles étaient à la charge des décimateurs ecclésiastiques).</p> <p>Art 7 Le clocher est posé sur deux piliers de la nef et les deux piliers du chœur, dans les deux piliers de la nef est fixée la pièce de bois servant à porter le crucifix ce qui est la marque distinctive de cette charge d'entretien en commun que l'on nomme cancer. Le beffroi est abîmé.</p> <p>Art. 8 Réparation de la couverture de la flèche en clavin.</p> <p>Art 11 Démolition de deux autels adossés aux deux piliers de la nef et de la tour du clocher, blanchissage dédits piliers.</p> <p>Art. 12 La charpente du comble de la nef est pourrie, elle sera refaite à neuf et sera composée de quatre fermes, recouverte de tuiles de la meilleure qualité (prises dans les tuileries d'Ebrosses). Il faudra de même refaire à neuf les charpentes des deux collatéraux.</p> <p>Art. 13 Les voûtes de la nef sont endommagées par la filtration des eaux provenant de la couverture, l'infiltration des eaux vient aussi des murs gouttereaux. Ces murs sont lézardés et se sont écartés des lunettes des voûtes ; c'est pourquoi l'architecte estime que ces lézardes et lunettes seront entièrement remaillées et qu'ensuite le tout sera enduit proprement de même que les joints des pierres des formerets, dosserets, arcs doubleaux et arêtiers des ogives</p> <p>Art 14 La grande rose du portail sera rétablie. Seront généralement faits tous les rempiètements et rétablissements des socles des piliers butants des collatéraux de ladite église. Il conviendra de reboucher les trous de bouliers dans les murs de la nef.</p>

Dates	Source	TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
1760	AD	<p>Jean Caristie architecte à Dijon, procéda à une visite de reconnaissance pour les réparations au clocher.</p> <p>Il écrivit que le comble de la nef était couvert de tuiles et celui du chœur de laves.</p> <p>Sur l'alignement des troisièmes piliers de la nef était posée une pièce de bois qui portait le CHRIST (et même pilier à la gauche se trouvait la chaire à prêcher), et sur le même alignement d'un pilier à l'autre en travers de la nef se dressait une clôture d'une ancienne menuiserie avec l'ouverture d'un passage dans le milieu sans porte, au devant de laquelle se trouvaient les bancs des chœurs, le pupitre et autres bancs. Ensuite, venaient les bancs des seigneurs placés dans le chœur (première travée).</p> <p>Pour l'architecte, il fallait démolir de toute urgence la couverture et la charpente de l'église et les refaire à neuf (en 1782, les travaux sont à faire en urgence, adjudication en 1787).</p>
7 mai 1829	AD	<p>Réparations du couvert de l'église et de la sacristie.</p> <p><i>Le conseil (municipal) s'est transporté sur les voûtes et le sieur Violet, charpentier et couvreur, a reconnu, que ces réparations doivent être faites dans délai pour éviter de plus gros frais.</i></p> <p>Les réparations doivent être terminées en septembre.</p>
1835	AD	<p>Réparations du portail, du clocher et des murs de l'église.</p> <p>Art. 1 Couverture du portail: toute la tuile sera descendue et la latte sera remplacée par une nouvelle en sapin. Le tirant qui supporte la charpente du comble est entièrement cassé et il sera changé.</p> <p>Art. 5 Démolition des murs de face faits à sec entre les piliers de l'église depuis la petite porte au Nord sur la route.</p> <p>Art. 6 Creusement dans la fondation de ce mur et dessous les piliers (30cm de profondeur par rapport au niveau de la route) ; cette fondation ne sera faite qu'après étaieage des piliers.</p> <p>Art. 7 30 m³ de maçonnerie seront faits avec de forts moellons pour reconstruction du mur, les vieux moellons provenant de la démolition du précédent mur servira à « la pente du couvert » (Total de l'opération : 127,00 Francs)</p> <p>Art. 8 La couverture de ce mur et du massif qui se trouve entre ce même mur et le mur goutterreau qui soutien les collatéraux sera en lave (prise dans les meilleures carrières de Saint-Seine) car l'ancienne est "pourrie".</p> <p>Art. 10 Le premier pilier au Nord de l'église après avoir été "remaillé" et "rempiété" dans le bas sera démoli depuis le carré, comme il était anciennement. Toutes les pierres attaquées par la gelée seront remplacées.</p> <p>Art. 11 Idem pour le deuxième pilier au Nord qui ne sera que recrépi.</p>

Dates	Source	TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
		<p>Le clocher</p> <p>Art. 14 La couverture de la flèche sera repiquée sur les quatre faces.</p> <p>Art 15 L'épure de la flèche sera découvert d'un mètre de hauteur sur 27 mètres de circonférence pour ère recouvert tout à neuf.</p> <p>Total des opérations: 661,00 Francs Dans le registre des délibérations, il est écrit que le portail est en mauvais état, le pavé est cassé, les murs et les piliers au Nord de l'église sont dégradés et qu'il faut reconstruire à neuf les contremurs entre les piliers</p>
1849	AD	Ouvrages de menuiserie et pose d'une horloge. Total de l'opération: 110,00 Francs
1851	AD	Réparer la place de l'église, rendre les abords plus faciles. A l'escalier qui existe déjà devant l'église, on ajoute trois nouvelles marches, semblables aux premières (avec plans). Construction aussi d'un nouvel escalier + un mur d'enceinte.
	P R	<i>dégagement de l'église par le percement de la nouvelle route d'Autrey et aménagement par les Ponts et Chaussées de deux étages de gradins</i>
1855	AD	Devis estimatif : La construction est excellente. Mais les eaux pluviales ont entamé la partie supérieure du monument, notamment aux angles des trois contreforts. Le pied des murs est salpêtré. L'inclinaison des toits a été modifiée, ce surcroît d'élévation altère l'harmonie du style. Une dépense de 12 000 Francs serait nécessaire mais il n'y a pas d'argent. On se contente du nivellement des alentours et du nettoyage de l'intérieur pour 5 000 Francs: les murs seront bruns, les embrasements des baies verts, les colonnes et pilastres rouges, les petits demi-pilastres et les nervures banches, la voûte bleue étoilée en jaune couleur d'or. On peut voir la construction d'une tribune dans la première travée de la nef pouvant contenir 40 à 45 personnes.
1856	AD	Réparation de la sacristie : abaissement de la porte donnant dans l'église il faut recrépir et blanchir l'église, en réparer les « arcs-boutants »(contreforts), ouvrir près de la grande porte d'entrée et à droite une petite fenêtre identique à celles des autres travées.
22 mars 1859	AD	Une somme de 140 francs est votée pour la démolition du porche de l'église et pour les réparations aux supports de l'église : fourniture d'une colonne.
	PR	Suppression de la porte latérale Sud.
1891	AD	État des lieux par Charles Suisse: Cet édifice a été primitivement bien construit en bons matériaux et bien appareillés mais il a subi de fâcheuses modifications. Le toit des bas-côtés au lieu d'avoir sa sablière au-dessous du solin encore visible sous les combles a été sensiblement élevé de façon à masquer les fenêtres éclairant la nef et l'on a cru éviter la pénétration des eaux en chargeant à l'excès la charpente de plusieurs rangs de laves ; il en résulte un poids considérable qui la déforme et pousse au vide les murs latéraux ; cet écartement des murs sous le double effet des voûtes mal contre-butées et de la charge mal équilibrée des laves a été en outre favorisé par l'action de la pluie.

Dates	Source	TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
1891	AD	<p>Le toit de la nef a été de son côté exhaussé et surchargé au point de masquer la première ouverture de clocher. A l'intérieur, tout a été badigeonné et la fenêtre de l'abside a été bouchée. Le porche de la façade (dont on voit encore les corbeaux destinés à porter le faitage et les pierres en avant qui supportaient les piliers) a été détruit et la sacristie mal bâtie et humide dénature l'aspect de l'abside.</p> <p><u>Pour retirer, il faudrait donc:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - reprendre les bas-côtés, remailler les contreforts et les dossierers, abaisser les toits de façon à démasquer les ouvertures hautes de la nef, - abaisser le toit de la nef, - reprendre la maçonnerie du clocher, - rouvrir la fenêtre de l'abside, - badigeonner les murs intérieurs, - rétablir le porche (cela ne sera pas entrepris), - démolir la sacristie actuelle et en construire une derrière l'abside avec galerie de communication.
1895	BP	Réparation du clocher et construction d'une nouvelle sacristie.
Vers 1896	BP	Réfection des couvertures en laves des bas-côtés.
mai 1913	BP	Réalisation d'une installation électrique.
12 oct 1913	CR	<i>Classement au titre des monuments historiques.</i>
1916	BP	<p>Réfection des toitures des bas-côtés (travaux de charpente et couvertures) et remplacement de la lave avec des tuiles creuses. « Ne pouvant augmenter la pente actuelle, il ne peut être question de couvrir en laves car les inconvénients se reproduiraient à bref délais. Je propose, vu le peu de pente, de substituer à la lave, de la tuile creuse de Saint-Romain-des-Iles de petits modèles. Les chevrons et les sablières hors d'état de service seraient remplacé en bois neufs. Travaux très urgent »'</p> <p>A.C.M.H : Louzier <u>Devis</u> : 4 975,00 Francs</p>
1921	BP	<p>Restauration des dégâts causés par la foudre, le 15 mai 1921 : travaux de maçonnerie et couverture, sur le bas-côté Nord et le clocher.</p> <p>A.C.M.H. : Tillet <u>Devis</u> : 4 644,23 Francs</p>
1926	BP	<p>Demande d'autorisation de pose d'un vitrail dans la fenêtre Sud du croisillon Sud par le curé - approuvé en Juillet 1926 -</p> <p>A.C.M.H : Tillet</p> <p>Réfection de la couverture en laves du croisillon Sud : laves neuves 20% et de réemploi, liteaux neufs et consolidation de charpente avec remplacements de 20% des chevrons.</p> <p>A.C.M.H.: Tillet <u>Devis</u> : 5 813,69 Francs <u>Dépenses</u> : 5 802,67 Francs</p>

Dates	Source	TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
1927-1929	BP	Réfection de la couverture en laves du chœur : laves neuves et de réemploi, travaux de consolidation de charpente, remplacement des pièces pourries. A.C.M.H.: Tillet <u>Devis</u> : 23 209,84 Francs <u>Dépenses</u> : 23 184,50 Francs
1929 – 1930	BP	Réfection des vitraux et grillages de protection (à la charge du curé) : vitrerie à losanges en verre verdâtre légèrement teinté, 1/2 double, avec double filet d'encadrement montés en plomb, grillages à la maille mécanique compris peinture et pose. A.C.M.H.: Tillet <u>Devis</u> : 3 479,62 Francs <u>Dépenses</u> : 3 404,87 Francs
1933 – 1934	BP	Restauration de la couverture en laves du transept Nord : laves neuves et de réemploi, consolidation de la charpente et remplacement des pièces pourries. A.C.M.H.: Tillet <u>Devis</u> : 12 625,82 Francs <u>Dépenses</u> : 12 635,35 Francs
1934	BP	Remise en place de la croix surmontant le pignon Ouest de l'église (croix tombée en 1922, suite à la foudre) en réutilisant les fragments anciens et pierre neuve en complément. A.C.M.H.: Tillet <u>Devis</u> : 415,22 Francs
1938	CR	Mise en place du chemin de croix réalisé par le sculpteur Jacques Yencesse (projet approuvé en 1938 par la Commission des Monuments Historiques). A.C.M.H.: Tillet
1949 – 1950	CR	Nettoyage et mise en valeur de l'intérieur : décapage des enduits et badigeons (sauf voûtes), rejointoiement (travaux sans avis à la demande du curé). <u>Dépenses</u> : 42 340,00 Francs
1950	CR	Révision complète des couvertures des bas-côtés Nord et Sud. <u>Dépenses</u> : 52 974, 00 Francs
1951		En mai, consécration du nouveau maître-autel (réalisé par l'École Nationale des Beaux Arts de Dijon).
	BP	Projet de réfection de la couverture de la flèche du clocher.(avisé en janvier 1952, différé par manque de crédits). A.C.M.H. : Chauliat <u>Devis</u> : 1 091 266,00 Francs
1959	CR	Réfection des couvertures des deux bas-côtés (par les services des Monuments Historiques). Reprise d'un contrefort au chœur, côté Sud (par la commune).
1962	BP	Essais de produit « MUS-LICK 61 », destruction de lichens et mousses autour du pilier gauche du chœur. <u>Dépenses</u> : 1 741,,50 Francs
	SDA	Dépose du vitrail XIX ^{ème} siècle du pignon Ouest en mauvais état et remplacement par un vitrail provisoire (travaux d'entretien). <u>Dépenses</u> : 1782,99 Francs

Dates	Source	TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
1966	SDA	Travaux d'entretien sur couvertures (sans localisation) <u>Dépenses</u> : 3 538,40 Francs
	CR	Électrification des cloches et de l'horloge par la commune.
1967	BP	Réfection de la flèche du clocher - devis approuvé en 1968, partiellement réalisé en 1968 ? (Chaînage métallique du clocher, révision de la charpente, lattis neuf) A.C.M.H. : Jouven <u>Devis</u> : 130 028,01 Francs
1968	CR	Réalisation d'une installation de chauffage par la commune.
1970 – 1971	BP	Remise en état du clocher (dégâts provoqués par la foudre le 10 juin 1970) A.C.M.H. : Jouven <u>Devis</u> : 7 528,12 Francs
1971	SDA	Travaux d'entretien de couverture (sans localisation). <u>Dépenses</u> : 442,87 Francs
1975	SDA	Réalisation d'abat-sons provisoires (travaux d'entretien) Révision du beffroi (travaux d'entretien) <u>Dépenses</u> : 1 646,40 Francs
1976	SDA	Réfection de l'installation électrique (travaux d'entretien). Fourniture et pose d'un vitrail et grillage de protection (sans localisation, travaux d'entretien). <u>Dépenses</u> : 1 195,73 Francs
1982	CR	Réfection de la couverture du clocher : dégâts causés par la foudre le 31 août 1981.
	BP	- dépose et repose de tuiles plates avec remplacement partiel des tuiles sur linteaux neufs, révision de la charpente ; - remaniage de la toiture de la nef et du bas-côté, remplacement par tuiles anciennes, linteaux neufs, colins ; - suppression de deux lucarnes XIX ^{ème} siècle ; - remplacement du coq, consolidation de la croix ; - remplacement du cadran de l'horloge ; - installation de paratonnerre. (travaux pris en charge par la Compagnie d'assurance sauf l'horloge). A.C.M.H.: Jantzen <u>Devis</u> : 234 071,04 Francs
1983	SDA	Réfection provisoire des chéneaux par chape paxalumin (travaux d'entretien) <u>Dépenses</u> : 10 398,84 Francs
1984	SDA	Révision de la couverture, repiquage de tuiles sur le versant Nord de la nef et sur le bas-côté Sud (travaux d'entretien). <u>Dépenses</u> : 16 751,39 Francs

Dates	Source	TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
1994	SDA	Réfection de la porte de la sacristie (Travaux d'entretien) Dépenses : 1 956,00 Francs
	SDA	Réfection provisoire des chéneaux, recalage et repiquage de tuiles (nef et bas-côtés) émoissage (transept et chœur) rejointoiement provisoire au mortier de chaux hydraulique de la couverture en pierre de la galerie vers la sacristie, dépose de la croix (travaux d'entretien). Dépenses : 25 398,30 Francs
2009 et 2010		Restauration de la maçonnerie, des couvertures et des vitraux de la nef et des bas-côtés Dépenses : 644 605€
2017 et 2018		Restauration de la maçonnerie, des couvertures et des vitraux du chœur, des transepts, du clocher et de la sacristie Dépenses : 1 272 300€

Récapitulatif des travaux les plus importants effectués depuis le classement

année	Travaux	Coût actualisé (2005)
1916	Réfection des toitures. Remplacement des laves du transept sud par des tuiles creuses (4 975 F).	10 993,76 €
1927-1929	Réfection de la couverture en laves du chœur (23 184,50 F).	11 777,96 €
1929-1930	Réfection des vitraux 3 404,87F).	1 710,00 €
1933-1934	Restauration de la couverture en laves du transept nord 12 635F).	7 865,16 €
1949-1950	Nettoyage de l'intérieur (42 340 F).	1 143,00 €
1950	Révision complète des couvertures des bas-côtés nord et sud (52 974 F).	1 297,86 €
1966	Travaux d'entretien sur couvertures (3 538,40 F).	3 983,35 €
1967	Réfection de la flèche du clocher (130 028,01 F).	142 495,00 €
1970-1971	Remise en état du clocher (foudre) (7 528,12 F).	6 670,00 €
1976	Réfection de l'installation électrique (1 195,73 F).	655,76 €
1982	Réfection de la couverture du clocher (foudre) 234 071,04 F).	67 478,00 €
1983	Réfection provisoire des chéneaux par chape paxalumin (10 398,84 F).	2 734,68 €
1984	Révision de la couverture (16 751,39 F).	4 101,41 €
1994	Réfection provisoire des chéneaux (25 398,30 F).	4 602,00 €
2009 - 2010	Réfection des toitures, des maçonneries et des vitraux de la nef et des bas-côtés	644 605,00 €
2016 - 2019	Réfection des toitures, des maçonneries et des vitraux du chœur, des transepts de la sacristie et aménagements extérieurs Réfection du clocher : toiture et maçonnerie	1 240 300 € 32 000 €
	total	2 184 413 €

Légende :

AD : archives départementales

BP : bibliothèque du patrimoine

CR : conservation régionale des monuments historiques de bourgogne

SDA : service départemental de l'architecture de la Côte d'Or

PR : Pierre RABIET

Côte d'Or - Église de Saint-Seine-sur-Vingeanne- Étude Préalable à la restauration des couvertures -
Éric PALLOT A.C.M.H. Juin 1996

SOURCES ÉCRITES

Archives nationales :

- G8, 1243 : biens du diocèse de Langres: comptes de tous les doyennés par années.

Archives et bibliothèque du patrimoine à Paris :

- Carton 655 : 1^{er} dossier. De 1916 à 1926; 2^{ème} dossier: de 1930 à 1970
- Carton 21 : archives privées de F. DIDIER. années 1980
- Carton 36 : archives privées de TILLET

Archives départementales de la Côte d'Or :

- G 40S : inventaire des titres et papiers de la cure depuis 1684. Sources de Aliz de BAULMONT et débris de comptes de 1332: tailles
- E dep. 574-27 : archives communales depuis 1829
- Carton 585
- IIO / 574-11

Archives départementales de la Haute-Marne:

- G 928, fol 88 : pouillé du diocèse de Langres
- G 1066 : actes épiscopaux, fol 31 collation de la cure de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Bibliothèque nationale :

- Département des estampes : Va2l, tome 8 (microfilm H 11726 à 11730)
Plusieurs dessins d'Émile SAGOT datés de 1853 : une coupe longitudinale, une vue extérieure de la façade occidentale, un plan au sol qui ne montre pas la sacristie et divers relevés de tailloirs, bases de colonnes et d'inscription sur l'un des chapiteaux.

Bibliothèque du patrimoine (Paris):

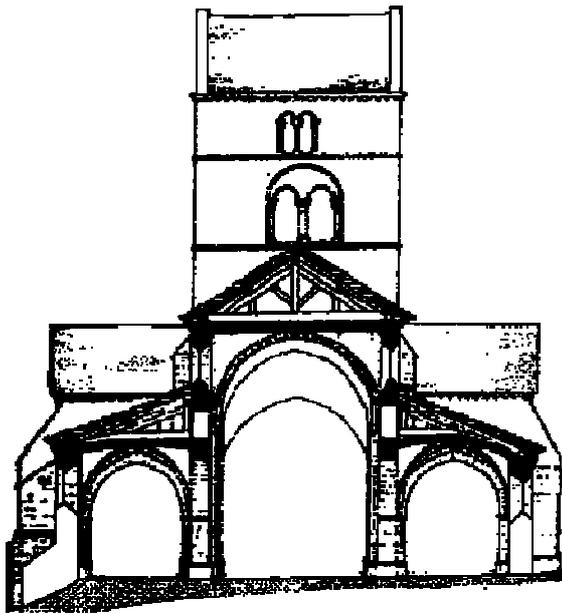
- Plan au sol de A. POREY, 1913 (avec le tracé de la sacristie).

Archives départementales de la Côte d'Or :

- Projet de réparations aux alentours de l'église, plan daté de 1855 fait par l'architecte DEGRÉ (cote E dép.574-27). Il y a également un plan au sol (où n'apparaît toujours pas la sacristie).
- Cartes postales sans date.

BIBLIOGRAPHIE

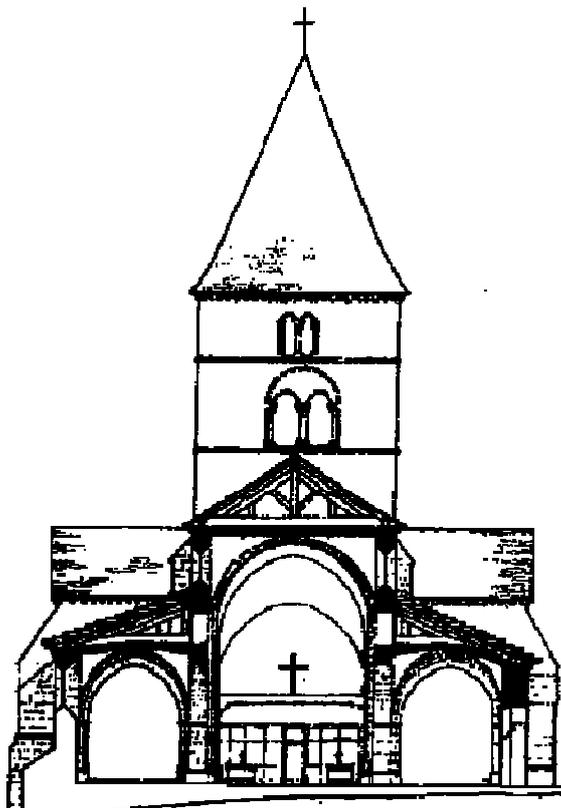
- BERTHOUD (L.), MATRUCHOT (L.) *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités (villes, villages et principaux hameaux) du département de la Côte d'Or,*
Semur, 1901
- BOUGAUD (L'ABBÉ), GARNIER (J.) "Chronique de Saint-Pierre de Bèze" in *Documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne, tirés des archives et de la bibliothèque de Dijon.*
Dijon, 1875
- BRANNER (R.) *Burgundian Gothic Architecture*
London, 1960
- CHAUME (M.) "Anciennes églises de Bourgogne" in *Annales de Bourgogne,*
t VIII, 1936, pp 201-229.
- COURTÉPÉE (P.), BÉGUILLET (E.) *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*
Dijon, 1771-1773,4t
- RABIET (P.) "L'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne" in *Bulletin du syndicat d'initiative de Dijon*
1959, pp 26-35
- ROBINET (J.) *La Vingeanne pas à pas*
Langres, Imprimerie du Petit Cloître, 1968
- ROSEROT (A.) *Dictionnaire topographique du département de la Côte d'Or*
Paris, 1824
- ROUSSEL (l'abbé) *Le diocèse de Langres, histoire et statistique*
Langres, 1873, 4t
- TOURNIER (R.) *Les églises comtoises, leur architecture des origines au XVIII^{ème} siècle* Paris, PICARD, 1954



XIIIème siècle

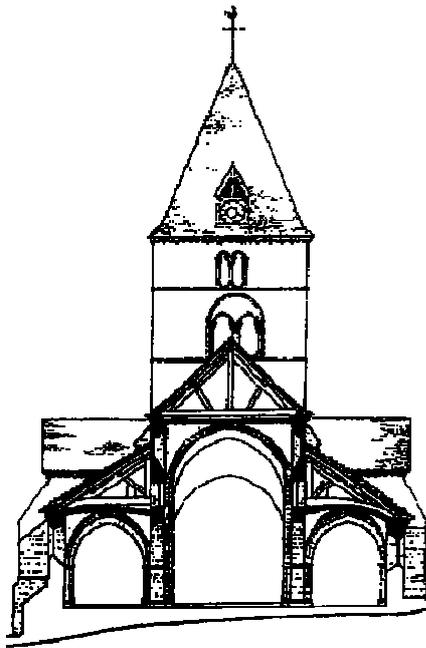
état d'origine supposé

- couverture en laves pour l'ensemble de l'édifice
- toiture du clocher (supposée) en bâtière



état 1749, 1760

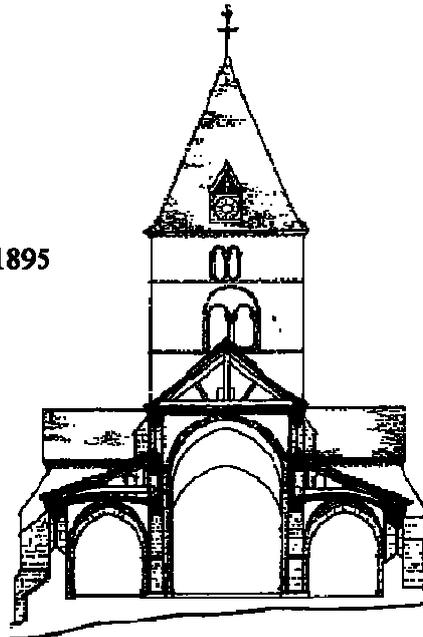
- couverture de la nef en tuiles plates
- couverture des bas-côtés, transept et chœur en laves
- couverture de la flèche en bois (clavin)
- sacristie adossée au chœur
- existense d'une poutre de gloire et d'un jubé encadré de deux autels
- (porte latérale Sud?)



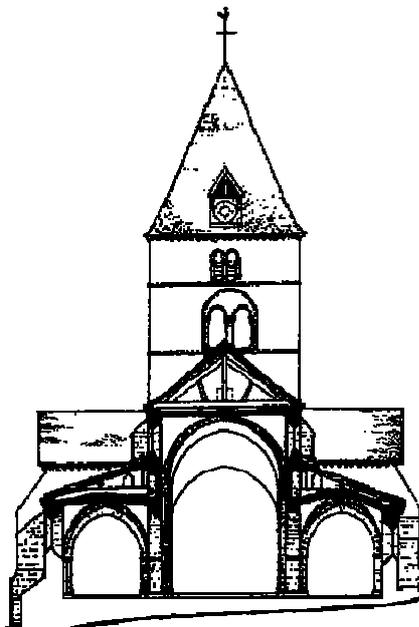
état 1891

- toiture de la nef rehaussée, couverture en tuiles plates (après travaux de 1787 ?)
- toitures des bas-côtés surélevées (après 1787 ?)
- couvertures en laves
- couverture du clocher en tuiles plates, (lucarnes ?)
- couverture du transept et du chœur en laves
- existence d'une sacristie et d'un porche

état 1895



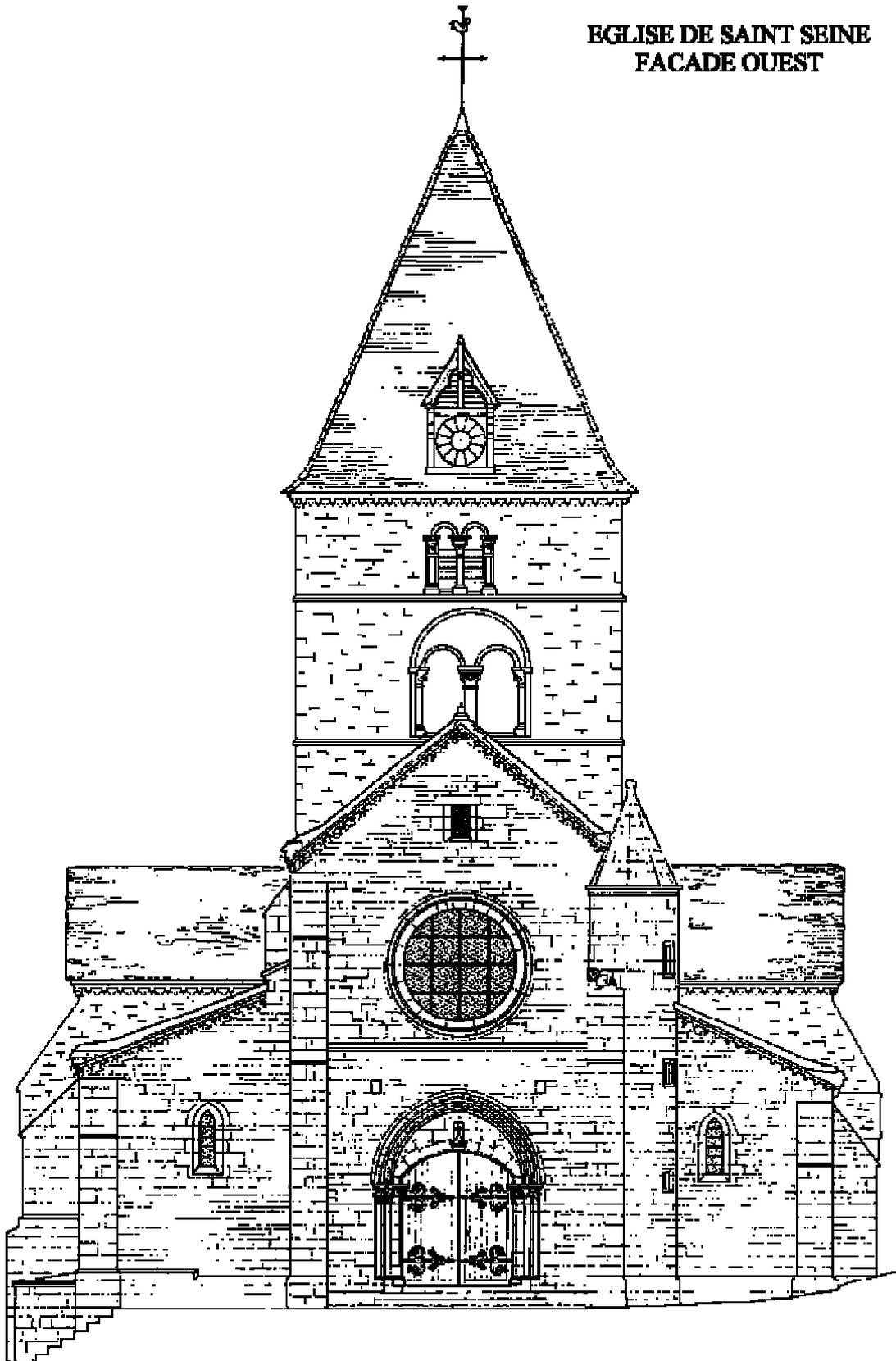
- construction de la nouvelle sacristie et de la galerie de passage
- toiture de la nef rabaisée, couverture en tuiles plates
- toiture des bas-côtés rabaisée, couverture en laves
- couverture du clocher en tuiles plates
- couverture du chœur et du transept en laves



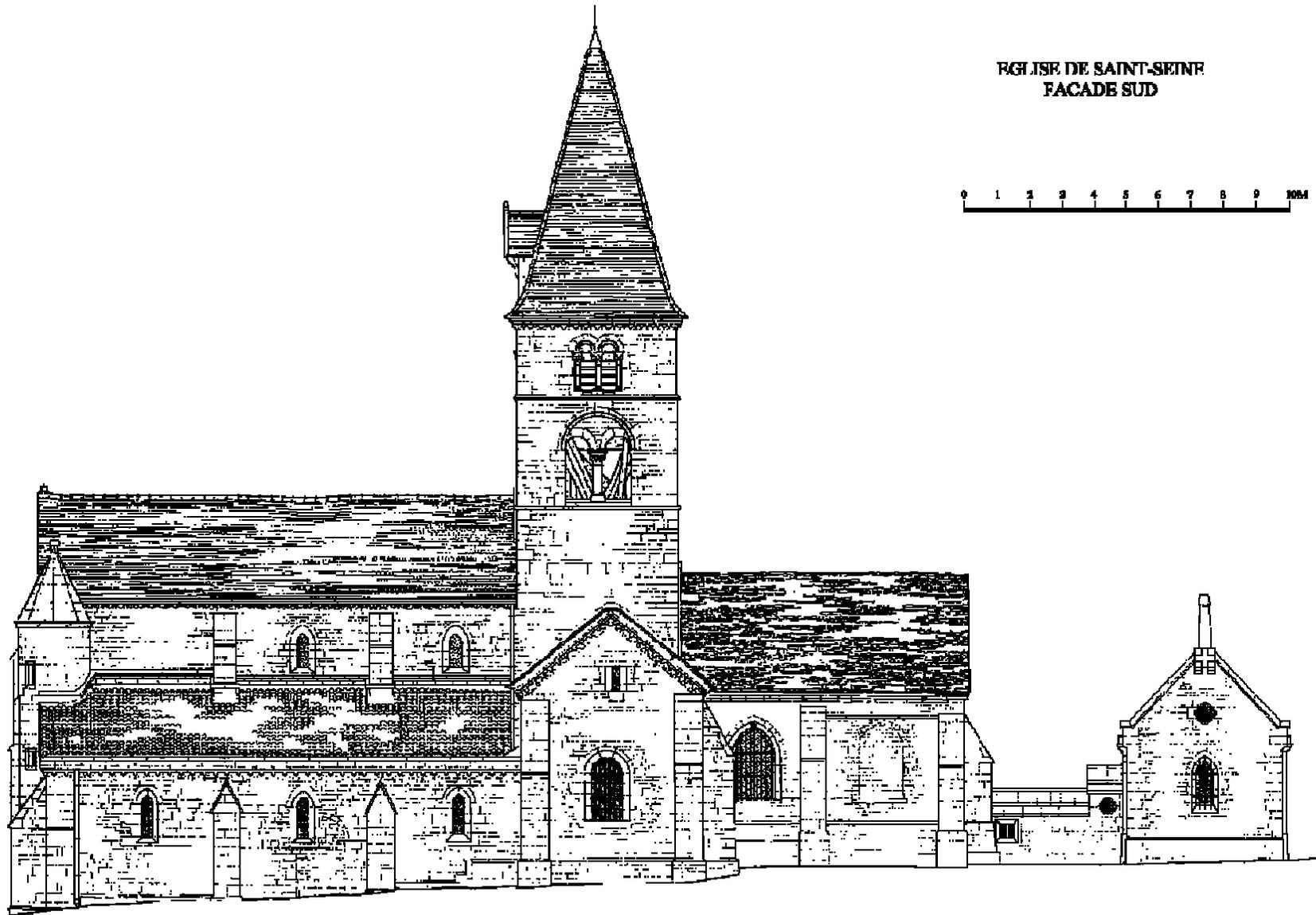
état 1916
jusqu'à nos jours

- couverture de la nef et du clocher en tuiles plates
- couvertures des bas-côtés en tuiles creuses
- couverture du transept et du chœur en laves
- chéneaux en pierres couverts de plomb posés sur les corniches de la nef et des bas-côtés

EGLISE DE SAINT SEINE
FACADE OUEST

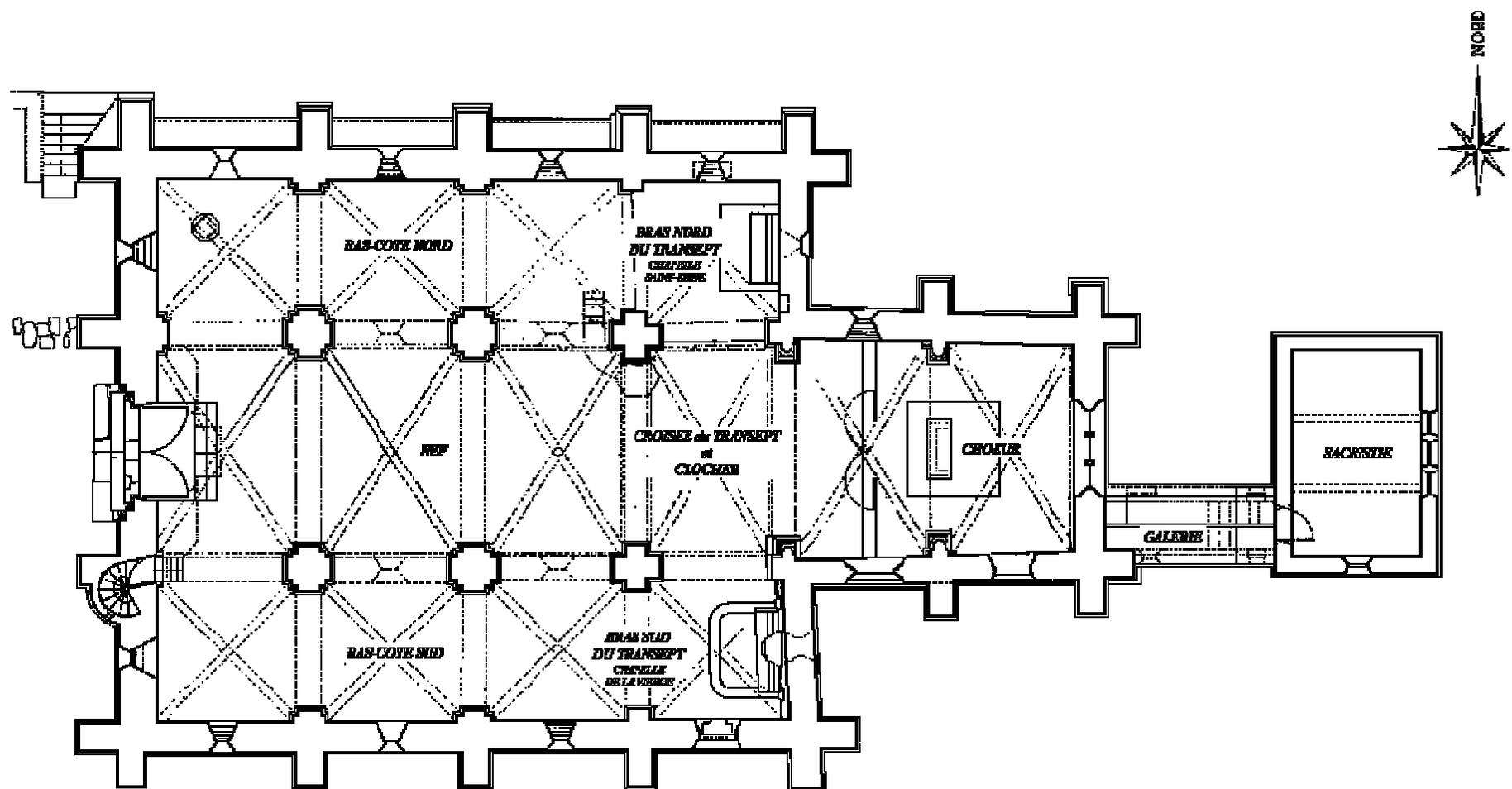


0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10M



EGLISE DE SAINT-SEINR
FACADE SUD

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10M



**EGLISE DE SAINT-SEINE
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE**



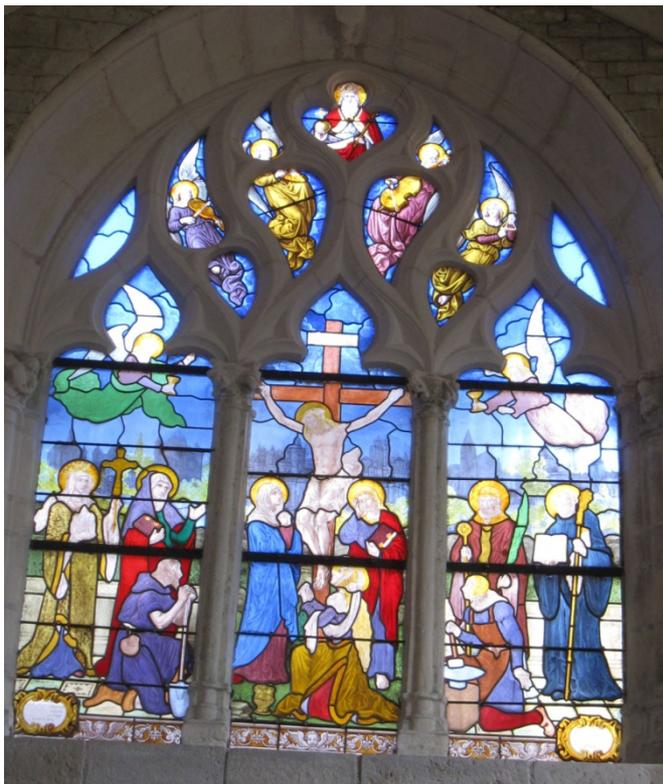
L'église de Saint-Seine-sur-Vinçeanne



L'église et la sacristie

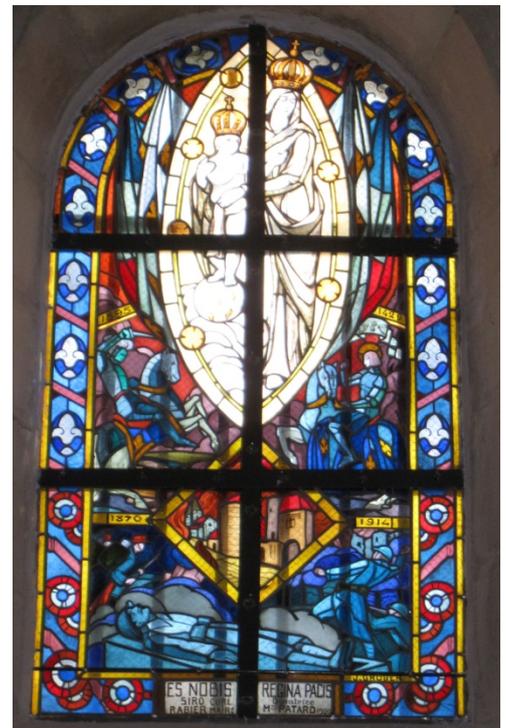


L'église sur son promontoire



Vitrail du chœur de M. DIDON

- l'abbatiale de Saint-Seine-l'Abbaye,
- le château de Rosières
- le château de Saint-Jean-d'Acre
- le Saint-Sépulcre
- l'église de Saint-Seine,
- le château de Mémont



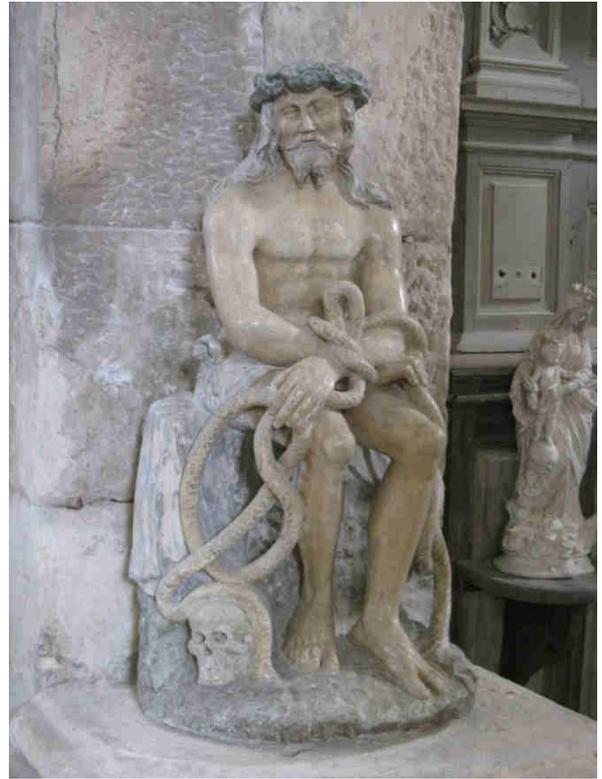
Vitrail Sud

Dans un vitrail aux couleurs bleutées la Vierge et son Enfant se penchent sur les grands événements de notre histoire ;

- 1429 : Jeanne d'Arc au siège d'Orléans,
- 1595 : bataille de Fontaine-Française,
- 1870 : guerre franco-allemande,
- 1914 : première guerre mondiale



Saint Christophe
Ouverture Ouest du bas-côté Sud



CHRIST Enchaîné
L'Homme de Douleur
« Dieu de Pitié...indifférent à
l'état lamentable de son corps,
s'abîme dans une méditation
douloureuse »



Détail du chemin de croix de
Jacques YENCESSE



La nef
Vue de la tribune

Château de Rosières



Façade Est

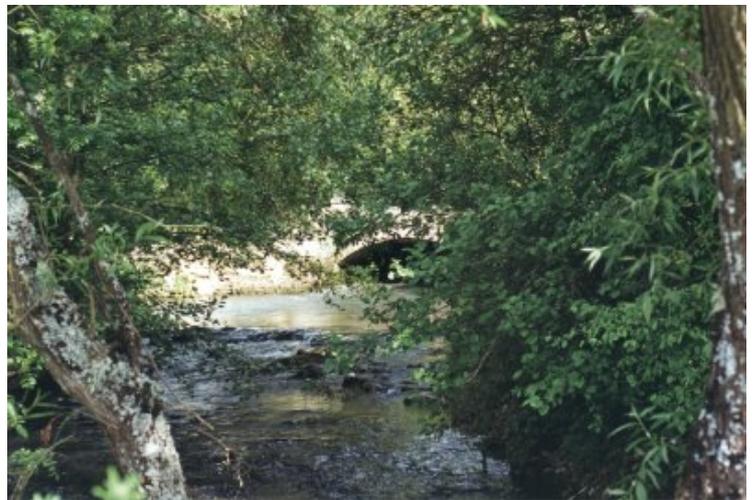


Façade Ouest

La Tour de Saint-Seine et les environs de l'ancien château des Buttes



Vestiges du donjon de l'ancien
château de Saint-Seine-la-Tour



La Vingeanne au déversoir du moulin à proximité des ruines de
l'ancien château des Buttes

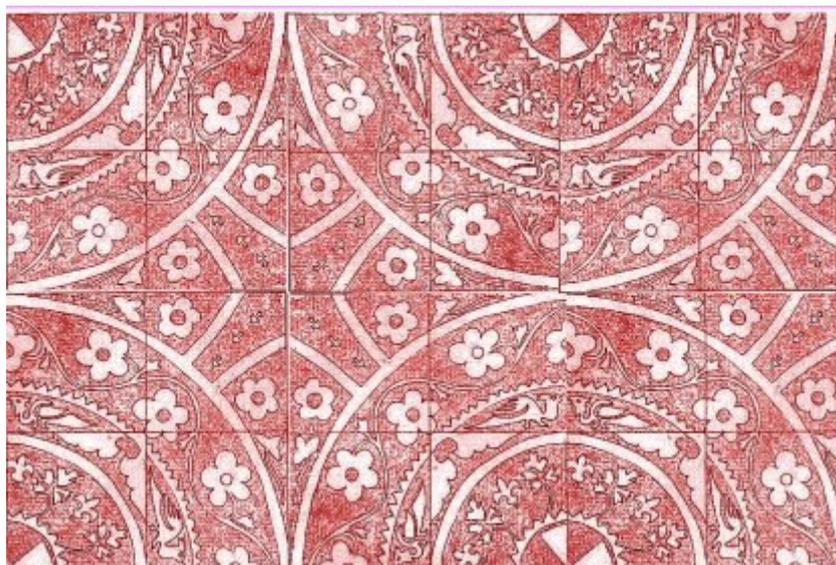
La Vingeanne



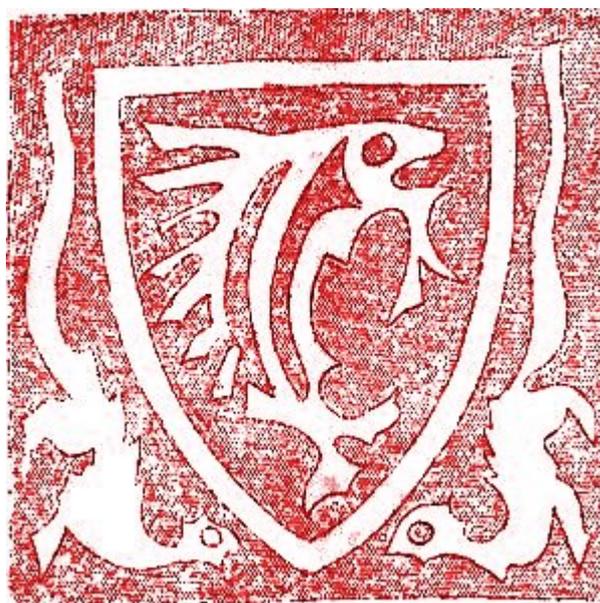
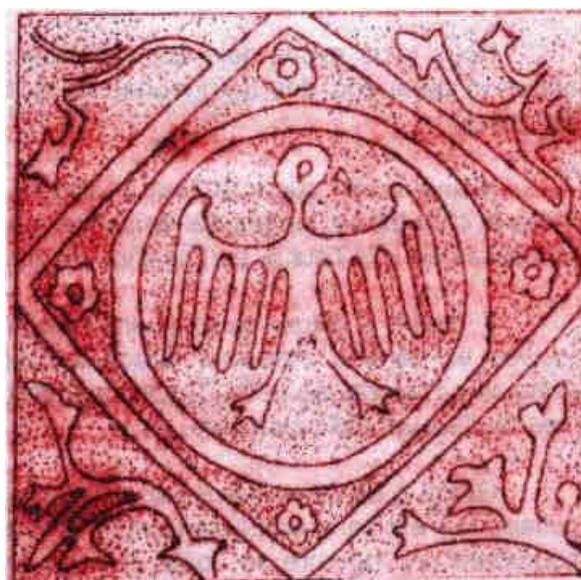
La vallée de la Vingeanne
Vue aérienne depuis le château de Rosières



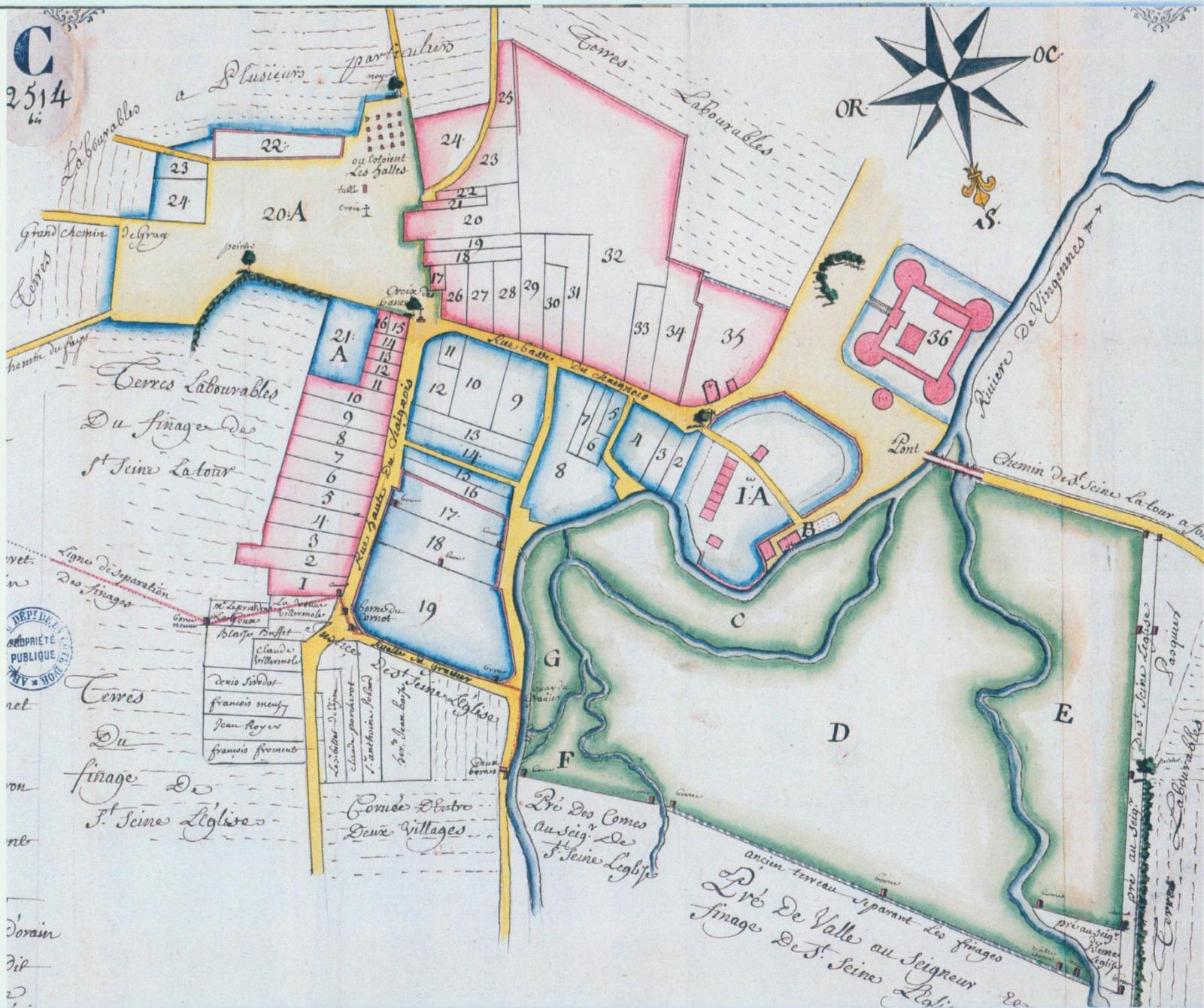
La Vingeanne au moulin des Prés



Assemblage de carreaux de terre cuite (il faut 16 carreaux pour obtenir un motif complet)



Blasons de terre cuite découverts dans les ruines de l'ancien château des Buttes.



« Plan et tiberiade de Saint-Seine-Halles appartenant au domaine, et de Saint-Seine-la-Tour appartenant au seigneur audit lieu, levé et dressé par Bernard Garbu, arpenteur juré du roy demeurant à Dijon, au mois d'octobre 1751 »

(détail). ADCO C 9514-1, cliché ADCO.
 Attention aux indications de la rose des vents : S = septentrion = nord et non pas sud.

